

Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc : suivie d'une notice sur la climatologie des principales villes de l'Empire / [Lucien Raynaud].

Contributors

Raynaud, Lucien, -1931.

Publication/Creation

Alger : Léon, 1902.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/wpqs68hb>

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

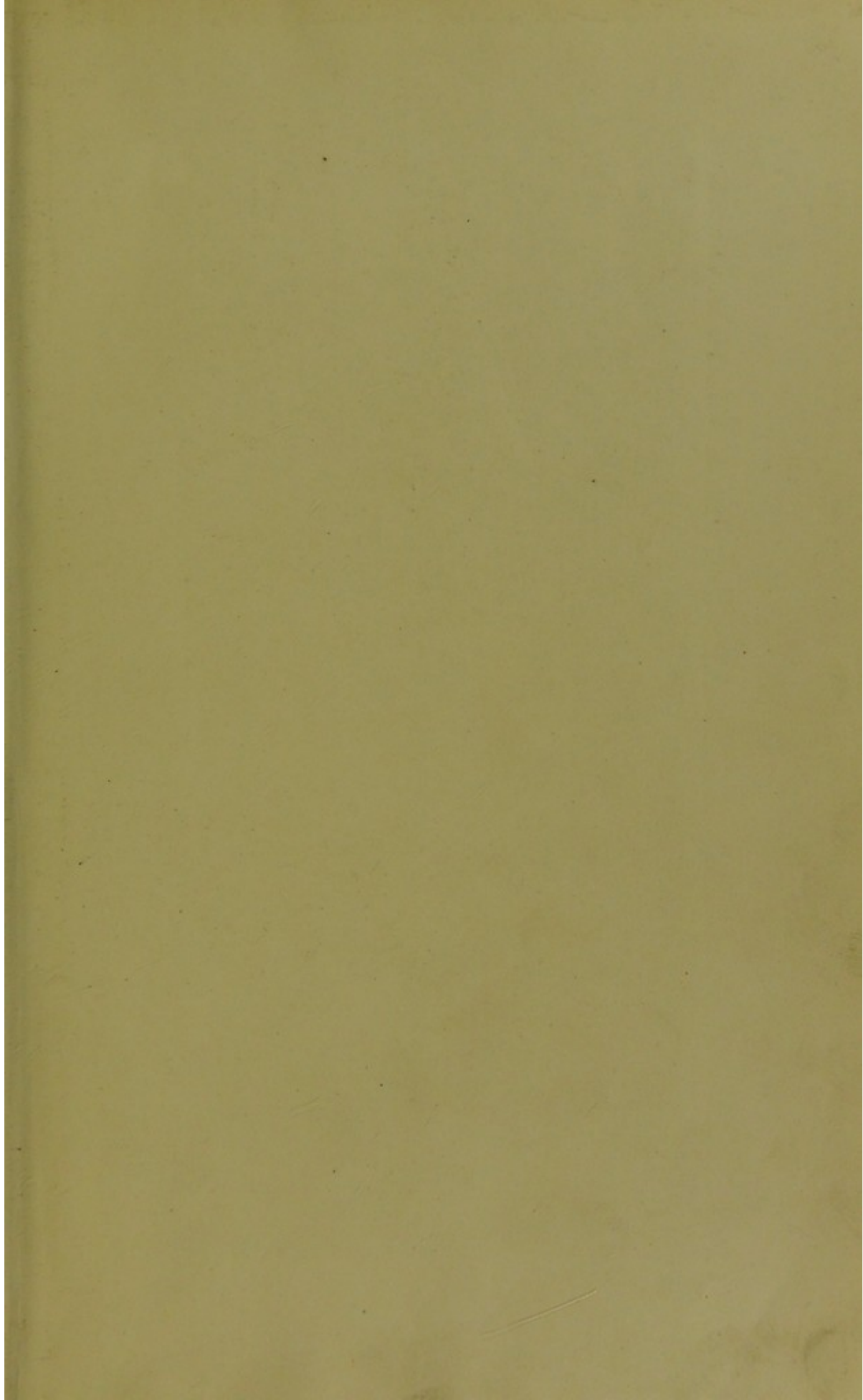
(2)
BW.135

~~C-1X/51~~

Gallen
(2) BW.135



22101366767

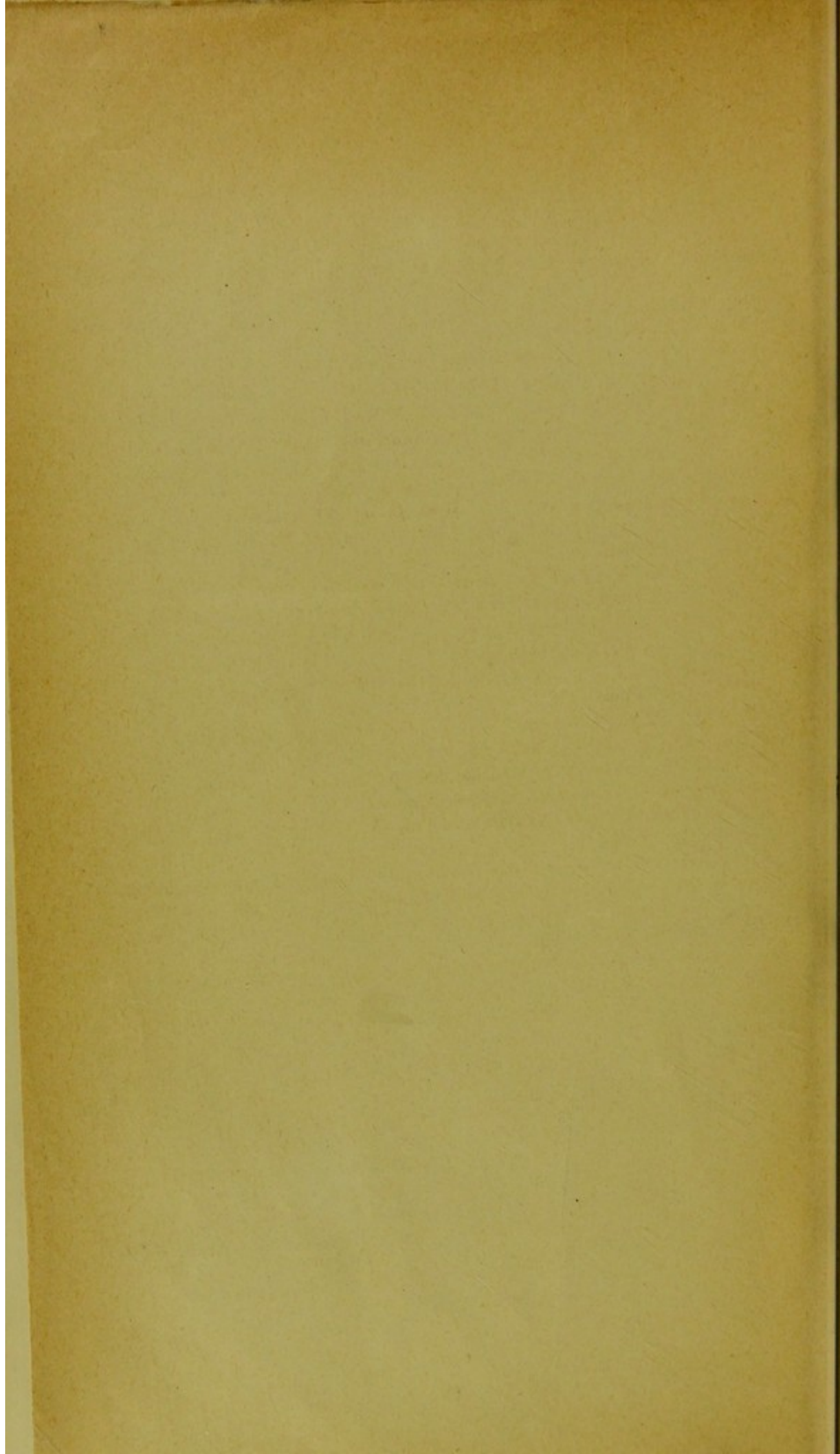




30770

18 C

W. H. H.
1912



PRINCIPALES PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR :

- Médecine.** — *Relation de deux cas de phtisie aiguë* (Bul. Méd. de l'Alg., 1889).
Un Cas de Cystalgie Malariaque (Bul. Méd. de l'Algérie, 1890).
Malaria hémorrhagique, crises gastriques simulant un début de tabes dorsalis. — (Bul. Méd. de l'Algérie, 1891).
Troubles oculaires de la Malaria (Thèse de Paris, 1892).
Un Mois dans l'Aurès (Bul. Méd. de l'Algérie, 1892).
De la langue grippale (Bul. de la Soc. Méd. des Hôpitaux de Paris, 1894).
Note sur les affections oculaires des Berbères de l'Aurès (Bul. Méd. de l'Alg., 1894).
Essai de sérothérapie contre le typhus exanthématique (Bul. Méd. de l'Algérie, 1896). — PRIX BARBIER, ACADEMIE DES SCIENCES, 1896.
- Maladies cutanées.** — *Nature infectieuse de la blennorrhagie.* — PRIX POISSON, HOPITAL DE MUSTAPHA, 1890. — (Journal des Mal. cutanées et syph. — Bul. Méd. de l'Alg., 1890).
Périostite blennorrhagique. — (Journal des Mal. cut. et syph. — Bul. Méd. de l'Algérie — Monatshefte für Praktische Dermatologie, Hamburg, 1890).
Manifestations cutanées de la blennorrhagie (Annales de Dermatologie, 1891).
Phénomènes nerveux dans la blennorrhagie. — *Hystérie et Hypochondrie.* — (Journal des Mal. cut. et syph., 1891. — Giornale italiano delle Malattie veneree e della pelle, 1891).
La Blennorrhagie aiguë et chronique. — (Bul. Méd. de l'Alg., 1891).
Manifestations spinales et névroses (Hystérie) dans la blennorrhagie. — Revue de Médecine, mars 1892. — (Journal des Mal. cut. et syph., 1892).
Note sur les affections cutanées et vénériennes des Berbères de l'Aurès. — (Bul. de la Soc. française de Dermatologie, fév. 1893. — Journal des Mal. cut. et syph., 1893).
Syphilis grave à début simulant une fièvre éruptive ; apparition de symptômes hystériques ; fracture spontanée de deux côtes. — (J. des Mal. cut., 1893).
Pleurésie syphilitique. — *Maladie des vagabonds.* — (Bul. Méd. de l'Alg., 1894).
Journal des Mal. cut., 1894).
Deux nouveaux cas de périostite blennorrhagique. — (J. des Mal. cut., 1895).
Eruption iodoformique, cas rare d'intolérance pour l'iodoforme — (Bul. de la Soc. franç. de Dermatol., 1895. — Journal des Mal. cut., 1895).
Amputations congénitales des doigts et des orteils, rappelant l'ainhum chez une Kabyle de Bougie. — (Bul. Méd. de l'Alg., 1895. — Journ. des Mal. cut. 1896).
Revue des Maladies cutanées et vénériennes signalées chez les Arabes d'Algérie. (Journ. des Mal. cut. et syph., 1897).
Sur l'existence de la Lèpre en Algérie (en collaboration avec M. le Professeur Gemy). — (Bul. de la Soc. franç. de Dermat., juillet 1897).
Sur trois cas d'hypertrophie congénitale partielle (avec photographies et vues radioscopiques — (en collaboration avec le Docteur Legrain) — Acad. de Médecine, 1897. (Revue Méd. de l'Afrique du Nord, 1898).
Prophylaxie de la Lèpre en Algérie. — Note, en collaboration, avec le Docteur Gemy. — Congrès de Berlin, 1897.
La Lèpre en Espagne (id).

De la leucomélanodermie syphilitique chez les Arabes (en collaboration avec le Docteur Gemy). — *Bul. de la Soc. franç. de Dermat.*, 1897.

Le Congrès de la Lèpre à Berlin. — (*J. des Mal. cut. et syph.*, 1897).

Etude sur la Lèpre en Algérie et plus particulièrement à Alger. — *Mesures prophylactiques* en collaboration avec le Professeur Gemy (Alger, Torrent, édit., 1897). — **PRIX SAINTOUR** (*Académie de Médecine*, 1898).

Syphilis héréditaire ; gomme ulcérée de la jambe ; fracture spontanée du tibia, faisant saillie hors de la plaie depuis 6 mois, sans réaction sensible, chez un Kabyle — (*Soc. franç. de Dermat.*, 1898).

Nécessité de délivrer gratuitement de l'iode aux indigènes syphilitiques (*J. des Mal. cut.*, 1898.)

Lipomatose généralisée, avec état éléphantiasique de la moitié sous ombilicale du corps (en collaboration avec le Dr Legrain). — (*Jour. des Mal. cut.*, 1898 et *Arch. de Parasitologie* n° 2).

Urtication intense (ulcérations et escharifications) produite par les orties de mer. — (*Journ. des Mal. cut.*, 1898).

Vésication généralisée du cuir chevelu et de la face, provoquée probablement par des chenilles (*Revue Médicale de l'Afrique du Nord*, 1898).

Emploi du cacodylate de soude dans la Lèpre. — (*Soc. franç. de Dermatol.*, nov. 1901. — *Bul. Méd. de l'Alg.*, 1901. — *Le Mois thérapeutique* 1902).

Quelques procédés de détatouage employés à Alger (*J. des Mal. cut.*, nov. 1901)

Articles : *Bouton d'Orient, Pied de Madura, Ulcère des Pays chauds*, dans la *Pratique Dermatologique* de Besnier, Brocq et Jacquet (1900-1903).

Médecine légale. — *Rapport sur un cas de mort par rupture d'un kyste fœtal — Grossesse extra utérine* (*Revue de Méd. légale et de Jurisprudence*, 1893).

Réveil de la Malaria par le traumatisme (*Bul. Méd. de l'Alg.*, 1894).

Psychose par auto-intoxication (*J. de Méd. de Paris.* — *Revue de Méd. légale et de Jurisprudence médicale*, 1895).

Un cas de perversion du sens génital (*Archives d'anthropologie criminelle*, Lyon 1895).

Mort subite à la suite d'une gifle. — Tuberculose généralisée (*Revue de Méd. légale et de Jurisprudence*, 1897).

Lésion dysentérique de l'anus. — (*Revue de Méd. légale et de jurisp.*, 1898).

Hygiène. — *Relation d'une mission scientifique et médicale dans l'Aurès* (**MÉDAILLE DE BRONZE, ACADEMIE DE MÉDECINE**, 1893).

Rapport sur une épidémie de typhus exanthématique à la prison de Bougie (**MÉDAILLE D'ARGENT DE L'ACADEMIE DE MÉDECINE**, 1895).

Études sur la fièvre typhoïde à Alger. — Statistique des cas traités à la clinique médicale de 1893 à 1896, etc. — (**RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT, ACAD. DE MÉD.**, 1896).

Rapport sur l'organisation sanitaire de la ville de Hambourg (*Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 1898). — *Divers travaux d'hygiène et d'épidémiologie algérienne, adressés à l'Acad. de Médecine* (2 **RAPPELS DE MÉD. D'ARGENT**, 1896-1898).

Observations dans Thèses des Docteurs Richardot, Bérard, Naudin, Perrin, Murat, Piquet, Scherb, Jarron, Bulliod, Barillon, Creutz, etc.

307
DOCUMENTS SUR LE NORD-OUEST AFRICAIN

ETUDE

SUR

L'HYGIÈNE ET LA MÉDECINE AU MAROC

SUIVIE D'UNE NOTICE

SUR

LA CLIMATOLOGIE

des Principales Villes de l'Empire

PAR

LE D^R L. RAYNAUD



ALGER

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE S. LÉON

15, Rue de Tanger, 15

—
1902

DOCUMENTS FOR THE HISTORY OF MEDICINE

STUDY

Galley

(2) BW. 135

LA CLINIQUE



AVANT - PROPOS

« Ce qu'on trouve au Maroc, ce sont des mœurs, des coutumes et un ensemble oriental qu'il serait difficile de trouver ailleurs. C'est encore au Maroc qu'il faut aller de préférence pour se faire une idée de la vie des arabes au temps des Khalifes. »
(Gustave LEBON, *La civilisation des Arabes*).

Appelé par le Conseil sanitaire de Tanger pour organiser un Lazaret à Mogador, nous avons pu, pendant un séjour de 6 mois passés au Maroc, occuper nos loisirs à recueillir des documents sur la médecine actuelle de ce pays, la thérapeutique si primitive encore des *tobibs* ou guérisseurs, les mœurs et les coutumes des habitants, dans leurs rapports avec l'hygiène.

Ce mémoire, déposé en février 1901 à l'Académie de Médecine de Paris et honoré d'une mention, a été depuis considérablement augmenté, deux autres voyages au Maroc nous ayant permis de rassembler des renseignements nouveaux.

C'est l'ensemble de cette étude que nous donnons ici ; mais comme il ne nous a pas été loisible de pénétrer dans l'intérieur de l'empire, et que nos recherches ont été faites surtout à Mogador, où nous avons le plus séjourné, notre travail n'a pu qu'ébaucher certaines questions qui mériteraient de plus grands développements.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans le cours de cette revue des faits médicaux bien nouveaux, des découvertes scientifiques importantes. Il ne reste rien à l'heure actuelle du grand éclat dont le Maghreb a brillé au Moyen-Age; la civilisation y a plutôt rétrogradé. Alors que les anciennes dynasties attiraient dans le pays les savants du monde entier et établissaient des relations entre les musulmans et les chrétiens, la politique de ces derniers siècles ferme de parti-pris le Maroc aux étrangers. La conséquence en a été, pour le fond de la population, l'immutabilité des mœurs, des usages, de la mentalité, et la disparition, même dans les hautes classes, de toute culture intellectuelle un peu étendue. Tel était le Maghreb au déclin du XV^e siècle, tel il est resté.

Malgré cette décadence des sciences arabes, nous avons jugé intéressant de réunir ces modestes documents ; si tous ne présentent pas un même intérêt, quelques-uns pourront peut-être servir un jour à l'histoire de la médecine et être le point de départ de recherches plus considérables et plus fructueuses. Quand on passe

en revue les connaissances de nos pères et qu'on les compare à celles des Marocains actuels on est étonné de retrouver bien des concordances dans les deux méthodes de l'art de guérir et l'on juge avec moins de dédain un peuple auquel l'Europe a autrefois tant emprunté.

Nous plaçant à un point de vue spécial, celui de l'hygiène, nous avons dû, pour ne rien omettre, parler de certains usages, qui étant communs à tous les pays musulmans, n'auront pas l'attrait de l'inédit ; car ils ont déjà été traités d'une façon générale en Algérie et même au Maroc ; nous serons donc très brefs en ces chapitres.

Notre travail, suivi d'une notice sur l'hygiène et le climat de Mogador, et de tableaux météorologiques sur les principales villes de l'empire, nous a été facilité par le concours bienveillant de compatriotes et d'européens établis dans le pays, et nous tenons à ce propos à remercier tout particulièrement M. P. Révoil, alors ministre de France au Maroc, et MM. Boulle, Zerbib, Allal Abdi, Damonte (de Mogador), Brudo (de Mazagan), commandant Burkhardt (de Marakesh), Gauffart (de Tanger), Bernaudat (de Rabat).

PREMIÈRE PARTIE

HYGIÈNE

CHAPITRE I^{er} — HYGIÈNE GÉNÉRALE

Races diverses qui peuplent le Maroc

Le chiffre de la population totale du Maghreb ne peut être établie que d'une façon très approximative; on l'estime en général à 9 ou 10 millions d'habitants. Diverses races peuplent le pays, ce sont les : Berbères.

- Maures.
- Arabes.
- Juifs.
- Nègres.

Les Berbères forment près des $\frac{2}{3}$ de la population marocaine, on les appelle *Amazirjues*, ⁽¹⁾ dans le Rif et le nord, et *Chleuh* dans le sud (Atlas). Ces aborigènes, dont les mœurs, les habitations, les coutumes, l'organisation politique et la langue sont analogues à celles des tribus kabyles algériennes, ont aussi un type à peu près semblable. Nerveux, travailleurs, très industriels, ils restent cantonnés dans les régions montagneuses inexpugnables et ont toujours su conserver leur indépendance, refusant le plus souvent de payer tribut au Sultan, et ne relevant de lui que nominale^{ment} ⁽²⁾.

Les Maures ont deux origines, les uns de souche sémitique, vinrent de Phénicie, de Palestine et d'Arabie bien avant le VIII^e siècle; les autres de race arabe, arrivèrent longtemps après d'Espagne d'où on les chassait. Les Maures, plus civilisés que les autres, habitent de préférence les villes; intelligents, doux, lettrés, ils occupent

(1) D'après de Foucauld, *Amazir*, au féminin *Tamazirt*, et au pluriel *Imaziren* est le nom générique des Berbères, qu'on désigne au Nord par *Kbaïl* et au Sud par *Chleuh* (les blancs) et *Haratin* (les noirs). Les *Berabers* qui ont donné leur nom à la race, sont une tribu tamazirt de la frontière algérienne.

(2) On distingue le territoire marocain en *Bled-el-Maghzen*, ou pays soumis (les plaines du littoral) et en *Bled-es-Siba*, ou pays indépendant; c'est la région occupée par les Berbères.

presque tous les emplois du gouvernement ou se livrent au commerce. Leurs traits sont réguliers, fins, mais le manque d'exercice et une vie tranquille les prédisposent à l'embonpoint et au lymphatisme.

On estime à un million seulement le nombre des Arabes ; les uns, pasteurs, vivent sous la tente en nomades, changeant de pâturage avec la saison ; les autres, cultivateurs, habitent de préférence les grandes plaines soumises au Sultan ou les oasis sahariennes. Par leur type, leur caractère, leurs mœurs, ils ressemblent aux Arabes d'Algérie.

Dans le Rif, existait avant l'arrivée des Arabes, une race de Juifs originaires de Phénicie ; à ceux-ci se sont ajoutés les Israélites chassés d'Italie (1242), des Pays-Bas, (1350), de France et d'Angleterre (1403), de Portugal (1476) et d'Espagne (1492). Actuellement, on en compte environ 100.000 au Maroc. Il est curieux que malgré leur religion et leurs mœurs méprisées des musulmans, les Juifs aient pu se maintenir dans le pays et se rendre nécessaires aux populations marocaines.

Considérés comme étant d'une essence inférieure, relégués le plus souvent dans des quartiers spéciaux (Mellah), ils sont l'objet de toutes sortes de persécutions. On voit parmi eux énormément d'estropiés, de gens difformes, de types de dégénérés ; leurs femmes, cependant, jusqu'à un certain âge sont vraiment jolies.

Les professions qu'ils exercent de préférence sont celles d'orfèvres, cordonniers, chaudronniers, tailleurs. ⁽¹⁾ Dans certaines régions du Rif et chez les Zaïan et les Zemmours on ne tolère pas la présence des Juifs ; ils sont nombreux au contraire dans le Sous, l'Oued Drâ et sur le littoral. Beaucoup, devenus de très riches négociants, se sont établis dans les villes de la côte, où ils servent d'intermédiaires entre les musulmans et les européens.

Leur situation morale et matérielle s'est depuis quelques années améliorée, grâce à la protection des étrangers et à l'influence de l'alliance israélite. Les services qu'ils rendent au Maghzen les font aussi traiter avec plus de bienveillance.

Cependant en pays berbère, le Juif est obligé pour vivre de se mettre sous la protection d'un musulman, dont il devient l'esclave ; tous ses biens, ses femmes mêmes, sont la chose du protecteur ⁽²⁾. Cette condition de la famille juive a entraîné, par croisement, de

(1) Il y a cependant dans l'Atlas des tribus juives guerrières ; un certain nombre d'israélites cultivent la terre ; c'est ainsi qu'à Mogador, ils possèdent et entretiennent les jardins potagers de la ville.

(2) On a vu des tribus se battre pour un juif volé ou malmené.

telles modifications dans la race et le type, qu'en certaines provinces, il est difficile de reconnaître un israélite d'un musulman.

A Tetouan, le Juif a l'apparence espagnole qu'il a conservée, ainsi que le langage du reste, depuis son expulsion de la péninsule ibérique. On prétend que cette ressemblance fut encore accentuée après la prise de Tetouan en 1860, par l'infusion d'un sang nouveau, les troupes espagnoles ayant été logées au Mellah.

Le type juif a aussi changé à Mogador, où pendant le bombardement des Français en 1844, les Arabes de la campagne se précipitèrent pour piller la ville et envahirent le Mellah. Il faut ajouter que si la femme juive ne répugne pas à partager la couche d'un musulman, à Mogador, qui est une ville de plaisirs, les femmes arabes sont sensibles aux charmes des riches juifs lorsque ceux-ci se font précéder de cadeaux de prix.

Les Nègres, un peu moins nombreux que les Juifs, sont originaires du Soudan ; beaucoup ont été amenés comme esclaves. D'autres, attirés en grand nombre au Maroc par un des sultans qui avait constitué sa garde particulière de Soudanais (Bokharis), reçurent des terres où ils se multiplièrent rapidement.

Les noirs, tout en étant de religion musulmane, ont conservé des pratiques bizarres tenant du fétichisme. Ils parlent en général l'arabe, mais ils s'entretiennent entre eux en « Guenaoui » (1).

Il faut encore compter dans les populations du Maroc de 9 à 10.000 chrétiens, installés pour la plupart dans les villes de la côte, fonctionnaires des consulats ou commerçants. Il y a aussi un certain nombre de renégats, anciens déserteurs, assez mal vus d'ordinaire et suspects à tous. Ils s'allient avec des femmes du pays, et les enfants issus de ces unions, élevés comme les autres musulmans, ne diffèrent en rien d'eux comme mentalité. Les descendants des anciens captifs se sont également mélangés aux indigènes, et leur présence, pas plus que celle des européens et des renégats, n'a pu faire avancer d'un pas la civilisation et le progrès.

Le Maroc est le pays des chérifs (on appelle ainsi les descendants

(1) Les noirs ont presque tous sur les joues, des balafres régulières, signe de leur esclavage, ces incisions faites au couteau donnent des cicatrices cheloïdiennes. C'est une chose digne de remarque que la tendance aux che'oles qu'offrent toutes les plaies des Soudanais ; les habitants du Congo utilisent cette prédisposition et se font ainsi par incisions des tatouages en relief, dont le dessin et l'ensemble ne manquent pas de variété et de grâce.

du Prophète), le Sultan a ce titre et comme il peut avoir un grand nombre de femmes, sa descendance chérifienne est incalculable (1). Des tribus entières sont composées de chérifs, qui jouissent de faveurs spéciales, sont inviolables, ne paient pas d'impôts, ont le droit d'asile et souvent le don de guérir ; leur présence dans une maison est un bienfait qu'ils savent d'ailleurs faire payer.

Esclaves

Les esclaves au Maroc, presque tous nègres du Soudan (2), sont fort bien traités et ont le droit de changer de maîtres lorsque ceux-ci sont violents. On les considère comme des domestiques, et ils possèdent souvent la confiance de leur seigneur, plus que la femme de la maison. A Marrakesh et à Fez existent des marchés spéciaux ; mais dans les villes de la côte le commerce se fait moins ouvertement. Le prix (3) varie de 150 à 1.000 francs suivant l'âge, le sexe, la beauté, le tempérament du sujet ; un véritable examen a lieu avant que la somme soit versée (4).

Les femmes deviennent les concubines du maître sans que l'épouse légitime montre de jalousie, les enfants nés d'un homme libre et d'une asservie sont libres. Le marocain affranchit quelquefois son esclave, souvent il le marie à son gré avec une femme de sa condition, et les enfants de cette union restent la propriété du maître.

Il y a aussi des esclaves blanches : les soldats chargés de soumettre une tribu insurgée emmenant en esclavage les femmes et les jeunes filles. Il arrive encore que, pour élever sa famille, une veuve sans ressources vende sa fille à un riche ; elle devient alors domestique sans liberté et partage le sort des noirs de la maison.

(1) Le Sultan Mouley Ismaël (1703) avait 4.000 concubines qui lui donnèrent 525 enfants mâles et 312 filles (Castellanos).

(2) Les harems sont gardés par des eunuques, esclaves noirs venus du Soudan tout opérés ; on les retrouve chez le Sultan, les vizirs et les gros personnages de la Cour.

(3) Au Soudan, où le sel a une grande valeur, on place l'esclave sur un bloc de sel ; la surface recouverte par ses pieds représente le prix de vente.

(4) Des matrones visitent les femmes. On s'enquiert de la santé d'un esclave ; il coûte cher, on ne veut pas être exposé à l'avoir malade ou à le perdre ; on demande entre autres choses s'il n'a pas le « bou i », accès de démence furieuse qui, d'après Moulièras, se constaterait assez fréquemment chez les Soudanais.

Mariages ⁽¹⁾

La condition de la femme au Maroc est la même qu'en tout pays musulman : voilée et claustrée chez les Maures et les Arabes, elle s'occupe des travaux d'intérieur, ne sortant que pour aller au hammam ou au cimetière ; en pays berbère, elle a au contraire le visage découvert et travaille aux champs autant et plus que l'homme.

Le Berbère, sauf dans quelques tribus du Rif, est monogame ; l'Arabe et le Maure étant polygames, peuvent avoir jusqu'à quatre femmes légitimes et un nombre illimité de concubines esclaves. L'épouse achetée, sans avoir été vue, est souvent à peine nubile. Le mariage peut être définitif ou temporaire, le divorce s'obtenant très facilement.

Les cérémonies du mariage durent 7 jours et sont prétextes à festins sans fin. Le nouveau marié passe ses journées à boire et manger avec ses invités, n'approchant sa femme qu'une fois le soir, pour la quitter aussitôt et retourner à ses amis (Mouliéras). En pays berbère, le mari, après avoir constaté la virginité de sa femme, tire un coup de fusil dans la cour, et les amies le lendemain visitent et étalent le linge de la mariée. Le nouvel époux peut tuer la jeune fille qui n'est pas vierge et rentrer en possession de sa dot ou encore se la faire payer par le séducteur.

Les juifs peuvent, d'après leur loi, avoir plusieurs femmes, à la condition qu'elles aient chacune leur appartement ; en général, ils sont monogames dans les villes de la côte, mais à Marakesh et dans les tribus berbères, ont 3 et 4 femmes ; les riches possèdent une maison pour chacune d'elles. Les filles sont fiancées à 6 ou 8 ans ; les garçons à 14, le mariage effectif a lieu ordinairement lorsque la jeune fille est nubile ; cependant les exceptions à cette règle sont fort nombreuses. Nous n'insistons pas sur les conséquences déplorables qu'occasionne cette sexualité précoce, au point de vue de l'hygiène individuelle et même de l'avenir de toute la race.

La visite du linge est aussi en usage chez les juives ; aussi les fiancées désireuses de cacher une faute passée, recourent-elles à la science de matrones, qui, par des lotions d'alun et de tannin, des tampons

(1) Nous ne notons ici que les pratiques plus spéciales au Maghreb, car les lois, qui dans tout l'Islam régissent l'union des sexes et les rapports des époux ont été édictées par le Prophète, réunies et commentées depuis par ses disciples, ou les législateurs. Pour tout ce qui concerne ce sujet, nous renvoyons donc à ces derniers, notamment à Sidi-Khelil, dont il existe une traduction française.

de plantes astringentes, savent rendre aux chairs leur fermeté première, et poussent l'astuce jusqu'à leur introduire un morceau d'éponge imbibé de sang de pigeon, le seul dont la couleur et l'odeur se rapprochent, disent-elles, du sang humain.

Le divorce est très aisément obtenu des rabbins qui l'accordent jusqu'à 5 ou 6 fois au même individu.

L'adultère est sévèrement puni chez les Berbères, la femme coupable et son séducteur peuvent être tués par le mari ou lapidés par la tribu.

A en croire Mouliéras, le Maroc serait le pays des plus basses débauches et des mœurs les plus inavouables. Il existerait dans les tribus djebaliennes une maison de joie, le « *beit es sôfa* » qui serait le soir et les jours de fêtes, le rendez-vous de tous les jeunes gens. Des râfles opérées dans les villages ennemis procurent des enfants des deux sexes, qui, mis en vente, sont livrés au plus offrant. On retrouve enfin Sodome et ses pratiques en tous les points du Maroc.

Les femmes des prisonniers, leurs enfants, avant même qu'elles soient nubiles, sont possédées par les autorités et les gardiens des prisons. Les danseuses et les filles publiques se recrutent aussi parmi les veuves et les divorcées, souvent réduites à cette profession par la misère⁽¹⁾. Lorsqu'elles sont cause de trouble ou de scandale, on peut les obliger à se marier. A Mogador, le caïd, par un arrêté, a fait prendre mari à 2 ou 300 d'entre elles en quelques jours. Ces épousailles se font facilement, l'union pouvant être rompue par le divorce ; les femmes n'ont qu'à offrir un douro à un malheureux, pour qu'il la conduise devant le cadî.

La femme musulmane et la femme juive considèrent le mariage comme institué pour la reproduction de l'espèce ; elles désirent des enfants et font tout ce qui leur est possible pour en avoir. La stérilité étant une cause de divorce, pour la combattre, les matrones et les charlatans ne manquent pas de recettes ⁽²⁾, et

(1) Certains caïds imposent ces femmes au prorata de leurs revenus ; c'est là une application originale de l'impôt progressif.

(2) Voici une coutume qu'on retrouve aussi dans certaines villes d'Algérie et qui est commune aux israélites et aux mahométans. Les femmes sans enfant vont le mercredi près d'un ruisseau ou au bord de la mer égorger un coq noir ; elles cassent légèrement l'extrémité d'un œuf, en vident le contenu dans l'eau, remplissent la coquille de sang et la vident encore, afin de l'employer pour puiser et boire de l'eau. Cette pratique doit être suivie trois mercredis. A Mogador, le ruisseau auquel se rendent les juives sert en même temps d'égout.

nombreux sont les marabouts et les santons auprès desquels on va en pèlerinage à cet effet.

La naissance d'un enfant mâle cause une grande joie dans les familles et sert de prétexte à des réjouissances pouvant durer plusieurs semaines ; celle d'une fille passe inaperçue.

Enterrements

Lorsqu'un décès est survenu chez un Musulman, un crieur court dans les rues annoncer l'heure des obsèques, pendant que des laveurs ou laveuses nettoient le corps, le parfument d'eau de fleur d'oranger, d'essence de roses, de camphre ou de musc et le recouvrent d'un linceul.

Le plus tôt possible après la mort, le cadavre est porté sur une civière au cimetière ; le vendredi seulement on lui fait faire une station à la mosquée. Chacun des assistants doit prendre un instant le brancard ; seuls les lettrés se contentent de suivre en chantant : « Il n'y a de Dieu que Dieu, Mahomet est son Prophète. » Le cortège va ainsi très rapidement, presque en courant.

Le corps est placé la tête tournée vers la Mecque dans une fosse de 75 à 80 centimètres de profondeur, soit dans un cercueil dont le fond est à clair-voie, soit directement sur le sol ; dans ce dernier cas, on forme un cadre en pierres sèches autour de lui, puis on le recouvre de terre et une dalle est fixée à chaque extrémité de la tombe. Suivant la fortune des gens, ces dalles sont en marbre, en bois ou en matériaux vulgaires et portent ou non une inscription. L'orientation de ces pierres, par rapport à l'axe du corps est différente, selon qu'on a affaire à un homme ou à une femme.

Dans certaines régions, la mode veut que les femmes se lamentent et se déchirent le visage ; dans d'autres la philosophie et l'indifférence sont de mise pour la famille, tandis que la gaieté doit régner chez les assistants. Les femmes ne suivent pas le cortège, elles préparent un plantureux repas, partagé au retour par tous les amis du défunt. Il est même de règle que pendant 40 jours, l'héritier ait table ouverte ; la fortune du mort risque de disparaître ainsi. (Mouliéras).

En général, les femmes vont au cimetière le vendredi ; dans le nord, elles s'y rendent aussi le lundi ; cet endroit devient un lieu de réunion, elles y arrivent dès le matin, apportant des provisions, des friandises qu'elles mangent sur les tombes mêmes ou abandonnent pour les pauvres.

Un malade juif paraît-il condamné, la congrégation ou association des morts (*Habra*) délègue 4 ou 5 des siens pour veiller le moribond

et voir s'il a « le signe de la mort ». Dès que ceux-ci l'ont jugé perdu, ils retirent les coussins placés sous sa tête et s'opposent à ce qu'on le soigne davantage, ou qu'on lui donne même une goutte d'eau, de peur que « l'âme ne puisse sortir ».

Le décès une fois constaté, les membres de la Habra déchirent la chemise du mort, et le mettent nu sur le sol ; le cadavre qui a été lavé 7 fois, dont les ongles ont été coupés, est revêtu d'un costume spécial, coiffé d'un foulard et entouré d'une bande de calicot d'une vingtaine de mètres. L'enterrement se fait une heure ou deux après le décès ; le samedi l'inhumation n'a lieu que la nuit.

A la nouvelle de la mort, tous les amis envahissent la chambre, et les pleureuses de profession accourent ; une d'elles, plus inspirée, dit les mérites du défunt et chante aussi les louanges des morts, dont les parents se trouvent parmi l'assistance ; toutes les femmes se déchirent alors le visage. Les pleureuses accompagnent le corps en s'arrachant les cheveux et se labourant la face, et retournent pendant 7 jours de suite au cimetière avec la famille. Au 15^e jour, on met une plaque sur la tombe, puis au 30^e jour et au 9^e mois ont lieu d'autres cérémonies funèbres. Chacune de ces séances se termine par un banquet où sont invités aussi les Habra.

Vêtements

Le costume des Marocains est à peu de chose près celui des algériens, cependant on ne voit guère le pantalon large et le burnous. Les vêtements, généralement blancs, surtout chez les personnages du Maghzen, sont en cotonnade de provenance anglaise et en lainage d'importation ou de fabrication indigène.

Les pauvres n'ont qu'une grossière *gandoura* (chemise sans manches) ou une *djelabia* (sorte de veste longue) de coton ; les gens aisés des villes et du nord de l'empire sont vêtus, par dessus leur *gandoura*, d'une *djelabia* en drap ou en laine, et s'enveloppent dans un haïck de laine, parfois d'une finesse extrême, qui entoure jusqu'à la coiffure même.

La mode varie d'une province à l'autre et souvent d'une tribu à l'autre : dans le Rif, la *djelabia* est de couleur grise ou jaune à rayures ; elle est blanche et ornée de broderies vives dans le Dadès ; ailleurs, elle est brune. Le Soussi et le Berbère de l'Atlas, juif ou musulman, ont un burnous noir en laine ou en poils de chameau (*khenif*), sur le fond duquel se détache un large dessin orange ; au Sahara, c'est la guinée, cotonnade bleue, soudanaise ou anglaise, qui forme tout le vêtement ; le pauvre se drape dans une

pièce de cette étoffe et s'en couvre même la tête et la face ; le riche porte une chemise bleue plus ou moins ornée de broderies (kech-chaba), au-dessous un caleçon de même genre, enfin un burnous blanc ou de couleur.

La tenue des askars (infanterie régulière) se compose d'un pantalon semi-bouffant et d'une veste courte en draps de couleurs vives et dissemblables.

Pour les enfants, le costume se réduit à rien dans l'intérieur du pays, car ils vont nus jusque vers 10 ans ; sur la côte ils ont la gaudoura ou la djelabia.

Il est interdit aux Juifs d'avoir des vêtements de couleur claire ; ils ont ordinairement la djelabia noire ou la lévite sombre. Cependant dans les ports, se sentant protégés par les européens, ils s'habillent depuis quelque temps comme ces derniers, et à Tanger se hasardent même à prendre le costume blanc des musulmans.

Les Maures riches sont coiffés du fez sur lequel ils drapent, comme nous l'avons déjà dit, un pan de leur haïck ; les soldats et les gens de Maghzen portent aussi la tarbouche pointue, mais les pauvres diables, les berbères et les nomades du sud ont la tête absolument nue, malgré le grand soleil. Quelques-uns mettent un étroit turban, de teinte brune ou noire, en poils de chameau, en laine ou en cotonnade, directement sur le cuir chevelu, mais c'est là plus un ornement qu'un abri, car le sommet du crâne est découvert. A Dadès, les Haratin se ceignent le front d'une cordelette de soie (1).

Le grand chapeau de paille que portent nos Arabes du sud est inconnu au Maghreb sous les mêmes latitudes et très peu porté dans le reste du pays ; à Tanger cependant les femmes des Djebala en sont coiffées ; on en fabrique aussi chez les Bocoyas (Rif) et les Zenayas (Sous) (2). Le petit chapeau de paille à coiffe ronde est le signe distinctif des lépreux. Quant au parasol, que beaucoup de nos algériens ont adopté avec enthousiasme, le Sultan seul s'est réservé le droit d'en user, ainsi que le marabout Ben Daoud de Boul'djad (3) ; toutetois à Tanger et dans les villes de la côte on aperçoit de rares indigènes munis d'une ombrelle.

Les hommes ont généralement la tête entièrement rasée, mais on conserve aux enfants une petite mèche sur le côté. Dans quelques tribus, pour se rendre plus effrayants, les indigènes gardent près

(1) De Foucauld.

(2) Mouliéras.

(3) de Foucauld.

des tempes deux touffes de cheveux (*nouaders*) (1). Les Sahariens portent les cheveux longs ; quant aux juifs ils rasant la tête des enfants des deux sexes, tandis que les adultes conservent deux mèches sales, pendant le long des oreilles. Sur leur calotte noire, les vieux mettent en pointe un foulard de cotonnade à carreaux noirs ou bleus. Les femmes juives, lorsqu'elles sont mariées, ne peuvent montrer leurs cheveux, aussi les couvrent-elles d'un foulard, ou quand elles s'habillent à la mode européenne, d'une perruque, qui cache une tête presque jamais peignée.

Le Marocain ne se rase pas la barbe, tout au plus la taille-t-il un peu sous le menton et aux joues ; la moustache est aussi coupée au ras de la lèvre supérieure et sous les narines.

Le pied est chaussé de la babouche (*belgha*), en cuir jaune pour le musulman, rouge pour les femmes, sombre pour le juif ; la juive a des chaussures en velours brodé d'or ; le contrefort en est rabattu, de façon à ce que l'on puisse facilement s'en défaire pour entrer dans l'intérieur des maisons ou dans les mosquées. Les marocains portent rarement de chaussettes, les plus riches sont pieds nus chez eux.

Il y a lieu d'admirer la sagesse dont les musulmans ont fait preuve dans le choix de leur habillement. Les costumes de laine et surtout ceux de couleur blanche, généralement adoptés, sont les plus hygiéniques en pays chauds, car ils n'emmagasinent pas outre mesure les rayons solaires en été, et conservent le mieux la température du corps par les temps froids. D'autre part, ces vêtements larges qui ne serrent pas la taille, permettent le passage libre de l'air indispensable à la respiration cutanée, et ne produisent pas de compression nuisible sur les organes comme le foie ou l'estomac ; en outre, grâce à leur ampleur, l'Arabe qui ne se déshabille pas, les conserve facilement pour dormir, sans en être gêné. Les vêtements sombres sont surtout portés par les Juifs et les gens de classe inférieure ; étant moins salissants, c'est souvent une raison d'économie ou de paresse qui les fait adopter ; de même pour les Sahariens, c'est l'impossibilité de laver leur linge qui les pousse à se couvrir de guinée.

Le costume des femmes est composé tantôt d'une chemise et d'un pantalon court accompagnés d'une caftan (longue veste) ; tantôt

(1) Chez les Zemmours. Les *nouaders* sont aussi un signe de commandement. Les *caids mia* (capitaine de compagnie) les portent. C'est tout un travail que de friser ces cheveux et les maintenir convenablement.

d'une robe droite retenue par une large ceinture. Les pauvres femmes des villes et les berbères portent une étoffe de laine ou de coton, ou encore de guinée (Sous et Sahara) fixée aux épaules par deux agrafes et au milieu du corps tantôt par une ceinture, tantôt par une cordelière.

Les cheveux, rarement peignés, sont cachés sous un foulard de soie ; dans la rue, la tête est absolument couverte d'un haïck de laine, disposé de telle façon qu'on n'aperçoive qu'un œil. Au Sahara, les femmes mettent sur leur tête un voile de laine noire ou de cotonnade bleue. Les Berbères se montrent à découvert aussi bien dans leurs montagnes qu'à la ville.

Les femmes juives ont quelquefois le costume blanc des mauresques d'Alger ou bien la robe droite aux manches larges, et vont la face découverte. Les jours de fête elles mettent des jupes et des vestes de velours brodé et des bijoux remarquables par leur richesse. Beaucoup, habitant les villes de la côte, ont adopté les toilettes européennes.

Dans le nord, les musulmanes portent peu de bijoux ; elles en sont chargées au contraire dans certaines régions de l'Atlas (1) et du sud, ce sont des colliers, bracelets, agrafes, diadèmes, boucles d'oreilles presque toujours en argent ; l'or est l'apanage des riches ou des juives. Les rubis, les émeraudes, les perles, l'ambre et le corail, avec les pièces de monnaie étrangères et les amulettes de toute nature servent d'ornement.

Dans quelques tribus, les hommes ont des anneaux d'argent à l'oreille gauche (2). Les bagues, montres ou breloques que les musulmans, même les plus riches, possèdent, sont toujours en argent ; ils ne pourraient entrer à la mosquée avec des bijoux d'or.

Les Marocains ne se séparent jamais de deux objets indispensables : la *choukara*, pochette en cuir suspendue à l'épaule et la *koumia*, long poignard très orné, recourbé ou droit, avec fourreau de cuivre ou d'argent. Dans les montagnes, ils sont en plus armés d'un fusil à baguette, dont le canon d'une longueur démesurée est, ainsi que la crosse, incrusté très artistement. Ces objets variant de forme suivant les régions permettent de reconnaître à quelle province appartiennent ceux qui les portent.

(1 et 2) De Foucauld.

Cosmétiques et maquillages

Les juives et les musulmanes emploient couramment le *koheul* (sulfure d'antimoine) pour accentuer les cils et agrandir les yeux. Ce produit est recommandé contre les conjonctivites et les blépharites; mis sur le bord des paupières, il atténue l'effet des rayons solaires si intenses dans le pays; aussi beaucoup d'hommes en usent-ils. On retrouve cette pratique chez les européens qui parfois se cerclent les paupières de noir de fumée pour traverser les sables brûlants ou aller dans les neiges. On teint les cheveux en noir avec un mélange de pyrite de cuivre, de noix de galle, de koheul et d'huile; en rouge, avec les feuilles du henné, aussi utilisé pour colorer les ongles des pieds et des mains. Les juives surtout et les berbères de l'Atlas se maquillent avec du vermillon, étalé sur les joues et sur les lèvres.

Le tatouage est une mode plutôt rare au Maroc, sauf chez les Arabes du Chaouïa et du Chiadma où les hommes s'ornent le corps et la poitrine de dessins originaux, tracés avec le koheul ou l'encre de chine. Dans les autres régions, le tatouage se pratique sur le front, le menton ou les joues; quelques femmes imitent aussi autour de leurs bras et de leurs chevilles des anneaux ou des bracelets.

Comme les juives mariées, les musulmanes s'épilent le corps; une préparation assez employée est composée de chaux vive, orpiment et savon vert: on utilise aussi les propriétés de la gomme ammoniacque, et de l'euphorbe. Une autre recette infailible nous a été indiquée; c'est un mélange de nitre et d'œufs de fourmis. Les juives, qui ne se lavent presque jamais, répandent, comme au temps du Grand Roi, les meilleurs parfums d'Europe sur leur crasse, qu'elles cachent sous la poudre de riz. Les vieilles se font un masque de poudre d'amidon et d'arsenic (1), les jeunes, afin d'atteindre l'embouppoint considéré comme l'idéal de la beauté, absorbent des boulettes d'arsenic, se gavent de mie de pain ou de fenu-grec ou bien encore de kouskous parfumé à la poudre d'iris (1); certaines mélangent encore à ce dernier plat du *Fassa*, légumineuse fort employée aussi pour engraisser les chevaux (2).

Quant aux musulmans des deux sexes, ils adorent les parfums; à toutes leurs réceptions ils font brûler des essences (santal, benjoin,

(1) L'arsenic est très employé pour le teint; on fait une infusion de pois chiches où l'on met de l'arsenic, et les femmes se lavent la figure avec cette préparation.

(2) Le docteur Leared prétend que les femmes tirent de la racine de *Tauserghint* (*corrigiola teleifolia*) une poudre qui est mélangée au pain pour faciliter l'engraissement.

encens, myrrhe, nîmi, etc., et passent à la ronde des flacons remplis d'eau de fleur d'oranger, d'essence de géranium, d'eau de rose, de jasmin, etc. (1) Ils mâchent du mastic en larmes pour se parfumer l'haleine et ont grand soin de leurs dents, qu'ils frottent avec de l'écorce de noyer dans le sens de la longueur. Leurs mains et leurs ongles sont tenus dans un grand état de propreté.

Alimentation

L'Arabe a un estomac complaisant qui peut supporter de grandes privations comme de grands excès. Le jeûne, auquel le condamne la religion un mois par an, est bien fait pour le préparer à cette diversité de régimes, car durant le rhamadan, le musulman, qui doit s'abstenir pendant le jour de tout aliment ou boisson, passe sa nuit en festins. Rien ne rassasie l'indigène, qui est toujours prêt à manger à toute heure et à engloutir des provisions énormes, voulant ainsi se dédommager de ses abstinences forcées.

Le fond même de l'alimentation marocaine est le blé et les céréales dont la farine est préparée de façons diverses ; dans certaines régions, les indigènes cultivent la lentille, le fenu-grec, le maïs, le sorgho, le pois chiche, et mangent aussi des dattes, des figes sèches et des glands. Ces fruits, avec les raisins, l'huile et le beurre rance, suffisent à beaucoup pour faire de copieux repas, Des gens misérables n'ayant pas de blé pour faire de la galette, vivent d'orge broyée et mélangée à l'eau, de manioc, de kouskous fabriqué avec des figes de Barbarie (2). Ces derniers fruits constituent pour les mendiants et les affamés une nourriture très abondante sinon très riche (3).

Les Marocains, même les plus aisés n'usent jamais de cuillers ou de fourchettes (4), et se servent de leurs doigts, mais ils ont soin de laver et parfumer leurs mains avant et après les repas. Tout en étant plutôt végétariens, ils consomment cependant aussi du mouton, de la chèvre, des poules, mais presque jamais de viande de bœuf.

(1) Les bains sont parfumés au nard celtique.

(2) Nous avons vu au lazaret de Matifou, des pèlerins manger avec avidité de la farine de lin.

(3) D'après Mouliéras, les Rifains tirent du fruit d'un arbre ressemblant au lentisque et appelé l'*arguel*, une farine qu'ils emploient torréfiée.

(4) Pour prendre la soupe (Souah), ils ont une grande écuelle en bois qu'ils se passent à tour de rôle.

Nous donnons ici des mets arabes une nomenclature généralement connue de tous ceux qui ont approché le monde musulman, mais qui présente pour l'hygiène alimentaire un certain intérêt.

C'est sur le littoral et dans le Nord du Maroc :

Viande. — *Kabeb.* — Brochettes de viande (organes ou muscles).

Merga. — Ragoût de mouton, avec légumes, raisins secs et olives.

Kifta. — Boulettes de viande pilée au mortier.

Mechoui. — Mouton entier rôti à la broche ou au four.

Poulets. — Rôtis, frits, farcis aux amandes, aux raisins, mélangés au kouskous, etc.

Farineux. — *Kouskous.* — Semoule de blé, travaillée, puis cuite à la vapeur et servie avec du beurre, de la viande, des légumes.

Thissa. — Farine d'orge, en kouskous.

Zemmita. — Farine de maïs, en kouskous.

Souah. — Soupe d'orge, de lentilles et d'œufs. C'est le mets que prennent les indigènes le matin.

On mange de plus du pain fabriqué avec du blé ou de l'orge, et toutes espèces de pâtisseries ; les œufs, le miel (1) le beurre, le lait frais et aigre, l'huile d'olives et l'huile d'argan (2) font partie de tous les repas.

Les plats sont en général très épicés et assaisonnés ou accompagnés de condiments innombrables dont nous verrons la liste plus loin.

Voici, d'après de Foucauld, en quoi surtout consiste l'alimentation des Berbères de l'Atlas ; les riches mangent de la farine de blé, les pauvres de la farine d'orge ; beaucoup préparent un mélange des deux qu'ils font griller (*zemmita*) et prennent sous forme de bouillie. C'est ainsi que ce hardi explorateur s'est nourri pendant une grande partie de son voyage.

Dans le Sahara de l'Oued Drâ, où l'on ne consomme pas de viande, le menu comprend, d'après le même auteur, outre de la galette et des dattes : le matin, le *hésou*, potage composé de farine, eau, graisse ou huile ; à midi, la *asida*, bouillie de farine d'orge ou maïs, arrosée d'huile ou beurre ; le soir, le *tam*, ou kouskous de farine d'orge.

(1) Les Rifains consomment un miel amer que distillent des abeilles butinant sur des arbousiers (Mouliéras).

(2) L'arganier (*argania sideroxyton*) est un arbre dont le fruit pulpeux, ressemblant à l'olive, sert d'aliment aux bestiaux, tandis que de l'amande contenue dans le noyau est extraite une huile très recherchée.

Les nomades sahariens et les berbères de la Sekiet-el-Hamra, où les céréales sont rares et les animaux trop utiles pour être abattus, se nourrissent surtout de dattes, de lait de chamelle, d'ânesse ou de brebis, et parfois de viande séchée ou salée importée du Nord (1).

Duveyrier, Palat, Foureau, citent un certain nombre de plantes fourragères qui croissent naturellement dans l'oued Saoura ; les plus importantes sont : le *drinn*, (*arthraterum pungens*) dont les graines appelées *loul*, servent à l'alimentation des habitants, tandis que le chaume est réservé pour les animaux ; le *nessi* (*aristida obtusa*), l'*alenda* (*ephedra alata*) qui ont des fruits comestibles; enfin une orobranche, la *dhanoun* (*phelipæa violacea*) aussi utilisée (2).

Le koran défend le porc et quelques autres animaux indigestes ; au Maroc cependant, beaucoup d'indigènes mangent du sanglier (3). mais s'abstiennent de crabes, langoustes, tortues, anguilles. De même les juifs qui ne touchent pas au porc, regardent comme interdits les coquillages, les crustacés et les poissons sans écailles ; leur alimentation ressemble à celle des musulmans au milieu desquels ils vivent ; ils consomment en général des potages épicés, du mouton bouilli, de la viande hachée, des tripes, des fruits confits au vinaigre, etc. Dans les villes de la côte ils ont adopté en grande partie les coutumes européennes.

Les Israélites ont eux aussi, au moment de la fête du Guipour, un jeûne qu'ils observent avec rigueur ; ils doivent rester une journée entière sans manger et sans s'asseoir.

Les Juifs, qui boivent du vin et de l'anisette (*mahia*) (4) en ont répandu l'usage chez les musulmans (voir art. Alcool) ; mais tandis que les premiers prennent ces boissons à table, les derniers en usent en dehors de leurs repas. En mangeant, les musulmans boivent de l'eau, du lait pur ou fermenté (*leben*) ; ils absorbent aussi, ainsi que les Juifs, beaucoup de thé parfumé à la menthe, à l'ambre gris, à la verveine, au citron, voire même à l'absinthe.

(1) Les gens de la Sekiet-el-Hamra viennent quelquefois à Mogador s'approvisionner en vivres et en marchandises de toutes sortes.

(2) Lamartinière et Lacroix (Documents).

(3) Le sultan Mouley Dehebi (1727) entretenait même des porcs dans son palais, et s'en nourrissait, raconte Braithwaite, quoique son plat favori fût du renard rôti ou du rat.

(4) Le juif boit de la *mahia* à ses repas ; « un litre par jour est la moyenne d'un grand nombre, dit de Foucauld ; les femmes en prennent plus ou moins ; dans le Drâ on en consomme le samedi en quantité prodigieuse ; il faut en avaler assez au déjeuner pour dormir ensuite jusqu'à la prière de 4 heures.

Les Maures font bouillir le lait avec du basilic, de la marjolaine, du romarin ou de la menthe, et y ajoutent souvent du mastic en larmes (1).

L'alimentation des Marocains n'est malheureusement pas toujours appropriée à leurs besoins physiologiques. Si les Maures, qui habitent les villes, semblent se bien trouver d'une nourriture hydro-carbonée, et acquièrent même de l'embonpoint, c'est qu'ils désassimilent peu, ne faisant pas d'exercice, et que les ressources de la contrée leur permettent de varier leurs aliments et d'y adjoindre souvent des matériaux azotés.

Mais il n'en est pas de même des Berbères, gens qui peinent beaucoup et vivent soit dans les montagnes, soit au Sahara, où ils sont loin d'avoir une ration d'entretien suffisante, les conditions d'existence étant plus dures et la terre peu ou point productive.

La sobriété et la tempérance sont des qualités utiles dans la vie nomade et indispensables pour la traversée des territoires désertiques ou stériles, cependant l'abstinence et la pénurie de certains éléments nutritifs ne peuvent à la longue qu'affaiblir l'individu et être préjudiciables à la race. Il est certain que la nourriture végétale convient aux pays chauds; à ce point de vue l'hygiène alimentaire des Arabes est bien comprise et serait même entièrement à approuver, si certaines pratiques mauvaises ne venaient pas en détruire les bons effets, et surtout si ce régime était assez abondant pour tous.

Certes, les céréales représentent une excellente alimentation; le blé, l'orge, le maïs, le sorgho, suffiraient bien, avec les œufs, le lait, les graisses, à entretenir l'équilibre; mais peut-on recommander la valeur nutritive des graines fourragères du Sahara, ou les maigres produits amylicés que nous avons signalés plus haut?

La culture à peu près exclusive des graminées (2) a l'inconvénient d'être sous la dépendance d'influences atmosphériques déterminant des disettes ou des famines effroyables, comme nous en verrons plus loin, ou d'être sujette à des maladies cryptogamiques (rouille, charbon, ergot, etc.) qui provoquent des épidémies d'ergotisme, autrefois si meurtrières en Europe et en Afrique (3).

(1) Voir chapitre Intoxications.

(2) Certains tubercules (pomme de terre, patate) sont très rarement consommés.

(3) Trabut et Lagrain ont signalé dans diverses régions de l'Algérie des troubles cutanés (prurit), des gangrènes et des cataractes, dus selon toute vraisemblance aux ustilaginées ou aux claviceps.

Les légumes verts et les fruits, sauf dans les villes et les campagnes fertiles, n'entrent pas dans la nourriture d'une grande partie de la population ; cette absence d'acides (1) est cause d'un trouble fréquent chez les indigènes : l'altération scorbutique des gencives. Les eaux trop pures de l'Atlas ou celles du Sahara au contraire trop chargées de sels (chlorurées ou magnésiennes) contribuent, avec l'insuffisance de la nutrition, à prédisposer aux diathèses, aux infections, à l'affaiblissement des races berbères, qui heureusement compensent au défaut d'aliments azotés par l'absorption très abondante de préparations d'épargne, thé ou café, sucre, corps gras. Cependant ces derniers, huiles végétales ou graisses d'animaux domestiques, sont le plus souvent absorbés rances, et les acides gras ainsi développés ne doivent pas être étrangers aux troubles dyspeptiques gastro-intestinaux, aux hypertrophies hépatiques, sur lesquels Boix a attiré l'attention. L'abus des condiments et les écarts inconsidérés de régime, contribuent aussi à accroître le nombre des affections du tube digestif chez les indigènes.

Habitations

On retrouve au Maroc tous les genres d'habitation des peuples du Nord de l'Afrique, depuis la tente jusqu'au palais. Les nomades ont la tente en toile ou en poils de chameau, ne contenant que des nattes, des couvertures pour le coucher, et quelques ustensiles de ménage. Le gourbi en paille, ou en tob (terre séchée au soleil) est déjà un progrès sur la tente ; dans les régions montagneuses exposées aux pluies, il est construit en pierres reliées avec de la terre ou de la chaux ; une simple séparation en branchages ou en toile divise l'unique pièce où sont logés la famille et les animaux domestiques.

Dans les villages des contrées fertiles, on rencontre plus de confort ; les maisons blanchies à la chaux, sont séparées en plusieurs pièces, et les bêtes ont une cour ou un refuge à part.

Les villes marocaines ont une très belle apparence de loin ; la blancheur des murs, la silhouette des minarets, se détachant sur la verdure des jardins, leur donnent un aspect très riant, mais les rues sont souvent mal entretenues et les abords des portes, où l'on jette sans soin des détritiques de toutes sortes, presque impraticables.

La vie musulmane est tout au dedans ; la femme ne devant ni

(1) Les indigènes remédient à ce manque de végétaux acides en absorbant en grande quantité du lait aigre.

sortir, ni savoir ce qui se passe dans la rue, les maisons ont peu ou point de fenêtres. Les pièces s'ouvrent sur une cour intérieure, disposition excellente pour lutter contre la chaleur et les coups de vent, mais détestable l'hiver où l'humidité et le froid sont pénétrants, les ouvertures donnant sur la cour n'ayant pas toujours des portes.

Toutes les maisons ont des terrasses où les hommes s'abstiennent en général de paraître, les réservant aux femmes qui le soir s'y réunissent pour causer ; ces dernières arrivent même, afin de se visiter d'une terrasse à l'autre, à franchir, à des hauteurs souvent fort grandes, des rues très étroites dans certains endroits.

Il n'y a en général ni cheminées ni poêles dans les maisons arabes et guère de cuisines munies de fourneaux. Les aliments se préparent au dehors, dans la cour ou sous un abri, le plus souvent dans la demeure même ; comme il n'existe pas de foyer, la fumée s'accumule dans la pièce et s'échappe par les fissures. Durant les temps froids, on place des réchauds au milieu de la chambre, et l'asphyxie lente ne tarderait pas à se produire sans les vices de construction et le jeu des boiseries qui laissent pénétrer l'air.

Les villes du Maroc, entourées de hautes murailles dont on ferme les portes à la tombée de la nuit, sont en général divisées en quartiers séparés (1). Les Européens habitent au milieu de la population musulmane, mais les Juifs sont relégués dans un ghetto ou *mellah*, qui est le plus souvent entouré de murs et fermé la nuit.

Tandis que la ville arabe peut être, suivant l'impulsion donnée par le caïd ou gouverneur, relativement propre, le quartier juif est toujours horriblement négligé. Rien ne peut donner une idée du mauvais entretien du mellah ; dans les rues, les immondices ne sont enlevées qu'une ou deux fois par an, et s'amoncellent à tel point qu'en certains endroits il ne reste plus qu'un étroit passage libre. Les maisons, très sales intérieurement et extérieurement, possèdent deux ou trois étages, comme dans les quartiers maures ; chaque étage, peu spacieux, comprend souvent plusieurs appartements qui servent de logement à des familles très nombreuses, et sont de plus encombrés d'une foule d'objets et bibelots inutiles (2).

La demeure arabe, dans laquelle on pénètre par une petite porte basse, frappe par sa nudité ; contrairement à la maison juive, il n'y a pas ou presque pas de meubles ; des nattes sur le sol, et contre les murs des divans très bas avec une profusion de coussins, (divans servant tout à la fois de lits et de sièges) une petite table,

(1) Marrakesh possède 24 quartiers fermés.

(2) Nous renvoyons à la notice sur Mogador, pour les détails sur le mellah.

une théière, un réchaud, une malle pour renfermer les choses précieuses, constituent tout le mobilier. Les murs, les parquets, les escaliers sont blanchis à la chaux à peu près toutes les semaines.

L'hygiène de l'habitation est mieux comprise par le Musulman que par le Juif ; heureusement pour cette dernière race, les femmes peuvent sortir de leur maison et aller respirer au dehors un air plus salubre.

EXERCICES PHYSIQUES

Les différentes races qui peuplent le Maroc pratiquent inégalement les exercices physiques. Tandis que les Maures affectent de faire le moins de mouvements possible, et restent étendus ou accroupis toute la journée, buvant du thé, causant ou rêvant, les Berbères au contraire, habitant des régions accidentées, où l'existence est plus dure, sont des gens très actifs. Le fonctionnaire ou le marchand maure ne sort que rarement à pied, et monte sur sa mule pour faire la moindre course ; encore va-t-il d'un petit pas tranquille, ne poussant jamais sa monture au galop : ce serait manquer de dignité. Aussi acquiert-il assez rapidement un embonpoint excessif et des troubles par ralentissement de la nutrition.

Les Arabes des champs et les Berbères font plus volontiers de longs voyages à pied ou à cheval ; l'absence de routes et le mauvais entretien des sentiers, les obligent à de très pénibles marches ; ils vont les pieds nus ou chaussés de sandales en cuir sans contrefort. C'est en crispant les orteils que la chaussure se trouve retenue, ce qui rend la marche assez difficile. Dans les pays de montagne, cependant, les indigènes fixent leurs babouches solidement et garnissent les semelles d'épais cuir de buffle. Il n'est pas rare de leur voir faire dans la journée de 40 à 50 kilomètres et plus, suivant les bêtes de somme ou portant eux-mêmes un assez lourd fardeau.

Nous allons voir à propos des courriers (rekkas) jusqu'où peut aller l'entraînement.

Rekkas. — Les rekkas sont généralement des Sahariens, de 30 à 40 ans, servant de courriers au Maroc, et employés les uns par le Maghzen, les autres par les bureaux de poste européens. A Tanger, ils forment une corporation sous les ordres et la responsabilité d'un chef.

Les lettres sont portées d'une ville à l'autre, et grâce à un système

de relais, peuvent parvenir de Tanger à Mogador ou à Marrakesh, en 8 jours. Le rekkas fait de longs trajets à pied, par des chemins à peine tracés, à travers monts et forêts ; il lui faut passer à gué, à la nage ou sur les bacs en peaux de bouc gonflées, des rivières très dangereuses, parcourir un pays pas toujours sûr, subir de grandes fatigues, pour être payé à raison de trois pesetas environ par journée de route.

A Mazagan, M. Brudo qui a installé une poste particulière sur Marrakesh, emploie 4 porteurs. Ces derniers mettent à peine 48 heures pour franchir une distance de 180 kilomètres, et repartent après 2 jours de repos ; ils demeurent ensuite 8 jours à Mazagan à attendre leur tour. Le rekkas part toujours seul, chargé du sac de dépêches qui pèse, avec le pain qu'il emporte pour 2 jours, 12 kilos en moyenne. En route, il se repose 6 heures environ, s'étendant en plein champ, sans abri, se réveillant automatiquement pour repartir exactement à l'heure. En été, il porte une simple gandoura, et prend avec lui une gargoulette d'eau ; en hiver, il se couvre d'une djelabia et d'un ciré.

Le sac de dépêches sur le dos, un bâton à la main pour servir de balancier, le rekkas, penché en avant, marche rapidement d'un pas toujours égal ; parfois il place sa canne en travers de ses épaules, et appuie ses avant-bras sur les deux extrémités, renversant ainsi le buste et respirant à pleins poumons. Suivant la nature du terrain, il va pieds nus, ou chaussé de sandales bien fixées ; du pain, parfois quelques dattes sont sa seule nourriture.

Ces marches si longues, et si rapidement exécutées ont pu dans certaines circonstances être encore surpassées ; le trajet de Mogador à Tanger, qui est habituellement de 8 jours, a été fait, avec relais naturellement, en 6 jours. Et c'est à peine si, après de telles étapes, l'homme paraît fatigué, il se couche en arrivant et dort une douzaine d'heures.

Au Maroc, on ne connaît pas les véritables courses de chevaux, mais l'exercice le plus en faveur est la *fantasia*, qui consiste en une galopade folle d'un groupe de gens montés, déchargeant à la volée leurs longs fusils. De hardis cavaliers s'exercent à tirer en arrière, à se coucher sur le flanc de leur cheval, à jeter leur moukhala en l'air pour le ressaisir au vol ou le ramasser à terre sans quitter leur selle. On applaudit surtout celui qui, lancé à toute vitesse, sait arrêter brusquement sa monture.

On simule aussi quelquefois à cheval ou à pied, des combats qui

peuvent avoir lieu le jour ou même la nuit à la lueur des torches (Mouliéras) ; les guerriers se divisent en deux camps, et toutes les ruses des batailles sont permises.

Un autre plaisir bien attrayant est la chasse que les Marocains pratiquent à pied ou à cheval, au moyen du bâton (chasse au lièvre), du fusil (sanglier et grosses pièces), ou du faucon. Le pays est très giboyeux ; malheureusement les indigènes le dépeuplent peu à peu, en chassant à toutes les époques, en s'emparant des nids ou en usant des pièges (fosses ou filets).

En général, la bête doit avoir été saignée pour pouvoir être mangée ; c'est à cause de cela qu'en pays musulman le gibier est le plus souvent pris à l'aide de lacets. La saignée se fait en prononçant la formule : « Au nom de Dieu, Dieu est le plus grand ! » Un bon musulman refuse de manger d'un animal qui n'a pas été tué suivant le rite ; cependant quelques-uns, d'idées plus larges, prononcent la formule consacrée avant de tirer le coup de fusil, ou même avant de partir pour la chasse, et leur conscience est tranquille.

Les battues aux sangliers constituent non seulement un exercice recherché, mais une nécessité pour certaines tribus, qui ont à se débarrasser de ces voisins dangereux pour leurs récoltes ; beaucoup d'indigènes, nous l'avons vu, mangent sans scrupule la viande de cet animal, malgré les prescriptions koraniques.

La pêche, pratiquée sur toutes les côtes marocaines, se fait avec tous les engins connus et importés d'Europe par les marins espagnols et portugais : la pêche au javelot ou au trident, la pêche à l'épervier sont particulièrement curieuses à voir.

La natation est un sport plus répandu dans le Nord que sur l'Océan ; du côté de Mogador, le vent qui souffle du Nord-Est tout l'été est si froid que c'est à peine si l'on aperçoit de temps en temps quelques baigneurs. Ce sont d'ailleurs partout les enfants qui se livrent de préférence à ce plaisir ; les femmes ne prennent presque jamais de bains de mer.

Les jeux d'adresse ou de force ne semblent pas être d'une grande variété : la lutte, l'escrime, la danse et une sorte de foot-ball ou de golf pratiqué à l'aide du pied ou du bâton, sont à peu près seuls usités. Dans certaines régions, les indigènes se divisent en deux camps et se lancent une balle traversée par une longue aiguille, il s'agit ou de renvoyer la balle sans se blesser ou de la relancer après avoir enlevé puis remis l'aiguille au vol (1).

La lutte arabe n'est pas un pugilat ; elle n'emploie ni chaussons,

(1) Mouliéras.

ni gants, et se réduit simplement à faire tomber à terre l'adversaire en s'aidant même de crocs en jambe ; cependant il existe un jeu consistant à marcher sur les mains et à se donner des coups avec les pieds garnis de chaussons (1).

L'escrime est enseignée de préférence par des forgerons, au moyen de bâtons ou de sabres nus ; ces professeurs ignorent complètement l'escrime européenne ; ils mettent toute leur application à se toucher aux jambes.

A l'occasion de leurs fêtes, les Nègres dansent chez eux et en public, au son d'une musique infernale ; les musiciens eux-mêmes se joignent à leurs compagnons, tout en battant du tambourin ou des castagnettes, et s'accompagnant quelquefois d'une guitare à 3 cordes. Cette musique assourdissante, rythmée, qui se prolonge sans interruption et sans changement pendant des heures, entraîne en une cadence plus ou moins rapide, ces bons Soudanais jamais fatigués.

Il y a bien aussi, mais rarement à la vérité, parmi les danseurs de profession, quelques marocains de race blanche ; l'art chorégraphique est en somme plutôt réservé aux femmes. Il faut cependant reconnaître que chez les tribus rifaines et djebaliennes, cet exercice est assez en honneur ; on y voit des zaouïa de Mouley Bou Chta, patron des musiciens, des chanteurs et amateurs de sport (2).

Les danseuses sont juives ou musulmanes, et le caractère de la danse varie suivant la race et aussi suivant les régions ; en général, elle s'accompagne de chants. La musique marocaine a été l'objet d'un travail de Host (3) ; les instruments en ont été décrits et nombre de mélodies notées. Comme toute la musique sémite, la musique marocaine adopte le ton mineur, elle diffère assez de celle d'Algérie, ses compositions se rapprochant davantage, on le comprendra facilement, des airs espagnols. Les musiciens sont en même temps chanteurs ; nous les avons entendus, maintes fois chanter en s'accompagnant sans arrêt durant une heure entière, se reposer dix minutes, puis reprendre aussitôt, et cela plusieurs nuits de suite.

(1, 2) Mouliéras.

(3) Nachrichten von Marokos und Fez, 1781, Copenhagen.

ORDRES RELIGIEUX ET CONFRÉRIES

AYANT DES RAPPORTS AVEC L'HYGIÈNE

Il n'est presque pas de mahométan au Maroc qui ne soit affilié à un ou plusieurs ordres religieux. Il serait intéressant, au point de vue psychologique, de rechercher l'influence néfaste que ces associations ont pu produire sur l'âme musulmane. L'esprit théocratique est le fond même de la religion ; ces ordres exigent de leurs membres appelés *khouan* (frères) l'obéissance la plus absolue — (ils seront entre les mains du cheik, comme le cadavre entre les mains du laveur de morts) — détruisant ainsi le libre arbitre, la discussion, poussant uniquement à la vie contemplative, et amenant par suite à l'éloignement de toute idée de progrès (1).

Pourtant quelques-unes de ces confréries, n'ont de religieux que l'allure, leur but étant plutôt l'exploitation des gens simples ; c'est tantôt l'esprit de lucre qui guide leurs chefs, tantôt une arrière-pensée politique : sous le couvert de représentations pieuses ou de danses et chants, ils parcourent les tribus, recouvrant des *ziara* (dons volontaires). Dans ces sortes de confréries doivent être classées des associations qui peuvent nous intéresser au point de vue de l'hygiène : tels les *Mkalia* ou *R'ma*, les *Ajaïba*, les *Bou Alya*, etc. (2)

Les *Derkaoua*, *Aïssaoua*, *Hamadcha*, *Heddaoua*, appartiennent à des ordres essentiellement religieux, mais dont les pratiques extérieures touchant à l'acrobatie, à la sorcellerie ou au charlatanisme, sont bien faites pour frapper une foule ignorante et crédule comme la foule musulmane.

Certaines pratiques et obligations communes à toutes les confréries sont : l'obéissance au cheik et à ses représentants dans les diverses villes (*mokaddem*), l'aide et la protection que se doivent les *Khouan* entre eux. A époque fixe se tient une réunion générale (*hadra*) au sanctuaire du chef de l'ordre ; on y lit ou récite les prières et on procède aux prescriptions rituelles propres à l'association ; d'autres réunions plus fréquentes peuvent avoir lieu dans les succursales en présence des *mokaddem*, s'accompagnant de représentations publiques (*mousssem*).

(1) Voir l'ouvrage si intéressant de Rinn (*Marabouts et Khouan*) et les *Confréries religieuses*, de Depont et Coppolani pour des détails plus complets sur l'organisation des ordres religieux musulmans.

(2) Nous ne nous occuperons pas des ordres importants au point de vue religieux ou politique, car leur étude ne rentre pas dans le cadre de ce travail.

Plusieurs de ces ordres admettent les femmes, qui sont soumises comme les hommes à une longue initiation ; elles peuvent assister aux réunions.

La caractéristique de l'ordre est le *dikr* ou prière spéciale, qui consiste à répéter 100 ou 1000 fois le mot « Dieu » ou une formule particulière qui, avec des signes (1) analogues aux signes maçonniques, permettent aux affiliés de se reconnaître entre eux, etc.

Ajoutons que tous les khouan ne sont pas des fanatiques ; des chrétiens ont pu être affiliés et protégés par les autres membres de l'ordre ; nous avons connu le vice-consul d'une puissance européenne qui avait fait partie des Heddaoua

Il s'est formé au Maroc, dans presque toutes les agglomérations, un grand nombre de sociétés ou confréries physiques ou guerrières, qui ont pour but de pratiquer ou enseigner le tir, l'équitation, la gymnastique ; les plus importantes sont : les *M'kalia* ou *R'ma*, et les *Ouled si Ahmed ou Moussa*, cités plus haut, et dont nous allons passer en revue les exercices.

M'kalia ou **R'ma** (du mot *m'kala*, fusil et *rami*, bon tireur, sociétés de tir dont le fondateur fut Saïd ben Oukkas, un des compagnons du Prophète, béni par Mahomet pour avoir tué dans un combat un idolâtre qui, par son tir meurtrier, avait fait beaucoup de mal aux musulmans. Saïd prit pour devise les paroles de Mahomet : « Enseignez à vos enfants l'équitation et le tir de l'arc, cela les préparera à la guerre », et l'ordre des R'ma fut créé. Au Maroc, les R'ma rendirent de grands services dans les guerres contre les Portugais et les Espagnols au XVI^e Siècle, aussi sont-ils en haute estime. La zaouïa du cheik est au Sous ; tous les musulmans quel que soit leur âge peuvent faire facilement partie de l'association dans laquelle des étrangers sont quelquefois admis. Il leur est interdit de faire du mal à un des leurs ; si deux tribus en viennent aux mains, les R'ma ne doivent pas tirer sur les Khouan du parti opposé. C'est dans cet ordre que la solidarité est la plus grande.

Ils se réunissent assez souvent pour monter à cheval ou tirer, et donnent volontiers des leçons à des musulmans qui ne sont pas de l'association ; une ou plusieurs fois par an ils font un « moussem »

(1) Façon de serrer la main, de porter le chapelet ou de l'égrener, intonation dans la récitation du « dikr », couleur des vêtements ou du turban, etc.

(fête) qui dure plusieurs jours. Parcourant la ville en procession, tous armés de longs fusils, de poudrière, et de leur koumia (poignard), chantant en chœur le « dikr », et suivis d'un économe qui recueille des aumônes, ils vont hors de la ville, installent des pierres en guise de cibles à 20, 30 ou 60 mètres au plus, puis après une prière, tirent tous à la fois, non sans avoir fait sur leur arme certains signes particuliers. Malgré leurs exercices fréquents, ils ne sont pas tous très adroits ; beaucoup ont d'ailleurs d'assez mauvais fusils à pierres.

Les **Ouled si Ahmed ou Moussa** appelés encore *Ajaïba* (les merveilleux), sont originaires du Sous : ils n'ont pas de formule religieuse, mais trouvant que celui qui n'a pas de patron a pour patron le diable, ont adopté comme chef spirituel Si Ahmed ou Moussa. Ce sont en réalité des saltimbanques sans grands préjugés, qui n'ont aucun scrupule à voyager et à figurer même hors de leur pays dans des cirques et des casinos.

Au Maroc, ils font leurs exercices en plein air, au milieu d'une grande affluence de peuple très avide de spectacles ; tous les tours de cirque, d'équilibre, de gymnastique, d'acrobatie sont connus d'eux ; ils jonglent avec des poignards, dansent sur la corde, font de la haute école ; il n'est pas jusqu'à la pomme de Guillaume Tell qu'ils ne puissent abattre d'un adroit coup de fusil.

Ils ne commencent jamais le spectacle sans avoir fait une invocation à leur patron, prière qui est répétée en chœur par l'assistance, et avant d'avoir recueilli une bonne provision de flous (monnaie de cuivre et d'étain valant 1/8 de sou).

Les **Derkaoua** forment un ordre religieux répandu sur tout le Nord de l'Afrique et possédant une assez grande importance politique. Ce sont, à proprement parler, les anarchistes du monde musulman : ils ont comme règle de vivre dans la retraite, les veilles, le silence, les privations, la faim, se disent ennemis de toute autorité, et sont d'ailleurs aussi peu sympathiques au Maghzen qu'au gouvernement français, car on les retrouve en Algérie.

(1) D'après Mouliéras, il y aurait d'autres patrons de confréries physiques : Si Ahmed ben Nacer, Sidi Youssef, Sidi Allal el Hadj, à Tanger ; Mouley Bou Chta, à Fez, etc.

Issus de l'ordre des Chadelya, auxquels il était recommandé de « célébrer les louanges de Dieu par les danses, de vivre dans l'isolement et le désert », les Derkaoua se réunissent en certains jours, s'asseyent en cercles concentriques, leur mokadden au milieu, et chantent leur « dikr » en psalmodiant sur un rythme monotone. Pressant alors l'allure, ils se lèvent, et serrés les uns contre les autres dansent sur place, secouant leur buste en cadence, et chantant toujours, vont ainsi jusqu'à l'extase.

Les **Aïssaoua** sont les disciples de Si Mohamed ben Aïssa, dont la zaouïa est à Mequinez. On a beaucoup écrit sur cet ordre religieux formé d'exaltés, qui se rapprochent des derviches de Turquie et de l'Inde (1).

Les Aïssaoua sont surtout des illuminés, des extatiques rendus insensibles par des procédés d'hypnose aujourd'hui connus; ce sont avant tout des religieux qui parfois se livrent à des exercices étranges.

Plusieurs fois par an, sous la direction de leur mokadden, qui est le plus souvent un personnage important (à Mogador, c'était le chef charpentier du Maghzen), les Aïssaoua font un moussem (fête). Précédés d'une musique et suivis des bannières de la zaouïa, ils traversent les rues en courant, les yeux égarés, les cheveux épars, semblables à des fous; parfois ils déchirent et dévorent à belles dents des moutons vivants que les fidèles ont achetés pour cette occasion, ou des chiens rencontrés par eux; dans leur rage ils vont dans certains cas jusqu'à se jeter sur des enfants, et pour éviter que les européens soient malmenés, on les fait protéger par des soldats.

De temps en temps la procession s'arrête, forme le cercle, et tandis que la musique joue des airs monotones, que la foule bat la mesure en frappant des mains, les Aïssaoua, entourant leur mokaddem, dansent en cadence. C'est un saut sur les talons, en même temps qu'une secousse du tronc et de la tête, qui plonge dans l'extase et l'insensibilité. Alors ils se livrent à leurs exercices favoris, assez connus pour que nous les passions sous silence.

Les femmes, qui font partie de la confrérie, les accompagnent

(1) A rapprocher des Aïssaoua, les *Refaya*, qu'on rencontre en Egypte et à la Mecque, les *Saadya* (à Damas), les *Bou-Alya*, dans le Sud Marocain et Algérien.

dans ces sorties, et le visage voilé, recouvertes d'un burnous qui les fait ressembler à leurs compagnons, elles dansent aussi.

A côté des Khouan, disciples de Sidi Aïssa, qui sont ouvriers, marchands, soldats, etc, et se réunissent seulement à l'occasion d'une « hadra » ou d'un « mousem », existent des saltimbanques se disant Aïssaoua et ne vivant que des représentations qu'ils donnent par groupes de 2 ou 3 sur les marchés et dans les grandes fêtes.

Les Aïssaoua (1) passent pour être à l'abri des morsures de serpents ; ils savent plutôt rendre inoffensives les vipères, soit en les étourdissant avec de la fumée, soit en leur fixant une longue aiguille sous la peau le long du dos pour les empêcher de se redresser, ou enfin en leur arrachant les crocs. Malgré cela il y a encore des accidents fréquents et mortels, mais quand un charmeur a ainsi succombé, on dit qu'il n'était pas en état de sainteté.

M. Zerbib (de Mogador), tient d'un Aïssaoua qu'il excitait chaque matin ses vipères avec une peau de mouton, où celles-ci épuisaient leur venin, les faisant mordre « jusqu'à ce qu'elles aient du sang dans la bouche » ; puis, au moment de commencer ses exercices, leur présentait son burnous où elles vidaient le reste de leur glande ; il pouvait alors se laisser piquer impunément.

Il est évident que par ce procédé, les Aïssaoua ne s'inoculent qu'une très faible dose de venin ; arrivent-ils ainsi à se vacciner ? C'est bien possible, et c'est ce qui expliquerait la parfaite tranquillité avec laquelle ces gens manœuvrent des animaux aussi dangereux. Quelques-uns essayent aussi de s'immuniser en avalant du venin de vipère ou en dévorant des serpents crus ; c'est dans le même but qu'ils mangent des scorpions crus, vivants ou écrasés, et mélangés à du kouskous.

Le peuple a une grande confiance dans la science et surtout dans le pouvoir surnaturel des Aïssaoua, qui prétendent être capables de retirer à un individu sa maladie et de s'en charger sans en être incommodés ; ils ont aussi la réputation de savoir guérir les morsures de serpents. Voici le procédé qu'ils emploient quand on les appelle pour soigner les gens ainsi blessés : Ayant ligaturé le membre et élargi la plaie, ils en aspirent le sang après s'être au préalable rempli la bouche d'huile. Lorsque les piqûres d'aspic, de scorpion et d'araignée sont graves, ils enterrent l'individu, en lui laissant la tête dehors et en disposant le côté blessé vers la surface du sol sur

(1) Doutté a écrit une monographie intéressante sur les Aïssaoua de Tlemcem.

lequel ils allument un gros feu. Il se produit une abondante transpiration et le malade guérit le plus souvent.

On confond maintes fois les **Hamadcha** (1) avec les Aïssaoua. Un certain nombre de leurs pratiques ont en effet quelque ressemblance, ce sont pourtant deux sectes différentes. Les Hamadcha sont les disciples de Si Ali ben Hamdouch qui vivait à la même époque que Si Mohamed ben Aïssa. Les Hamadcha comme les Aïssaoua se voient quelquefois isolés sur les marchés, mais le plus souvent, se groupent pour procéder à des « moussem ». Accompagnés aussi de musique et de bannières, ils se mettent en rond et dansent à peu près de la même façon que les adeptes de Sidi-Aïssa.

De temps en temps un individu, plus excité que les autres, se détachant du cercle, se met dans la foule ou au milieu des danseurs et arrache des mains du mokaddem une hache à tranchant, peu effilé d'ailleurs, dont il se donne des coups redoublés sur le crâne, en sautant en cadence sur le même rythme que ses compagnons. Le sang coule des nombreuses blessures ainsi faites ; on est obligé d'arrêter la rage sanguinaire de ce forcené et de lui enlever son arme, reprise aussitôt par un autre illuminé qui à son tour se mutile. Pendant ce temps, le premier hamdouchi saisissant une massue en fer, s'en frappe la tête, puis comme si cela ne suffisait pas, il lance en l'air un boulet et le reçoit sur le crâne.

Au bout d'un instant, une partie de la bande a subi ces diverses épreuves, et le spectacle de ces visages couverts de sang est écœurant. Quelques habiles s'arrangent pour ne se blesser que légèrement avec la hache, reçoivent le boulet de façon à ce qu'il ne fasse que glisser sur la tête, et étendent avec leur main le sang sur leur visage ; d'autres plus hallucinés se frappent si violemment qu'il faut les retenir, ils s'échappent parfois et deviennent dangereux.

Aussi y a-t-il toujours des soldats pour parer à des accidents et arrêter les plus excités. Nous avons vu un de ces hamadcha, baigné de sang et ivre de haschich sans doute, se jeter à plat ventre, mangeant de la terre jusqu'à ce que son estomac rempli la rendit ; il recommençait quelques pas plus loin. Deux vigoureux gaillards le retenaient, pour l'empêcher de se jeter sur les passants.

Il est étonnant qu'avec le peu de soin que ces gens donnent à leurs blessures, des complications ne surviennent pas plus souvent.

(1) Quelques auteurs écrivent *Hanadcha*.

Un hamdouïchi, employé comme domestique chez M. Boulle, négociant à Mogador, vint le lendemain d'un « moussem » se faire enlever d'une plaie 2 ou 3 esquilles osseuses ; 8 jours après, la blessure était complètement guérie, mais notre homme n'avait pas attendu ce temps pour reprendre son service.

Certains marabouts jouissent de faveurs spéciales qu'ils ont léguées à leurs descendants et à tous les membres de leur zaouïa ; c'est ainsi que les **Ouled Sidi Bono** et les **Ouled Sidi Rahal**, originaires de l'Atlas, ont la propriété de pouvoir toucher le feu sans se brûler. Ils se réunissent une ou plusieurs fois par an, parcourant les villes et les campagnes, suivis souvent d'autres ordres ou associations qui profitent de l'occasion pour percevoir des ziara. Les Ouled Sidi Bono et les Ouled Sidi Rahal jonglent avec de la paille enflammée, mettent leurs mains sur des brasiers, avalent des charbons ardents, ou bien absorbent de l'eau en ébullition, et, disent les croyants « la régurgitent glacée. » On appelle parfois ces associations lorsque le feu s'est déclaré ; leurs invocations, autant que leur intervention active, contribuent à éteindre les incendies.

Les **Guenaoua**, nègres soudanais, se livrent aussi, à l'occasion de leurs fêtes annuelles, deux mois avant le Rhamadan, à des exercices étranges, où l'on retrouve les pratiques des Aïssaoua, des Ouled Sidi Bono, et des autres sectes musulmanes. Après les danses qui les plongent dans l'extase ou la catalepsie, devenus anesthésiques, ils se piquent des aiguilles dans le corps, jouent avec le feu, etc.

Les **Heddaoua**, disciples de Sidi Heddi, dont la zaouïa est au Djebel Alam entre Tetouan et Ouazzan, sont avant tout des fumeurs de kif ; nous retrouverons leur histoire à propos des intoxications au Maroc.

CHAPITRE II. — HYGIÈNE PUBLIQUE

Mosquées. — Chaque quartier, dans les villes marocaines a ses mosquées, ses bains, ses fondouks, ses cafés, ses latrines publiques.

La mosquée nous intéresse au point de vue de l'hygiène par certaines de ses affectations. Dans plus d'une région on y enterre les morts, et les parents et amis viennent passer la journée à causer ou à dormir sur leurs chers disparus, dont ils sont séparés par un peu de terre et une simple natte. Chez les Rifains, elle devient une auberge où le voyageur est non seulement logé mais assuré de trouver de quoi satisfaire sa faim ; M. de Ségonzac, durant le voyage qu'il vient d'accomplir sous le costume indigène, a vérifié ce fait. Mouliéras dit que les Djebala ont coutume d'approvisionner la mosquée d'huile et de vin pour l'étudiant ou l'hôte de passage.

A Fez et à Marrakesh, quelques mosquées sont presque exclusivement réservées à l'Université ; certaines peuvent contenir plusieurs centaines d'élèves à la fois ; l'enseignement qu'on y donne est spécial à chacune d'elles. En général ces établissements sont propres et bien tenus, leurs revenus (habbous) étant considérables ; ils peuvent en outre servir de lieu d'asile et souvent d'hospice pour les malades et les infirmes.

Nul, s'il ne s'est purifié, ne peut entrer à la mosquée ; aussi dans une dépendance y attenant, trouve-t-on une salle aux ablutions (1) et des cabinets d'aisance ouverts seulement aux Musulmans. En général ces derniers ont assez soin de leur corps, et s'ils sont malpropres, c'est plutôt par leurs vêtements (2) ; cependant beaucoup d'indigènes des classes pauvres, pour les pratiques religieuses de propreté, usent par trop de l'autorisation de substituer à l'eau la terre ou la pierre.

Dans les grandes cités il peut y avoir un certain nombre de

(1) A Mogador on y distribue de l'eau chaude, ce qui ne se fait pas partout.

(2) Au Sahara, où l'eau est rare, on ne se lave pas, et la peau est colorée en bleu par la guinée qui déteint ; d'ailleurs le savon coûte trop cher dans les oasis, aussi est-ce avec des herbes saponifiantes (ghassoul) qu'on dégraisse le linge.

W. C. (1) et de fontaines aux ablutions ne dépendant pas des mosquées. Sous les Almohades, c'est-à-dire au moment de sa splendeur, Fez comptait 785 mosquées, 42 *dar loudhou*, et 80 *Skayat*, soit 122 lieux de purification à eau de fontaine ou de rivière, ainsi que 93 bains et 117 lavoirs publics (2) (Roudh el Kartas).

Bains. — Les établissements de bains au Maroc sont les mêmes qu'en Algérie, nous n'insisterons donc ni sur leur installation, ni sur l'influence que la chaleur et la vapeur de ces hammam, où vont si fréquemment les Musulmans des villes et surtout leurs femmes, peuvent avoir sur le physique, c'est-à-dire la fermeté des chairs et même sur le caractère, qui devient apathique, indolent.

Nous signalerons un fait particulier ; les Musulmans ne reçoivent pas les Juifs dans leurs établissements, et ne veulent pas davantage qu'ils aient des bains publics pour eux, ni dans la ville arabe, ni au Mellah ! Ils estiment que le Juif est sale par essence et n'entendent point qu'il se baigne. A Mogador un européen avait créé pour les Israélites un hamman qui, sur la plainte des Musulmans, a dû être fermé.

Mikvé. — Cependant la religion juive ordonne aux femmes de se purifier après les règles et après les couches (3) ; aussi les maisons riches ont-elles une baignoire dans une salle spéciale appelée *Mikvé* ou *Mékoua* (Marrakesh) et *Kbila* en Algérie. Quinze jours après le commencement des règles, la femme, qui s'est d'abord lavée avec de l'eau ordinaire, doit entrer dans le mikvé et s'y plonger 3 fois.

La baignoire contient de l'eau de pluie amenée de la terrasse par une conduite. Or, comme il ne pleut pas pendant 6 mois,

(1) En général les maisons indigènes possèdent des W. C. plus ou moins convenables, embranchés à des égouts, ou s'ouvrant sur des fosses.

Dans les oasis du Sud, Rolfs a constaté qu'à chaque maison sont annexés des W. C. particuliers et souvent, sur la rue ou les places, d'autres destinés au public. Ce n'est pas tant là un besoin de propreté qu'un intérêt d'utilisation de tout dans ces régions sablonneuses.

(2) A Marrakesh on compte près d'une trentaine de hamman publics.

(3) Il y a deux lits dans la chambre juive ; pendant la menstruation, la femme se sépare du mari et ne peut revenir avec lui que lorsqu'elle est purifiée ; en suivant la loi à la lettre, la femme ne pourrait occuper le lit conjugal que 15 jours par mois, et encore devrait-elle attendre le samedi pour le reprendre. Dans la pratique ces règles ne sont pas suivies.

cette eau reste une demi année sans être renouvelée ; dans les maisons particulières, où l'on a un large bassin pour une famille, cela n'a peut être pas un grand inconvénient, mais il faut considérer qu'à Mogador, pour une population de 10.000 Juifs il y a seulement 6 mikvès publics et 20 particuliers.

A la vérité près de la moitié des femmes ont cessé depuis longtemps de pratiquer leurs ablutions. Les hommes sont aussi tenus d'aller au mikvé une fois par an, au moment de la fête du Guipour et lors de leur mariage ; ils ne suivent pas toujours les recommandations de la loi.

Nous avons visité un de ces établissements du Mellah ; c'est au rez-de-chaussée d'une maison, une chambre basse dont l'unique ouverture est une porte donnant sur un corridor sombre. La chambre a 2 mètres de côtés sur 2 de hauteur ; au milieu un bassin de 1 m. q. rempli d'une eau si malpropre qu'on n'en peut voir le fond ; il y a trois marches pour descendre dans le bassin, où l'on est, debout, trempé jusqu'au mamelon.

Synagogues. — Propres et bien tenues dans les grandes villes, elles sont d'après de Foucauld dans les villages et agglomérations isolées de l'Atlas et du Sahara, de véritables auberges, où l'on couche, fait la cuisine et on vend même des marchandises.

Les *Fondoucks* sont des auberges où parfois voyageurs et bêtes de somme logent pêle mêle à la belle étoile, mais le plus souvent il y a des abris sans portes pour les hommes, tandis que les animaux sont attachés par les pattes dans la cour. Aucun soin de propreté ou d'hygiène n'est pris dans ces établissements, qui sont par excellence des milieux de contagion pour toutes les maladies.

Marchés. — Il existait autrefois au Maroc dans toutes les villes une commission d'hygiène composée de notables s'occupant de tout ce qui regarde la santé publique, la propreté de la ville, l'approvisionnement des marchés, l'amenée des eaux, etc.

Un de ses représentants le *Mouâtassib* ou *Motaçeb* avait une autorité qu'on peut comparer à celle d'un maire, d'une cité européenne ; il veillait au maintien de l'ordre, à la propreté des rues, à l'entretien des édifices publics, etc. Actuellement de toute cette organisation il ne reste pour ainsi dire plus rien ; le *Mouâtassib* seul subsiste, mais son autorité est bien déchue.

Ses attributions se réduisent à fixer sur les marchés le prix

des denrées suivant le cours du jour ; le balayage et l'enlèvement des immondices sont aussi sous son contrôle.

Tous les jours, dans les grandes villes, sur une place ou dans une large rue il y a un marché ordinaire d'approvisionnement ; il en existe aussi de particuliers pour les grains, le bois, le charbon.

Dans les provinces ont lieu, en des endroits déterminés et variant chaque jour de la semaine, de grandes réunions commerciales où l'on afflue de toutes parts. Des huttes en pierres sèches sont louées aux commerçants par les fermiers de ces marchés, placés près d'un point d'eau, sur un coteau découvert, bien exposés aux regards et désignés non par le nom du lieu, mais par celui du jour où ils se tiennent.

Les marchands n'ont aucun souci de leurs comestibles ; on jette par terre les légumes, les fruits, les victuailles, sans se soucier s'ils traînent près de mares infectes. Le poisson est mis directement à nu sur le sol ; la viande étalée sur de mauvaises nattes ou sur des planches jamais lavées. Les hygiénistes des grandes villes d'Europe qui fulminent contre les étalages des rues, exposés aux poussières tombant des balcons, se demanderaient, en voyant la morbidité relativement peu élevée chez les marocains, si l'hygiène et la propreté ne perdent pas leurs droits dans les pays du soleil et du vent.

Enlèvement des immondices. — En général chacun doit tenir propre les alentours de sa demeure ; cependant le Maghzen fait balayer la nuit certaines rues. Une tentative d'organisation du nettoyage eut lieu il y a quelques années ; on fit venir des balayeuses et des arroseuses mécaniques, qui se trouvent encore — dans quel état, hélas — en consigne à la douane de Mogador. A Fez, où l'eau est très abondante, lorsqu'il y a trop de poussière, on détourne un oued dans les rues en pente qui sont alors transformées en mares de boue. L'hiver d'ailleurs les rues marocaines sont impraticables au piéton ; aussi l'usage d'une monture est-il presque universel.

Les gadoues et ordures ménagères sont jetées aux portes mêmes de la ville, le plus souvent dans un terrain vague, non loin des habitations ; on ne prend pas la peine de les recouvrir de terre ; les chiens, les chacals, les corbeaux se chargent de faire disparaître ce qui est encore utilisable. Lorsqu'un animal meurt dans la campagne, on le laisse pourrir où il se trouve ; quand il tombe dans l'intérieur de la ville, les Musulmans ne

devant pas y toucher, on requiert des Juifs pour le transporter au dehors, mais les chiens, les chats, les poulets sont la plupart du temps abandonnés en pleine rue, ou ils se dessèchent lentement.

Abattoirs. — Les bêtes sont abattues hors de la ville; près d'un ruisseau ou près de la mer; à Mogador l'abattoir musulman et l'abattoir israélite, où les animaux sont saignés suivant le rite propre à chaque religion, sont tout proches l'un de l'autre; les européens achètent de préférence la viande des bouchers juifs, non pas qu'elle soit plus propre ou plus belle, mais parce que les bêtes avant d'être livrées à la consommation sont examinées par les rabbins. Ceux-ci en effet, chargés de sacrifier, possèdent des ouvrages et même des gravures indiquant l'anatomie et les diverses affections dont les animaux d'abattoirs peuvent être atteints, et arrivent à une assez grande sûreté de diagnostic. Les animaux égorgés sont exposés sur des perches en plein air et les indigènes ont l'habitude, pour les dépecer plus facilement, d'insuffler de l'air avec leur bouche dans le tissu cellulaire sous cutané; cette pratique, au point de vue hygiénique n'est pas exempte de tout reproche.

Les peaux, soigneusement salées et préparées pour fabriquer le marocain si renommé, sont aussi à l'état brut l'objet d'un grand commerce d'exportation; pour les conserver, on les recouvre d'une couche épaisse de fiente, et on les empile ainsi dans de vastes hangars. Au moment de les expédier, elles sont raclées, nettoyées et de nouveau salées et séchées. Les magasins de peaux, nombreux surtout à Mogador, sont situés dans la ville, et ne contribuent pas peu à empoisonner l'atmosphère; le fumier qui s'en détache, tandis que les marchands les examinent et les pèsent, ont constitué, à la porte même de la cité, une véritable colline, au sommet de laquelle se tient chaque jour la Bourse des peaux.

Il y aurait un chapitre très long à faire sur l'hygiène des industries au Maghreb, sur l'insalubrité des locaux destinés aux moulins à farine, aux distilleries, tanneries, teintureries, etc., car les Marocains qui prennent peu de soin de leurs habitations ou d'eux mêmes, s'occupent encore moins de la propreté de ces établissements.

Egouts. — Beaucoup de villes ont des égouts, les uns construits par les indigènes eux-mêmes, les autres par les différentes nations qui ont occupé la côte. Les égouts de Tanger ne sont pas toujours étanches, mais ils ont cet avantage, immense puisqu'on n'y fait jamais de chasse, de posséder une pente qui en permet le nettoyage facile par les orages. Les autres villes du littoral sont établies sur un terrain plat, et leurs égouts n'ont presque pas d'écoulement.

Ceux de Fez ont l'inconvénient de passer près des ruisseaux et aqueducs qui alimentent la population ils se trouvent en général à un niveau inférieur, il est vrai, mais la plupart se jettent dans la rivière où puisent nombre d'habitants.

A Mogador, par certains vents, il s'élève dans les maisons des odeurs insupportables; le système du tout à l'égout étant adopté, la pente se trouvant insuffisante, et les grandes marées (3 m. 50) bouchant l'ouverture des collecteurs, on est obligé très souvent de faire des tranchées dans les rues et de vider le radier obstrué. Les Arabes consentent à faire la tranchée, mais ce sont les Juifs que l'on charge de recueillir les matières et de les transporter dans des tonneaux à la mer ou hors des portes. Quelquefois même, on pratique simplement une fosse près de l'égout, et on y enterre les produits retirés.

Mazagan possédait en son centre une vaste citerne construite par les Portugais, les autorités marocaines n'ont rien trouvé de mieux que d'y ouvrir récemment tous les égouts de la ville!

Eaux de boissons. — *Sources, Puits, Aqueducs, Citernes.*

L'eau employée à la consommation provient tantôt de cours d'eau (1) ou de sources, tantôt de puits ou de citernes. L'indigène n'est pas difficile pour l'eau; les sources mal captées, sont souillées par toutes sortes de débris, et même dans les centres où elles sont amenées par des aqueducs couverts, des déficiences de canalisation permettent aux passants de s'abreuver directement dans le canal (2), d'y laver leurs pieds ou d'y faire leur lessive. Parfois aussi l'eau des réservoirs ouverts, où les

(1) La plupart des sources de Fez sont minérales; aussi les habitants préfèrent-ils l'eau de l'O. Fas.

(2) Marrakesh est alimenté par un aqueduc de 20 kilom. construit par des captifs chrétiens et muni de regards permettant de le nettoyer.

habitants de chaque quartier viennent puiser, est infectée par les ustensiles dont on se sert pour la recueillir.

Dans beaucoup d'endroits le canal non couvert passe près des fermes, dans des jardins, des cimetières, à côté d'égouts. Le D^r Soulié à propos du choléra de Tétouan en 1895 a signalé le mode de distribution de l'eau dans cette ville (voir à l'article choléra); « une conduite particulière se branche vers l'aqueduc principal et amène l'eau à chaque maison dans un réservoir dont le trop plein revient de nouveau à la canalisation commune ». Les eaux se polluent de plus en plus à mesure qu'elles arrivent dans la ville basse et dans le quartier juif ne sembleraient plus potables à un européen.

Les oasis possèdent des puits et des sources; celles-ci sont captées et coulent rarement à ciel ouvert comme dans le Sud algérien. Les Ksouriens ont creusé des galeries (foggara) qui peuvent avoir plusieurs kilomètres de long, et sont assez hautes pour permettre à un homme de se tenir debout; elles sont souterraines ou simplement recouvertes de larges dalles. Dans les ksour, un distributeur des eaux (Kiel-el-mâ) délivre à chaque maison ou à chaque propriétaire la quantité qui lui est réservée (1).

A Tanger l'eau de boisson est fournie par des puits situés en ville ou dans les environs. Les indigènes (2) plongent dans ces puits un seau malpropre, qui souvent a trainé à terre, et remplissent des outres en peaux de chèvres qu'ils vont déverser dans les maisons particulières, ou vendent au gobelet dans les rues. Nous avons vu de ces puits situés en contre-bas des cimetières, près d'un égout ou d'un tas de fumier. On nous a affirmé en outre que les fosses d'aisance de la ville ne sont pas toutes maçonnées dans le fond, comme elles le sont sur les côtés, de sorte que les matières s'y dessèchent et peuvent être enlevées plus tard pour les jardins, tandis que les liquides filtrent dans le terrain sablonneux. Il n'est pas étonnant que des épidémies, dont l'origine est hydrique, puissent se répandre facilement dans de telles conditions.

Beaucoup d'habitations indigènes et européennes ont enfin

(1) Les eaux sahariennes sont le plus souvent très magnésiennes ou chlorurées, partant purgatives.

(2) Les porteurs d'eau au Maroc sont presque tous des Draoui, c'est-à-dire des berbères noirs (Harratin) de l'Oued Drâa.

des citernes plus faciles à entretenir en bon état ; à Tanger c'est là qu'à l'heure actuelle se trouve la meilleure eau. Dans le Haha et le Sous presque toutes les maisons ont des citernes avec conduites. On rencontre aussi très souvent dans la campagne des réservoirs couverts, complètement isolés ; (1) ils sont maçonnés ou taillés dans le roc, et le passant y puise pour lui, ses montures ou ses troupeaux ; malheureusement personne ne prenant jamais soin de les nettoyer, ils contiennent des débris organiques qui communiquent un mauvais goût à l'eau et la rendent souvent malsaine.

Cimetières

Musulmans. — Les cimetières ne sont pas toujours placés dans des conditions très recommandables au point de vue de l'hygiène ; bien souvent ils dominent les habitations, les puits et les sources, ou sont traversés par un aqueduc.

Les nécropoles se trouvent aux portes des villes, ou aux abords des villages ; il est rare qu'un mur les ferme, car elles doivent pouvoir s'agrandir. Il n'y a jamais d'exhumation, le terrain, bien habbous, est concédé à perpétuité.

Rien ne signale à la vue le cimetière des petites bourgades, qui ressemble à un champ semé de pierres, et c'est seulement en constatant la disposition régulière de certaines d'entre elles qu'on reconnaît des sépultures. Dans les nécropoles un peu importantes, les tombes sont rangées autour d'un mausolée contenant les restes d'un saint qui continue à protéger les morts couchés près de lui.

Lorsque des tribus en viennent aux mains, les morts des deux côtés sont enterrés sur place ou ensevelis dans le cimetière de leur village, si celui-ci n'est pas éloigné ; mais quand les batailles ont lieu entre ennemis irréconciliables, les cadavres, souvent mutilés, restent sans sépulture.

Les individus décédés hors des villes ne peuvent plus y être introduits. C'est pourquoi lorsque Mouley Hassan le dernier sultan,

(1) La piste, qui longe la côte depuis Saffi jusqu'à Rabat, est pourvue, grâce à la générosité d'un riche musulman, de tonneaux, qui chaque jour sont remplis d'eau à l'usage des passants. Un legs important assure l'exécution de cette œuvre de prévoyance et de charité, que l'on désigne sous le nom de *Sbill*.

mourut en se rendant de Marrakesh à Rabat, l'on dut, ne pouvant le faire pénétrer par les portes de cette dernière ville pour l'enterrer dans le cimetière réservé aux sultans, abattre un pan du mur d'enceinte : la loi fut ainsi tournée.

Juifs. — Les tombes des Juifs se distinguent de celles des Musulmans par une plaque de marbre horizontale, très épaisse, un peu exhaussée au-dessus du sol, et sur laquelle se trouvent des inscriptions en caractères hébreux. Au centre du cimetière on voit souvent la sépulture d'un rabbin.

Les corps sont ensevelis directement sur la terre et le cercueil qui n'a point de fond est placé simplement sur le cadavre, comme un couvercle.

Le cimetière juif, toujours éloigné de celui des Musulmans, n'est pas clos non plus. A Marrakesh on attache les fous israélites sur la tombe d'un rabbin pendant 7, 14 ou 21 jours ; si la guérison ne survient pas par ce procédé c'est que l'aliéné y a mis de la mauvaise volonté.

Dans le Rif il n'existe, d'après Mouliéras, qu'un seul cimetière juif, à Badès ; on est obligé d'y porter les corps à dos de mulet, de villages situés quelquefois à 3 jours de marche.

Chrétiens. — Dans toutes les villes de la côte les Chrétiens ont un cimetière réservé, entouré de murs, organisé et surveillé par les franciscains espagnols, et entretenu par des dons ou le produit des cotisations. A Mogador le cimetière est administré par les consuls, à Tanger par une commission mixte de catholiques et de protestants, sous le contrôle des représentants des puissances.

Des soldats marocains attachés à tous les consulats et 4 soldats du Maghzen précèdent les enterrements chrétiens ; jamais les cérémonies n'ont été troublées, ni les tombes profanées.

A Fez il n'y a pas de cimetière pour les Chrétiens ; le corps d'une personne décédée dans la capitale, a dû parfois être transporté jusqu'à Tanger. On comprendra les difficultés d'un tel voyage, qui, par des sentiers muletiers, à travers mille accidents de terrain, dure 8 jours. Le plus souvent on est obligé d'ensevelir, en se cachant, les cadavres dans la campagne, loin de la ville. Un moment il avait été question de demander une partie de la nécropole juive mais les négociations n'ont pas abouti, les Juifs du Maroc étant plus fanatiques que les Arabes.

A Marrakesh, un missionnaire protestant prit l'initiative de créer un cimetière pour les Chrétiens, à la suite du décès d'une femme qu'on dut aller inhumer à 200 kilomètres de là, à Saffi. Il y a un an le sultan donna le terrain, et les contributions des européens de toute la côte permirent de faire les premiers travaux.

Prisons. — Supplices et Châtiments. — Droit d'Asile (1)

L'étude des châtimens qu'on applique au Maghreb intéresse l'hygiéniste et le médecin, à cause des plaies graves, des mutilations persistantes, des lésions d'organes ou de membres, qui se rencontrent fréquemment et sont la conséquence de peines encourues ou de séquestration arbitraires. L'emprisonnement à temps ou perpétuel, devenu actuellement la condamnation la plus commune, ne doit pas être passé sans mention, les lieux de détention, dans ce pays, étant des établissemens antihygiéniques au premier chef.

En parcourant ces lignes, le philosophe pourra de son côté reconnaître que la férocité des hommes est la même partout, il constatera que, si les gens au pouvoir ont exercé au Maroc des vengeances terribles, si certains Sultans, plongés dans l'ivrognerie et les débauches, ont recherché les tortures les plus horribles pour obtenir des richesses ou pour assouvir leurs instincts sanguinaires, ils ont bien été égalés et quelquefois surpassés dans d'autres pays, dont la civilisation est plus avancée ou la religion plus humaine.

Dans la catholique Espagne au temps de Torquemada, au

(1) Grâce à l'intervention des puissances européennes, le régime pénal a été bien amélioré. En 1885 et en août 1898, la *Howard Association* (Société qui a pour but de rechercher les meilleures méthodes de pénalité) faisait adresser une requête au sultan par les ministres de Tanger, afin d'obtenir la suppression de certains châtimens et un adoucissement aux cruautés commises dans les prisons. En 1898 on demandait notamment d'éviter l'encombrement des lieux de détention, de prendre des mesures d'hygiène, d'organiser des visites périodiques, d'augmenter la nourriture des prisonniers, etc. Une noble dame irlandaise a tenté en 1901 de créer à Tanger une *Ligue contre la cruauté* qui s'exerce à l'égard des hommes et des animaux. Il est à craindre qu'elle ne se fasse illusion sur les résultats à obtenir.

pays des Boxers actuellement, ou même durant certaines guerres modernes, on cite des raffinements de cruauté que n'a pas à envier le pays des Chérifs.

De tous les châtiments couramment usités autrefois au Maroc, il ne reste plus guère, depuis la fin du règne de Mouley Hassan et l'avènement d'Abdul Aziz, que la prison et la bastonnade. Cependant nous allons étudier non seulement les prisons marocaines et les divers supplices qui ont encore cours quelquefois, mais aussi ceux qui ont été exercés dans le pays il y a un certain nombre d'années.

I. — Prisons

Toutes les villes possèdent une ou plusieurs prisons où l'on enferme pêle-mêle les ivrognes, les voleurs, les assassins et les insoumis. Quelquefois cependant les détenus politiques sont mis à part. Ce sont les insurrections qui fournissent le plus grand nombre de prisonniers, le sultan ou ses caïds prenant alors des tribus entières et les faisant conduire dans les *habs* qui ne s'ouvrent plus que pour laisser passer des cadavres. Environ 50 % de ces malheureux sont innocents ; s'ils se trouvent sans ressources, et ne connaissent personne, qui s'inquiète de les faire relaxer, ils restent oubliés.

Le cortège formé par ces prisonniers en marche est une chose horrible à voir. Le plus souvent ils sont attachés deux à deux sur des chameaux ; d'autres fois, fixés au nombre de dix par des carcans qui les serrent au cou, ils font à pied la route, sans être déchainés un seul instant. Si l'un deux est malade les autres doivent le traîner. Lorsqu'un prisonnier meurt, les gardes lui coupent la tête pour la montrer aux autorités. Un officier de la mission française a vu un groupe d'insurgés, enchainés, être obligés de porter le cadavre d'un de leurs compagnons, mort depuis deux jours, et qu'on n'avait pas encore détaché (1).

Le chef d'escorte n'est pas embarrassé quand des prisonniers se sont enfuis ; il prend les premiers passants venus, les charge de chaînes et les met dans les rangs.

Dans les prisons on entasse les détenus sans aucun souci de

(1) En 1900, M. de Segonzac et le capitaine Larras ont assisté à Marrakesh à un défilé de 130 prisonniers des N'Glaoui, précédés de juifs portant une trentaine de têtes de rebelles, salées, qui furent accrochées aux portes de la ville. Les carcans et les chaînes supportés par 10 hommes pesaient 100 kilogs. (10 kilogs par hommes).

l'hygiène; ils sont enchaînés par dix, avec des boulets aux pieds (1). Rarement le lieu de détention possède des chambres ou des abris : à Mogador, la prison de l'île est un vaste carré de 150 mètres de côtés, fermé par des murailles hautes de 3 mètres, et sans aucune construction pour protéger les occupants contre les intempéries. Un moment, on avait permis aux gens enfermés de s'installer sous des tentes, mais l'autorisation fut retirée, lorsque quelques-uns, à la faveur de cet abri, eurent tenté de creuser un tunnel pour s'enfuir. Depuis deux ans l'île a été évacuée pour permettre d'établir un lazaret, et l'on a fait entrer dans une ancienne douane de la ville, pouvant à peine contenir 5 ou 600 individus, 2,000 indigènes qui s'étaient révoltés. Au bout d'un an les maladies et les mauvais traitements avaient réduit ce nombre à 1,200.

Les prisonniers reçoivent du Maghzen 2 pains (2) par jour, leur famille est chargée de les nourrir et de leur apporter les provisions et l'eau de boisson qui leur sont nécessaires; les aumônes et la vente des objets de vannerie qu'ils fabriquent contribuent aussi à leur entretien.

La nuit, les soldats du poste, pour se maintenir éveillés et pour rappeler aux détenus que la garde veille, chantent ou crient un air monotone et lugubre qui toutes les dix minutes retentit. Parfois les prisonniers à leur tour invoquent en chœur la pitié du Sultan, et ces voix dans le grand silence des nuits marocaines, impressionnent profondément.

Il y a dans les prisons une fosse ou un égout, fonctionnant le plus souvent très mal, et l'on est alors obligé d'en jeter le contenu dans la mer. Les malades sont nombreux, la fièvre typhoïde et la dysenterie enlèvent chaque jour deux ou trois individus, qu'aucun médecin ne soigne. La vie en commun de ces malheureux enchaînés est terrible, car on ne sépare pas les malades, et lorsque l'un d'eux est pris d'un besoin pressant ses neuf autres compagnons sont obligés de le suivre. La mort survenue dans la soirée n'est constatée que le lendemain matin par le Cadi; le cadavre reste lié aux autres détenus pendant toute la nuit.

Les femmes des prisonniers, qui entrent dans le Habs pour

(1) Les deux anneaux des pieds sont réunis par une barre de fer qui oblige à marcher les jambes écartées, le poids de cet instrument de supplice est tel que, même en le soutenant avec les mains ou les vêtements, les prisonniers ont la peau déchirée horriblement et souvent les tibias à nu.

(2) Chaque pain qui pèse 320 grammes, très mal cuit, est in mangeable.

soigner leur mari et emportent le linge afin de le laver dehors, sont des agents de contagion pour la ville. Avec leurs enfants, elles augmentent le nombre des pauvres, des malades, et n'ayant aucune ressource, elles sont obligées, pour vivre, de se livrer aux autorités et aux gardiens de la prison. Il se fait à propos de détenus un échange honteux de faveurs. La présence de ces femmes attire aussi, au grand dommage de la morale et de la sécurité, une foule de jeunes gens dans les villes.

Prisons des femmes. — *Dar el Arifa* (Maison de la gardienne). A Marrakesh cet établissement porte le nom de *Moristan* (hôpital), car telle était son affectation lors de sa fondation en 970 de l'hégire (1562-63); une de ses dépendances sert encore d'asile pour les fous. Dans ces prisons les filles publiques sont chargées de chaînes et reçoivent la bastonnade. Sur la demande des maris, on incarcère et inflige les mêmes punitions à celles de leurs femmes dont ils ont à se plaindre.

Il se passe dans cette maison des choses abominables. Un individu convoite-t-il une femme, il la bouscule dans la rue, une discussion s'ensuit et des témoins viennent déclarer que la malheureuse a fait des propositions au passant; elle est aussitôt mise en prison, et le soir devient la proie des libertins. Un mari, apprenant que sa femme est incarcérée, s'empresse d'aller la réclamer avant la fin du jour s'il y tient; quand elle a passé sa nuit dans le *Dar el Arifa*, il ne lui reste qu'à divorcer.

Faut-il dire que le géolier ainsi que tout le personnel de cette prison est féminin et prête la main à ces manœuvres? Les gens du *Maghzen* ne manquent pas d'envoyer dans cette maison les jeunes filles ou les belles qu'on leur a signalées, et qu'ils font ainsi tomber dans la débauche.

Prisons des Consulats. — Dans quelques consulats des villes de la côte il y a une cellule pour enfermer les délinquants européens ou pour maintenir les déserteurs; le plus souvent les Consuls demandent au Caïd un local plus sûr pour loger ces détenus.

II. — Châtiments

Bastonnade. — La bastonnade est la punition courante de tous les délits. On l'applique pour faire avouer un crime, pour faire rendre gorge aux fonctionnaires ou châtier les voleurs

et les ivrognes. L'instrument de torture qu'on appelle *asfel* est une lanière de cuir rigide ou tressée ; le patient mis sur le ventre, le corps nu, est frappé sur la partie charnue des cuisses ; si le châtement doit être plus violent, on fait conserver à l'individu sa chemise et on la mouille, afin que le tissu pénètre dans les chairs à chaque coup. Il n'est pas rare de voir donner ainsi 500 à 1,000 coups d'*asfel* ; si les blessures n'ont pas achevé le malheureux, on l'envoie en prison où il ne tarde pas à expirer. Les plaies résultant de la bastonnade sont pansées en général avec du miel et du henné.

Les femmes, à qui la bastonnade est infligée, sont couchées dans un grand couffin, de façon que les jambes paraissent seules au dehors ; c'est sur la plante des pieds que l'on frappe.

Amendes. — Les Juifs, pourtant honnis au Maroc, sont exempts de la bastonnade. Après leur avoir fait payer une forte amende on se contente de les mettre en prison ; mais comme ils ont des fêtes religieuses assez nombreuses, et qu'ils se soutiennent tous, les amis influents obtiennent que les prisonniers viennent passer ces fêtes en famille. Une fois dehors ils s'arrangent pour ne pas reprendre les fers.

Dans le Rif, tous les délits et crimes, même l'homicide sont punis par des amendes payées à la tribu, ce qui n'empêche en rien la vendetta d'avoir lieu, ou le prix du sang d'être versé à la famille de la victime. Pour la piraterie, le viol, l'adultère l'assassinat, on inflige une amende de 1,000 douros, pour le vol de 250 douros, etc.

Exposition. — Pilon. — Le voleur, qui a été surpris, reçoit la bastonnade, puis sa moustache, sa barbe, ses sourcils et ses cheveux sont rasés, on le place alors à rebours, sur un âne, en lui laissant les épaules nues. Quatre Mokhrazni (soldats) l'accompagnent dans les rues et l'obligent à crier : « ceci est le châtement du vol ». Les passants l'injurient, lui crachent à la figure et lui lancent des pierres.

On expose aussi quelquefois en place publique, après les avoir rasés, des gardes qui ont laissé échapper des prisonniers ou des chefs de tribus révoltées ; des tambours attirent la foule, toujours satisfaite du spectacle de la misère des autres.

Condamnation à mort. — La peine capitale, en pays Maghzen est très rarement prononcée ; elle n'est appliquée qu'après ratification du Sultan ; encore lorsqu'il s'agit d'homicide entre

musulmans, la coutume autorise les parents de la victime à se contenter du *prix du sang* (diya).

En temps d'insurrection, les troupes envoyées par l'Empereur contre les rebelles, décapitent les morts, font saler les têtes par les Juifs, et les envoient dans la capitale, afin que le maître sache bien que ses ordres ont été exécutés. Ces têtes sont fixées aux portes de la ville, pour servir d'enseignement au peuple ; mais cela n'enlève pas aux tribus lointaines l'envie de résister aux prévarications des délégués du Sultan. Cette exposition s'est faite, il y a 4 ans, à Marrakesh et à Rabat, lors de l'insurrection des Rhâmna ; en mars 1899, elle a aussi été ordonnée par le Caïd Guelouli chargé de mettre le Sous à la raison.

Aujourd'hui, on fusille plutôt les condamnés à mort ; autrefois ils avaient la tête tranchée avec le sabre. En pays berbère l'assassinat est puni de mort ; ce sont les parents ou les gens de la tribu qui se chargent d'exécuter le coupable ; tous les moyens sont bons alors.

Au Maghzen quand on veut se débarrasser d'un homme trop puissant ou d'un chef révolté dont on a obtenu la soumission, on lui sert « une tasse de café » ; c'est la dernière boisson qu'il absorbe (1).

Châtiments plus rares. — On rencontrait il y a quelques années beaucoup de gens aveugles, ou privés d'un bras ou d'une jambe par ordre de justice ; ces supplices ne sont plus appliqués actuellement dans le « bled el Maghzen » (2), mais on les remet en vigueur chez les tribus insoumises ; aussi croyons-nous devoir les signaler, ainsi que d'autres châtimens atroces tombés peu à peu en désuétude.

L'amputation des oreilles ou d'un membre était réservée aux voleurs ; on leur coupait la main droite pour les vols commis de jour, la main gauche et le pied droit pour ceux commis de nuit. Il y a quelques années, Ould Bihi, Caïd de Mogador, s'était tellement fait craindre par les amputations qu'il avait ordonnées,

(1) Ce café contient de l'arsenic, de la jusquiame ou du tabac à priser.

(2) Cependant le capitaine Larras, de la mission militaire à Marrakesh, nous a affirmé que le supplice du sel était encore couramment employé par les Caïds ; il paraît même que le grand Vizir qui vient d'être destitué (avril 1901) a subi ce châtimement par décision du sultan.

que les indigènes, trouvant de l'argent sur les routes, n'osaient même pas le ramasser.

On crevait les yeux avec un éperon chauffé à blanc ; il y a 3 ans à Méhédia, cette torture fut infligée, dit-on, à tous les voleurs de grand chemin ; plusieurs centaines d'entre eux auraient ainsi perdu la vue.

Le supplice du poivre ou du piment, exercé sur ceux qui avaient diffamé le Sultan ou les hauts fonctionnaires, consistait à frotter de poivre ou de piment la bouche, les yeux, le nez du condamné.

L'adultère, en pays berbère, est encore cruellement châtié : les coupables sont lapidés et parfois horriblement mutilés :

Il y a une cinquantaine d'années, un Caïd de Mogador fit subir le supplice du sel (en arabe Tekmir) à 500 individus de la tribu des Niknafa (Atlas), qui avaient pendant 7 ans tenu les troupes du Sultan en échec. Cette peine, à peu près abolie depuis Moulay Aziz, a été longtemps appliquée ; voici en quoi elle consistait : l'intérieur de la main était coupé, la plaie remplie de sel, et le poing une fois fermé recouvert d'une peau humide ; cette dernière en séchant rétrécissait et faisait pénétrer dans la chair les ongles, qui continuant à pousser, finissaient quelquefois par traverser complètement la paume, augmentant ainsi l'horreur de cette torture. La gangrène survenant généralement amenait la mort.

La djelabia de clous était une boîte garnie de pointes, où l'on enfermait et secouait, jusqu'à ce qu'ils aient indiqué leur cachette, les malheureux Caïds à qui l'on voulait faire rendre gorge.

Les femmes, lorsqu'on désirait leur faire faire des aveux, étaient soumises à un supplice affreux. Dans le Rif et à Fez même on pinçait leur sein avec un étau de forgeron ; dans d'autres régions elles étaient placées à genoux devant une caisse, et leur sein appuyé sur le rebord était écrasé par le couvercle. Le Caïd Guelouli aurait, il y a quelques mois, fait subir cette torture dans le Sous à des femmes, qui, ayant découvert un trésor ne voulaient pas le livrer.

Un châtiment qui semble renouvelé de Louis XI, et qu'on applique encore quelquefois, surtout chez les tribus révoltées, est la cage de fer. Le malheureux condamné est obligé de vivre accroupi dans un espace trop étroit, qui l'empêche de se mouvoir, et les barreaux pénètrent peu à peu dans ses chairs.

Autrefois des opérateurs très adroits savaient berner de telle façon

que le condamné, lancé en l'air, retombait avec une lésion déterminée à l'avance; on lui brisait un membre, ou on le tuait à volonté.

Autres atrocités. — On cite d'autres cruautés commises soit sur des malfaiteurs, des révoltés ou des fonctionnaires, soit envers des personnages signalés par leurs richesses; on les enterrait jusqu'au cou, les empalait sur des feuilles d'agave ou des pieux, les enfermait dans une peau fraîche qui ensuite était cousue, d'autres fois ces malheureux étaient attachés à la queue d'un cheval, ou jetés du haut des murs sur des crocs, des figuiers de Barbarie, des plantes épineuses. Une plaisanterie bien macabre consistait à remplir les oreilles, le nez, la bouche du condamné avec de la poudre à canon, et à y mettre le feu.

Certains Sultans commirent des atrocités inouïes; Mouley Dehebi, dans son ivresse fit arracher à une de ses femmes toutes ses dents; revenu à lui, il ordonna d'extraire celles de l'exécuteur et les envoya comme consolation à sa Sultane. Mouley Ismaël brisait des briques sur la tête des chrétiens, les enfermait dans une chambre avec des lions, etc. En 1834, vingt-six des partisans de Mohamed ben Taïeb, qui s'étaient insurgés, furent placés vivants au milieu d'une muraille en construction (Godard).

III. — Droits et lieux d'asile

La religion musulmane a heureusement opposé la clémence et la miséricorde à toutes les cruautés des puissants; à côté du crime, de la vengeance, de tous les dangers qui menacent la vie et la liberté des faibles et des opprimés, elle a ouvert la porte à la pitié en créant le *droit d'asile*.

Le lieu d'asile s'appelle *Harm* ou bien *Zouag*. Ce peut être une mosquée, un marabout, un quartier entier (à Fez, le quartier de Mouley Edriss), ou même une cité entière comme la ville d'Ouazzan. Sont *Harm* aussi, trois ports du Rif: Badès, Tiklit et Bouscour, où existent des marabouts. Si un individu poursuivi parvient à se réfugier auprès d'une vieille femme et à lui prendre le sein, il devient son fils et toute la tribu le soutient.

Une femme peut protéger une autre femme, car personne n'oserait les suivre, le mari de la première ayant le droit de tuer quiconque serait à leurs trousses.

Les écuries du Sultan, son harem (du mot *harm*), lorsqu'il est en campagne, ont le droit d'asile; les femmes, comme les mules

du grand Chérif, jouissent de la même faculté de protection. Les Chérifs (1) vivants, les Consulats, les canons sont aussi inviolables.

En général le droit d'asile est respecté, mais il faut que l'individu, qui a trouvé un refuge y demeure et n'en sorte pas. Lorsqu'il s'est mis sous la protection d'un canon les artilleurs subviennent à ses besoins ; dans les autres cas il est nourri par des passants charitables. Au bout de quelque temps le réfugié, ayant imploré la clémence des juges ou ses amis influents agissant sur eux, il peut s'enfuir ou recouvrer la liberté.

PÉLERINAGE A LA MECQUE

Tout musulman doit aller une fois dans sa vie à la Mecque (2).

Au Maroc, ceux qui n'ont pas suffisamment de ressources s'organisent en groupe, recrutent des musiciens, des saltimbanques, et vont en procession, bannières déployées à travers les villages, donnant des représentations et sollicitant des aumônes. Les sommes ainsi recueillies servent à payer les frais du voyage (3).

Autrefois, le voyage aux lieux saints se faisait par la voie de terre. Tous les ans ou tous les deux ans, sept mois avant l'Aïd es Sghir, le rassemblement s'opérait soit à Fez soit plutôt à Taza. La caravane, sous les ordres d'un cheik ou d'un officier du Sultan, était accompagnée à travers le Maroc par un fort contingent de gens armés ; les tribus chargées ainsi de veiller à la sécurité des pèlerins étaient dispensées de fournir au Maghzen des soldats pour ses guerres.

Avant le départ (4) avait lieu une grande prière publique à

(1) Doutté dans son travail si documenté «Les Marabouts» donne de très intéressants détails sur les services que rendent au pauvre et à l'affligé ces saints personnages ; lettrés, cléments, généreux, ils sont plus souvent consultés que les cadis, évitent beaucoup de conflits et répandent le bien ; leur protection s'est plus d'une fois étendue même sur des Européens, auxquels ils donnaient asile aussi bien qu'aux indigènes.

(2) Dans tout le pays se trouvent des saints et des chérifs vénérés, auprès desquels les Marocains se rendent en foule afin d'obtenir par leur intervention les faveurs d'Allah ; quelques-uns de ces pèlerinages ont lieu à époque fixe et se font en grande pompe ; ils ne dispensent pas du voyage à la Mecque.

(3) Mouliéras raconte longuement ces représentations.

(4) Les fonctionnaires du Maghzen ne s'absentaient pas avant d'avoir obtenu une autorisation du Sultan et mis ordre à leurs affaires ; en outre, il leur fallait prouver que leur famille était à l'abri du besoin. Les pèlerins ordinaires devaient aussi remplir certaines formalités auprès des caïds pour pouvoir prendre passage à bord des paquebots (Lemprière).

laquelle le sultan assistait parfois ; puis la caravane se mettait en route, les chameaux et les mulets de charge s'avançaient en tête, ensuite venaient les pèlerins à pied, enfin les pèlerins montés.

Les marches duraient depuis l'aube jusqu'à 4 heures, avec un arrêt au milieu du jour. On suivait la route du Tell par Tlemcen, Médéah, Tunis, Kairouan, Tripoli, le Caire. Il fallait deux mois et demi pour atteindre Tripoli, puis cinquante jours de marche pour arriver à Alexandrie. Certains quittaient la caravane à Alger ou à Tunis et s'embarquaient directement pour l'Égypte (1).

Parfois un autre groupe partait par le Djerid et les confins du Sahara ; c'est ainsi qu'en 1324 Koukour Moussa, roi de Mali, dont l'autorité s'étendait sur tout le désert, allait à la Mecque en pèlerinage, à la tête de 60.000 hommes, passant par Oualata, le Touat, et laissait une grande partie de son armée malade dans les oasis, où elle se fixait (2).

Les Marocains faisaient du commerce en chemin, vendant en Algérie les marchandises de leur pays, se détournant même jusqu'à Oran ou Alger, pour y acheter d'autres produits et les revendre plus loin. Ils étaient souvent assaillis, et surtout la traversée de l'Égypte et des déserts d'Arabie était dangereuse pour eux. Bonaparte, alors qu'il occupait l'Égypte, eut l'occasion de témoigner son amitié à l'Empereur du Maroc, en protégeant (1798) la caravane de Fez à son passage au Caire, et en procurant des vaisseaux aux pèlerins qui voulurent venir par mer (3).

Depuis l'installation des Français en Algérie, les pèlerins marocains ne vont plus au Hedjaz par caravane ; ils s'embarquent dans leurs ports, et les navires qui les ramènent ont apporté quelquefois les germes de la peste ou du choléra. La nécessité de protéger le territoire contre l'importation d'épidémies par les pèlerinages a déterminé les consuls étrangers à solliciter du Sultan des mesures de prophylaxie ; ainsi ont été amenées la création d'un lazaret et l'organisation plus complète du service sanitaire.

(1) Lemprière, p. 277.

(2) Lamartinière et Lacroix, Documents, d'après la chronique du Soudan d'Abderrham es Sadi.

(3) Godard, *Histoire du Maroc*, p. 575.

PÉLERINAGES JUIFS A JÉRUSALEM

Les Juifs marocains, comme les Israélites de tous les pays, ont l'habitude de faire un pèlerinage à Jérusalem. Ce n'est pas un simple voyage, comme celui de la Mecque ; ceux qui vont en terre sainte sont des vieillards qui ont décidé d'y finir leurs jours, car de nombreux avantages leur sont réservés après leur mort. Il est dit en effet, que les corps enterrés en Palestine restent entiers, la terre très légère ne se refermant pas sur eux et ne les écrasant pas ; de plus ils ne sont pas dévorés par les vers, et au jugement dernier sont les premiers, appelés auprès de Jéhovah.

Les Juifs ne partent pas à Jérusalem en caravane ou par groupes nombreux ; ils s'y rendent isolément, et c'est une grande faute d'en revenir.

On sait que les souscriptions des Rothschild, des Hirsch, etc, ont permis de créer à Jérusalem et hors de la ville des constructions qui peuvent abriter des milliers d'individus ; malgré les difficultés soulevées par le Sultan de Constantinople à cet envahissement de la Judée, une cité nouvelle s'est créée à côté de l'ancienne, peuplée par des Juifs venus de tous les coins de l'univers et vivant dans la plus grande misère et la plus atroce malpropreté. Au milieu de ces diverses nationalités d'Israélites, ceux du Moghreb, c'est-à-dire, les Algériens et les Marocains, sont, d'après M. Malpertuis, Consul de France à Casablanca et ancien drogman à Jérusalem, de beaucoup les plus propres et les moins malheureux.

CHAPITRE III — ASSISTANCE PUBLIQUE

L'assistance publique n'existe pour ainsi dire pas au Maroc, en tant que service d'état. Le gouvernement chérifien se désintéresse de toutes les créations qui peuvent être un progrès et ne possède, pour secourir les malades et les indigents, aucun établissement comparable à nos hôpitaux. Les asiles qu'on retrouve à peu près dans toute les villes et où se réfugient les

infirmes et les mendiants, sont des dépendances des mosquées, alimentées par les aumônes et les biens « habbous » (main-morte). On appelle ainsi des propriétés appartenant à la mosquée, et dont les revenus sont employés aux œuvres de charité (1).

Nous avons visité à Tanger un établissement qu'on décore quelquefois du nom d'hôpital indigène (2) (*Moristan*) et qui se trouve à côté de la grande Mosquée. C'est une maison comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage ; on y accède par un couloir obscur conduisant dans une cour de 3 mètres de long sur 1 m. 50 de large, où donnent toutes les chambres. Ces pièces sont en réalité des cachots, fermés avec des cadenas, et aérés seulement par une petite lucarne ménagée au-dessus de la porte ; on y enferme les fous, les malades, les indigents ; vingt individus en moyenne sont entassés dans cet espace restreint ; on se demande comment ils peuvent y vivre. La malpropreté la plus grande règne dans la cour et les cellules ; l'odeur des loques sales, des aliments corrompus jetés dans tous les coins, des cabinets jamais nettoyés ou lavés vous poursuit longtemps encore après qu'on est parti.

Les pensionnaires ne sont là que la nuit ; le jour, ils se placent dans la rue, devant la porte de l'asile, tendant la main au passant, ou bien vont en ville demander l'aumône. Il faut dire que le musulman est très charitable, et qu'un Maure aisé passe rarement près d'un mendiant sans lui laisser quelques flous (3).

Un gardien est chargé de donner la nourriture aux malades et de veiller sur l'immeuble, mais il ne semble pas se préoccuper beaucoup de sa propreté.

A Mogador, dans le quartier de Beni-Antar, il y a aussi un moristan, composé de dix-huit chambres donnant sur une cour ;

(1) L'organisation de l'assistance est analogue à celle qui fonctionnait en France au moyen âge. « Dans les églises, dit Grégoire de Tours, il existait un lieu spécial destiné aux malades et le 1/12 des revenus religieux leur était consacré. »

(2) Un hôpital au Maroc s'appelle *Moristan* ou *Maristan*, corruption du mot persan *Bimaristan*, qui signifie « lieu où se réunissent ceux qui n'ont plus d'espoir » (note de M. Fumey).

(3) Le vendredi, à Tanger, les oumana (douaniers) distribuent un sou à tous les mendiants, aveugles, estropiés, qui se présentent. Le jour de l'*Achoura*, chacun s'impose d'une somme proportionnelle à ses revenus et fait l'aumône aux indigents qui accourent de tous les points de la contrée ; les gens aisés ont leurs poches remplies de pièces de billon ; dans les boutiques on voit des tas de flous ou de sous qui sont remis aux nombreux quémandeurs.

une soixantaine de malades ou d'infirmes y sont logés, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants presque tous aveugles par suite de kératite, staphylome, etc. La mendicité est l'unique ressource de ces gens, qui sont logés seulement.

Dans les marabouts innombrables du pays, dans les zaouïa des chérifs, renommés par leur sainteté ou par le don de guérir qu'ils tiennent d'Allah, une salle réservée est constamment occupée par des pèlerins de passage, ou par des malades de la région. D'ordinaire, les revenus des établissements saints suffisent à entretenir la foule des fidèles qui y accourent.

A Marrakesh, en outre des asiles des mosquées, existe un moristan, ou hospice pour les fous, qui sert en même temps de prison pour les femmes. Nous verrons plus loin que Marrakesh possède à la porte de Doukkala tout un faubourg réservé aux lépreux et comprenant une population de 200 à 300 individus (1).

Autrefois il y avait aussi à Fez un quartier pour les lépreux, (*Roudh el Kartas*) et un hôpital pour les fous (2). Ali Bey, dans ses *Voyages en Afrique et en Asie*, raconte que des fonds avaient été légués pour y soigner et enterrer les cigognes et les grues. On sait que, dans l'esprit des musulmans, ces oiseaux seraient des hommes d'îles lointaines prenant cette forme pour voyager. Il est tout de même curieux de voir que les névrosés modernes, qui ont créé des asiles et des cimetières pour les chiens, ont été depuis longtemps devancés au Maroc (3).

Tous ces établissements, d'ordre religieux en somme, sont de simples refuges pour les malades, les infirmes, les fous ou les indigents; aucun soin médical n'y est donné; il n'y a d'ailleurs pas de médecins officiels au Maroc, et ce sont toujours les biens habbous et non le trésor de l'Etat qui subviennent aux besoins des malheureux.

Service médical de l'armée. — L'armée marocaine n'a pas de service de santé. Quand le Sultan se déplace, il est accompagné du médecin de la mission française; mais lorsque les troupes vont seules combattre les tribus rebelles, les malades ou blessés

(1) La zaouïa de Sidi-bel-Abbès sert de refuge la nuit aux gens sans ressources et de lieu d'asile pour les criminels.

(2) Ce moristan, du nom de *Sidi Fardj*, existe encore; il a la même destination que celui de Marrakesh (Budgett Meakin).

(3) Budgett Meakin (*Land of the Moors*) prétend qu'un hôpital semblable fonctionnait à Marrakesh.

sont obligés de suivre leur corps. On les attache sur un mulet et un empirique leur donne quelques soins, jusqu'à ce qu'ils puissent être abandonnés en pays ami.

Il n'existe aucune hygiène des camps; pas d'enlèvement des immondices, pas de service d'intendance. Les prisonniers suivent à pied, carcan au cou, à peine nourris. Les épidémies ne tardent pas à sévir sur de telles agglomérations.

Assistance étrangère. — Les étrangers établis au Maroc ont organisé dans la ville de Tanger un certain nombre d'hôpitaux, desservis par des docteurs venant des meilleures facultés d'Europe; dans toutes les autres villes importantes, on trouve aussi des médecins européens.

De tous temps les Marocains ont estimé la science médicale des étrangers; les voyageurs ayant parcouru le Maroc ont raconté que de tous côtés on venait les consulter, avec l'idée qu'un *N'Sara* (chrétien) est un savant et connaît l'art de guérir.

Tandis qu'en Algérie, les Arabes appellent plus rarement les praticiens européens, les Marocains au contraire se font très volontiers examiner par eux. Les sultans eux-mêmes s'adressent au major de la mission française et aux docteurs européens résidant à Marrakesh lorsqu'ils ont besoin de soins. Ils s'entouraient déjà, il y a plusieurs siècles, malgré leurs guerres continues avec les chrétiens, de médecins venus d'Europe et, à leur défaut, s'attachaient des renégats plus ou moins experts, pour soigner leur santé et celle des femmes du harem.

En 1606, nous voyons un Français, De l'Isle, être non seulement agent consulaire d'Henri IV, mais en même temps médecin de la cour. Mouley Dehebi donnait, comme appointements, deux blancs par jour à un chrétien espagnol captif, chargé de lui tater le pouls. Effrayé des conséquences que pourrait avoir une erreur dans l'administration des drogues, l'Espagnol ne prescrivait jamais que des remèdes anodins.

Braithwaith raconte qu'un renégat avait tiré plus de 800 ducats d'un pacha atteint de syphilis, ne lui ordonnant qu'un régime d'eau, de pain et de raisins secs. C'était peu dangereux!

Abdelmalek (1629), s'étant brisé un bras, fut soigné par un médecin andalou, captif, nommé Andréas Camélo. Le Sultan, heureux d'être guéri, le retint auprès de lui, l'autorisa à faire venir sa femme, mais ne voulut jamais lui rendre la liberté.

Il n'était pas toujours prudent de s'engager sur la parole des

sultans. Lemprière, docteur anglais, appelé de Gibraltar en 1789 par l'empereur Sidi Mohamed pour soigner son fils, alors au Soûs, fut, à son passage à Marrakesh, gardé de longs mois prisonnier et ne put partir que par la ruse.

Hôpitaux des Franciscains. — Vers le milieu du XVII^e Siècle, les Franciscains et les Trinitaires espagnols (1) avaient établi à Fez, Mequinez, Salé, Tétouan, des hospices et des hôpitaux où ils soignaient les nombreux captifs chrétiens et les indigènes, ces derniers surtout au moment des épidémies de peste.

Nous lisons dans Castellanos que le tremblement de terre de 1755, qui dévasta Lisbonne, renversa du même coup l'hospice des Franciscains à Fez, ainsi que l'église, la pharmacie de Mequinez et l'hôpital de 100 lits, dirigé par un chirurgien, que depuis 1727 les religieux avaient fondé. Ces derniers, d'après le traité passé avec le Maghzen, devaient payer un revenu au Sultan, soigner la cour, lui remettre des remèdes et entretenir à leur charge les captifs jusqu'à leur guérison. Plus tard (1763-1794), les mêmes Franciscains installèrent ou reconstruisirent des hospices à Tanger, Saffi, Larache et Mogador.

L'Espagne a conservé l'habitude d'envoyer des médecins au Maroc. C'est ainsi que, dans toutes les villes de la côte, des majors de l'armée sont attachés aux consulats ; outre leur solde militaire, ils ont une indemnité et se font de jolis revenus avec la clientèle européenne et indigène. Presque tous sont en même temps médecins de la santé.

Missions protestantes. — Les missions protestantes se sont établies au Maroc vers le milieu du XIX^e Siècle. Voici, d'après Budgett Meakin (2), l'ordre dans lequel elles sont venues dans le pays. Mogador (1844), Tanger (1883), Fez (1888), puis Larache, Tetouan, Casablanca, Rabat. En 1887, un petit hôpital fut créé à Tanger ; il fut appelé *Tulloch Memorial Hospital* ; on nous a assuré qu'il ne fonctionnait plus. Casablanca et Marrakesh possèdent aussi un hôpital de 2 ou 3 lits.

Il existe à l'heure actuelle des missionnaires anglais ou

(1) 1637, couvent et infirmerie à Marrakesh, sous le règne de Mouley Ahmed eç Cheik (*El Puerto, mission historial*). 1691, Mequinez, hôpital espagnol des Franciscains. — Marrakesh posséda plus tard un hôpital espagnol fondé avec une souscription de Charles II d'Espagne, et un hôpital construit par les esclaves français. Le premier avait un chirurgien (de Maurville).

(2) *The Moorish Empire.*

américains des deux sexes dans toutes les grandes villes ; tous pratiquent la médecine, délivrent des médicaments ; les femmes font même de l'obstétrique. Ils rendent de grands services non seulement aux indigènes, mais aussi aux chrétiens dans les régions où il n'y a pas de docteurs. Ils ne demeurent pas toujours dans les villes, mais parcourent aussi le pays : M. de Segonzac a vu deux méthodistes américaines arrêtées au col du N'glaoui, au moment où elles allaient descendre au Soûs ; on les renvoya sur Marrakesh. Les indigènes vont très volontiers leur demander soins et remèdes, mais s'insurgent si, en les donnant, les missionnaires essaient de faire du prosélytisme.

Alliance israélite universelle. — L'alliance israélite, qui a fait beaucoup pour relever le niveau moral des Juifs marocains, a envoyé des médecins dans plusieurs villes du Maroc ; elle concourt dans presque toutes, par des subsides, à assurer les soins médicaux et pharmaceutiques aux habitants des Mellahs.

Médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc. — L'exercice de la médecine, comme celui de la pharmacie, est libre (1) ; il existe un grand nombre de docteurs européens diplômés, très recherchés même des indigènes, mais dont la clientèle principale est israélite ; à côté d'eux beaucoup de méthodistes exercent la médecine. Il y a en ce moment dans le Maroc 42 praticiens européens, dont 19 diplômés.

Dans la plupart des villes du Maroc, le médecin possède une officine, prépare et délivre lui même ses remèdes. A Tanger seulement il y a des pharmacies spéciales au nombre de sept.

Il n'y a pas de vétérinaires européens ; on s'adresse aux maréchaux-ferrants ou aux empiriques indigènes pour tous les soins à donner aux animaux domestiques.

Dix sages-femmes espagnoles, dont quelques-unes diplômées et un grand nombre de matrones juives ou musulmanes, exercent à Tanger. Dans les villes de la côte et les capitales du Maroc, ce sont les indigènes qui pratiquent les accouchements. Les européennes se font assister par des médecins. A Mogador, nous avons vu une israélite du pays, ayant fait ses études en Angleterre, fort adroite et sachant être aseptique lorsqu'elle est

(1) Cependant un règlement du corps diplomatique du 30 juillet 1865 décidait que tout médecin venant s'installer à Tanger serait tenu de présenter ses titres à ses confrères déjà établis dans le pays, qui déclareraient s'il était vraiment diplômé. Ce règlement n'est pas appliqué.

surveillée; on l'appelle chez les Européens, les Juifs et les Musulmans.

Aucun dentiste étranger n'est établi dans le pays; on va à Gibraltar ou à Cadix. Il y a cependant des dentistes de Las Palmas et de Cadix qui, une fois par an, font une tournée au Maroc, et vont même jusqu'à la cour de Marrakesh, où ils sont bien accueillis.

Hôpitaux de Tanger. — Tanger possède un hôpital français, un espagnol et deux anglais. L'hôpital israélite, qui fonctionnait en 1895, et l'hôpital américain, tenu par des missionnaires, ont été fermés depuis longtemps.

Hôpital français. — En octobre 1864, une somme de 100.000 francs, versée par le Sultan comme indemnité pour un attentat commis sur deux Français, fut affectée à la fondation d'un hôpital à Tanger: on employa 10.000 francs pour aménager un immeuble de la ville, mis par le gouvernement marocain à notre disposition; le reste, soit 90.000 francs, fut placé pour servir à l'entretien de l'établissement.

En 1893, le ministre de France fit construire un hôpital dans de meilleures conditions hygiéniques que le précédent. Le Sultan contribua, pour une certaine part, dans les dépenses d'établissement; on fit une collecte dans la colonie française et le gouvernement de l'Algérie accorda une subvention de 10.000 francs (20 novembre 1893), en stipulant que les indigents français et les indigènes algériens sans ressources y seraient traités gratuitement.

L'hôpital français, situé hors de la ville sur une falaise surplombant la mer, est exposé au Nord et à l'Est. Au rez-de-chaussée se trouvent: le logement de l'infirmier comptable, le réfectoire, la salle d'opérations, la pharmacie, les bains, 3 salles pour les femmes et 2 cabinets d'isolement. Le premier étage est réservé aux hommes: on y compte une grande salle, 5 cabinets à 1 ou 2 lits, une salle de pansements, une chambre pour l'infirmier. Une quinzaine de malades des deux sexes peuvent être admis dans cet hôpital; on y reçoit aussi bien les Marocains que les étrangers qui se présentent.

La salle d'opérations, très simple, mais fort bien organisée, se trouve pourvue d'appareils très perfectionnés. Les dépendances sont installées dans un pavillon voisin.

Le service médical est actuellement assuré alternativement

par deux médecins français. Une consultation gratuite fonctionne à l'hôpital depuis plusieurs années.

Cet établissement pourrait rendre de grands services ; malheureusement, les ressources très restreintes ne permettent pas d'y soigner autant d'indigènes marocains qu'on le désirerait.

Hôpital espagnol. — Edifié depuis dix ans sur les hauteurs qui environnent Tanger, cet hôpital reçoit des Espagnols et des indigènes : 2 médecins militaires, des infirmiers et 5 sœurs de Saint-François composent son personnel. Il est formé d'un bâtiment principal avec un étage ; au rez-de-chaussée sont les hommes, au premier les femmes ; dans d'autres constructions séparées sont installées la chapelle, la salle d'opérations, la cuisine, la morgue, etc. Un petit laboratoire complète très heureusement l'ensemble de ces services. L'hôpital peut admettre environ une trentaine de malades.

Mouley Hassan, prédécesseur du Sultan actuel, avait envoyé un certain nombre de jeunes indigènes s'instruire en Europe ; il décida aussi que quelques-uns de ceux-ci étudieraient la médecine ; cinq ou six musulmans suivirent donc pendant quelque temps les visites à l'hôpital espagnol et apprirent à ausculter, à faire des pansements, de la petite chirurgie, etc. Nous avons eu un de ces étudiants comme aide au Lazaret de Mogador ; constamment ivre de vin et d'absinthe et hébété par le kif ; il passait ses journées à dormir et ses soirées à s'enivrer ; nous n'avons jamais pu nous rendre un compte exact de ses connaissances médicales. On nous a affirmé cependant que trois de ces tobibs, très sérieux, sont employés à Tanger ou à Marrakesh pour donner leurs soins aux troupes, et exercent leur science avec profit.

Hôpitaux anglais. — L'hôpital anglais ne reçoit que des musulmans ; il comprend peu de lits ; c'est un missionnaire qui assure le service médical. Une doctoresse anglaise diplômée donne chaque jour des consultations gratuites et des remèdes aux femmes musulmanes dans un autre hospice où sont logées et opérées les plus malades.

Œuvres de bienfaisance. — Les différentes légations ont créé des œuvres d'assistance ou de bienfaisance pour venir en aide à leurs nationaux ou aux indigènes, et s'attirer ainsi les sympathies de la population marocaine (1).

(1) Tanger compte de 20 à 25.000 âmes, ainsi réparties à peu près : musulmans, 7 à 8.000 ; israélites, 7 à 8.000 ; chrétiens, 7.000 (dont 6.000 Espagnols).

Outre l'hôpital et l'hospice, les Anglais ont, à l'endroit dit « la Montagne », un *orphelinat* où quinze jeunes musulmans, abandonnés, ont été recueillis. Ils ont aussi installé un *refuge de nuit* pour les hommes, où l'on distribue du thé et des chapitres de l'Évangile. Sous peu fonctionnera un *asile pour les femmes divorcées ou abandonnées*, de religion musulmane, ainsi que pour les esclaves rendues à la liberté et sans travail.

Les Espagnols ont une *Société de secours mutuels* (la *Benefica*) ; les membres versent une cotisation de 25 centimes par semaine, moyennant quoi on leur fournit docteur, sage-femme et médicaments ; on paie même les frais d'obsèques. La légation d'Espagne a institué une *consultation* journalière pour les indigents espagnols et arabes, à la pharmacie espagnole. Un médecin y soigne les malades et leur fait délivrer des remèdes.

Les Français ont aussi organisé largement l'assistance. On compte l'hôpital français et la consultation de l'hôpital, la clinique indigène, la Société algérienne de secours, la Société française de bienfaisance, les distributions de vivres et de vêtements, l'œuvre de la soupe, etc... La plupart de ces œuvres ont été créées sur l'initiative de M. Révoil, alors ministre plénipotentiaire à Tanger.

La légation de France a installé, le 16 février 1901, une *clinique indigène* dans une maison près de la Casbah ; les deux médecins français font le service à tour de rôle, voient les malades et leur délivrent des médicaments ; les opérations sont faites à l'hôpital. Depuis la fondation jusqu'au 25 avril 1901, 370 Marocains des deux sexes étaient venus demander des soins. Cette clinique, placée au cœur de la ville, a plus de succès que l'ancienne consultation faite à l'hôpital ; elle est fréquentée par des indigènes de régions assez éloignées de Tanger et paraît appelée à rendre de très grands services.

La *Société française de bienfaisance*, fondée en 1901, a reçu une légère subvention de 200 francs du gouvernement, comme première mise de fonds ; la caisse est actuellement alimentée par des dons particuliers : elle vient en aide aux indigents français et algériens.

La *Société algérienne de secours* a été créée en juin 1900 : le conseil d'administration est composé du ministre, du consul de France et de quelques notables indigènes ; chaque membre de la colonie algérienne établi à Tanger verse une cotisation mensuelle minima de 0 fr. 50, qui sert à procurer des secours aux

nécessiteux et à payer les enterrements. Une convention avec la Compagnie de navigation Touache permet de rapatrier deux indigènes par chaque courrier.

M. Ben Gabrit, interprète de la légation, a créé une *école arabe française* soutenue par la colonie et l'Alliance française. On y fait chaque jour une distribution de nourriture (kouskouss, viande, soupe, etc.) à vingt élèves indigents, et l'on remet des vêtements une ou deux fois par an aux plus misérables.

Œuvre de la soupe (Alliance israélite universelle). La baronne Hirsch en est la créatrice. Tous les jours 150 garçons et 60 filles reçoivent une soupe à l'école juive. Le comité de l'Alliance française de Saint-Etienne a disposé d'un legs de 125 francs en faveur des œuvres de Tanger. La légation en donne un tiers à l'œuvre de la soupe israélite (car on y reçoit des chrétiens), un tiers à l'école arabe de Ben Gabrit, et le troisième tiers à une école particulière française.

M^{me} Revoil, dont la grande charité a laissé de durables souvenirs, a beaucoup contribué, pendant son séjour à Tanger, à étendre les œuvres de bienfaisance ; elle a, notamment, préparé la création d'un *refuge de nuit pour les femmes* indigènes qui fréquentent le marché de Tanger. Celles-ci, qui pendant l'hiver couchaient sans abri au Socco, vont être logées pendant les huit mois froids et pluvieux de l'année dans deux immenses pièces pouvant contenir de 50 à 60 personnes.

CONSEIL SANITAIRE INTERNATIONAL

Les Consuls et les Européens établis au Maroc ont de tout temps employé leur influence auprès des autorités et du Sultan, pour obtenir des mesures d'hygiène lorsqu'il survenait une épidémie, et leurs avis en matière sanitaire ont été maintes fois écoutés.

En 1792, les Consuls de Tanger prirent la résolution de se réunir à dates fixes pour discuter les questions intéressant à la fois toutes les nations représentées au Maroc ; leur assemblée prit le nom de « Junta de los Consules » ; elle fut l'origine du conseil sanitaire Maritime. Ainsi qu'en fait foi le registre des délibérations, dès les débuts de sa création la Junta eut à s'occuper des mesures quaranténaires à prendre à l'égard des provenances

suspectes ; c'est en juin et octobre 1793 des précautions contre la Régence d'Alger aux prises avec la peste ; puis, toujours pour la même cause, suppression en juillet 1797 des communications par terre avec Oran, et en 1799 formation d'un cordon sanitaire autour de Melilla et Tétouan, etc. ; toutes décisions approuvées par les autorités marocaines.

En 1805 (21 juin), nous voyons les consuls revendiquer auprès du Gouverneur le droit de s'occuper seuls des affaires sanitaires, et celui-ci s'incliner ; en novembre 1810, la même question, posée à nouveau, fut encore résolue par l'affirmative. Un conflit s'éleva cependant en 1818 entre le corps diplomatique et le Sultan, qui ordonna de laisser débarquer en libre pratique les pèlerins du « Tâge », que le conseil avait consigné ; et la peste fut introduite au Maghreb.

Malgré des difficultés fréquemment soulevées par les Gouverneurs de Tanger ou la cour Chérifienne, les consuls acquéraient d'année en année plus d'autorité en matière sanitaire ; le règlement formant la base même de toute l'organisation actuelle qu'ils édictèrent le 18 avril 1840, fut inspiré par une conférence à Tanger (1836) et un rapport sur l'hygiène sanitaire (1839) d'un de nos compatriotes M. Ségur Dupeyron, chef des établissements sanitaires en France.

Le sultan Mouley Abderrahman chargea enfin officiellement les représentants des puissances étrangères au Maroc du soin de « veiller au maintien de la santé publique sur le littoral de son empire, de faire tous les règlements et de prendre toutes les mesures pour atteindre ce but » (1844). Mais si les décisions du conseil étaient suivies d'effet quand il s'agissait de repousser des navires étrangers, le Maghzen opposait l'inertie ou des refus formels lorsque des bâtiments ramenant des pèlerins étaient l'objet de mesures sanitaires ; de nombreux incidents s'élevèrent au sujet des quarantaines à leur faire subir. L'édit que Mouley Hassan signa en 1879 pour confirmer les pouvoirs délégués aux représentants étrangers en 1844, ne fut pas plus respecté que les précédents par l'empereur et ses fonctionnaires.

La question d'un Lazaret, où pourraient être observés les navires et les passagers suspects, avait souvent attiré l'attention du conseil sanitaire et des autorités de Tanger.

Dès avril 1799 un des forts de la marine avait été désigné

comme lieu d'observation et employé depuis assez souvent à cet effet, notamment en 1813, en 1814 et 1828. Le pacha de Tétouan proposa aussi en 1809 d'envoyer à l'îlot de Pérégil un bateau venant de Salonique, alors contaminé de peste ; plus tard, on parla du vieux Tanger.

Le corps consulaire, ayant demandé au Sultan, le 9 novembre 1821, de créer un Lazaret, ne reçut aucune réponse ; cependant un peu plus tard, mécontent de voir repousser les pèlerins marocains de ses ports, l'Empereur proposa lui-même d'établir un Lazaret où les hadji, venant directement d'Alexandrie, purgeraient leur quarantaine sans être astreints à se rendre dans une station étrangère.

L'entente ne put encore se faire, et le conseil, vingt ans plus tard (12 septembre 1858), refusa à son tour d'approuver une proposition du délégué sanitaire de Mogador, qui offrait de créer un Lazaret dans l'île située près de cette ville. Il fallut pour décider l'assemblée, qu'en 1865, un navire, le « Christania » se présentât à Tanger avec 412 pèlerins dont un certain nombre atteints de choléra. Le « Christiana » ne fut pas admis à débarquer ses passagers, mais les hadji empêchèrent le capitaine de lever l'ancre, et menacèrent de descendre à terre ; le caïd, impuissant à faire exécuter les ordres du conseil, fit partir le vaisseau sur Mogador, où il opéra sa quarantaine (30 juin). Le 1^{er} septembre de la même année un autre steamer, qui avait perdu 520 personnes entre Alexandrie et Mahon, arriva devant Tanger : repoussé lui aussi, il tenta de purger sa quarantaine à Gibraltar, y fut refusé, et pendant vingt longs jours parlementa ; les passagers mourant de faim, se révoltaient ; le Pacha Si Mohamed Bargasch finit par les envoyer à Mogador. C'est alors que le conseil obtint du Sultan un déhir spécial désignant l'île de Mogador comme lieu d'isolement pour les pèlerins.

Pourtant la question du Lazaret ne fut point réglée définitivement par ce déhir ; c'est à peine en effet si, depuis 1865, cette station a pu être utilisée une dizaine de fois ; tantôt les capitaines des navires ne consentaient pas à se rendre à ce Lazaret, vraiment trop éloigné, et débarquaient leurs passagers sur la côte, tantôt les pèlerins eux-mêmes s'insurgeaient et descendaient sur la plage de Tanger ou au cap Spartel ; d'autres fois encore le Maghzen refusait de livrer l'île de Mogador, transformée en prison d'état depuis 1897 ; et ce n'est que sous la pression

énergique des puissances que le Sultan se décidait à faire observer les mesures quaranténaires édictées par le conseil.

En 1899, ce dernier délégua comme médecin du Lazaret le chef de la santé de Tanger qui rencontra des difficultés considérables soulevées par les autorités de Mogador. Un incident assez grave ayant surgi, le Sultan résolut de confier le soin d'organiser la quarantaine de 1900 à un médecin étranger au Maroc. Le conseil sanitaire fut prié de désigner ce praticien ; c'est dans ces conditions que nous avons été appelé à nous rendre au Maroc.

..

Nous donnons ici la traduction de deux décrets des Sultans, réglant les attributions du Conseil de Santé.

ÉDIT DU SULTAN MOHAMED

Concession de l'île de Mogador comme lieu de quarantaine des pèlerins.

Louange à Dieu l'Unique !

Il n'y a de force et de pouvoir qu'en Dieu le Haut et tout Puissant !

De la part du serviteur de Dieu, dont la confiance n'est qu'en Dieu, ainsi que tout son pouvoir ;

Prince des croyants, fils du Prince des croyants, fils du Prince des croyants; etc.

(Cachet de Mohamed, fils de Abderrhaman, etc.)

Que Dieu prolonge son royaume et comble de bien son existence.

A ceux qui aiment notre royaume, élevé par Dieu, Sages représentants des grandes puissances à Tanger la défendue :

Nous avons reçu votre lettre concernant la quarantaine que les Hadji, venant avec maladie contagieuse auraient à faire dans l'île de Mogador, et vous avez demandé notre assentiment dans ce but. Or, nous avons donné des instructions sur cela à notre représentant, le thaleb Mohamed Bargash, et nous sommes convaincus que l'air du dit endroit est très sain, bon et proche.

10 Rajeb el fard el haram 1283.

(18 novembre 1866).

..

ÉDIT DU SULTAN MOULEY HASSAN

autorisant les représentants étrangers à agir comme conseil sanitaire dans les affaires maritimes (1^{er} mars 1879).

Louange à Dieu l'Unique !

Il n'y a de force ni de puissance si ce n'est Dieu le Haut et le Puissant !

(Cachet de Mouley Hassan).

Par le présent rescrit nous rendons de notoriété publique que, par la grâce de Dieu, nous avons confirmé en faveur des représentants des puissances étrangères amies, résidant à Tanger, tous les pouvoirs qui leur avaient été

conférés par feu notre Auguste Grand Père (1) (que Dieu étende sur lui les ailes de sa miséricorde), les autorisant à exercer, en notre nom, les fonctions ayant trait au service sanitaire, à savoir : admettre en libre pratique ou repousser les navires arrivant dans les ports de notre Empire, les mettre en quarantaine et en fixer la durée, d'après les règlements sur les affaires sanitaires.

L'exercice de ces fonctions par les représentants des puissances étrangères, lesquelles connaissent mieux que personne les règlements sur les affaires sanitaires, est exclusivement limité à la mer et non à la terre ferme.

La délégation de ces pouvoirs, faite par nos ancêtres en faveur des représentants étrangers, est une preuve évidente de l'amitié de ces derniers envers notre Majesté et du vif intérêt qu'ils prennent au bien-être de nos sujets.

Nos gouverneurs et toutes nos autorités auront à se conformer strictement aux ordres contenus dans le présent rescrit impérial.

7 Rabia 1296.

(1^{er} mars 1879).

..

Le conseil sanitaire de Tanger est composé des représentants de toutes les puissances accréditées auprès du Sultan. A tour de rôle, chacun des ministres étrangers, nommé président, gère les affaires pendant trois mois ; en temps d'épidémie, le président est renouvelé tous les mois. Assisté d'un secrétaire archiviste rétribué, il donne une solution aux questions urgentes, mais dès qu'un fait grave survient, il réunit le Conseil pour statuer définitivement.

A Tanger, le personnel de la santé comprend :

2 Européens { 1 médecin appelé en cas de maladie suspecte,
1 délégué sanitaire, qui se rend au devant de tous les navires pour leur donner l'entrée, signe les patentés, etc., puis 1 soldat planton et 6 canotiers indigènes.

Sur la côte, à Tétouan, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi et Mogador, existent des délégués sanitaires, qui donnent la libre pratique aux relâcheurs ; un médecin est attaché au service pour visiter les cas douteux (2).

Les ressources du service sanitaire proviennent des droits perçus sur les navires par les délégués sanitaires faisant fonctions de caissiers, et d'un tant p. 100 sur les recettes du warf de Tanger. Ce débarcadère a été en effet construit par les soins du Conseil. Les bâtiments avaient à payer, en 1893, 0 fr. 25 par

(1) Allusion à un édit de Mouley Abberrhaman (1844).

(2) Depuis cette année (1901), dans chaque ville, le corps consulaire forme un Conseil sanitaire local ; chaque consul, à tour de rôle, en a la présidence et dirige le service, assisté d'un médecin.

20 tonnes de jauge ; s'ils se rendaient dans un autre port marocain, ils avaient à se munir d'une patente spéciale de 5 pesetas ; en plus, ils payaient pour frais de déplacement du canot de la santé 2,50 à 5 et 10 pesetas, suivant l'époque de l'année et le mouillage. Depuis 1894, ces tarifs ont été augmentés de 25 p. 100.

Les recettes de 1899 se sont élevées à 27,424 fr. 81. Les dépenses ont atteint 25,960 fr. 80 ; elles comprennent la solde du personnel. (Secrétaire, 125 francs par mois. — Délégué sanitaire de Tanger, 250 francs, — des autres ports, 100 francs, etc., les frais de bureau, de poste et télégrammes, les dépenses extraordinaires (mission du médecin à Mogador). Les frais de quarantaine à Mogador, quand ils ne sont pas très élevés, sont payés sur le budget et remboursés ensuite par le Maghzen.

Malgré les efforts, la compétence et l'expérience indiscutables du Conseil de Tanger, le zèle du personnel des ports qui fonctionne mieux que dans beaucoup de ports européens, nous sommes forcés d'avouer que l'organisation sanitaire du Maroc, telle qu'elle existe actuellement, laisse encore à désirer. Les décisions prises étant sans cesse mises en échec par la mauvaise volonté ou l'inertie musulmane, les améliorations projetées n'aboutissent pas. Il serait à souhaiter qu'après entente entre les gouvernements et d'accord avec le Maghzen, une réorganisation puisse se faire, donnant au Conseil sanitaire une plus grande autorité ainsi que des moyens d'action plus étendus.

A l'heure actuelle, le Maroc est à la merci d'une épidémie qui peut être introduite par surprise ; ce pays ne possède aucune station d'isolement pour les provenances suspectes, car l'île de Mogador n'est organisée en lazaret qu'au moment du retour des pèlerins ; si, en temps ordinaire, un navire contaminé se présente, le Conseil se voit dans l'obligation de le repousser.

En 1900, le lazaret de Mogador a été organisé par nous pour recevoir les pèlerins à leur retour de la Mecque (1) ; les

(1) Le Maghzen ayant été satisfait de la façon dont le service a fonctionné en 1900, nous a fait revenir en 1901 et 1902 pour préparer les quarantaines. Le lazaret une fois organisé, le Docteur Gagé, médecin adjoint de la santé d'Alger, accompagné d'un agent du service sanitaire de notre port, a bien voulu s'installer à Mogador pendant la période de retour des pèlerins, pour les recevoir et procéder aux désinfections.

inconvéniens d'une station ausssi éloignée (1) nous ont engagé à remettre au Conseil sanitaire et au gouvernement marocain un rapport concluant à la nécessité d'installer un lazaret définitif à Tanger, ou plutôt à la pointe de Malabata, qui se trouve à 10 milles en face de la ville, dans une situation analogue à celle de Matifou par rapport à Alger.

Le Conseil sanitaire a bien voulu non seulement adopter le vœu que nous lui avons soumis et le transmettre au Maghzen en l'appuyant, mais aussi nous charger de préparer un avant-projet du futur Lazaret de Tanger. Le Sultan a donné des instructions pour que ce projet soit exécuté ; il est donc probable que d'ici peu Tanger sera muni d'une station de désinfection en rapport avec son importance.

La création définitive d'un Lazaret au principal port marocain de la Méditerranée couronnera l'œuvre de civilisation entreprise par le conseil international de santé, terminera heureusement l'ère des difficultés et des dangers que soulève chaque année le pèlerinage, et réalisera ainsi le vœu formulé par M. le professeur Proust à la conférence de Venise (2).

(1) L'île de Mogador, distante de la côte de un mille environ, a une superficie de un kilomètre et demi de long sur un demi de large ; très aérée par les vents du Nord-Est qui soufflent tout l'été, elle est suffisamment grande pour contenir un millier de pèlerins. -- Un certain nombre de constructions, qui servent de magasins et d'habitations pour les soldats, peuvent être utilisées pour loger les médecins, les gardiens, les malades, et un bâtiment, édifié récemment, abrite une étuve de Geneste-Herscher. La prison, située au milieu de l'île, est évacuée au moment où le chef du service quarantenaire prépare le retour des Hadji qui sont, eux, installés sous des tentes.

Mais si l'île se trouve placée dans de bonnes conditions au point de vue de l'hygiène, elle présente sous d'autres rapports de grands inconvénients : par les mauvais temps, l'accès en étant impossible, les pèlerins risquent d'être privés d'approvisionnements. Mogador, d'ailleurs, trop éloigné du principal port du Maroc, manque de ressources, et le lazaret ne saurait convenir pour des quarantaines européennes. On ne pourrait, du reste, songer à envoyer à trois jours dans le Sud un navire suspect qui se présenterait à Tanger.

(2) La conféreuce avait émis le vœu que le Conseil de Tanger prit des mesures préventives contre la peste, en harmonie avec les résolutions contenues dans la convention signée à Venise (Proust, *La Défense de l'Europe contre la peste*).

CONSEILS D'HYGIÈNE

Le Conseil sanitaire n'a dans ses attributions que la réglementation des mesures à prendre contre les navires provenant des régions contaminées ; il ne peut s'immiscer dans les questions d'hygiène intérieure du pays.

A plusieurs époques les chrétiens s'étaient réunis pour assurer la propreté de la ville de Tanger en temps d'épidémie, notamment en 1833, 1856 et 1860 ; des souscriptions recueillies avaient permis de « paver la rue centrale où l'on ne pouvait marcher sans risquer de se casser les jambes » (Archives de Conseil sanitaire). Dès 1890 certains résidents avaient organisé un service de nettoyage ; sur leur demande le corps diplomatique s'intéressa officiellement à cette œuvre, et en 1892 le Ministre de France, M. d'Aubigny, obtint un firman de Mouley Hassan chargeant le Conseil sanitaire de veiller à la voirie, à la construction des égouts, etc., l'autorisant même à prélever à ce sujet des taxes sur les habitants européens et indigènes de la ville.

Le Conseil sanitaire délégua ces nouveaux pouvoirs à un certain nombre de membres du corps diplomatique assistés de quelques négociants : le conseil d'hygiène était donc créé, mais, on ne lui accorda qu'une action purement locale et son autorité ne s'étend pas sur les autres centres du Maroc.

A Tanger il put obtenir bien des améliorations : l'installation de la lumière électrique et du téléphone, la construction d'un môle, d'un abattoir, de quelques égouts, le pavage des grandes rues, du grand Socco (marché), et des chemins qui mènent aux légations, l'organisation d'un service de nettoyage et d'enlèvement des immondices, etc.

Il s'est occupé aussi de la question des eaux, qui est de première importance pour la ville ; un projet d'aqueduc a été préparé, et n'attend que l'autorisation du Sultan pour être mis en exécution.

Mais le détail des taxes qu'il proposa ne fut jamais approuvé par le Maghzen ; aussi les ressources sont-elles restreintes, le budget n'étant alimenté que par des souscriptions et dons particuliers, le produit des abattoirs, du môle et du port.

Dans les villes de la côte il n'existe pas de conseil d'hygiène. Lorsqu'une épidémie se déclare, les négociants étrangers et les consuls se réunissant arrivent par leur pression sur le caïd et les autorités, à faire prendre des mesures prophylactiques. Les dépenses occasionnées par les travaux d'hygiène ainsi entrepris sont réglées par une souscription des chrétiens.

CHAPITRE IV. — CAUSES DE DÉPOPULATION

Toutes les conditions qui peuvent rendre l'existence facile, douceur du climat, fertilité du sol, vie peu coûteuse, se trouvent réunies au Maroc ; aussi semblerait-il naturel que ce pays si riche, soit en même temps un des plus peuplés (1). Il n'en est rien cependant, car périodiquement des famines, des épidémies, des guerres, parfois même les massacres ordonnés par certains Sultans (2), ont décimé et déciment encore une population, pourtant des plus prolifiques.

A ces causes de dépopulation, à proprement parler intermittentes, s'en ajoutent d'autres, permanentes, dues principalement au défaut d'hygiène des habitants (3) (mauvaise alimentation, habitations défectueuses, etc). Il convient de citer ensuite certaines maladies évitables, comme la variole propagée par la pratique de la variolisation, la syphilis et la tuberculose.

La syphilis, si répandue, provoque une mortalité infantile effrayante ; nous en donnerons un exemple en citant ce que nous avons observé à Alger où l'hygiène et la médecine modernes ont cependant pénétré ; chez les Arabes de cette ville, dont le chiffre dépasse très légèrement le 1/3 de celui de la population européenne, le nombre des morts-nés est supérieur de moitié aux morts-nés européens (4).

(1) Le Maroc a une superficie de 812 kmq ; il pourrait contenir, d'après Moulières, de 50 à 70 millions d'habitants ; on estime la population seulement à 9 ou 10 millions.

(2) Mouley Ismaël était si cruel qu'en 1683, peu d'années après son avènement, il avait déjà fait tuer plus de 6000 de ses sujets (Castellanos).

(3) Voir page 20.

(4)

Racé	Nombre	Naissances	Décès	Morts-nés
Européens.....	63.454	1.385	1.127	99
Musulmans.....	23.513	440	780	55

Les musulmans d'Alger, on le voit, ont 1,8 fois plus de décès de toutes sortes que de naissances (journal des maladies cutanées, de 1898.)

Outre cette polyéthéisme, la syphilis fait engendrer des enfants malingres, débiles, que les maladies infectieuses et la tuberculose surtout enlèvent de bonne heure. Dans les régions montagneuses, la rigueur du climat et le manque de soins favorisent l'éclosion de cette dernière maladie ; quant aux Juifs des villes, qui y sont si sujets, ils en doivent l'étiologie notamment à l'encombrement et à la malpropreté de leurs habitations.

Il faut signaler enfin certaines intoxications, les unes peu graves dans leurs conséquences sociales, tels l'abus du tabac, des condiments et aphrodisiaques, les autres plus sérieuses, puisqu'elles atteignent l'homme dans le fonctionnement de ses organes et de son intelligence, et jusque dans sa descendance : ce sont les intoxications par le kif, l'opium, l'alcool, etc.

Parmi les calamités qui ont sévi sur le Maghreb : les famines et les grandes épidémies de peste, de choléra, de typhus, nous intéressent plus particulièrement ; aussi en parlerons nous tout d'abord. Nous avons consulté pour cette étude les écrits des historiens arabes, les relations des missionnaires franciscains établis au Maroc depuis le moyen âge, enfin les publications des voyageurs, qui plus récemment ont parcouru le pays. De vieux habitants et des commerçants européens, installés depuis longtemps sur toute la côte, ont pu aussi nous donner des renseignements précieux.

Nous nous étendrons ensuite sur les intoxications par l'alcool, le tabac, le kif, l'opium, les aphrodisiaques, etc.

I. — FAMINES

Parmi les nombreuses causes de famine, il faut citer en premier lieu la sécheresse, qui de tout temps s'est fait sentir sur le Nord de l'Afrique, en quelque sorte périodiquement, puis les invasions de sauterelles, qui restant quelquefois plusieurs années dans le pays, détruisaient toutes les récoltes, et contre lesquelles aucune lutte n'était tentée.

Le paysan exploite le sol d'une façon toute primitive ; le labourage est très superficiel, l'ensemencement assez défectueux ; la terre ne reçoit jamais d'engrais ; tout au plus brûle-t-on le chaume et laisse-t-on le terrain en jachère tous les 2 ans ; la fertilité du Maroc est telle cependant qu'en temps ordinaire ces procédés de culture suffisent pour l'entretien de la population ; mais dès qu'une perturbation atmosphérique survient, supprimant

les récoltes, la misère s'étend sur tout le pays (1). L'imprévoyance est générale chez les Musulmans ; le paysan, spolié par le Sultan et ses représentants, ne fait produire au sol que la quantité strictement nécessaire à son existence ; le gouvernement, injuste et rapace, ne songe qu'à accaparer toutes les ressources, ignorant ou semblant ignorer la misère publique. Pour parer aux famines, l'Empereur accumule bien dans des silos, appelés « Matamoros », ce qu'il peut réunir de céréales, mais c'est pour son usage personnel ; et on ne l'a vu que très rarement en livrer une partie du contenu, pressé par la foule affamée, qui souvent ne trouvait plus que de la poussière dans ces silos, mal entretenus et remplis depuis 20 ou 30 ans.

Non seulement le Sultan n'essaie pas de remédier aux famines, mais il envoie en outre ses chevaux et les soldats qui les gardent dans des provinces moins touchées par le fléau, forçant les malheureux habitants à se dépouiller du peu qui leur reste pour les nourrir (2).

Ajoutons encore que l'incurie administrative est sans limites, et que l'absence de routes et de moyens de transports rapides empêchent les Marocains d'une région stérile de se procurer les grains, peut-être abondants, non loin de là. Par une mesure de prudence mal comprise, on défend en tous temps l'exportation des céréales ; y a-t-il surproduction une année, le blé ne se vend pas, et le paysan est encombré d'un produit dont il ne sait que faire ; au contraire, la disette survient-elle : le gouvernement ne fait rien pour suppléer au défaut de récolte par l'importation de l'étranger.

Lorsque la disette est causée par les sauterelles, les indigènes trouvent à se nourrir du corps de ces acridiens, dont ils sont très friands ; on les mange frits, assaisonnés de sel, poivre et vinaigre ; on les conserve aussi salés ou fumés. Ce sont les femelles, dont l'abdomen jaune est rempli d'œufs, qui sont consommées de préférence. Drummond Hay raconte que les Sahariens appellent El Kheir (le Bien) l'arrivée des sauterelles, car personnellement ils ont peu à en souffrir, et ce fléau leur

(1) De Foucault raconte qu'à Takenakt, au Sud de l'Atlas en 1880, il y avait 300 familles dans cette ville très riche. 4 années de sécheresse ont réduit cette population à 80 familles musulmanes et quelques juives. La ville est actuellement à peu près détruite, le commerce est devenu nul (1884).

(2) Castellanos.

livre le sol des peuplades ruinées ; c'est ainsi que des habitants du Touat se seraient installés le long de l'oued Drâ, qui venait d'être abandonné par ses premiers occupants.

Les famines ont presque toujours été accompagnées d'épidémies et d'épizooties : le typhus, la variole, la peste, le choléra, etc. ; on a attribué aussi, non sans raison, à l'ingestion du *hiermi* (1) mal préparé et mal cuit, beaucoup de ces prétendues épidémies ; il est certain que des plantes indifférentes ou vénéneuses, absorbées dans de mauvaises conditions par des gens faméliques, peuvent déterminer des intoxications graves, des maladies à manifestations épidémiques (2).

L'énumération et la description des famines au Maroc rappelleront par plus d'un point les horribles récits des disettes auxquelles l'Europe fut en proie au moyen âge et même au XVIII^e siècle ; nous n'insisterons pas sur les atrocités qui les ont signalées, nous nous contenterons d'en indiquer les dates et les faits saillants.

De 867 à 878 la sécheresse régna d'une façon intermittente en Andalousie et au Maroc. En 873 elle vint du Hedjaz au Maroc en passant par l'Égypte et le Nord de l'Afrique. Les habitants de la Mecque émigrèrent en Syrie, la Kaâba fut fermée. Au Maghreb, Roudh el Kartas signale une forte épidémie de peste.

900. Famine qui fut suivie de peste et de maladies ; on vit des *hommes se manger entre eux*. On jetait les cadavres en foule dans des fossés, sans aucune des cérémonies ordinaires du culte (R el K).

915-919. Famine ; jamais peuple ne souffrit d'une faim pareille ; la mortalité fut si grande qu'on ne put même plus enlever les cadavres (R el K).

En 929, il y eut en Ifrikya une violente épidémie et une grande cherté de vivres.

950. Disette à la suite d'un hiver rigoureux qui gela les plantes et les arbres.

(1) Le hiermi est *l'arum arisarum* ; c'est un tubercule contenant beaucoup de fécule, mais aussi un principe âcre, qu'on peut faire disparaître par la dessiccation, et des lavages répétés ; en temps de disette l'Arabe ne prend pas tous les soins voulus et s'intoxique.

(2) Nous avons signalé (p. 20 et 21) les troubles causés par l'ergotisme et le scorbut.

971. — Invasion de sauterelles (R el K).

987. — Invasion de sauterelles (R. el K).

989-991. — Grande famine qui dura 3 ans (R el K).

En 1004. — Famine suivie de peste (al Bayano'l Magrib).

En 1020. — Famine dans tout le Maghreb (R el K).

De 1142 à 1148. Famine sur tout le Nord de l'Afrique ; de nombreux habitants se réfugient en Sicile (Hoefler).

Vers 1218, une grande sécheresse s'établit au Maroc ; il s'en suivit une *horrible pestilence* ; on ne vit jamais une si grande mortalité d'hommes et d'animaux.

En 1220 nouvelle sécheresse qui dura 5 ans ; elle fut causée par une perturbation atmosphérique, qui stérilisa toutes les campagnes, et fut accompagnée, de plus, d'une invasion de sauterelles. — Castellanos déclare que le Sultan, poussé par le peuple et par des soldats chrétiens, persuadés que ce fléau était dû à la mise à mort des 5 premiers missionnaires établis au Maroc, fut obligé d'autoriser les franciscains à revenir dans le pays.

Divers auteurs signalent encore en 1227 une disette au Maghreb et en Andalousie.

En 1237 famine et peste ; Roudh El Kartas admet que la famine dura presque sans interruption de 1222 à 1239.

1281. Sauterelles.

1323-1325. Sécheresse et famine effroyables. Le Sultan Abou-Saïd plus humain que les autres ouvrit les dépôts de grains du Gouvernement ; les malheureux reçurent des vêtements et des vivres et furent logés. — Les inconnus et les étrangers, trouvés morts, furent ensevelis par son ordre.

Ici une grande lacune dans les histoires du Maghreb, nous n'avons plus de renseignements pendant près de 3 siècles.

Famine à Fez en 1614 ; du 21 janvier au 11 avril, on compta 4,600 morts. « Les faubourgs de la ville tombèrent en ruines ; les villages furent abandonnés et à Lemtha il ne resta plus que des animaux sauvages » (Cast).

Vers 1630, il y eut, sous Mouley Oualid, une grande famine qui dura 3 longues années (Cast).

En 1653, sous Mouley Cheik, une sécheresse suivie de famine fit mourir beaucoup de monde au Maroc ; les franciscains, ayant prévu cette calamité, avaient amassé des grains et purent ainsi venir en aide aux captifs chrétiens ; des milliers de victimes

mouraient, les frères de Saint-François virent, dans des centaines d'occasions, *des pères manger leurs propres enfants* (Castellanos).

De 1659 à 1660, grande famine ; *le peuple en vint à manger des cadavres* ; l'entourage du Sultan ne fut pas épargné par cette calamité, puisqu'on jeta à la porte du palais plus de 10 cadavres. — Les franciscains recueillirent les orphelins de la capitale et les élevèrent dans leur couvent (Cast).

1776 à 1782. Disette si grande que les gens en furent réduits à *manger des animaux morts, des sangliers et même de la chair humaine*. La majeure partie de la population mourut de faim. Le Sultan Sidi Mohamed fit des distributions de grains, prêta de l'argent aux tribus, et ne voulut pas qu'on le lui rendit ; les impôts furent suspendus pendant 4 ans (Tordjeman).

Une invasion de sauterelles suivit en 1778, pendant cette famine ; on voyait, dit Lemprière, les gens mourir dans les rues, on en rencontrait qui déterraient des racines, d'autres *qui recherchaient les grains de blés absorbés par les sauterelles*.

Le Maroc en 1818 fut aux prises avec 3 fléaux fréquents dans ce pays : la famine, la peste et la guerre (voir peste).

En 1868, il y eut au Maroc une répercussion de la famine et du typhus qui avaient décimé l'Algérie l'année précédente.

En 1878, à la suite d'une invasion de sauterelles et de sécheresse, une grande famine s'établit sur le Maroc, commençant par le Sous (4). Le choléra ne tarda pas à survenir, emportant 300 personnes par jour à Marrakesh (Erkmann) ; il visita Rabat, Larache, etc. ; plus tard le typhus ajouta encore à la mortalité ; Leclerc estime les décès à 3 millions.

Mouley Hassan ne prit guère de dispositions pour conjurer ces divers fléaux ; il ordonna bien des distributions de blé et de pain, mais les caïds prirent tout pour eux. A Marrakesh on fut obligé de vider des silos qui ne contenaient qu'une poussière de 30 ans, le grain avait été dévoré par les insectes. Sur la côte, les Européens firent les plus grands efforts pour aider les indigènes, auxquels on distribua du riz, des céréales, des lentilles, etc. A Mogador l'alliance israélite dépensa environ 10.000 francs ; les missions évangéliques se multiplièrent.

En 1897, les sauterelles envahirent de nouveau le Maroc, moins

(1) On a remarqué que lorsque la sécheresse commençait par le Sous, elle s'étendait sur tout le Maroc, tandis que la sécheresse débutant par le Nord restait cantonnée à cette seule région.

sérieusement toutefois qu'en 1878 ; les ministres étrangers purent obtenir du Sultan qu'il fit écraser les insectes adultes et ramasser les œufs. Dans chaque ville les Européens firent des souscriptions pour couvrir les frais de la lutte. Les Juifs et les Arabes s'empressaient d'autant plus à recueillir ces acridiens qu'ils étaient largement payés et qu'ils y trouvaient en outre leur nourriture.

A Mogador les commerçants avaient réuni 20.000 pesetas ; à Safi 5 à 6.000 ; les résidents européens, le caïd, les notables musulmans avaient contribué à la souscription ; ce n'est que beaucoup plus tard que le Maghzen, à son tour, organisa la défense, et paya de 4 à 5 douros le quintal d'œufs et un demi douro celui des criquets. Mais les Oumana chargés de ces dépenses comptaient 2 quintaux quand il y en avait 4, et les indigènes, quoique habitués à ces façons de procéder de la part du Gouvernement, cessèrent de se présenter. Heureusement le danger était conjuré.

L'étude de cette dernière invasion indique que, si le Gouvernement voulait s'y prêter, les famines, qui ont si longtemps dévasté le Maroc, pourraient être évitées ou tout au moins très atténuées dans leurs résultats.

On dit communément que le Maroc est visité tous les 12 ans par une famine ; si nous examinons les faits, d'après les dates que nous venons de citer, nous voyons que de 867 à 1325, c'est-à-dire pendant 4 siècles 1/2, la famine a sévi 16 fois, elle a duré en moyenne 1 à 2 ans, mais ses effets se sont fait sentir une fois onze ans, une autre fois environ dix-sept ans. L'espace de temps écoulé entre deux de ces fléaux a varié de 16, 21, 35, 42 et 70 ans ; on obtient une moyenne d'une famine tous les 28 ans.

Puis de 1325 à 1614 l'histoire est muette sur les faits qui nous intéressent.

Enfin de 1614 à 1902, nous notons 8 fois la disette en 3 siècles, ce qui représente une famine tous les 35 ans. On voit, que malgré l'état de barbarie où est resté le Maroc, les disettes se sont faites plus rares dans ces derniers siècles.

II. — ÉPIDÉMIES

Peste

Le mot Peste se traduit au Maroc par *Taoun*, *Bou Kebar* ou bien *Habouba* bouton, bubon, nom qu'on lui donne aussi en Algérie (1); on l'appelle encore *Kissa ou Jemmera* (touché et marqué par le feu) à cause sans doute des charbons, fréquents dans l'affection.

Il est bien difficile d'apprécier exactement si les épidémies que les historiens arabes ont signalées à peine par un mot, sont bien la maladie à bubons; le public dans tous les pays a toujours parlé de peste, de pestilence, à propos de chaque affection grave à caractère très contagieux.

Il est ainsi fort possible que les épidémies mentionnées en 873, 900, 919, 955, 989, 1237, 1220, 1614, n'aient pas été de la peste; la mortalité excessive de ces périodes s'expliquerait par la famine régnant alors et qui était accompagnée de tout un cortège de maladies.

En donnant la nomenclature des épidémies que nous avons trouvées dans les auteurs, nous indiquerons autant que possible l'origine du fléau.

La première épidémie (2) de peste connue au Maroc est celle signalée par Hœfer, et qui vers 742 ravagea pendant 7 ans le Nord de l'Afrique et le Maghreb.

Il n'est pas fait mention de la peste de 542 qui d'après Grégoire de Tours et Procope partit d'Égypte, s'étendit sur tout le littoral Nord de l'Afrique, dévasta la Ligurie, les Gaules, l'Espagne, et terrorisa Marseille en 588.

L'auteur de *Roudh el Kartas* ainsi que *Al Bayano'l Magrib* désignent sous le nom de peste les épidémies douteuses suivantes :

(1) On a traduit souvent le mot « Bou Kebar » par Peste, alors qu'il aurait dû désigner le « Typhus ».

(2) Ouvrages consultés : *Roudh el Kartas*, Histoire des Sultans du Maroc; (traduction de Beaumier).

Nozhet el Hadi. — Histoire de la dynastie Saadienne au Maroc, par Moh. Es Seghir el Oufrani. — (Trad. de Houdas).

El Tordjeman. — Le Maroc de 1631 à 1813, par Albouqâsem b. Ah. Ezziani.

Al Bayano'l Magrib. — Histoire de l'Afrique et de l'Espagne. (Trad. de Fagnan)

Hœfer. — Le Maroc. — *Castellanos* (Historia de Marruecos) *Godard*. (Histoire du Maroc). — *Proust*. La défense de l'Europe contre la peste.

Périer. — Hygiène en Algérie, 1847; dans le 2^e vol. une étude de *Berbrugger* sur la Peste en Algérie.

873 — Peste qui coïncida avec une famine.

900 — Peste, après famine.

919 — Peste, après famine en 915.

929 — Peste, avec famine.

955 — Peste en Andalousie et au Maghreb.

989 — Peste et maladies. — Famine qui dura 3 ans, à la suite de sécheresse.

1004 — Effroyable famine en Ifrikyia ; épidémies et peste — On enfouissait cent cadavres et plus dans la même fosse, les nomades s'entredévorerent, beaucoup de musulmans émigrèrent en Sicile (Al Bayano'l).

1175 — Peste qui ravagea le Maroc.

1220 — « Horrible pestilence qui succéda à la sécheresse » (Castellanos).

1237 — Famine et Peste — « Les hommes se mangeaient entre eux » (R. c K.).

Nous n'avons pas trouvé trace au Maghreb de la *Mort noire* (1334-1350) qui partie de Chine, parcourut l'Inde, la Perse, la Russie, l'Europe et vint finir en Espagne ; les relations fréquentes de la péninsule ibérique avec le continent africain permettraient de supposer que le fléau fit aussi son apparition dans cette dernière contrée — Cette peste est signalée par le D^r Bertherand dans le Nord de l'Afrique en l'année 1348.

— En 1558 Mouley Abdallah, qui était allé combattre les Turcs à Tlemcen, ne put rentrer à Fez où régnait la Peste ; cette maladie se répandit sur tout le Maghreb et le décima (Nozhet el Hadi).

— Le Portugal avait déjà eu deux épidémies de peste depuis le milieu du XVI^e siècle : de 1569 à 1570 et de 1579 à 1581, lorsqu'une nouvelle invasion survint en 1598 durant jusqu'en 1601. Il est assez probable que la contagion fut apportée de ce pays au Maroc et causa l'épidémie que signale ainsi le Nozhet el Hadi :

« La Peste s'étant déclarée à Marrakesh en 1598, le Sultan Aboul Abbas Ahmed el Mansour Billah écrivit à son fils les recommandations suivantes :

La première chose que vous vous empresserez de faire, sera de quitter la ville dès que le moindre indice de peste vous sera signalé, même si le mal était sans gravité et qu'une seule personne eût été atteinte... N'hésitez pas à vous mettre en route et à vous déplacer constamment ; aussitôt que vous aurez quitté la ville, ne séjournez pas plus de deux jours de suite dans le même endroit...

Ne négligez pas de faire usage de *remède*, dès que vous sentirez le moindre mouvement de fièvre ou même que vous appréhendez sa venue ; employez la dose habituelle. Quant à notre fils, comme il est encore très jeune et que sa constitution ne lui permet pas encore de faire toujours emploi du remède, on lui administrera la *potion* connue et bienfaisante que nous avons laissée en grande quantité chez Etouinsi ; cette potion servira également à tous les jeunes enfants, dont nous confions la garde à Dieu — Toutefois si la potion amenait un refroidissement dans l'estomac, faites prendre du remède 1 ou 2 fois, autant qu'il sera nécessaire et revenez ensuite à la *potion* (1).

Plus loin il recommande de ne pas ouvrir les lettres sans les avoir trempées dans du vinaigre très fort, les avoir étendues et fait sécher (2). Ces précautions n'empêchèrent pas le Sultan El Mansour de mourir de la peste, près de Fez le 20 aout 1603. Cette épidémie dura de 1598 à 1607 ravageant atrocement le Maroc.

— En 1614 il y eut une grande famine au Maroc ; à en croire Godard, la peste éclata aussi.

L'Algérie fut visitée en 1620 par une peste très meurtrière, désignée sous le nom de *Haboubat el Kebira* (la grande) ; elle s'étendit sur le Maghreb. Deux capucins français Pierre d'Alençon et Michel, vinrent à Marrakesh pour y soigner les captifs chrétiens très nombreux ; ils périrent tous deux emportés par le fléau de 1623. (Castellanos, Godard). La peste avait tant frappé chez les missionnaires qu'en 1627 il n'en restait plus un seul au Maroc.

— Tandis que la peste reparaisait en 1661 (*habouba el Kouïa*, la forte) dans la Régence d'Alger, et en 1680 au Portugal, elle visitait de nouveau le Maroc vers 1678 (Godard), enlevant plus d'un million d'habitants (Hœfer).

— En 1738, 1740 et 1741 peste en Algérie, et plus spécialement à Tlemcen et dans la province d'Oran ; en 1744 la maladie fait de grands ravages à Ceuta, alors occupée par les Espagnols.

(1) Les ouvrages qui ont cours au Maroc recommandent le Sassafras contre la peste ; comme moyen prophylactique on fait porter de l'ambre ou un rubis.

(2) Il est intéressant de remarquer que déjà à cette époque on n'ignorait pas au Maroc que l'isolement était le meilleur moyen pour éviter la maladie. Les déplacements fréquents, en exposant les bagages et les objets de campement à l'action du soleil et des intempéries, devaient favoriser la destruction des germes dangereux : on sait, par des recherches récentes, que la bacille de Yersin ne résiste pas longtemps au soleil.

— El Tordjeman raconte qu'en 1750, il ne plut pas dans le Maghrib et que les vivres devinrent chères, l'année d'après, des navires importèrent la peste de Constantinople à Tunis et à Alger, puis en 1752 au Maroc ; les indigènes moururent en foule (Godard).

— L'épidémie suivante partit encore d'Orient. Depuis 1783 l'Égypte était aux prises avec la peste ; des pèlerins et des commerçants l'apportèrent à Tunis en 1784 ; elle y dura 10 ans, enlevant au début 200 personnes par jour. Longtemps l'Algérie put s'en préserver grâce aux mesures quaranténaires prises. En 1786, on constata que la mortalité augmentait notablement à Constantine, sans qu'on sût à quoi en attribuer la cause, mais les indigènes, déjà éprouvés antérieurement, y virent un indice certain de la maladie et établirent des cordons (Berbrugger).

Cette même année, la peste arrivait au Maroc, achevant le désastre déjà préparé par la famine de 1782 ; dans le pays elle fut appelée *Haboubat el Medjab*, du nom d'une famille nombreuse qui avait péri en entier. (Walsin Esterhazy).

— Déjà en 1784, Tanger avait failli être contaminé (1). Le navire l'*Assomption*, chargé de pèlerins revenant de la Mecque, se présenta au Frioul avec patentes nettes et y débarqua quelques malades ; il partit pour Tanger et perdit, tant à l'aller qu'au retour, beaucoup de ses passagers et tous ses marins. L'épidémie ne sembla pas cependant s'installer au Maroc avec le débarquement de ces hadji contaminés, à moins d'admettre que le germe se maintint à l'état latent, pour ne se manifester que deux ans plus tard.

— D'Orient encore en 1791 la peste fut importée à Alger par des Corsaires venant de Constantinople ; elle fut introduite à Oran par des pèlerins revenant de la Mecque en 1794. (2), et à Tanger (3) par d'autres pèlerins dans l'été en 1799. Cette épidémie dura deux ans, faisant des victimes sans nombre.

Pour ajouter aux malheurs une invasion de sauterelles venait

(1) Proust. — La défense de l'Europe contre la Peste.

(2) Dès 1792 la « Junta » des consuls à Tanger avait pris des mesures pour écarter le fléau du Maroc, tout en repoussant les provenances de la régence d'Alger, elle obtenait du Sultan le 22 juillet 1797 un édit pour mettre les navires en quarantaine et établir un cordon sur la frontière de terre.

(3) Il semble d'après les registres de la Junta Consulaire que dès le 26 février, on signalait la peste dans la province de Kalaya et aux environs de Mélélla, en même temps qu'une épidémie meurtrière sévissait à Fez.

de détruire presque toutes les récoltes. Broussonnet, consul à Mogador, écrivait qu'il mourut en un jour 1800 personnes à Marrakesh ; cette ville perdit 50.000 habitants sur 60.000 ; Fez 65.000, Rabat 20.000 sur 30.000 ; Mogador 4.500, Safi 5.000 (4). A Diabet, village près de Mogador, il ne resta que 32 habitants sur 133 ; dans une autre bourgade 4 sur 600 (2).

« La consternation était générale, les Maures achetaient de la toile pour se faire ensevelir, et les plus dévots se disposaient à prendre dans les silos la place des grains qu'ils recommandaient de distribuer aux pauvres (3). »

Tous les consuls étrangers avaient quitté Tanger ; des missionnaires franciscains vinrent à Mazagan soigner les chrétiens ; le président Frère José Réal del Rosario y mourut de la peste le 3 août 1799 ; ce fut le signal de la fuite générale des européens (4).

Les villes étaient désertes, les campagnes abandonnées ; le Sultan Sliman, dut quitter Marrakesh pour éviter le fléau, qui lui avait enlevé son premier ministre et l'avait débarrassé de trois de ses frères avec lesquels il était en guerre (5). Pendant 40 ans certaines parties de la capitale sont restées vides d'habitants, et jamais Marrakesh n'a pu reprendre sa splendeur. Le Sultan ne rencontra que 6 Arabes dans le trajet de cette ville à Mazagan, (180 kilom.) il n'y avait plus que des animaux dans les villages ; à Fez il ne vit personne, les gens étaient morts ou avaient fui (6). Dans l'impossibilité où l'on était de creuser des fosses, on laissait les cadavres sans sépulture.

En octobre 1804 la Junta Consulaire de Tanger eut à prendre des mesures pour défendre Tétouan contre la peste qui régnait dans les présidios espagnols (Alhucemas, Pénon, Melilla). Le Rif fut mis en quarantaine. Les règlements d'avril 1801 sont curieux à noter. « Les batiments venant des ports infectés ne sont pas admis à la libre pratique. Si quelque passager veut débarquer, il pourra le faire mais à la condition qu'il se jette à la mer sans habits et passe par l'eau en se baignant bien la tête et tout le corps. Les marchandises seront passées à l'eau de mer, les objets, qui se gâteraient, exposés à l'air libre, sans enveloppe, etc.. »

(1) Hoëfer.

(2) Drumond Hay. (Le Maroc et les tribus Nomades).

(3) Godard.

(4) Castellanos.

(5) Tordjman.

(6) Note de M. Acan, de Mogador.

La *Fièvre jaune*, qui régnait à Carthagène et Cadix en 1810, put être évitée grâce à des mesures semblables ; de même en 1814, on échappa à la peste, en repoussant un navire provenant d'Orient avec un pestiféré à bord (24 août) (1).

Au printemps de 1818, alors que la famine et la guerre dévastaient le Maghreb, la frégate anglaise le *Tage*, qui avait embarqué à Alexandrie des pèlerins revenant de la Mecque, se présenta à Tanger avec patentes brutes. A bord se trouvaient les deux fils de l'empereur Sliman, Ali et Amar et des femmes du harem.

Les consuls étrangers, avisés dès le 19 mai de l'arrivée prochaine de ce navire, demandèrent avec une certaine énergie des mesures prophylactiques (2). Sur leurs instances le Sultan décida que les navires à pèlerins feraient quarantaine, et fixa même la station de surveillance. Mais tandis que sa lettre aux consuls n'était pas datée (!), il en adressait une autre datée et entourée de signes d'authenticité au pacha pour autoriser le débarquement. Malgré les protestations du corps consulaire les pèlerins du *Tage* furent admis dans la ville, et des cas de peste éclatèrent peu après. Quelques jours plus tard survint d'Alexandrie un autre navire, avec 400 hadji contaminés qui débarquèrent aussi.

L'épidémie se dissémina en très peu de temps dans tout l'empire jusqu'au Sous et aux confins du Sahara ; elle dura deux ans. A Tanger le 1/5^e de la population disparut. Tandis que les autres consuls s'enfermaient dans leurs habitations, se refusant à toute communication avec les indigènes, le représentant de la France, M. Sourdeau, se multipliait pour venir en aide aux malades et aux affamés (Godard).

Les Santons attribuèrent le mal aux mesures prises par Mouley Sliman, qui avait décrété la prohibition de la piraterie et la mise en liberté des captifs chrétiens ; le peuple se souleva, et la disette s'en accrut.

(1) Archives du Conseil Sanitaire.

(2) Ils avaient déjà signalé au Sultan dès le mois de juin 1817 la présence de la peste à Aiger, et demandé qu'il prit, comme l'avait fait son père, des mesures contre les caravanes passant la frontière, et fermât les ports aux provenances suspectes ; ils avaient même le 5 novembre, nommé le Dr Broquier, médecin français, inspecteur de la Santé, afin que le service du port de Tanger fût bien assuré.

Pendant ce temps l'Algérie était aussi décimée par le même fléau, que des pèlerins venant d'Alexandrie avaient introduit à Bône, Alger et Oran.

L'épidémie de peste de 1818 fut la dernière qui visita le Maroc et notre colonie.

Tableau des Epidémies de Peste au Maroc

Épidémies de Peste signalées au Maroc	Principales épidémies de peste en Europe et en Afrique	Famines au Maroc, ayant coexisté avec des épidémies de peste
542 ?	542 Nord de l'Afrique	
742	742 Nord de l'Afrique	
873	830 Sicile	<i>famine</i> 867-878.
900		<i>famine</i> 900.
919		<i>famine</i> 915.
929 ?		<i>famine</i> 929.
955	955 Espagne	<i>famine</i> 950.
989		<i>famine</i> 989-91.
1004	1004 Nord de l'Afrique	<i>famine</i> 1004.
1175		
1220		<i>famine</i> 1220-1225.
1237		<i>famine</i> 1237.
	1334 Europe, Asie	
1348	1350 Nord de l'Afrique	
1558	1550 Nord de l'Afrique	
1598-1607	1569-70 Portugal	
	1579-81 Portugal	
	1598-1601 Portugal	
1614	1614 Algérie	<i>famine</i> 1614.
1620	1620 Algérie	
	1661 Algérie	
1678	1680 Portugal	
	1695-1700 Nord	
1744	1738 Algérie	
	1740-41 Algérie	
1752	1751 Tunis Alger	
	1783 Egypte	
	1784 Tunisie	
1786	1786 Algérie	
1799	1791 Alger	
1804	1794 Oran - 1796 - Alger - 1804 Malaga	
1818	1818 Alger, Oran, Bône.	<i>famine</i> 1818.

Sur 24 épidémies que nous avons trouvé signalées au Maroc, deux fois la peste semble avoir été importée de la péninsule ibérique (955 et 1598); dix fois, elle a sévi sur tout le Nord de l'Afrique, passant d'Egypte en Tripolitaine, Tunisie, Algérie et Maroc; (542, 742, 1348, 1558, 1614, 1620, 1678, 1744, 1786

1804) — ; trois fois enfin (1752, 1799, 1818) elle a été importée directement par des vaisseaux provenant d'Égypte.

A part quelques épidémies dont l'origine est inconnue, presque toutes sont parties d'Arabie ou d'Égypte : ce furent des pèlerins qui répandirent le mal sur leur parcours. Les dernières invasions mirent moins de temps à s'étendre sur toute la côte africaine, parce que, les pèlerinages commençant à se faire par mer, les vaisseaux apportaient le fléau à la fois dans les ports de Tunisie, d'Algérie et du Maroc (1).

Choléra

Les indigènes appellent le choléra *Bou Guélib* ou encore *Coulira*. Sa première apparition au Maroc date de 1834. Des précautions très minutieuses, des arrêtés sévères avaient depuis 1828 réussi à empêcher le fléau, qui régnait à Gibraltar (1828), en Algérie (1831), en Espagne (1832), de pénétrer au Maghreb. La rigueur de ces réglemens sanitaires avait sans doute indisposé les pays voisins, car, sans qu'aucun cas suspect ait été signalé à Tanger ou sur le littoral, Gibraltar imposait au mois d'octobre 1831, à toutes les provenances du Maroc une quarantaine de 14 jours (2).

(1) Au moment de terminer notre travail nous trouvons dans le *Moniteur Algérien* de 1846, 47, 48, 49 et 50, un long travail non achevé du Docteur Guyon sur *l'histoire chronologique des épidémies du Nord de l'Afrique*.

Il semble, d'après cet auteur, que la Peste, connue de tous temps en Afrique, ait eu pour berceau aussi bien la Tunisie et la Tripolitaine que l'Égypte, puisque Denis, Dioscoride, Rufus signalent les « *bubons de Lybie* ».

Les épidémies de peste, qui ont régné sur le Nord de l'Afrique dès le 5^e siècle avant J. C., avaient comme occasion d'extension les guerres que Carthage entreprenait contre tous ses voisins ; ce sont ses armées qui transportaient le contagé, en même temps que leur passage entraînait des disettes, des famines et toutes sortes de maladies infectieuses. Le Docteur Guyon signale parmi ces épidémies celles de 430, 406, 405, (Lybie), 398, 397, 396, 383 (Afrique et Espagne), 379 (Carthage), 368, 249, 219, 214 (Espagne), 212, 125, 111, 49 avant J. C. — Après J. C ; il cite celles de 171, 175, 252 (où s'illustra Saint-Cyprien) 250, 388, 430 (Peste à Hippone).

Le Docteur Bertherand (Rapport sur le choléra en Algérie) (Alger 1852), ajoute à cette énumération les pestes de 151 avant J. C., 161 et 269 après. Il prétend que de 1689 à 1787 la peste visita 17 fois Alger, Tunis et le Maroc.

D'après Berbrugger il y eut en Algérie dans la seconde moitié du XVI^e siècle 30 années de peste ; 39 années au XVII^e, et 21 au XVIII^e siècle.

On voit que le Nord de l'Afrique n'a pas été épargné par les épidémies.

(2) Archives du conseil sanitaire.

Le 19 novembre 1834 les Consuls sont avisés d'une grande mortalité qui se produit à Fez; le 27 novembre, les Docteurs Guatino et Matéo constatent à Tanger « quelques cas gastriques qui ne peuvent être qualifiés choléra asiatique »; cependant le 1^{er} décembre le choléra est nettement déclaré. Des mesures de salubrité sont prises dans la ville. Déjà l'épidémie visitait Rabat, Larache et d'autres ports de la côte Ouest, et toutes les provenances du Maroc étaient mises en interdit en Europe.

Le choléra dura quelques semaines à peine à Tanger, ainsi qu'à Tétouan; cependant il progressait lentement et atteignait Casablanca, Safi et Mogador à la fin avril 1835. A la date du 6 août, le bulletin suivant était reçu au Conseil de Santé: Casablanca, Mazagan, cas isolés; Safi 4 à 5 décès par jour, Salé 1 ou 2 décès par jour, Rabat 10 cas avec 3 ou 4 décès chez les musulmans, et 1 décès sur 8 malades israélites. A Fez, Méquinez et alentours quelques cas isolés; à Marrakesh 60 décès le 25 juillet.

L'épidémie était considérée comme terminée dans tous les ports depuis plus de 20 jours, le 10 novembre 1835. Pourtant en février 1837 on signalait encore des cas à Fez, et le 5 décembre de la même année, Tanger et Tétouan étaient mis de nouveau en quarantaine à cause de quelques cas de cholérine survenus dans ces deux villes. Ces mesures ne furent supprimées qu'en février 1838.

Le choléra sévissant d'une façon presque continue en Algérie, le conseil sanitaire de Tanger édicta des règlements pour se préserver du fléau.

En septembre 1851 le bruit se répandit que le choléra existait à Fez (1), il fut importé en effet d'Algérie dans cette ville et dans tout le Maroc. Il y régna jusqu'à 1855.

A Mogador la maladie dura 5 mois, et resta localisée à la Medina et au quartier juif, qui sont tous deux alimentés par la même branche de l'aqueduc. Il fit aussi à la fin quelques rares victimes dans la Casbah, qui possède une autre canalisation en eau potable (2); on compta de 5 à 800 décès. A Rabat 6000 juifs périrent, ce qui représente le 1/4 des habitants du Mellah; chose particulière, en 1868, ce même quartier fut à peine atteint (3).

(1) Archives du conseil sanitaire.

(2) Note recueillie à Mogador.

(3) Beaumier, Le Choléra au Maroc en 1868.

Un Juif de Marrakesh préconisa l'huile d'olives salée comme traitement de la maladie ; on raconte que ceux qui burent de ce remède guérèrent.

En août 1855 le choléra reparut à Tétouan ; des habitants fuyant la ville, vinrent se réfugier à Tanger, on les repoussa ; quelques-uns déjà arrivés furent mis en observation sur un navire ; la mesure était opportune car parmi eux une femme mourut avec des symptômes cholériques. L'isolement parvint à préserver Tanger.

Le choléra fut importé au Maroc d'Espagne et d'Algérie où il existait en 1859 à peu près au même moment. Le 16 novembre 1859 l'armée espagnole, se préparant à la guerre de Tétouan, s'embarqua à Algesiras déjà contaminé, et le choléra décima l'armée à peine arrivée au Maroc ; l'affection s'installa à Ceuta, à Tétouan et dans cette région du Rif.

Un peu auparavant le général de Martimprez qui, à la tête d'une forte armée, refoulait les tribus marocaines de la frontière algérienne, vit 4.000 de ses hommes périr du choléra. « Le fléau cependant ne put abattre le courage, l'élan même des soldats, et tandis qu'il frappait des coups multipliés et d'une violence inouïe, ces braves à toute épreuve marchaient d'un pas irrésistible à ces montagnes si fières de leur éternelle indépendance » (Godard).

Au commencement de 1860, l'épidémie avait gagné Tanger, Rabat et Casablanca, elle descendit même jusqu'à Azemmour, où l'on constata quelques cas, mais Mazagan, ville toute voisine de cette dernière bourgade, fut épargnée (1). Le choléra de 1860 s'éteignit assez rapidement, et Tanger délivra des patentes nettes dès le 7 août.

Très menacé en 1865, le Maroc se vit préservé de nouveaux malheurs, grâce aux mesures prises par le Conseil Sanitaire. Le choléra sévissait sur presque toutes les côtes de la Méditerranée (Tunis, Alger, Italie, Marseille) et des navires avaient transporté l'épidémie à Gibraltar. On décida d'organiser un Lazaret à Mogador et de repousser tout navire venant de régions contaminées. La surveillance s'exerça pendant deux ans sur les provenances des ports de la Méditerranée.

(1) Note de M. Brudo.

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris* (1) (1872) Baumier, Consul à Mogador, fit une relation très documentée du choléra qui se répandit en 1867 de l'Algérie au Maroc, et pénétra jusqu'au Sénégal par le Sahara. Pour les détails de l'épidémie, nous renvoyons à cette étude si complète, dont nous extrayons toutefois les quelques renseignements suivants :

Le choléra qui existait à Oran en octobre 1867, arriva à Tétouan en décembre de la même année, et fit à Tanger, où il y eut jusqu'à 17 décès par jour, une première apparition (4 janvier au 18 février 1868). En août il fut réimporté de Larache et Arzila à Tanger ; on y constata 577 cas et 441 décès dans cette seconde visite, ainsi indiqués par le Docteur Rauquet :

	Cas	Décès	
Chrétiens.....	37	21	}
Musulmans.....	340	300	
Israélites.....	200	120	
	577	441	

pour une population
de 12.000 âmes

Transporté de Tanger à Larache, le fléau laissa 200 décès (juillet) ; à El-Ksar (mars-juillet) 1.000 morts. Dans la région le 1/5 de la population périt.

On signala à Fez, d'avril à juin, 250 à 300 décès par jour. Le typhus éclata à la même époque. A Rabat et à Salé ce fut un véritable désastre ; le nombre des morts parmi les indigènes était incalculable ; il périt 3 européens sur 12. Le Sultan Sidi Mohamed, avec une armée de 20.000 hommes, étant venu camper près de Rabat, environ 10.000 soldats moururent ; les fuyards répandirent la maladie partout. A Casablanca (juin-juillet), on compta 563 victimes sur 4.000 habitants, à Mazagan (fin juillet) 217 sur 2.500, à Safi 315 sur 7.000, à Marrakesh (24 juillet au 27 août) 1.500 sur 30.000, à Mogador 300 sur 15.000. Dans cette ville des mesures furent prises par le caïd à la requête des consuls.

De Mogador le choléra s'étendit au Sous, et dans l'O. Drâ (oct.) et le 26 nov. il atteignait St-Louis en suivant la route des caravanes, le long de la mer, mettant 4 mois 1/2 pour faire 350 lieues entre Mogador et le Sénégal.

(1) Beaumier (Le choléra au Maroc, sa marche du Sahara jusqu'au Sénégal en 1868).

Ce n'est que le 5 avril 1870 que les provenances des ports de la côte furent admises à la libre pratique à Tanger (1).

En août 1878 (2) on signala au conseil sanitaire maritime qu'une épidémie sévissait à Méquinez depuis le 28 juillet. On apprit ensuite que le 2 août la maladie existait aussi à Fez ; le conseil décida d'obliger les protégés juifs à nettoyer leur quartier dans ces deux villes et y envoya le Docteur Tadéo Martinez étudier l'affection.

Tandis qu'on discutait sur la nature de la maladie et qu'on l'attribuait à l'intoxication par le tubercule du *Hiermi* (arum arisaram), le choléra était confirmé à Fez le 17 août ; il n'y aurait d'ailleurs pas longtemps, puisqu'on le déclarait disparu le 25 du même mois.

Le Conseil, tout en établissant un cordon sanitaire à la limite de la province de Tanger, demanda au Sultan d'interdire cette année le pèlerinage, ce que ce dernier accorda.

De Méquinez, le choléra était importé à Rabat par un espagnol qui mourut en arrivant. Le 8 septembre, Casablanca comptait 17 décès ; ce chiffre augmentait rapidement jusqu'à atteindre 50 et plus par jour le 16 septembre ; au 12 octobre le nombre total des victimes de cette ville dépassait 1000. Il faut ajouter que le typhus et la famine désolaient à ce moment le Maroc, et que les 2/3 des décès de Casablanca furent produits par la petite vérole.

Grâce aux mesures prises (3), Tanger n'eut guère que 2 cas de choléra, un seul suivi de décès (4). Mais les caïds des autres villes refusèrent d'établir le cordon sanitaire du côté de la terre, et le Sultan lui-même, pressé par l'opinion, écrivit à la date du 5 octobre qu'il ne voyait pas l'utilité de ces cordons, et que le Conseil d'ailleurs n'avait pas à se mêler des questions sanitaires en dehors des ports. Aussi peu à peu, les villes de Mazagan (1^{er} octobre), Marrakesh (9 octobre), Safi (17 octobre) furent-elles visitées par l'épidémie.

A la date du 8 janvier 1879 l'affection semblait si bien disparue que l'Algérie rapportait les mesures rigoureuses qu'elle avait prises sur la frontière marocaine ; cependant on signalait encore en mars 1879 des cas nombreux à Safi. « Les morts sont si peu enterrés, écrivait le délégué consulaire, que les chiens

(1) Archives du Conseil sanitaire.

(2) Renseignements recueillis dans les registres des procès verbaux du Conseil Sanitaire.

(3) Un Lazaret fut établi en dehors de la ville.

(4) Note de M. Larédo.

les dévorent (1) » ; et le 18 septembre le choléra éclatait à Larache, mais pour disparaître peu après.

D'après des témoins dignes de foi, les trois fléaux, choléra, typhus et famine, emportèrent au Maroc environ 3 millions d'individus en 1878.

En 1895, quelques cas de choléra ayant été signalés à Tanger, M. le D^r Soulié, Professeur à l'École de Médecine d'Alger, fut envoyé en mission au Maroc ; il s'occupa de rechercher l'origine et les causes de propagation de la maladie, indiqua les mesures à prendre et consigna ses observations dans deux rapports remis à la légation de France. M. Soulié a bien voulu nous communiquer la note qui suit.

« L'épidémie a eu une origine fort obscure ; son importation par les bateaux revenant de la Mecque n'est pas rigoureusement établie. D'ailleurs, elle ne s'est pas très répandue : c'était bien le choléra asiatique avec son vibrion propre, avec son mode de propagation, ses symptômes, et sa mortalité élevée.

A Tétouan, il a pu se propager grâce au système de distribution des eaux potables, agencé dans les conditions les plus parfaites pour disséminer toutes les maladies qui se transmettent par la voie hydrique. Figurez-vous en effet que les eaux sont reçues dans les maisons grâce à un petit bassin dont la surverse retourne à la canalisation commune (2) ».

Voici quelques détails sur cette épidémie (3). Le vapeur *Maurice Réunion* arrivant de Djeddah, après avoir laissé des pèlerins algériens à Matifou, débarqua en libre pratique à Tanger 700 pèlerins marocains le 12 août. Le 24 subitement une Juive mourait à Tanger sur le grand Socco, et une dizaine de jours après on constatait une mortalité assez grande au douar de Bou Gaba, dans les environs de la ville ; on s'aperçut qu'on avait affaire au choléra. Le *Maurice Réunion* fut accusé de l'avoir importé ; le D^r Cennaro, médecin de la santé, après avoir affirmé que ce vapeur était hors de cause, déclara plus tard dans un rapport que c'était bien les Hadji qui avaient apporté l'affection. Quant aux pèlerins admis à Matifou, aucun d'eux ne transporta cette maladie en Algérie.

(1) 3 mars 1879. n° 481, 3^e registre.

(2) L'eau passe d'abord dans la ville arabe et se rend ensuite au Mellah qui est en contre bas, de sorte que les Juifs boivent le plus souvent une eau complètement souillée ; au moment de la fête de l'Aïd el Kébir, les Arabes qui tuent un grand nombre de moutons, les lavent dans leur bassin et l'eau arrivant aux Juifs est teinte de sang et chargée de détritiques organiques (Dr Soulié).

(3) Ovillo, El colera en Tanger, Tanger, 1895.

Du 6 septembre, jour où étaient constatés les premiers cas suspects, au 2 octobre, date de la cessation officielle du choléra, il y eut à Tanger (1) :

Malades.	}	Espagnols..	65		Morts...	}	Espagnols..	28
		Indigènes ..	517				Indigènes..	451
		Total.	582					479

A Tétouan le choléra fut importé par un émigré de Tanger, qui, arrivé le 16 septembre, mourut le 21. Le 26, on signalait 36 décès ; en octobre le quartier juif était atteint ; il y eut en 20 jours, dans cette ville de 15 à 20.000 âmes, 800 décès (2).

L'épidémie fit de Tanger et Tétouan des incursions dans les villes voisines, suivant la route d'El-Ksar à Fez ou à Rabat. C'est ainsi que El-Ksar était touché dans les premiers jours d'octobre (16 décès, le 31 octobre ; 25, le 2 novembre) ; Fez, le 20 octobre, Salé, le 25 décembre (25 décès par jour), et qu'enfin, Casablanca et Mazagan reçurent aussi la visite du fléau.

L'épidémie de Mazagan importée par un rekkas, arrivé de Casablanca, fut peu meurtrière, et disparut trois semaines après son apparition (sept.-oct.) (3).

Les étrangers dans un certain nombre de villes purent obtenir des autorités locales quelques mesures de salubrité et de prophylaxie. A Mogador, les commerçants chrétiens en apprenant la présence du choléra à Tanger, constituèrent un comité d'hygiène qui siégea en permanence. Le caïd s'empessa de faire exécuter les décisions de ce comité, tous les égouts de la ville furent vidés et nettoyés, les ordures enlevées et enterrées loin des habitations la prison visitée et assainie ; dans les maisons Mellah, numérotées pour faciliter les visites du médecin et l'inspection sanitaire, on construisit des cabinets abouchés à des égouts créés sur l'heure même. La ville entière en un mot se trouva mise en état de propreté, aussi n'y signala-t-on aucun cas de choléra.

Toutes les dépenses occasionnées par ces travaux ont été réglées par la souscription des européens, à qui revient l'honneur et l'initiative de ces mesures.

Si dans toutes les villes du Maroc se trouvaient des gens

(1) Ovillo.

(2) Soulié. (Rapport sur le choléra de Tanger et Tétouan, 1895).

(3) Dr Herzen.

d'énergie, comme il y en eut à Mogador, à cette époque, beaucoup de ces fléaux, qui autrefois firent tant de victimes, pourraient être évités ; ajoutons que les améliorations d'ordre sanitaire sont à peu près les seules que le Maghzen soit disposé à accepter, quand on sait lui en faire comprendre l'utilité.

Depuis 1834, le choléra a donc visité 6 fois le Maroc ; 4 fois il a été importé d'Algérie, et en 1859, les troupes espagnoles contaminées contribuèrent grandement à son extension, en envahissant Tétouan. L'épidémie de 1878 a eu une origine inconnue ; quant à celle de 1875, attribuée par les uns aux pèlerins, elle a aussi une étiologie incertaine.

Epidémies non déterminées et typhus

A côté des pestes et choléras, les auteurs ont relaté un certain nombre d'affections contagieuses, ayant sévi sur tout le Maghreb ou dans quelques villes avec un caractère de malignité très grande.

Voici d'abord, signalé par Castellanos, un mal qui, vers la fin du V^e siècle, ravagea Arzila et dépeupla cette cité au point qu'elle perdit à jamais son ancienne importance ; il est impossible de définir si l'on eut affaire au typhus ou à la peste.

Citons encore par curiosité l'épidémie de grippe de 1579 dont parle le Nozhel el Hadi « pendant laquelle beaucoup de personnes moururent de quintes de toux ; on appela cette année, l'année de la toux ».

La maladie suivante que nous trouvons décrite dans « l'Apostolat au Maroc » de Castellanos, et dont nous traduisons la relation intégralement, nous paraît être nettement le typhus exanthématique par ses symptômes, sa marche, sa durée et sa mortalité élevée.

« En 1688 survint une fièvre grave, continue, sporadique vulgairement appelée *Tabardillo* (fièvre pourprée) et si contagieuse, que c'est à peine si un seul parmi tous les captifs n'en fût pas atteint ; les Français, fort nombreux à cette époque, en souffrirent surtout. Cette terrible maladie se présentait avec de très graves caractères ; outre de vives douleurs, le patient avait une absence d'appétit et une intense chaleur, suivie d'une grande faiblesse pendant de longs jours ; beaucoup périrent, victimes de cette pénible affection. L'infirmerie étant insuffisante pour tout

le monde, ceux qui restèrent dans leurs bouges, où l'air était corrompu, virent augmenter les dangers de contamination. On fut obligé de demander de l'aide aux Juifs et aux Maures pour secourir tant de misères.

Tous les religieux de Fez et Méquinès tombèrent malades à leur tour et trois moururent. Cette calamité dura jusqu'en 1690.»

En septembre 1841 et en novembre 1842, on constata au Rif et à Marrakesh un mal attribué tout d'abord à l'abus de fruits et, qui d'après le D^r Guiseppe, aurait été la fièvre typhoïde (1).

A Tanger, le 1^{er} avril 1855, le médecin de la mission française déclara de nombreux cas de typhus ; dans cette circonstance, comme dans la précédente des mesures prophylactiques ont été prises par le Conseil sanitaire (2).

Un vieil israélite de Mogador nous a affirmé qu'en 1850, 1868, 1878, 1892, il y eut dans différentes villes du Maroc, une épidémie de fièvre grave, *hamma*, qui entraînait une mort rapide ; c'est le typhus qu'il désignait ainsi. En 1868, en même temps que sévissait le choléra, le typhus éclata, et avec la famine, contribua beaucoup à augmenter la mortalité déjà considérable. A Mogador, il mourait à cette époque 30 israélites et 50 musulmans par jour. Cette différence dans le nombre des décès des deux races s'explique par ce fait que les premiers étaient l'objet de soins médicaux plus attentifs que les seconds. Le typhus exanthématique de 1868 sévit avec une grande intensité.

L'année 1878 fut désastreuse pour le Maghreb, qui eut encore à supporter la famine, le choléra et le typhus. Dans certaines villes, comme Mazagan et Mogador, le choléra ne se montra pas, mais en revanche le typhus y exerça sa malignité. A Mazagan l'épidémie dura six mois, on enterrait jusqu'à 20 personnes par jour ; à Mogador, 100 ; M. Zerbib estime à 4000 les décès dans la ville et les environs ; les villages tout à l'entour étaient déserts.

Les chiens des douars, mourant de faim, étaient descendus vers Mogador et se jetaient avidement, pour les dévorer, sur les cadavres abandonnés sans sépulture au bord des routes et dans les champs ; ces animaux suivaient les caravanes

(1) Typhus plutôt que dothienenterie, affection rare chez l'Arabe.

(2) Archives du Conseil sanitaire.

et se précipitaient sur les trainards pour leur arracher les entrailles. Un enfant d'une dizaine d'années, du village de Diabet, ayant voulu sortir de sa maison, fut terrassé et horriblement mutilé par une meute avant d'avoir fait dix pas.

Les européens, et plus particulièrement les missionnaires évangéliques, donnaient une peseta par tête de chien abattu ; on en a tué jusqu'à 300. Les résidents étrangers dans cette même ville, distribuèrent aussi aux affamés des céréales, du riz, du pain, etc.

Le typhus existe toujours au Maroc à l'état endémique ; parfois il semble entièrement disparu, mais il suffit d'un déplacement de troupes, d'une trop grande agglomération de prisonniers, ou de toute autre cause de misère, pour qu'il reprenne aussitôt une certaine virulence, déterminant une petite épidémie (1).

III. — INTOXICATIONS

Alcool et Alcoolisme

Mahomet, dans le Koran, recommande d'éviter les boissons enivrantes ; quoique la plupart des Musulmans suivent en général sévèrement cette prescription, beaucoup, cependant, l'enfreignent. Outre les liqueurs européennes qui pénètrent actuellement partout, on signale en pays mahométan nombre de spiritueux indigènes (2) ; aussi l'alcoolisme commence-t-il à faire de tels ravages dans certaines régions, qu'en Tunisie notamment, les autorités ont dû prendre des mesures pour en enrayer les funestes effets.

(1) En avril 1901, en même temps que les sauterelles envahissaient la région de Mazagan, le Typhus se déclarait dans cette ville ; le Dr. Herzen a pu y constater une vingtaine de cas en un mois et nous en a présenté 2 absolument typiques.

(2) En Perse, le vin, l'eau-de-vie de raisin et de dattes ; en Tunisie, le vin, l'eau-de-vie de dattes et le *Lakmi*, sorte de vin de palme ; en Turquie, le *Raki* ; au Soudan, le *dolo* de miel, etc. Enfin, à la Mecque même, sanctuaire de la religion de Mahomet, on distille de l'eau-de-vie de dattes, et cependant les autorités du Hedjaz, afin d'éviter l'introduction de l'alcool dans les lieux saints, n'autorisent les Européens, résidant dans les ports de la côte, à ne débarquer que la quantité bien limitée nécessaire à leur consommation.

En Algérie, depuis l'occupation française, les Arabes des villes boivent volontiers de l'absinthe ; les tirailleurs, les spahis ne font pas de difficultés pour recevoir leur quart de vin et ont beaucoup contribué à répandre l'alcoolisme parmi leurs coreligionnaires. Le nombre des cas de folie a bien augmenté chez les indigènes depuis quelques années, et la plupart des pensionnaires de nos asiles et de nos prisons sont des alcooliques.

Toutefois, il y a relativement moins d'Arabes qui absorbent de l'alcool en Algérie, où les boissons spiritueuses sont très répandues, qu'au Maroc, qui semble fermé pourtant de toutes façons à la pénétration européenne par le fanatisme musulman. On estime que dans certaines villes de la côte, à Mogador par exemple, la moitié de la population musulmane environ absorbe de l'alcool ; à Marrakesh la proportion serait à peu près la même. Il y a des femmes arabes et surtout des négresses qui boivent plus que des hommes ; elles se réunissent pour s'enivrer et pour fumer ou absorber du kif. D'après un négociant français, on compte à Mogador environ 300 femmes publiques ; chacune d'elles boit en moyenne 2 litres de vin par jour.

Il faut dire que l'exemple vient de haut dans le Maghreb ; l'histoire est féconde en récits d'horribles scènes d'ivrognerie dont les acteurs étaient les sultans ; ces derniers, lorsqu'ils avaient perdu la raison, faisaient souvent périr, ou même tuaient de leurs propres mains, leurs compagnons de débauche.

On cite le sultan Abdelmaleck qui buvait du vin et mangeait les mêmes aliments que les chrétiens (1578). Un autre, Mouley Abdelmaleck, fut tué dans sa tente, un soir qu'il était ivre (1630) ; Mouley Ahmed Cheick mourut à Marrakesh (1655) à la suite d'un excès de vin. En 1727, Mouley Sidan fut étouffé par ses femmes « pendant qu'il était noyé dans l'eau-de-vie » (1).

Son successeur Mouley Ahmed El Dehebi fut déposé en 1728 par ses femmes un jour qu'on le ramenait de la mosquée où il avait vomi tout son vin. Braithwaite (2), envoyé en ambassade auprès de lui, raconte que ce sultan, sans avoir la patience d'attendre la première audience, fit chercher les caisses de vin de Florence qu'il savait lui être apportées en cadeau et passa la nuit et le lendemain à boire, si bien qu'il reçut l'ambassadeur

(1) Godard, *Description et Histoire du Maroc*, 1860.

(2) Braithwaite, *Histoire des révolutions du Maroc*, 1736.

étant complètement ivre. Le même auteur ajoute que le premier ministre à ses réceptions faisait passer à la ronde un bol de Chine plein d'eau-de-vie anisée. Braithwaite eut à se plaindre des frères du sultan, qui volaient le vin de l'ambassade et le buvaient « sans avoir l'honnêteté de rendre les bouteilles ».

Ces débauches dont se rendent coupables les chefs de l'Islam, propres descendants du prophète, sont loin de nuire, ainsi qu'on le croirait, à leur prestige. Le peuple est tellement pénétré des dogmes musulmans que sa foi reste entière. C'est ainsi que le tombeau de Sidan sert de lieu d'asile aux criminels et que tout récemment encore, l'intempérance du chérif d'Ouazzan, et même son mariage avec une chrétienne ne lui ont en rien enlevé son autorité religieuse (1).

A côté de ces récits d'ivrognerie, il est juste de noter les édits de certains sultans, qui cherchaient par tous les moyens à supprimer l'acoolisme dans leur empire. Déjà en 1055, l'émir Yaya ben Omar, s'étant emparé du Drâ, y réglementa l'administration et « fit brûler tous les établissements où l'on vendait du vin » (2); en 1860, l'importation en était interdite par ordre du sultan et le marchand surpris en fraude pendu par les pieds, avec une outre de vin au cou; en 1795, Mouley Sliman défendit l'usage de l'anisette, même chez les Juifs; il ne punissait pas ses sujets, mais il faisait répandre à terre la liqueur prohibée (3).

Godard écrit en 1860 : « Le Gouvernement, qui tolère qu'on

(1) C'est de lui qu'un musulman disait : « Sa Sainteté est telle qu'en passant par son gosier le breuvage enivrant devient aussi inoffensif que du lait. »

Un autre personnage religieux, très respecté au Maroc, Mouley bou Chta, a reçu le surnom de El Khammar, ce qui signifie le « marchand de vin » (Mouliéras).

(2) Roudh el Kartas, p. 176.

(3) Nous avons trouvé dans les archives du corps diplomatique à Tanger une lettre du pacha de cette ville, en date du 20 décembre 1838, demandant que les chrétiens ne distribuassent plus de vin ou de liqueurs alcooliques aux Musulmans; trois auberges seules furent alors autorisées à condition qu'on n'y donnerait pas à boire, la contravention devant être punie de bannissement.

En 1884, le nombre des cafés avait augmenté notablement puisque, dans la ville et aux alentours, on en comptait 110, dont 53 cafés maures et 57 espagnols, où l'on débitait l'alcool.

Un ancien amin de Tanger nous a déclaré qu'en 1889 il entraît une moyenne de 10 à 15 quintaux d'alcool et spiritueux par jour dans cette ville, en ne comprenant ni le vin, ni la bière, ni les boissons fabriquées par les Juifs.

s'enivre avec les vins d'Espagne, ne permet pas d'en fabriquer avec les raisins du Maroc. Quelques propriétaires le font en cachette, et avant que la liqueur ait fermenté, ils se plongent dans une brutale ivresse. Il y a peu de temps des Juifs obtinrent l'autorisation de faire du vin et ils suivirent les procédés espagnols. On a pu alors se convaincre que le Maroc rivaliserait avec les vignobles nommés tout à l'heure, mais ordre arriva de renoncer à cette entreprise, parce que les Juifs, pressés par l'*Auri sacra fames* plus que par la soif, n'avaient pas bu leur vin et l'avaient vendu à des musulmans.

« Les Juifs se contentent de préparer et de boire en secret une eau-de-vie extrêmement forte qu'ils tirent de la datte, de la figue et d'autres fruits. Cette dévorante liqueur est bien connue dans les oasis algériennes. »

Actuellement l'importation et la fabrication du vin et des spiritueux sont libres. Sous Sidi Mohamed, les alcools ne payaient pas de droit d'entrée ; on les a imposés depuis, en faisant cette réserve subtile, que les sommes, ainsi rapportées par cette liqueur maudite, seraient utilisées pour la guerre sainte contre les infidèles. Par respect humain encore, les autorités marocaines n'inscrivent pas sur les registres de la douane l'alcool sous son vrai nom ; il est indiqué sous le titre « eau » ou « vinaigre » (1).

Au Maroc l'alcool provient de deux sources ; une grande quantité est importée d'Europe (Espagne, France, Allemagne, Angleterre) ; une proportion non moins grande est fabriquée dans le pays, notamment dans les villes de la côte.

Ce sont surtout les Juifs qui font le vin ou distillent l'alcool et les répandent dans la population musulmane ; ils tirent l'alcool du raisin, du miel (cire vierge), des dattes, des figues de Barbarie (qu'on appelle là-bas figues de chrétiens), des figues ordinaires et enfin des arbouses.

Un auteur écrivant sur le Maroc a parlé du vin « Cachir » qui serait préparé d'une façon spéciale. En réalité, le vin que les Juifs consomment est du vin ordinaire, mais fait par eux ou sous leur surveillance. Au moment de la Pâque, ils n'en boivent pas d'autre, car ils ne doivent user de rien qui ait été souillé par le

(1) On le désigne encore par *Elmâ Kenz* (eau puante) ou *Elmâ fassed* (eau corrompue).

contact de mains impures, chrétiennes ou musulmanes. Certains sectaires s'astreignent même à ne jamais absorber d'autres vins et refusent les liqueurs fermentées étrangères.

Dans les villages de l'intérieur du Maroc, on fabrique aussi beaucoup de vin ; à Demnate, il entre, dit-on, pendant deux ou trois mois, 3.000 charges de raisin portées par des chameaux, des mulets ou des ânes ; la plus grande partie du vin obtenu dans ce village et à Mzouda est envoyée à Marrakesh pour y être consommée. A Demnate, où les mœurs sont très dissolues, certaines maisons juives, nues, sans nattes, presque sans meubles, posséderaient dans une chambre trois jarres contenant l'une du vin ordinaire, l'autre du vin cuit, la troisième de l'anissette ; les visiteurs, le personnel de la maison, les enfants même y puiseraient à l'envi toute la journée ¹⁾.

Les vignes, toutes cultivées par des musulmans, sont de très belles variétés ; les maladies cryptogamiques et le phylloxéra, qui ont commencé à visiter l'Algérie, n'ont pas encore été signalés dans ce pays ⁽²⁾. Les indigènes soignent beaucoup leur vignoble, il y a des régions où la vigne est taillée ⁽³⁾, piochée, labourée ; on trouve même, dit Mouliéras, des tailleurs de vigne de profession, peut-être sont-ce des Rifains qui ont travaillé en Algérie. Le raisin récolté est, suivant sa qualité, vendu pour la consommation immédiate et la fabrication du vin, ou bien conservé comme raisin sec. Ce dernier, fort pulpeux, est très savoureux.

Quoique la plus grande partie de la récolte soit vendue aux Juifs, tout au moins sur la côte, pour en faire du vin et de l'eau-de-vie, les musulmans (Berbères) fabriquent eux aussi du vin, du vinaigre et une liqueur : le *çamet* ⁽⁴⁾.

Le *çamet* est un moût stérilisé par la chaleur, une sorte de confiture de raisin liquide et non alcoolique. Mouliéras ⁽⁵⁾ en indique le mode de préparation. Une fois écrasé, le raisin mûr est mis à bouillir à trois reprises différentes, en laissant refroidir

(1) Note de M. Zerbib (de Mogador).

(2) Cependant nous avons vu près de Tanger quelques altises, et des feuilles de vignes tachées de mildew.

(3) M. de Segonzac a rapporté du Rif des instruments curieux qui servent pour la taille de la vigne.

(4) Sir John Hay et Budgett Meakin parlent déjà de cette liqueur.

(5) Mouliéras, t. I, p. 55.

à chaque fois ; on arrête la cuisson lorsque la masse réduite des deux tiers se trouve en partie coagulée. Cette gelée, conservée dans des jarres, se consomme délayée dans de l'eau (1). Les Berbères des Djebala préparent aussi un çamet enivrant qui ne subit qu'une cuisson.

C'est surtout entre Tétouan et Chechaouan, chez les Beni Arouss, et notamment à Tar Djada, Afkir, Abiat qu'on trouve de très bons vins, fabriqués en grande quantité par les Berbères pour leur propre consommation. Au Djebel Habib près de Tanger, les Beni Messara ont deux espèces de vin, l'un faible, l'autre très capiteux qu'ils appellent « Afrit » (le monstre). (2) Chez les Beni Ahmed, il y aurait dans les mosquées de grandes jarres, contenant les unes de l'huile, les autres du vin ou du çamet réservé pour les hôtes de passage et les étudiants. Aux jours de fête l'ivresse serait générale ; Mouliéras, qui raconte ce fait, signale encore un grand nombre de tribus des Djebala qui cultivent la vigne uniquement pour en faire du vin.

Caves et distilleries. — Nous allons spécialement décrire les installations de Mogador que nous avons pu visiter en détail. Il y a dans cette ville trente à quarante distilleries appelées « El Maserà » ; des Juifs en sont les propriétaires.

Elles comprennent en général une cour centrale, entourée de plusieurs pièces destinées aux diverses manipulations. On y fabrique indifféremment et en même temps du vin et des alcools de raisin, de figues, de cire, etc. La cour, excessivement malpropre, est encombrée de tonneaux défoncés par le haut, de baquets qui servent de cuves où le raisin est pressé avec les pieds. Après soutirage, le vin, renfermé dans des barils, est placé dans une des chambres voisines et le marc, mis dans un alambic, utilisé aussi pour les autres distillations alcooliques. La température toujours égale de Mogador (16 à 24°) permet de cuver sans aucun des ménagements que l'on est obligé de prendre en Algérie ; la plupart des opérations se font d'ailleurs en plein air.

On a dit beaucoup de mal du vin fait par les Juifs ; celui que

(1) Hikmet signale dans le *Correspondant médical* (15 juin 1901) une préparation semblable faite au Kurdistan.

(2) Note de M. Malpertuy, Consul à Mogador. *Afrît* est l'être imaginaire qui sert à effrayer les enfants, la tarasque, le croquemitaine du Maroc.

nous avons goûté aurait bien pu être servi sur une table européenne. A Demnate et à Mogador on prépare aussi un *vin cuit*, très renommé, qui rappelle le vin de Malaga, et que l'on emploie dans tous le pays, spécialement pour les cérémonies de la circoncision.

La quantité de raisin qui entre à Mogador pendant deux mois (août et septembre) est d'après les uns, de 100 à 150 charges de chameau par jour, d'après les autres de 200 ; la charge est payée un douro (c'est-à-dire 4 francs). Suivant le plant, le terrain sur lequel est cultivée la vigne, ainsi que le mode de fabrication, certains font, avec cinq charges, 100 litres de vin et 68 litres d'eau-de-vie à 18 ou 20° ; d'autres avec six charges, 260 litres de vin et seulement 25 litres d'eau-de-vie. Il est probable que dans ces dernières caves les Juifs ne négligent pas de baptiser leur moût.

Si l'on prend une moyenne de 150 charges par jour, on constate que, durant les deux mois de vendanges, on a transformé 9.000 charges de raisin en vin ; en considérant aussi qu'avec 5 charges on peut obtenir 150 litres de vin (moyenne), il se trouve qu'on fabrique à Mogador environ 270.000 litres de vin et 72.000 litres d'eau-de-vie à 20°.

Le vin est vendu à raison de 20 à 25 pesetas l'hectolitre ; l'eau-de-vie de première qualité une peseta le litre et celle de seconde 50 ou 75 centimos.

On fabrique aussi à Mogador beaucoup d'alcool avec de la cire vierge encore imbibée de miel ; toutes les « masera » juives distillent la cire ; quelques européens se livrent de même à cette industrie, en particulier M. de Maür, vice-consul d'Allemagne, qui a bien voulu nous communiquer les chiffres ci-dessous :

Quarante-cinq quintaux de cire cuvés pendant trois jours donnent en été 50 à 60 gallons de 4 litres d'eau-de-vie à 20° Cartier, c'est-à-dire 240 litres ; en hiver, la cire contenant moins de miel ne produit seulement que 24 à 25 gallons d'eau-de-vie ; celle-ci dont le degré en alcool varie de jour en jour dans le cuvier est toujours réduite à 20°.

Toutes les eaux-de-vie du Maroc sont additionnées d'anis ; c'est tantôt de l'extrait d'anis qui vient d'Allemagne, de France ou d'Angleterre, tantôt de l'anis en espèce (grains), cultivé à Marrakesh et que l'on met dans l'alambic à raison de 4 à 5 livres pour 500 à 600 litres d'eau-de-vie. Le produit obtenu du marc,

de la cire ou des figues ordinaires (Mogador), des figues de Barbarie (Sous), des arbouses (Sous, Marrakesh, Tétouan), prend, ainsi parfumé, la dénomination de *mahia* (1).

A cette eau-de-vie naturelle, les distillateurs depuis quelques années ajoutent de l'alcool rectifié de pommes de terre à 91 à 93°, de provenance allemande (Hambourg); voici en quelles proportions: pour un gallon d'eau-de-vie faible (à 3, 4 ou 5 p. 100) ils mettent 1 gallon d'alcool allemand et 1 d'eau.

Il entre une quantité considérable d'alcool allemand dans le pays; la moitié ou les trois quarts vont à Marrakesh, où ils sont mélangés avec d'autres eaux-de-vie.

D'après la statistique du consulat d'Allemagne il est entré en :

1897.....	17 tonnes d'alcool de Hambourg, à 91°, 92° 93°
1898.....	29 — — —
1899.....	49 — — —

Il faut, pour approcher de l'exactitude, *augmenter d'un bon tiers ces chiffres qui ne représentent que les quantités déclarées*, le reste ayant passé en contrebande.

M. de Maûr estime que sur 1.000 litres d'eau-de-vie de toute nature fabriquée à Mogador, 250 seulement proviennent de figues et de raisin (2). Toujours d'après lui, sur 100 litres d'eau-de-vie il y aurait 5 p. 100 d'alcool de figues de Barbarie et 95 p. 100 de figues ordinaires. Enfin au Sous, sur 100 litres d'alcool, 2 litres sont dus à la distillation des figues de Barbarie.

Ayant cherché à connaître la quantité d'alcool de cire obtenu à Mogador, nous avons appris qu'il entre, par an, une moyenne de 12.000 quintaux de cire brute. Comme 45 quintaux sont nécessaires pour fournir 35 gallons d'eau-de-vie, soit 140 litres (moyenne), les 12.000 quintaux auront donc donné 37.332 litres d'eau-de-vie de cire.

Nous n'avons jusqu'à présent parlé que des établissements, mais il ne faut pas perdre de vue que dans beaucoup de maisons on fait aussi du vin et distille du marc ou des fruits, pour en obtenir de l'eau-de-vie. Nous avons vu au Mellah de Mogador des baquets à demi pleins de raisin qui cuvait dans les

(1) Ce mot vient de *El mâ* (l'eau) *haïat* (vie) : eau-de-vie.

(2) Cette proportion est loin d'être exacte, puisque nous trouvons à Mogador de 60.000 à 70.000 litres d'alcool de vin fabriqué contre 37.000 d'eau-de-vie de cire.

cours, et des alambies de 5 à 6 litres dont de jeunes enfants d'une dizaine d'années surveillaient le fonctionnement.

Ce n'est pas tout, à ces quantités déjà fort grandes, si l'on considère qu'on se trouve en pays musulman, doit s'ajouter l'importation des boissons d'Europe.

Nous donnons ici la statistique du consulat de France pour 1898 et 1899.

Tableau indiquant le mouvement de l'alcool à Mogador en 1898 et 1899 (d'après les statistiques du Consulat de France).

	ALLEMAGNE	ANGLETERRE	FRANCE	ESPAGNE	GIBRALTAR	CANARIES	MAROC	TOTAL
	lit.	lit.	lit.	lit.	lit.	lit.	lit.	lit.
En 1898.								
IMPORTATION								
Alcool	29.000	22.000	»	»	»	750	5.750	57.500
Bière	10.250	16.000	»	»	»	»	»	26.250
Boissons div.....	500	»	6.000	13.500	»	250	2.250	22.500
EXPORTATION								
Vin.....	pour la côte		»	»	»	»	15.000	15.000
Eau-de-vie.....	pour Gibraltar		»	»	300	»	»	300
	pour la côte		»	»	»	»	15.000	15.300
En 1899.								
IMPORTATION								
Alcool	(49.000*	d'après le consulat d'Allemagne			»	»	»	49.900
	15.397	3.750	»	»	»	»	839	49.985*
Bière	2.400	»	2.850*	»	»	»	»	5.250
Boissons div.....	2.180	6.075	»	»	»	150	593	8.998
Cognac ..	»	»	1.000	»	»	»	»	1.000
Vin.....	»	»	7.200	12.845	1.290*	250	1.885	23.050*
Liqueurs.....	»	»	2.300	»	»	»	»	2.300
EXPORTATION								
Alcool	pour la côte		»	»	»	»	»	21.000
Vin.....	id		»	»	»	»	»	11.977
<p>Les astérisques du tableau de 1899 indiquent les corrections faites d'après les statistiques du Consulat d'Allemagne et les livres de M. Boulle, négociant.</p>								

Cette statistique ne doit pas être prise à la lettre ; nous avons pu y relever des différences assez notables avec celles du consulat d'Allemagne et des maisons de commerce de la ville ; ces erreurs sont dues à ce que toutes les boissons qui pénètrent ne sont pas déclarées ; nous nous trouvons donc de beaucoup en dessous de la vérité. Nous devons ajouter que, bien qu'ayant cherché la plus grande exactitude, les chiffres sur la production du vin et de l'eau-de-vie sont fort approximatifs eux aussi. Il n'y a aucun contrôle, aucun registre qui permette de relever avec précision les quantités de marchandises vendues ou fabriquées. Si larges que soient ces estimations, nous avons cru cependant devoir les donner, car, malgré tout, elles permettent de se rendre compte de l'abondance des spiritueux qui se trouvent à Mogador.

Si nous récapitulons, nous trouvons : 37.000 litres d'eau-de-vie de cire, 72.000 litres d'eau-de-vie de raisin à 20° fabriquée à Mogador, 49.000 litres d'alcool à 90° importé d'Allemagne qui, réduits à 20°, font avec l'alcool fabriqué sur place 319.500 litres. En déduisant la quantité exportée sur la côte, il reste encore 307.523 litres pour Mogador, sans compter 2.700 à 3.000 hectolitres de vin, 52 hectolitres de bière et 122 hectolitres de liqueurs diverses.

La population de Mogador est d'environ 20.000 habitants, se décomposant en 10.000 Musulmans, 10.000 Juifs et 200 Européens (1). Une partie des vins et liqueurs est expédiée à Marrakesh, cependant si on estime largement à 10.000 le nombre des gens qui boivent, la proportion d'alcool laissée à la disposition de chacun est encore très grande pour un pays musulman (environ 30 litres d'eau-de-vie à 20° par an (2)).

C'est avec la *mahia*, cette liqueur d'anis d'autant plus pernicieuse qu'elle contient de l'alcool de mauvaise qualité et de

(1) Nous donnons comme document les chiffres suivants communiqués par M. Brudo, à Mazagan ; en 1899, il a été débarqué 340 barils, représentant 5.000 litres environ d'alcool allemand et 3.500 litres de rhum de la Havane ; la population totale de Mazagan est de 7.000 à 8.000 individus, cela ferait, 28 litres d'eau-de-vie par tête en faisant boire même les enfants à la mamelle. Tout l'alcool importé n'est pas pour Mazagan, mais comme nous ne comptons pas la quantité fabriquée sur place, non plus que celle qui n'est pas déclarée en douane, la proportion reste à peu près celle que nous indiquons.

(2) La consommation moyenne, proportionnée à la population entière, est de 15, 38 (alcool à 20°, importé d'Allemagne et fabriqué sur place, non compris le vin et les liqueurs européennes) ; ce chiffre doit être considéré comme se rapprochant assez de la vérité, même en tenant compte des exportations.

l'essence convulsivante, que les Arabes et les Juifs (1) s'enivrent surtout. Dans les Mellah de Fez, et de beaucoup de villes, on voit le vendredi soir les musulmans faire queue pour s'abreuver de cette anisette avant que les boutiques israélites soient fermées. A Marrakesh il est défendu aux soldats d'aller au Mellah en tenue, ceci afin de les empêcher de boire; on leur interdit aussi d'en sortir des bouteilles d'alcool, mais on laisse passer les cruches en terre, qui en sont pleines.

La plupart des échopes juives sont en effet des débits; en même temps que des herbes médicinales, des cotonnades, du savon, on y vend à boire. Il y a bien aussi quelques cabarets espagnols, où l'on sert surtout de l'absinthe, mais ils sont moins fréquentés.

Depuis quelques années les Anglais ont introduit chez les Juifs la mode du *Whisky and Soda*; ceux-ci délaissent peu à peu leur *mahia* pour cette nouvelle liqueur qu'ils absorbent pure à tous propos. Quant aux indigènes ils apprécient beaucoup l'anisette d'Espagne et surtout le *Gin*, qui leur revient à 0,40 centimes le cruchon; certaines provinces, comme le Chiadma, et les ports fournissent le plus grand contingent de buveurs; les marins et les soldats forment la clientèle la plus assidue des marchands de spiritueux.

L'Arabe préfère prendre l'alcool au dehors plutôt que de l'emporter chez lui, car alors il risque d'en être dépossédé par ses femmes, le plus grand plaisir qu'on puisse procurer aux Marocaines étant de leur donner de quoi s'enivrer.

La liqueur livrée au détail à la consommation n'est pas de première marque; le litre de *mahia*, nous l'avons vu, est vendu de 50 centimos à une peseta, on en trouve même à 35 centimos; aussi, avec de modestes revenus, peut-on s'offrir de nombreux petits verres dans la journée.

Au Maghzen, c'est-à-dire chez les personnages importants du gouvernement, l'usage des boissons fortes est très répandu. Une certaine quantité de l'alcool entrant à Casablanca et Mazagan se trouve être pour la capitale. Naturellement les commandes ne sont pas faites ouvertement; c'est tantôt un négociant européen, tantôt un Juif qui est chargé de faire venir du champagne, de la bière, des liqueurs, surtout de la chartreuse.

On cite un amin (administrateur de la douane) à Mazagan dans

(1) Nous avons vu (p. 19) que d'après de Foucauld, la moyenne d'anisette bue par certains juifs est de 1 litre par jour.

la cave duquel on trouva après sa mort des milliers de bouteilles qu'il avait vidées.

L'ivresse n'est pas, au Maroc, mal considérée comme elle l'est en d'autres pays musulmans (1). Il arrive assez souvent de rencontrer dans la rue des gens titubant qu'on n'inquiète pas, à moins qu'ils ne se livrent à quelque écart, en ce cas ils sont mis en prison. Autrefois l'île de Mogador servait de détention pour les ivrognes ; la flotte française y trouva en 1844, au moment du bombardement de la ville par le prince de Joinville, un certain nombre de détenus pour ivresse qu'elle relâcha.

Un mois avant l'époque du Rhamadan, et pendant toute sa durée, les Arabes doivent s'abstenir de boire de l'alcool ; quiconque dans cette période est surpris en état d'ivresse est puni de prison. Beaucoup cependant observent le jeûne dans la journée et se livrent la nuit à de nombreuses libations.

Le gouvernement commence à s'inquiéter des progrès de l'alcoolisme au Maroc ; certains membres influents du Maghzen ne seraient pas éloignés de prendre des mesures sévères. Depuis un an le D^r Fumey, qui est chargé du service médical des troupes de Tanger, a pu obtenir du Caïd de faire surveiller spécialement les soldats, auxquels on inflige la bastonnade lorsqu'ils sont trouvés en état d'ivresse ; des patrouilles vont être organisées pour empêcher les Askars de séjourner dans les cafés, et pour ramasser les ivrognes.

Nous n'insisterons pas sur les conséquences funestes que l'usage et surtout l'abus de ces alcools impurs et parfumés d'anis peuvent produire sur la population marocaine. Toutefois nous devons avouer que si le délirium tremens s'observe fréquemment, en revanche nous n'avons pas constaté de manifestations nerveuses chroniques de l'alcoolisme (névrite périphérique, pseudo-paralysie générale, etc.), et cependant il doit en exister. Les cas de folie paraissent plus nombreux au Maroc qu'en Algérie, mais nous n'avons eu ni le temps ni les moyens de les étudier et de déterminer s'ils relèvent des intoxications éthylique, cannabique ou bien d'autres causes (2).

(1) Cependant un père ne boira jamais devant son fils, et réciproquement, mais ils ne s'en feront pas faute dès qu'ils seront séparés.

(2) Le D^r Meilhon (Contribution à l'étude de la Paralysie générale considérée chez les Arabes) (Annales médico-psychiques. T. XIII, n^o 3), dit que de 1860 à 1889, on a reçu à l'asile d'Aix, 498 musulmans algériens ; sur ce nombre, 35 étaient atteints de démence alcoolique.

Tabac

En 1599, on amena du Soudan, à peine conquis, le premier éléphant vu au Moghreb ; ce furent ses cornacs, dit El Oufrani (1) qui introduisirent l'usage du tabac dans le pays. Les ulémas se rassemblèrent et discutèrent longuement, les uns approuvant son emploi, la plupart le réprouvant ; les recommandations de ces derniers ne servirent à rien, et pendant deux siècles la consommation du tabac alla toujours en augmentant.

En 1795 Mouley Sliman, s'appuyant sur la loi du prophète qui interdit ce qui peut provoquer l'ivresse, fit supprimer les cultures de cette plante (2) qui repoussa malgré tout, et les fumeurs continuèrent à être légion. Le Sultan Mouley Hassan, il y a une vingtaine d'années, rédigea à son tour une ordonnance très sévère contre l'emploi du tabac, du kif et de l'opium. comme son ancêtre, il fit même brûler les plantations de ces herbes maudites, mais il se décida à en autoriser l'usage en voyant que, grâce à la contrebande, ces produits pénétraient quand même. Quant à Mouley Aziz, son successeur, ayant affermé leur vente, il en tire des revenus énormes.

Le tabac est donc cultivé dans le pays, et sa production suffit amplement aux besoins de la population ; cependant on en importe, mais par Tanger seulement, et il n'en entre pas une grande quantité.

Les indigènes fument relativement moins au Maroc qu'en Algérie ; il est excessivement rare de voir dans la rue les Marocains la cigarette aux lèvres ; il n'usent jamais de cigares et n'emploient guère le tabac que mêlé avec du kif, ou, lorsqu'ils souffrent de maux de gorge ou de dents, additionné de thym et d'origan.

Beaucoup de gens prisent ; le plus souvent, c'est par mesure prophylactique, pour se préserver de maux d'yeux. Le tabac à priser officiel vendu par la régie est mélangé, de cendres de rétame, de noix pilée et d'ocre (3). Quand on veut le rendre

(1) El Oufrani, Histoire du Maroc.

(2) En Perse, l'usage du tabac est proscrit par la religion ; il fut interdit en Turquie, Amurat IV faisait mettre les fumeurs à mort.

(3) Cette poudre, mélangée adroitement au café, détermine, paraît-il, un engourdissement anesthésique, utilisé assez fréquemment ; une dose un peu élevée amène la mort.

plus faible, on y met des pois chiches pulvérisés ; pour le rendre plus âcre au contraire, les uns y ajoutent du poivre, d'autres le trempent dans l'urine ! (1).

Dans le Sahara, d'après de Foucauld, les Juifs seuls prisent ; les musulmans fument dans un os creux du tabac de l'Oued Noun, du Drâ et du Touat qu'ils saupoudrent de salpêtre.

Kif ou **Haschich** (*Cannabis indica*)

Si le tabac est peu fumé, en revanche le kif l'est énormément ; il n'est presque pas un Marocain qui n'en use ou n'en ait usé.

Léon l'Africain raconte qu'au XV^e Siècle, le kif n'était pas connu au Maroc, mais à cette époque déjà son emploi était répandu à Tunis. C'est au commencement du XVIII^e Siècle qu'on en entend parler pour la première fois au Moghreb, avec le Sultan Mouley Ali (1734), qui, d'après Godard « était complètement abruti » par l'usage de cette plante ; toujours d'après le même auteur, Edris, conseiller de Sidi Mohammed, mourut en 1772 « des suites de ses débauches et de l'abus de haschich ».

Mouley Hassan, comme nous l'avons vu, avait essayé de réagir contre l'habitude adoptée par ses sujets de s'enivrer ainsi (2). On raconte qu'un jour, il aperçut avec une longue vue un soldat qui, malgré son interdiction, fumait le kif sous un arbre, se croyant hors de la vue de ses chefs. Le sultan le fit venir, lui demanda pourquoi il enfreignait sa défense, et lui signifia que, pour l'exemple, il serait exécuté sur l'heure.

« Emir des croyants, répondit le soldat, ne me tue pas sans m'avoir entendu. — « Parle ; qu'as-tu à dire pour t'excuser ? — « Je ne cherche pas à m'excuser, mais en me promenant seul dans la campagne, j'ai fait une remarque que je voudrais te communiquer. J'ai entendu tous les animaux, tous les arbres, toutes les plantes bénir le nom du chérif Mouley Hassan, le

(1) Le tabac à priser algérien est parfumé à la rose.

(2) Dans la régence d'Alger les Beys avaient aussi proscrit l'usage du kif.

représentant du prophète, le maître du Moghreb ; tous disaient la splendeur de son règne, appelant les bénédictions du ciel sur lui (que Dieu le protège). Seule, une petite plante, une herbe, humble et sans éclat, semblait protester contre ce concert de louanges : c'était le haschich ; alors furieux, je l'ai brûlée. »

Le Sultan sourit de cette boutade faite au moment de la mort, et pardonna (1).

Le chanvre indien est employé de trois façons différentes : sous forme de poudre de feuilles mélangée au tabac que l'on fume (kif ; de poudre de sommités florées qu'on avale (haschich), ou de confiture (madjoum).

Kif. — En général, on ajoute aux feuilles de chanvre, coupées bien fin, du tabac dans la proportion de 1/3 pour 2 de chanvre. Cette poudre est fumée dans de petites pipes qui permettent à peine de tirer 2 ou 3 bouffées ; une pipe suffit pour griser un débutant. Certains fument jusqu'à 15 grammes de kif par jour, presque sans paraître incommodés ; quelquefois de l'opium y est mélangé.

Haschich. — Les feuilles et les sommités florées sont séchées au feu et réduites en une poudre qui est absorbée dans un peu d'eau ou dans tout autre liquide. Les grandes feuilles, moins actives, ne grisent pas autant que les fleurs et les graines. A petite dose, le haschich passe pour aiguïser l'appétit.

Madjoum. — On fait bouillir dans très peu d'eau les feuilles et les graines, puis on ajoute de l'huile ou du beurre ; le tout doit cuire encore deux heures et être laissé à refroidir : l'eau et les débris de la plante restent au fond du récipient, tandis que l'extrait huileux ou grasseux surnage. C'est cet extrait qui est employé, pur ou mélangé avec des amandes, des noix, du miel.

La dose ordinaire est d'un gros pois ; mais les habitués absorbent facilement jusqu'à 4 ou 5 boulettes pour obtenir l'effet enivrant ; ils prennent en même temps du thé, qui aide, dit-on, à accélérer l'extase. Il y a d'autres madjoum, mais ces derniers ne contiennent pas de haschich. Nous en parlerons à l'article condiment.

On fume plus le kif qu'on ne prend de madjoum ou de haschich ; les deux tiers de la population usent de cette drogue sous toutes ses formes. Les femmes libres et les esclaves musulmanes

(1) Nous tenons cette légende de M. Zerbib, de Mogador.

s'adonnent beaucoup à cette ivresse ; les Juifs, de même, mais leurs femmes s'y livrent moins communément.

De nombreuses plantations de chanvre indien existent au Maroc, notamment dans le Sous et à Marrakesh ; cette plante est cultivée principalement pour en tirer le kif, qu'on importe aussi en grande quantité. Nous n'avons pas le chiffre de ce qui se consomme à Mogador, mais M. Brudo, agent consulaire, nous a fait connaître qu'à Mazagan, en 1899, il en a été employé 2.700 kilogrammes (7 à 8.000 habitants).

En comparaison du Maroc, le nombre des fumeurs de kif algériens est assez restreint ; ils s'installent d'ordinaire le soir dans quelques cafés maures, où la police va de temps en temps faire des rafles et y recueille presque toujours des malfaiteurs dangereux. Au Moghreb, on fume à toute heure, chez soi, dans la rue, pendant le travail même ; l'ouvrier interrompant un instant sa tâche, sort de sa sacoche sa petite pipe, la bourre d'une pincée de poudre, allume, aspire deux ou trois bouffées et se remet à la besogne. Le nombre de pipes ainsi fumées est incalculable.

Nous ne nous étendrons pas sur les effets bien connus et souvent décrits de l'abus du chanvre indien ; les Arabes savent bien qu'ils vont à un dépérissement lent, à un abrutissement certain : ils continuent à s'intoxiquer cependant, cherchant peut-être dans l'ivresse une diversion aux difficultés matérielles de leur existence.

Budgett Meakin parle d'une plante appelée « zarnach » ou « mauve du juif » qui, employée comme succédané du kif, sert aussi à calmer les angoisses que cause sa suppression.

Il y a au Maroc une confrérie dite des **Heddaoua** dont les membres passent leur existence dans l'ivresse du haschich, et font un prosélytisme acharné pour répandre l'usage de cette plante. « Quand le kif n'existera plus sur terre, on le trouvera chez les Heddaoua » est un dicton populaire.

Ces khouans, dont le patron, Sidi Heddi, a un sanctuaire au Djebel Alam, entre Chechaouan, Tétouan et Ouazzan, sont organisés depuis très longtemps. D'une extrême malpropreté, ils parcourent les rues tout nus ou à peine vêtus, armés d'une lance et demandant l'aumône en fumant le kif. Très paresseux, ils vivent du travail des autres et n'hésitent pas à piller les gens isolés qui ne leur donnent pas assez vite. Dans leur Zaouia, c'est

avec une énorme pipe qu'ils se passent de bouche en bouche que les Heddaoua s'énivrent, tout en chantant une prière monotone.

Ils ont la spécialité de fabriquer des tuyaux pour les pipes de kif : ce sont des roseaux ou des tiges de bois dur qu'ils ornent au couteau de dessins originaux et peignent de couleurs vives ; quelques-uns de ces tuyaux sont des œuvres d'art. On peut les voir travailler dans les cafés maures, où, tandis que certains sont plongés dans la béate extase en présence d'une tasse de thé, d'autres, moins éivrés, entaillent leur bois. La fumée qui est répandue dans la salle, est âcre et étourdit les gens non habitués.

Les Juifs de Rabat fabriquent des fourneaux en terre pour ces pipes ; dans le Sous on en fait en agate blanche ; en général, elles contiennent à peine de quoi brûler une pincée de la plante ; mais au Sous, on en trouve ressemblant comme forme et contenance à celles d'Europe. Elles sont en fer, incrustées d'ornements en cuivre ou en argent ; une trousse comprenant de quoi vider, nettoyer, curer le fourneau, complète l'appareil du fumeur. Les indigènes sont très fiers de leur pipe, et leur joie est d'en posséder une très ornementée et très décorée.

La confrérie des Heddaoua est ouverte à tout venant ; c'est le refuge des gens dégoutés de l'existence ; aussi compte-t-on d'anciens caïds, des négociants, etc., qui, à la suite de revers de fortune, se sont retirés du monde. A Mogador, un Européen même, avait été affilié à cet ordre (1).

Opium

La vente en est affermée par le Maghzen ainsi que pour le tabac et le kif ; il y a un fermier par ville ; généralement c'est un Juif qui peut avoir le monopole dans plusieurs villes à la fois, avec des représentants dans chacune d'elles (2). L'adjudication rapporte de 9.500 à 10.000 fr. par an au Trésor, pour Mogador ; à Marrakesh, elle a rapporté une année 100.000 fr.,

(1) Les Heddaoua ont eu en Perse un prédécesseur en Si Haïdar qui donnait des extases religieuses à ses disciples, les Haïdarya, en leur faisant absorber du haschich.

(2) Lemprière raconte qu'en 1770 il y avait de tels droits sur l'opium que les marocains « quoiqu'ils aimassent passionnément cette drogue » l'employaient peu, prenant à son défaut du haschich.

à Fez davantage encore. M. Acan, fermier à Mogador qui nous a fourni ces renseignements, estime les revenus de l'opium à environ un demi million par an pour tout le Maroc.

Mais la plus grande part de l'opium vendu au Maroc entre en contrebande, et l'on ne saurait préciser la quantité qui passe ainsi dans la consommation. M. Brudo fixe à 150 kilogr. l'opium vendu en 1899 à Mazagan, ville de 7 à 8.000 âmes, ce qui représenterait 21 grammes par an et par habitant, en supposant que tout le monde absorbe de ce poison. On vend l'opium en gros de 26 à 30 fr. le kg. ; il est monté parfois jusqu'à 100 fr. et plus ; au détail on le livre à deux pesetas l'once.

Les indigènes fument quelquefois l'opium avec le kif ; mais la méthode la plus constante d'absorption est la pilule de la grosseur d'un petit pois. Certains individus emploient jusqu'à deux grammes par jour ! On voit surtout des adultes en user mais aussi parfois des garçons de 20 ans et des vieillards ; les Noirs et les Maures de Mogador sont les acheteurs les plus fidèles, à l'exclusion des Juifs et des Berbères du Sous.

Les troubles ordinaires qui suivent l'abus des opiacés se constatent ici ; cependant on cite des cas de tolérance vraiment curieux, entr'autres le fait d'un rekkas (courrier) qui, tout en prenant des doses énormes d'opium, pouvait faire son service, très pénible pourtant.

Certains personnages du Maghzen connaissent les dérivés de l'opium ; Si Mohammed Sghir, ancien ministre de la guerre, avait fait à un européen une commande de 5.000 tubes de 100 granules de morphine. Attendons-nous à voir un jour les Marocains faire usage de la seringue de Pravaz (1).

Condiments. - Aphrodisiaques. - Préparations toxiques, etc.

Les débauches et les excès, qu'entraînent la polygamie ou le concubinage, produisent assez rapidement, chez les musulmans, ce qu'ils appellent le *beurd*, le froid, l'impuissance. Leur constante préoccupation est la crainte du *beurd* ou le désir de le guérir. Aussi, les mets étant classés en aliments froids et aliments chauds ou excitants, dès que certains symptômes leur

(1) L'usage de l'opium est à peine répandu en Algérie ; les détenus de la prison civile d'Alger en connaissent cependant l'emploi, et il n'est pas rare de voir des Arabes simuler une violente toux pour obtenir des pilules d'opium.

font craindre une vieillesse prématurée, se mettent-ils au régime de ces derniers.

D'une façon générale, du reste, la nourriture des Marocains est plutôt excitante et presque tous souffrent plus ou moins de troubles gastriques. On le comprendra facilement en parcourant la liste des condiments qui, à dose excessive, sont ajoutés à leur nourriture. Les plus communément employés sont : le poivre noir et le poivre long, le poivre rouge, le poivre de Cayenne, les piments, la cannelle, les clous de girofle, le safran, les câpres, les plantes aromatiques, le galanga, le gingembre, la noix muscade, l'amome, le cardamome, le curcuma, le sésame, la nielle, le carvi, le cumin, le fenouil, etc.

Les indigènes, au Maroc comme en Algérie, sont persuadés que le *beurd* est souvent dû à des maléfices ; ils déclarent que leurs femmes, pour les conserver fidèles, leur font avaler dans les mets des débris humains (poils, raclures d'os, sang, linceuil de cadavre, etc.)⁽¹⁾ Parfois les nouveaux époux, craignant d'être frappés d'impuissance grâce aux invocations et sortilèges de leurs ennemis, cherchent à se faire exorciser, et, pour conserver ou retrouver leur virilité, absorbent, avec les condiments déjà cités, tous les aliments qu'on leur désigne comme excitants : amandes, jujubes, raisins rouges, etc., ainsi que la liste innombrable des aphrodisiaques.

L'organothérapie est largement mise à contribution pour exciter le sens génésique ; nous verrons plus loin, au chapitre spécial, la liste des produits animaux couramment usités dans ce but ⁽²⁾.

Les plus communs des aphrodisiaques végétaux sont la scilla *maritima*, les semences de frêne, le *paronychia argentea*, la squine, enfin l'*ikandor* « plante à fleurs jaunes entourées d'épines » que nous n'avons pu nous procurer. L'*ikandor*, mélangée à la rue et aux clous de girofle, doit être mangée avec du gingembre pendant 7 jours de suite : l'effet dure un an.

Une autre préparation en vogue à Mogador est celle-ci :

(1) Nous tenons de M. Allal Abdi (de Mogador) qu'à Tétouan, il y a 5 ans, deux femmes furent surprises la nuit au cimetière déterrants un mort pour préparer avec sa main le kouskous destiné au mari de l'une d'elles ; le plat devait produire chez lui l'effet d'un philtre et lui donner un amour immodéré pour sa moitié. Le résultat fut tout autre, car il divorça.

(2) Voir Organothérapie.

1 verre de beurre, 1 de miel, 4 de lait, leur poids d'ail rouge ; écraser et faire cuire. En prendre une cuiller à café matin et soir.

Dans le Nord, d'après Mouliéras, les plantes aphrodisiaques sont le gypsopila compressa, l'anacyclus, le globularia, le phœlipæa (orobanche) ; quant à la cantharide, elle est rarement employée dans le pays.

Les habitants de la côte atlantique absorbent avec du miel et du thé une confiture dite *madjourn*, qui contient des clous de girofle, du gingembre, de l'ambre et toutes sortes de drogues épicées ; ils consomment aussi beaucoup d'un autre *madjourn* où entre une certaine quantité de noix muscade.

La **noix muscade** (*djouza tib*), très recherchée au Maroc pour ses propriétés excitantes, est distinguée en noix mâle et femelle ; on emploie de préférence la noix à côtes qui, seule, a de l'action ; l'autre variété, à peine rayée, ressemblant à un gland, (*ballota*) est délaissée.

Tout le monde parle à Mogador des effets enivrants de la noix muscade à dose élevée ; un Juif, qui a de fréquentes relations avec Marrakesh, nous a affirmé que, dans les harems, les femmes se grisent en absorbant une ou deux noix pilées avec du sucre ; l'ivresse serait plus douce, mais aussi complète qu'avec l'anisette (4). On administre parfois, afin de les étourdir, de la poudre de muscade aux enfants à qui l'on veut pratiquer la circoncision.

Voici une formule de *Madjourn* très répandue :

1 livre de sésame, 1 livre de dattes écrasées, 1/4 livre de noix muscades pulvérisées ; canelle, clous de girofle ; faire bouillir 24 heures avec du miel et passer. Cette confiture doit être prise avec du café sucré ; l'effet est souverain contre le *beurd*.

(4) D'autre part un notable musulman nous affirme que cette propriété enivrante est dûe à ce que l'on ajoute du haschich à la préparation. On sait cependant que la noix muscade, qui entre dans la composition de la liqueur de noyau, de l'anisette et du vermouth, est rangée parmi les produits d'une grande nocuité, à cause de ses effets toxiques. Nous signalons, à titre de curiosité, le cas d'empoisonnement suivant cité par la *Lancette Anglaise* du 12 avril 1902 :

« Une femme se croyant enceinte prend comme abortif une noix muscade râpée dans du gin. Elle tombe dans un état de collapsus, avec délire tranquille, refroidissement des extrémités, défaillance du pouls, dilatation pupillaire, diminution du réflexe lumineux. L'administration d'un vomitif eut raison de cette intoxication. »

Les Arabes et les Juifs boivent volontiers de la liqueur suivante :

Noix muscade.....	une ;
Maniguette.....	1/8 d'once ;
Cannelle.....	1 once ;
Clous de girofle.....	1/2 once ;
Gingembre.....	1/4 d'once ;

Bien écraser et faire macérer dans un litre d'anisette, puis ajouter du sucre.

Nous avons vu figurer dans cette préparation la *maniguette*, dite aussi Poivre de Guinée ou Graine de Paradis ; cette graine, que les indigènes désignent sous le nom de Djouza Saharaoui, est consommée en assez grande quantité au Maroc comme aphrodisiaque. On l'emploie aussi à l'extérieur en cataplasmes contre les douleurs de tête ; son action est si énergique qu'elle détermine une véritable sinapisation.

Belladone. — Nous ne saurions passer sous silence une intoxication assez répandue dans la province d'Oran (1) et que M. Mouliéras (*Le Maroc inconnu*) signale comme très fréquente chez les Djebala. La belladone procure, paraît-il, de l'esprit et de la mémoire à ceux qui en sont dépourvus ; aussi, sont-ce surtout les étudiants qui utilisent les prétendues propriétés de cette plante.

Voici, d'après cet auteur, comment les indigènes l'absorbent sans être empoisonnés. Ils mélangent, pendant une semaine, à la nourriture d'une poule des fruits de belladone, puis la tuent. La bête doit être mangée en 3 jours, et l'étudiant se tenir au chaud et bien couvert (afin d'éliminer l'excès de poison par la transpiration). Au quatrième jour, les symptômes de l'intoxication aiguë, ont disparu et le sujet devient capable des plus grandes choses. Quelques-uns déjà habitués peuvent prendre directement, en buvant du thé, de 3 à 4 baies sans en être incommodés.

(1) D'après Bertherand (Hyg. et Méd. des Arabes) les indigènes algériens prendraient « pour exciter les désirs vénériens » de la poudre de jusquiame et un madjoun de *bou zaqa* (noix vomique). Nous n'avons pu retrouver cette coutume au Maroc.

Cette pratique se retrouve dans les environs de Tanger; un thaleb de cette région nous a aussi déclaré que le *Bellaïdour* donnait de la mémoire, et que certains buvaient dans ce but du lait de chèvres, auxquelles ils avaient fait manger des baies de cette plante.

Cet usage rend le commerce de la belladone assez lucratif, puisque dans les villes de Tanger, Tétouan et Oudjda, on la vend 1, 2 et 3 francs la livre (Mouliéras).

Arsenic. — Citons encore l'arsenic, utilisé par les femmes juives et beaucoup de femmes arabes pour engraisser et embellir; elles le prennent avec du kouskouss. Pour obtenir l'embonpoint si recherché dans ce pays, elles mangent aussi beaucoup de *fenu-grec*. Rappelons que l'arsenic est employé comme cosmétique (1) et qu'il est le poison marocain par excellence.

Hiermi. — Nous n'avons pas eu connaissance de cas de *lathyrisme* provoqués par la gesse, ainsi qu'il en a été noté en Kabylie; quand on pénétrera davantage chez les tribus berbères, il sera facile de rechercher cette intoxication qui doit exister de même que l'*ergotisme* et les accidents dus à la *rouille* et au *charbon* des céréales. Nous avons signalé les empoisonnements par le tubercule du *Hiermi* ou *Arum Arisarum* mal préparé, auxquels on a attribué les épidémies peu définies qui ont accompagné les famines si fréquentes dans ce pays.

Café, thé. — Contrairement à ce qui se passe en Algérie, les indigènes boivent à peine de café au Maroc, et ne savent pas le préparer à la mode turque. Les Anglais, dans le peu de temps qu'ils possédèrent Tanger, réussirent à introduire le thé dans la consommation du pays; la quantité importée est énorme.

A tout moment de la journée, les Marocains absorbent du thé à la menthe très sucré. Dès qu'un visiteur arrive on prépare une infusion de ce mélange, et tous les assistants doivent coup sur coup en prendre trois tasses sous peine d'incivilité. Les cas de mort subite et plus ou moins inexplicables étant fréquents, il est d'usage, de crainte d'empoisonnement, que le maître de la

(1) Voir p. 16.

maison prépare lui-même l'infusion devant ses hôtes et en boive le premier.

Le thé vert est surtout employé ; on le parfume avec de l'ambre, et toutes les plantes aromatiques (menthe, marjolaine, basilic, origan, romarin, absinthe, etc.) ; sur la côte le lait n'est jamais pris pur, mais bouilli avec une de ces plantes. Il est à remarquer que ces infusions d'un usage journalier sont composées des essences épiléptisantes, excitantes et stupéfiantes qu'on retrouve dans le *Vulnéraire* ; on est en droit de se demander si, à la longue, leur emploi ne cause pas quelques troubles analogues à ceux produits par la liqueur nommée plus haut.

Il nous faut citer encore une autre intoxication observée chez les enfants juifs ; ces derniers sont sujets à des coliques et indigestions fréquentes, attribuées à la mauvaise habitude qu'ont les parents de donner le matin, quelque soit l'âge de l'enfant, les restes du thé qui a passé la nuit dans la théière d'étain. Ces troubles pourraient bien provenir en effet d'un empoisonnement saturnin ; Variot n'a-t-il pas démontré que les intoxications, constatées aux « Enfants Malades », étaient dues aux gobelets d'étain, utilisés dans les hôpitaux pour servir le lait, et qui contenaient jusqu'à 12 0/0 de plomb.



DEUXIÈME PARTIE

MÉDECINE

CHAPITRE V. — ÉTAT ACTUEL DE LA MÉDECINE
AU MAROC

Les Etudes Médicales

Le nom de Fez évoque les splendeurs dont au Moyen Age s'enorgueillissait le Maroc; les historiens, les poètes arabes ont représenté Fez comme le foyer de civilisation attirant les savants et les étudiants du monde entier, comme l'Athènes musulmane, où toutes les sciences, les arts, les belles lettres étaient cultivés (1).

La médecine, fort en honneur chez les Maures d'Espagne, qui possédaient au X^e Siècle des jardins botaniques à Grenade et à Cordoue, était aussi enseignée dans la grande université moghrebine d'après les traductions des ouvrages grecs d'Hippocrate, Galien, Paul d'Egine, etc. Nous signalerons brièvement parmi les illustrations de la médecine marocaine : *Avenzohar* (1161), son fils *Ebn Zohr* et *Averrhoès* (1198) (2).

Il n'existe plus rien, depuis de nombreux siècles, de tout l'éclat

(1) Le prophète demanda à l'ange Gabriel quelle était cette tache blanche qu'il apercevait sur la terre; Gabriel lui répondit : « C'est une ville qui apparaîtra plus tard; on l'appellera Saf puis Fàs; la science s'échappera du sein de ses habitants comme l'eau s'échappera de ses murailles (Roudh el Kartas).

(2) *Avenzohar* (Abou Merouan ebn Abdel Melek ebn Zohr), juif, naquit à Séville, mais vint demeurer à Fez (1161). *Averrhoès* (Abdoul Oualid Mohamed ebn Rochd), disciple de Galien et d'Avicenne, élève d'Avenzohar, naquit à Cordoue; il fut appelé au Maroc par le sultan Adelmoumen pour organiser l'instruction publique dans ce pays. Voir pour l'histoire de la médecine arabe : *D. Leclerc* : Histoire de la médecine (La Haye, 1729, in 4^o) et *Amoureux* (Essai historique et littéraire sur la médecine des Arabes (Montpellier 1805). Voir encore, *E. Bertherand*, médecine et hygiène des Arabes (G. Baillière, 1855). *Leclerc*, la médecine des Arabes, particulièrement de la médecine des Arabes en Algérie.

dont les facultés de Fez brillèrent un moment. Une grande partie des volumes, qui formaient les bibliothèques si renommées de la ville, ont disparu, éparpillés par l'ordre de certains sultans, ou emportés par les Espagnols (1161), et il est difficile d'apprécier la valeur de ce qui en reste aujourd'hui (1).

L'instruction actuelle au Maroc se réduit à l'exercice de la mémoire et à la connaissance des traditions; les mosquées continuent à être des centres d'études où la lecture et l'interprétation du Koran, la législation musulmane, quelques notions d'arithmétique et de logique, de vagues idées sur la géographie, sont à peu près tout ce qu'on apprend.

L'astronomie si en honneur au Moyen Age, n'est plus connue dans ses grandes lignes que par quelques imans (prêtres) et certains sorciers ou devins, qui s'en servent pour tirer l'horoscope, prédire les événements, rechercher des trésors.

Quant à l'enseignement officiel des sciences et de la médecine il a complètement disparu (2).

La mosquée de Karaouïne, restée le véritable centre universitaire du Maghreb, le *dar el alm*, maison de la science, est le seul endroit où se donne encore officiellement l'instruction supérieure (3), mais la médecine, pas plus que les belles lettres et la géométrie, n'y est enseignée.

Des savants (*tolba*), libres, sans aucune attache avec le Gouvernement, professent ces sciences dans une dizaine d'autres mosquées moins importantes de Fez (4). Des *tobibs*, qui passent pour avoir des secrets merveilleux, s'installent dans ces *djemâ* de la capitale ou certaines *zaouïa* d'autres villes, commentent les ouvrages arabes, imprimés ou manuscrits, existant au Maroc, livrent le secret des amulettes, des talismans, et perpétuent ainsi ce qu'ils connaissent de la pratique médicale.

Bien que le niveau des études soit fort abaissé, que l'enseignement se réduise à peu de chose, l'auréole qui enveloppait l'ancienne cité, éblouit encore le monde musulman, au point

(1) Mouliéras a été envoyé en mission à Fez pour étudier cette question.

(2) Voir Delphin, Fas, son université, et l'enseignement supérieur musulman (Paris 1889).

(3) Les professeurs, outre leur traitement mensuel, touchent sur les biens *habboas*, des vêtements et des provisions pour l'année; ils ont souvent un autre emploi rétribué, et jouissent d'une grande considération (Delphin.)

(4) Les plus connues sont, d'après Delphin, Mesjed el Libarîn, Ech Cherrablyïn, El Kidân, Zaouïa Sid Ahmed en Nacer, etc. Les professeurs n'ont d'autre indemnité que celle que veulent bien leur donner leurs élèves.

que beaucoup d'étudiants ne cessent d'accourir à Fez chercher la science et surtout l'honneur de se dire élève de ses écoles.

Nous avons rencontré à Mogador un médecin nommé *Si El Hadj Hassan* qui nous a déclaré avoir appris les notions de son art à Talegzount, dans le Sous, il y a 18 ans. Une cinquantaine d'élèves suivaient les cours à cette zaouïa (école), qui depuis trois ans a été détruite par l'armée du sultan, envoyée pour réprimer une révolte.

Ce même tobib alla ensuite à Marrakesh où il étudia à la bibliothèque de la Djemâ ben Yousef (mosquée), puis il y a 6 ans à Fez, où il put s'instruire à la Djemâ Hamra auprès d'un maître et dans des livres. Il partit enfin pour le Tafilet, terminer ses études à la mosquée Qsaâbi.

L'instruction que reçoivent les étudiants dans ces zaouïa ou ces Djemâ, se borne à des connaissances théoriques ; on ne voit pas de malades, on ne fait pas d'anatomie, les leçons s'apprennent par cœur.

Ouvrages de Médecine

Les livres de médecine les plus répandus, qu'on trouve non seulement entre les mains des tobibs mais aussi de beaucoup de musulmans instruits, sont des ouvrages imprimés au Caire, compilation de toutes sortes de recettes, la plupart sans aucune valeur scientifique ; les plus connus sont la *Tedskira* de *Daoud el Antaki* (1) et le *Mestadraf* ; la *Tedskira* d'*Es Souidi* (2) commentée par *Chir Ahmed Kalioubi* ; puis *Ibrahim ben Abderrhaman Azraki* augmenté des notes de *Ahmed ben Ahmed Denbi*.

Citons encore les traités plus sérieux et importants d'*Avicenne* (3), de *Rhazès* (4), et l'ouvrage si renommé de botanique d'*Ibn Beithar* (5).

(1) Recueil de *Daoud el Antaki* (David d'Antioche) 1596-Médecin au Caire, mort à la Mecque.

(2) *Es Souidi* ; (620 de l'hégire).

(3) *Ibn Sina* (Abou Ali Hossein ben Abdallah ben Sina) ou Avicenne (980-1037) exerça en Perse et en Espagne. Son ouvrage le *Kanoun fit Thobb* (Règles pour la médecine) fit loi en Europe jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. Averrhoès commenta les Cantiques d'Avicenne (*Mandhouma*).

(4) *Rhazès* ou *Razi* (Moh. ben Zakaria er Razi), né en Perse, mort en 932, voyagea en Egypte, en Espagne, fut médecin de l'hôpital de Bagdad ; décrivit la petite vérole qui venait de faire son apparition ; il est surtout connu par son *Kamil*.

(5) *Ibn Beithar* (Abdallah ben Mohamed al Mogrebi ibn Beithar), né à Malaga, mort à Damas (1248) ; voyagea beaucoup pour composer un traité de botanique et de chimie (les *Moufridat*), plus complet que celui de Dioscorides.

Delphin signale quelques autres publications médicales étudiées à Fez ; la *Zebda* de Djordani, le *Haiat el Haiouân* d'El Damiri, le *Hadiet el Mehboulat* de Merakchi, etc.

N'oublions pas le traité de Matière médicale d'*Abder Rezzak* l'Algérien (le Kechef er Roumouz) dont nous devons la traduction à Leclerc, et qui est aussi apprécié en Algérie qu'au Maghreb.

La Bibliothèque nationale d'Alger possède 44 manuscrits de médecine ; dans le catalogue qui en a été relevé par Fagnan, nous retrouvons quelques-uns des ouvrages qui ont cours chez nos voisins de l'Ouest, entre autres le Kanoun d'Ibn Sina, Razi, Antaki, Azraki, Abder Rezzak, etc.

D'autres manuscrits sur l'art de guérir parcourent aussi le Maroc de main en main. Le tobib, dont nous avons parlé plus haut, nous a cité quatre livres manuscrits dont les auteurs sont marocains ; ils font loi dans le pays « et, ajoutait-il, résumant toute la médecine ». Ce sont *El Bakkili*, *Sghir ben el Hadj*, *El Harounya Kebira* et *El Harounya Sghira* (1).

Les Harounya sont des recueils de recettes médicales, compilation de tous les ouvrages connus ; leur nom vient de ce que l'auteur les a dédiés au Khalife qui a le plus protégé les sciences, Haroun al Rachid. On en rencontre encore dans notre colonie, Leclerc en a remis deux à la Bibliothèque nationale d'Alger.

Diplômes

Les étudiants reçoivent souvent l'hospitalité chez les habitants, ou peuvent aussi être admis dans les zaouïa ; à Fez ils louent généralement en commun une chambre dans les Medersa de la ville, et le gouvernement leur alloue un pain par jour. Ils suivent les cours pendant plusieurs années, sans aucune limite de temps. Il n'y a pas à proprement parler d'examen de fin de scolarité ; les *tolba*, jugés suffisamment instruits, reçoivent de leurs maîtres un diplôme, appelé *idjaza*, qui est un certificat d'études.

Nous donnons ici la traduction d'une *idjaza* délivrée à un

(1) René Basset, dans son catalogue des manuscrits arabes des deux bibliothèques de Fez (Alger, Fontana, 1883) ne cite aucun ouvrage de médecine.

médecin marocain par des savants de Fez en 1893. M. Pommereau, interprète judiciaire à Sidi-bel-Abbès, qui eut l'original en sa possession en octobre 1893, voulut bien nous en donner communication (1).

Diplôme délivré par des savants de Fez à un Tobib marocain

Louange à Dieu seul !

Il n'y a de durable que son Empire.

Les vertueux jurisconsultes témoignent ce dont Dieu a comblé le porteur dans l'art de guérir les maux, et qui lui a valu la popularité dans certains pays. Appelé à se présenter devant eux, il s'est montré soumis et digne.

Il a été questionné sur la science de la médecine, et sur ce que Dieu lui a appris dans cet art, la séance ayant été ouverte par des vœux de bénédiction à l'adresse du prophète Hachemi et Koraïchi (2) dont le rang est le plus haut.

Cette assemblée était composée de, notamment, le savant directeur Sid El Hadj Moussa ben Abdesselam, chérif d'origine, natif de Fez ; le très savant Sid Elhassine ben Driss, natif de Fez, chérif d'origine ; le distingué docteur, le pieux Sid El Hadj Ali ben Mohammed, natif de Salé, chérif d'origine ; l'honorable Sid Selimane ben Amar, originaire de Doukala ; chacun de ces savants chargé spécialement de l'instruction dans la ville de Fez (la protégée de Dieu suprême).

Lesquels certifient parfaitement connaître nominalement, originairement et personnellement le porteur du présent ; le jurisconsulte, le distingué Si El Hadj Mohammed ben Abd Errhamane ben Ahmed ben Mohammed ben Elhassen, natif d'Ouazzan, chérif d'origine.

Ils l'ont examiné sur diverses sciences, aux lieux ordinaires de leurs cours dans la ville de Fez (la protégée de Dieu suprême).

Ils ont constaté que le candidat a une connaissance réelle des

(1) Nous avons publié ce document dans le Bulletin médical de l'Algérie (mars 1895). Nous sommes heureux de l'occasion qui nous permet de remercier notre ami Pommereau de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu nous traduire aussi un long manuscrit de médecine marocaine, et a mis à notre disposition sa grande connaissance de la langue arabe.

(2) Mahomet.

sciences certaines, telles que l'art de la médecine, reconnue par la loi, et ses applications, aussi la science fondamentale et l'étude des quatre éléments, d'où découlent les connaissances physiques; qu'il sait composer les médicaments entre eux pour en obtenir des effets violents ou modérés.

Il sait classer les veines du corps, connaît leurs fonctions et leur nombre, ainsi que le nombre des os.

Il distingue les nerfs fléchisseurs et extenseurs du corps parmi les tendons et les muscles.

Il connaît aussi les plantes, les herbes médicinales et les fleurs; leurs vertus actives ou négatives, leurs noms, leurs genres, leurs espèces.

Il sait les distiller à l'époque utile de leur force ou de leur innocuité et les administrer aux heures convenables.

Il a enfin la connaissance d'autres branches qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Il a été reconnu capable, instruit et maître de la noble science, qui le distingue de ses contemporains.

En conséquence, après en avoir délibéré entre eux, les examinateurs lui ont conféré ce diplôme, qui lui fait honneur dans l'art pour lequel il a été examiné. Après quoi ils l'ont congédié pour se rendre où bon lui semblera.

De tout quoi les sus-nommés l'ont investi.

Puisse Dieu les faire participer à sa bénédiction.

Fait le 8 choual 1310 (25 avril 1893).

Ecrit avec l'autorisation des sus-nommés ainsi qu'il a été dit et expliqué.

Les Tobibs

A côté de ces médecins ayant une certaine instruction, on rencontre des guérisseurs ignorants, ne sachant même pas toujours lire, et aussi des renégats, qui, pour gagner leur vie, se sont décidés à soigner les musulmans, toujours portés à croire au savoir du roumi (chrétien) (1).

Ces tobibs s'accroupissent sous une tente ou à l'abri du soleil, étalent à leurs pieds toute leur pharmacie et leurs instruments

(1) Nous avons vu à Mogador un déserteur des bataillons d'Afrique, ne connaissant pas les premiers principes de la médecine, qui depuis 8 ou 10 ans parcourait le Maroc avec sa tente et sa caisse de drogues, ayant soin, pour ne pas être inquiété, de ne donner que des substances inertes ou sans danger.

de petite chirurgie, et donnent leurs consultations en public. L'examen n'est pas long ; quelques questions suffisent à faire connaître quelle est la partie malade ; l'Esculape tâte le pouls du client, et avant de lui délivrer le remède curateur ou le talisman précieux, a soin de se faire payer. Les honoraires ne sont pas très élevés : le prix moyen est de 2 à 4 flous (le flous vaut 1/16 de sou) ; cependant certains praticiens en vogue peuvent obtenir davantage ; notre ami Si El Hadj Hassan osa faire une laparotomie qui lui rapporta 250 pesetas.

Le médecin est en même temps pharmacien et vend les drogues qu'il ordonne ; certains ont des spécialités, l'un deux à Mogador guérissait les douleurs en donnant de petits coups sur les membres avec des branches de rétame, d'autres sont oculistes, d'autres soignent les fièvres, etc.

Le tobib n'est généralement pas fixé longtemps dans une ville ; quand les malades se font rares, il part pour les villages et les pays voisins, vivant du produit de ses consultations.

Dans tous les marchés on peut voir plusieurs de ces empiriques, toujours entourés de malades et de curieux qui les regardent formuler.

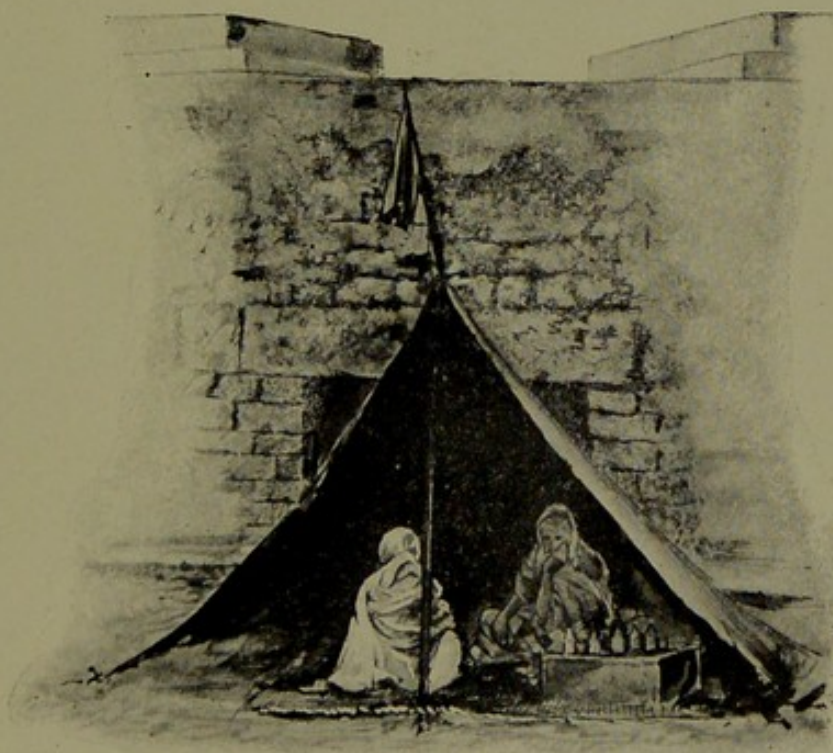
Les souks sont aussi fréquentés par des dentistes, exerçant leur art avec une grande adresse ; ils emploient des pinces qui sont absolument nos daviers, l'élégance et le fini en moins. Ces dentistes sont en même temps et surtout barbiers, et comme ceux qui longtemps exercèrent en Europe, ils pratiquent la saignée et appliquent des ventouses scarifiées.

Les Santons

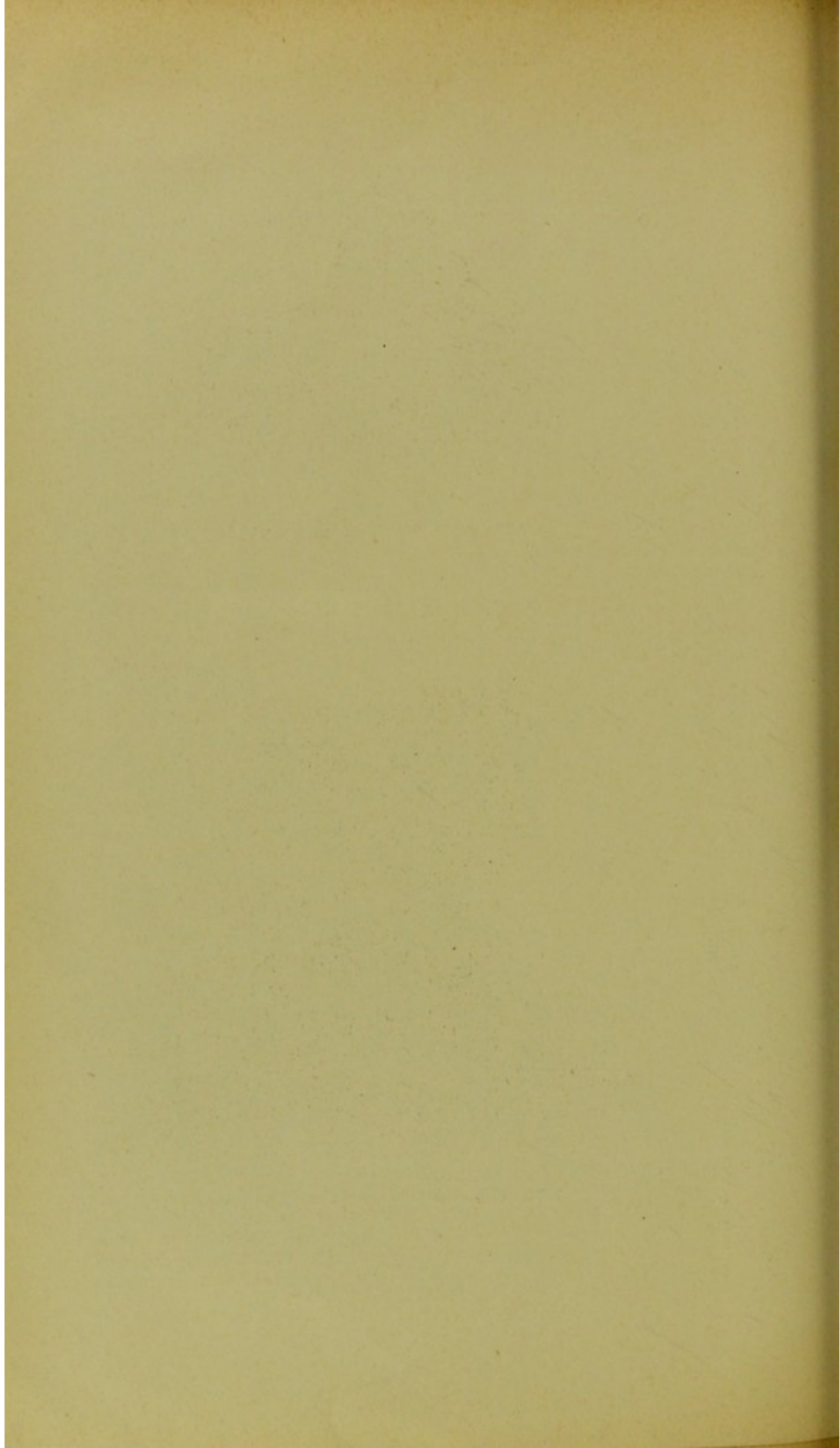
La superstition est très grande chez ce peuple ignorant, nourri d'idées théocratiques et dirigé par de nombreuses confréries qui anihilent son libre arbitre ; aussi la sorcellerie, la magie, la prestidigitation sont-ils les moyens les plus employés pour faire cesser une maladie, écarter les maléfices, ou jeter le mauvais sort sur ses ennemis. Il y a des sorciers juifs qui connaissent la cabale, tirent l'horoscope en écrivant sur du sable ou en consultant les astres, et des prestidigitateurs berbères des Djebala ou du Sous qui très habilement savent opérer des transformations, métamorphoser des pierres en gâteaux, des animaux en choses inertes. Les nègres passent aussi pour avoir des recettes infaillibles contre les sortilèges, et leurs talismans,



Droguiste Juif, dans un marché



Tobib Marocain donnant une consultation



comme ceux des autres sorciers ou guérisseurs, sont portés avec religion.

Il n'est pas jusqu'aux épileptiques et aux fous qui ne soient écoutés avec ferveur. Des Santons à peine vêtus ou le corps nu, parcourent les rues, les yeux hagards, commettant des actes qui les feraient enfermer dans tout autre pays ; leur rencontre est un bienfait, on écoute avec intérêt les paroles incohérentes prononcées par tous ces illuminés, car c'est Dieu qui parle par leurs voix. Quant à l'épilepsie, elle confère la sainteté à celui qui en est atteint, Mahomet ayant été sujet à des crises de haut mal.

La sainteté (qui est d'ailleurs héréditaire et se passe de père en fils, au point qu'il y a des tribus entières de marabouts) peut s'acquérir de différentes façons ; la plus simple et la plus sûre est de paraître extravagant dans sa vie, ses manières, sa piété extatique. La demeure des Santons est un lieu de pèlerinage pour les infirmes et les malades. Mahomet, voulant détruire l'idolâtrie, a prohibé à cet effet la reproduction de l'image de l'homme, mais il n'a guère atteint son but : il n'y a pas de pays possédant plus de saints que les pays musulmans, et surtout que le Maroc.

Les pèlerins, lorsqu'ils se présentent chez les Santons, font des sacrifices à leur porte, afin d'en obtenir une faveur, et égorgent des génisses, des moutons, des chèvres, des poules, etc. Les pauvres, qui profitent au moins de ces pratiques superstitieuses, trouvent là un soulagement à leur faim.

Il n'est pas nécessaire d'ailleurs que le Santon soit en vie ; son tombeau, la maison où il a vécu, l'arbre sous lequel il s'est reposé ont la propriété de faire des miracles (1). Il n'est pas jusqu'à un vieux canon, abandonné par le sultan Mouley Hassan sur l'Atlas, qui ne soit réputé pour la guérison de la surdité.

Les Marabouts ne guérissent pas indistinctement toutes les maladies ; ils se sont spécialisés aussi, tout comme nos médecins (2).

(1) A Tanger, la Koumba de Lella Chefia (fille de Mouley Yacoub) ayant la renommée de guérir les maux de gorge, les femmes y viennent en foule apporter leurs enfants malades.

Les Cheurfa d'Ouazzan passent pour guérir les rhumatismes.

(2) Voici pour la région de Mogador, quelques noms de Marabouts réputés : *Mouley Ibrahim* (sur l'Atlas) guérit les enragés, en les faisant tremper dans une source dont ils doivent aussi boire l'eau pendant 7 jours.

Hadj bel Ouazzouq, qui loge dans une caverne sur l'Atlas, est très en vogue chez les femmes stériles ; il fait déposer sur un tas de blé (abondance) un paquet de clous de girofles et de 7 œufs frais (fécondité), dans la nuit du mardi au mercredi. Le lendemain la femme s'applique un tampon vaginal avec les clous de girofle, et prend un œuf ; elle continue ainsi tous les matins ; le 7^e jour elle est apte à être fécondée.

Mais ce qui paraîtra extraordinaire, c'est que, dans ce pays si fanatique, certains tombeaux juifs reçoivent aussi la visite des musulmans, désireux d'obtenir des faveurs ; tel le tombeau d'une israélite de Tanger, inhumée à Fez, et cité par Godard. Dans l'Atlas, à Ourika (1), un rabbin est sans cesse assailli par une foule de pèlerins qui viennent lui demander de leur rendre la vue ; il procède par des incantations (2).

Quand on demande à un musulman pourquoi il s'adresse ainsi à un fils de Judas, il répond : « La prière d'un Arabe est si agréable à Dieu qu'il ne se lasse pas de l'entendre ; celle d'un Juif lui fait tellement horreur qu'il s'empresse de l'exaucer pour en être débarrassé ».

Au Maroc les Israélites suivent en médecine les ordonnances talmudiques ; le Talmud est en effet pour eux le livre de la foi, et c'est d'après lui qu'ils règlent leur conduite et leur religion.

Talismans. — Amulettes

On rencontre encore les Santons dans les marchés, installés sous des tentes surmontées d'un petit fanion blanc ou rouge ; ils n'ont aucune drogue, mais, sur un escabeau devant eux, deux ou trois gros volumes, qu'ils feuilletent tandis que le patient se plaint.

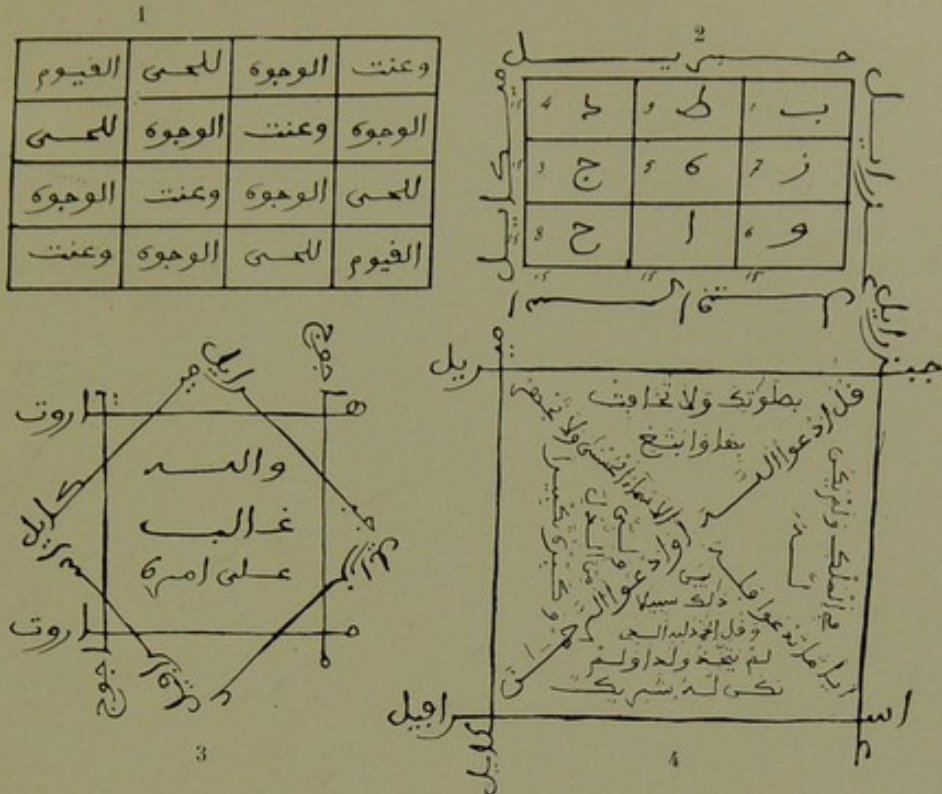
Lisant le passage qui doit amener la guérison, ils délivrent au malade un morceau de papier sur lequel sont écrits quelques signes, tantôt à l'encre noire, tantôt avec deux encres. C'est un talisman qui doit être porté sur la poitrine, ou qui sera attaché sur le front, pour conjurer les mauvais sorts (3).

Les caractères magiques peuvent-être encore tracés par des tolba (savants), c'est-à-dire par des gens qui savent écrire ; il n'est pas besoin d'avoir des connaissances en médecine, et le métier est assez lucratif pour que les étudiants qui voyagent puissent trouver souvent là leur moyen d'existence. Pour que le

(1) Note de M. Zerbib, de Mogador.

(2) Doutté, dans son travail sur les Marabouts, cite un certain nombre de Santons juifs vénérés par les Arabes.

(3) On enseigne encore à Karaouïn, d'après Delphin, les « Nombres Talismaniques et la détermination par le calcul des influences des anges, des esprits et des astres, du nom de vainqueur et du vaincu, etc. » Les ouvrages qui contiennent les principes de cette science sont : le *Derdjel merkoum*, ainsi que le *Mekachefet el Kouloub* (de Razali), le *Chems el Marifel Koubra* (de Bouni), etc.



Talismans employés au Maroc, contre les ophtalmies

TALISMANS

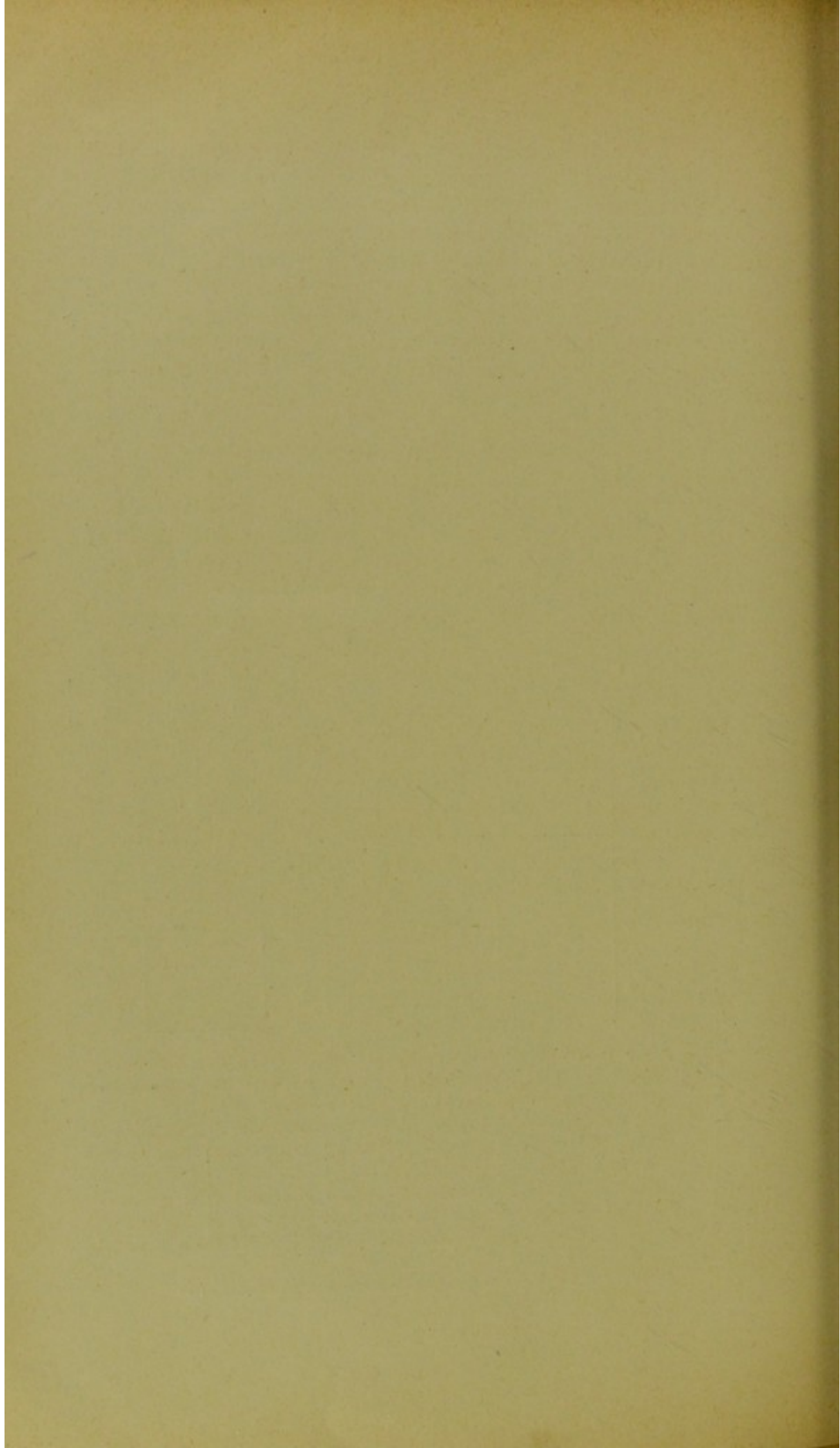
Fig. 1. Carré magique employé contre la migraine et l'ophtalmie, doit être tracé sur la main du malade. Les mots écrits dans les 4 carrés sont tirés du Koran. En voici la traduction « Les fronts seront baissés devant le Vivant, l'Immuable », (au jour de la resurrection). Remarque que la phrase est complète dans l'ordre naturel de chaque côté du carré. Lire dans l'ordre 1, 2, 3, 4; — 1, 5, 6, 7; — 8, 9, 10, 4; — 8, 12, 13, 7.

	4	3	2	1	
	L'Immuable	devant le Vivant	les fronts	seront baissés	
10	devant le Vivant	les fronts	seront baissés	les fronts	5
9	les fronts	seront baissés	les fronts	devant le Vivant	6
8	seront baissés	les fronts	devant le vivant	l'Immuable	7
	12	13			

Fig. 2. Carré magique, contre les ophtalmies. Chaque lettre a une valeur numérique, leur somme, de quelque côté qu'elle soit comptée, fait le même nombre 15. En dehors du carré sont inscrits les noms des anges, bons et mauvais.

		Gabriel		
15	4	9	2	
15	3	5	7	Israël
15	8	1	6	
	15	15	15	Asrafil

Les Fig. 3 et 4 représentent des Talismans employés dans les ophtalmies.



charme procure à celui qui le reçoit les vertus spéciales qui le font rechercher, il faut qu'il soit écrit avec une encre particulière.

Le talisman est enfermé dans un petit sac de cuir (1), ou dans des boîtes en métal; ces amulettes sont souvent de véritables bijoux en cuivre, en argent, en argent doré ou en or. Ils sont portés comme des scapulaires sur la poitrine, ou bien attachés au cou chez les femmes, à la ceinture chez les hommes. Les femmes et les enfants ont des colliers où se mêlent des fétiches, en argent, en cuivre, en os, en perles, en corail; on y voit des pièces de monnaie et des mains. (2)

On conserve aux garçons et même aux fillettes, dont le reste de la tête est entièrement rasé, une mèche sur le côté, à laquelle est pendu un sachet contenant un carré magique ou tout autre porte bonheur, et pour les préserver des maux d'yeux on leur fait aussi souvent porter une boucle d'oreille d'une forme un peu particulière; l'irritation produite par l'anneau sur le lobule de l'oreille peut créer en effet un exsutoire.

Les amulettes ne contiennent pas toujours des sentences écrites, des prières ou des versets du Coran, elles peuvent être composées de griffes de lion, de défenses de sanglier, d'os de tortue, ou renfermer des poudres (harmel ou alun) des débris de peau de serpent, de caméléon, un morceau de fer ou du sel, etc.

L'amulette n'est pas spéciale aux hommes, on en met aux chevaux et aux mulets pour les préserver des maladies; on en fixe aux maisons. A la porte de la plupart des habitations juives sont inscrites quelques lignes en hébreu, et la main ou le fer à cheval se retrouve souvent à l'entrée de la demeure musulmane. A Marrakesh, qui est infesté de scorpions, des dessins représentant cet animal sont placés dans les maisons. Les mosquées

(1) M. P. Eudel a consacré un long article aux amulettes et aux talismans dans son ouvrage sur *l'Orfèvrerie chez les Arabes* (Alger 1902).

(2) Certains bijoux ont une vertu particulière; ainsi le diadème mis le jour des noces assure le bonheur; un bracelet en argent prêté par un saint et conservé 7 jours de suite à dater du mariage garantit la fécondité.

Les Juifs ont comme amulette une main en or ou argent portant en hébreu le mot *Chedai* (Tout Puissant), ou un croissant, avec figure humaine, représentant pour les uns Jacob, pour les autres la Lune (symbole de fécondité); ils ont encore une petite boîte en métal précieux contenant la bénédiction d'Araon, le sacrificateur. Presque tous possèdent, pour se préserver du mauvais œil, une bague en argent ou en acier sous laquelle est gravé le nom de l'ange Rhotā.

mêmes sont mises, par des talismans merveilleux, à l'abri des rats, des scorpions et des serpents.

Ces objets magiques n'ont pas seulement un effet général de protection contre les sortilèges, ils ont des propriétés curatives spéciales et peuvent guérir du choléra, des douleurs de tête, des ophtalmies.

Les pèlerins qui reviennent du Hedjaz rapportent précieusement des chapelets, de la terre de la Mecque, de l'eau du puits du Zemzem (puits d'Agar) (1). Ces objets protègent la maison et sont employés comme moyen de guérison (2).

Pierres Précieuses

Dans tous les pays musulmans, les pierres précieuses sont regardées comme préservant du mauvais sort et pouvant guérir toutes les maladies, même la gale, la lèpre, la peste, la fièvre.

Racinet cite, d'après l'écrivain arabe Teyfachi, les propriétés qu'on attribue en Orient à chacune de ces pierres précieuses.

Elles sont les mêmes au Maroc ; nous donnons ici la liste de Racinet : (3)

Topaze, employée contre la jaunisse et les affections bilieuses.

Cornaline, prévient et arrête les hémorragies et flux de sang.

Turquoise, contre les maux de dents ; passe pour prolonger la vie. Les Bagues avec chaton de turquoise sont recherchées par les nourrices. Les Bracelets de turquoises, placés au bras des enfants, les préservent des maléfices.

Emeraude, pour les piqûres de serpents et bêtes venimeuses ; employée, ainsi que le diamant, contre l'apoplexie et l'ophtalmie.

Rubis, étanche la soif, préserve de la peste.

Opale, porte malheur.

Hématite, guérit la goutte, rend les accouchements aisés.

(1) L'eau du Zemzem a été analysée par Ed. Bonjean (Recueil des travaux du Comité d'Hygiène publique de France, 1898, p. 228) ; le bacille pyocyanique y a été trouvé en grande quantité, on sait que cette bactérie peut provoquer des gastro-entérites graves à caractère épidémique ; c'est donc plutôt un produit dangereux que les pèlerins rapportent de leur voyage.

(2) On usait bien en Europe dans les accouchements d'une plume d'aigle attachée à la cuisse et d'onctions de graisse de vipère sur le ventre ; quant aux médailles, porte-bonheur, etc., ne sont-ils pas encore en usage ?

(3) Nous devons cette liste à l'obligeance de M. P. Eudel.

Jade, prévient les mauvais rêves.

Œil de chat, contre le mauvais œil, rend invisible le combattant qui le porte.

Nous avons trouvé dans Abder Rezzak une nomenclature d'autres pierres précieuses et de leurs propriétés :

Lapis Lazuli, contre l'asthme et la peur.

Corail, pris à l'intérieur, préserve de la lèpre et de l'épilepsie.

Mail, guérit l'ictère chez celui qui le porte.

Onyx, donne de la crainte, des soucis.

Jade, contre-poison prévient, la lèpre.

Topaze, à l'intérieur, contre la lèpre.

Émeraude, pierre procurant la joie.

Rubis, préserve de la peste, fait obtenir des honneurs.

Diamant, poison et contre-poison, brise les calculs de la vessie.

Cornaline, calme les craintes dans les guerres ; et diminue les hémorragies menstruelles.

Les pierres avec inscription produisent des effets infailibles.

Notions générales sur la Médecine des Tobibs Marocains

La plupart des traditions médicales populaires viennent du Koran et des *Hadits*, ou recueils des paroles du Prophète.

Mohamet, qui avait comme ami un médecin, a laissé dans ses conversations nombre de réflexions, devenues classiques chez les musulmans, sur la santé, les soins à donner au corps, les règles d'une bonne hygiène.

En traduisant et en commentant les ouvrages d'Hippocrate (*Abougrat el fadel*, le grand), d'Aristote (*Arthathlis el phisouphi*) de Dioscoride (*Diascouridous*), de Galien (*Djalinous*), les Arabes se sont appropriées les doctrines de ces maîtres de l'art médical ; aussi peut-on dire que la médecine d'Avicenne, d'Averrhoès, Avenzohar, Mesué, Abulcasis, Ibn Beithar, etc., n'est que le reflet des Ecoles Grecques (1). Cette médecine, on le sait, a eu un moment de gloire méritée, et la renommée des auteurs arabes s'est étendue dans les pays chrétiens, et maintenue jusqu'à nous.

(1) Il faut reconnaître cependant que si les Arabes ont emprunté aux Grecs et aussi aux Syriens et aux Hindous, ils ont fait des découvertes importantes surtout en chimie (alambics, cornues, matras), en pharmacie (bols, pilules, sirops, etc.) et en sciences naturelles, auxquelles ils ont donné un grand essor.

Mais la médecine, comme les sciences, comme les arts, a depuis longtemps cessé d'être au Maroc.

Les empiriques indigènes n'ont guère de connaissances générales ; leur savoir se réduit à de vagues notions sur les causes des maladies, les propriétés des simples, et la pratique souvent adroite de quelques opérations de petite chirurgie ; à part cela, ils ne s'inquiètent d'aucun des problèmes qui passionnent nos chercheurs, et se contentent d'appliquer leurs pansements ou leurs remèdes, laissant à Dieu le soin de guérir leur patient.

L'origine grecque de la médecine arabe fera comprendre que nous puissions retrouver chez les tobibs actuels du Maroc des théories, une thérapeutique, qui rappellent pas plus d'un point les doctrines de l'École de Cos, et les procédés de guérison encore classiques à l'époque de Louis XIV (1).

Cette tradition grecque se maintient d'autant mieux que les manuscrits ou recueils qui parcourent le pays sont la traduction exacte des auteurs anciens, et l'écho plus ou moins fidèle des idées hippocratiques ou galéniques.

Nous devons à l'obligeance d'un intelligent tobib, Si el Hadj Hassan dont nous avons déjà parlé, bien des renseignements intéressants sur la médecine au Maghreb.

Tempéraments. — Il y a, nous disait-il, 4 tempéraments, qui sont en rapport avec les 4 éléments ; le *feu* et la *terre* donnant lieu à des tempéraments qui sont chauds à des degrés divers ; l'*eau* et l'*air* à des tempéraments froids.

Les tempéraments de terre et de feu (qui sont chauds) craignent la chaleur ; il faut leur donner des aliments et des médicaments froids. Aux tempéraments froids au contraire (air et eau), il faut des aliments et médicaments chauds. Ceux-ci sont rangés sous les catégories : froids, chauds ou mixtes, au 1^{er}, 2^e ou 3^e degré.

Pour connaître la constitution d'un malade il faut additionner les lettres de son nom et de celui de sa mère, puis diviser par 7, on a l'étoile sous laquelle il est placé et son jour ; en divisant

(1) Dr Fauvelle (Etudiants en médecine de Paris, sous le Grand Roi).

Dr Folet (Molière et la médecine de son temps).

Dr Le Maguet (Le monde médical parisien sous le Grand Roi).

ensuite par quatre le malade tombe dans la classification : 1 feu, 2 terre, 3 air, 4 eau.

Laissant à part cette dernière méthode cabalistique de recherche des tempéraments, ne croirait-on pas lire un ouvrage du temps de Molière, où la médecine reposait sur la doctrine des 4 éléments ? Et avons-nous le droit de trouver si ridicules les mœurs médicales actuelles du Maghreb alors que nous avons eu les mêmes il y a à peine deux siècles, et que beaucoup de pratiques aussi surannées persistent encore dans bien des campagnes ?

Anatomie. — L'anatomie se réduit à des affirmations sans contrôle et inexactes : il y a 365 veines dans le corps, autant que de jours dans l'année ; il y a de même 365 os. Un Espagnol qui avait publié une note sur le Maroc, citant ces notions d'anatomie, se demandait en plaisantant ce que devenaient ces os et ces veines dans les années bissextiles.

C'est par l'étude de la circulation à la radiale que se reconnaissent les maladies ; celles-ci sont de deux sortes : les unes produites par les accidents (blessures, fractures, etc.), ou des conditions atmosphériques (pluie, vent, soleil) ; les autres, de cause interne, sont dues aux poisons ou aux maléfices des djennoun (diables).

Les indigènes ignorent le nom des maladies et se contentent de dire que telle partie de leur corps est douloureuse, les tobibs, eux, ont une classification des affections d'après les organes atteints, les désignent par un nom déterminé et pensent que chacune d'elles a son spécifique, qui peut être soit un remède, soit un verset du Coran ou une invocation portés en amulette.

CHAPITRE VI. — **PATHOLOGIE EXTERNE**

Instruments de Chirurgie

Les instruments de chirurgie employés au Maroc sont les mêmes qu'en Algérie ; ils sont peu nombreux et peuvent être rapidement énumérés (voir fig. 3).

Mouss. — Couteau quelconque, bien aiguisé, qui sert pour toutes les sections, les amputations, les scarifications, etc.

Rasoir. — Qui peut être aussi bien remplacé par un couteau tranchant.

Lancette. — De fabrication européenne ou indigène pour pratiquer les saignées.

Ventouses. — Il y en a de plusieurs sortes. Parfois c'est un verre ordinaire ou bien un gobelet en zinc, une corne de bœuf; le plus souvent on emploie un appareil, aussi en zinc, sorte de tronc de cône évasé à sa partie inférieure, et qui est muni près de la base d'un tube aspirateur.

Une fois la scarification faite, la ventouse est appliquée, en brûlant du papier ou des vieux chiffons, et l'opérateur aspire le sang.

C'est principalement derrière la tête que s'appliquent les ventouses; le patient les demande pour se débarrasser de vertiges, de douleurs ou de troubles de la vue. On place encore des ventouses au creux épigastrique pour des affections de l'estomac, à la temporale pour des fluxions dentaires, au genou pour de l'arthrite.

Daviers. — Il y en a de plusieurs formes suivant qu'on veut arracher des dents antérieures ou postérieures; quelques-uns proviennent d'Europe, d'autres sont fabriqués par les ouvriers du pays; nous en avons un assez original, disposé de façon à ce qu'avec 3 branches il puisse faire 2 daviers. Quelques barbiers juifs possèdent une clef de Garengoet.

Ciseaux. — Employés surtout pour les circoncisions.

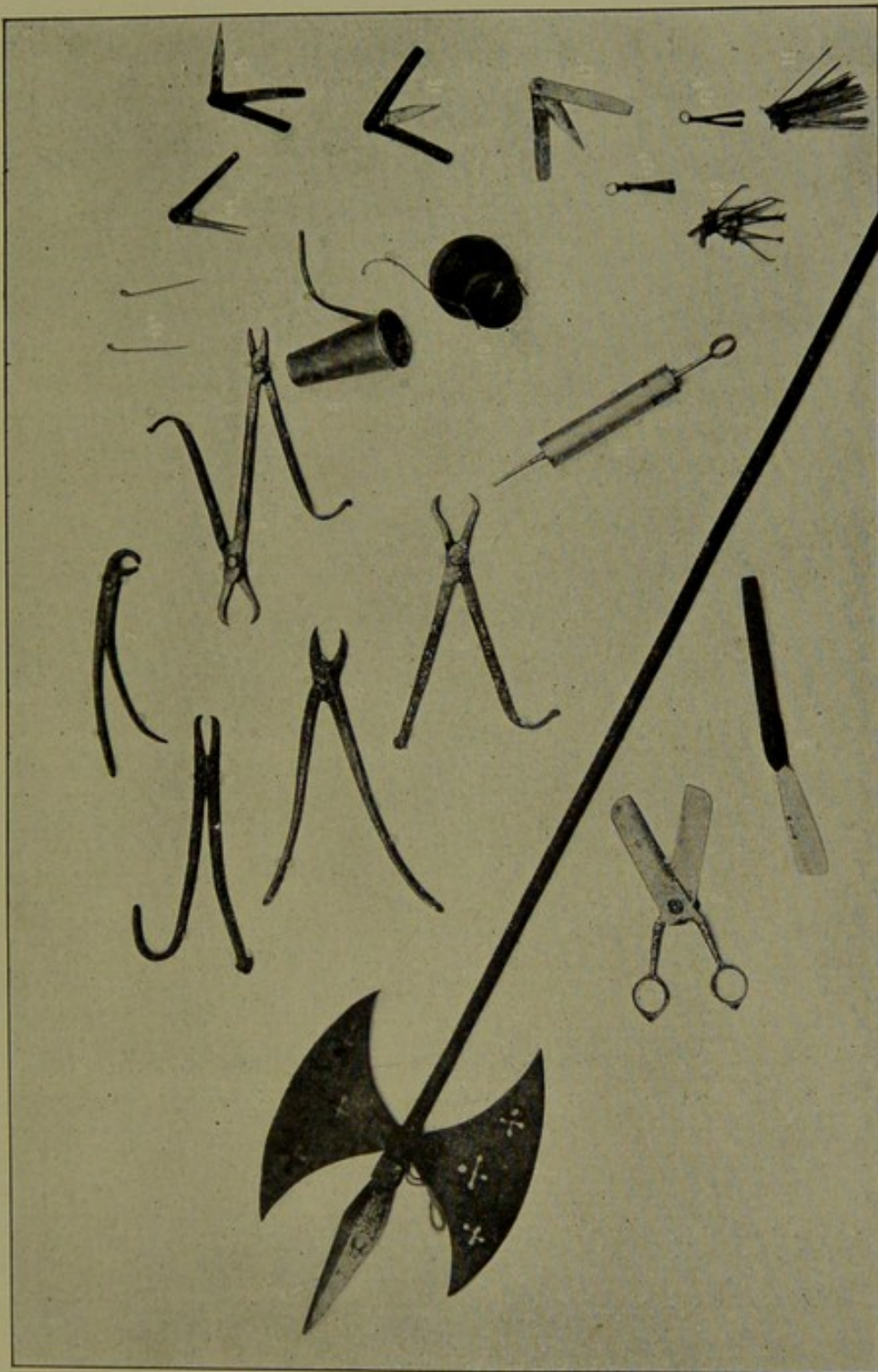
Pinces. — De dimensions diverses, en cuivre ou en fer, servant à arracher les épines ou à épiler.

Aiguilles. — En fer, assez rigides, pour enlever des épines ou pour brûler la peau; on les passe d'abord au feu ou dans de la poix bouillante.

Couteau ou faucille portée au rouge pour appliquer des pointes de feu. La cautérisation ignée forme, avec la saignée et les ventouses scarifiées, la panacée de la médecine indigène.

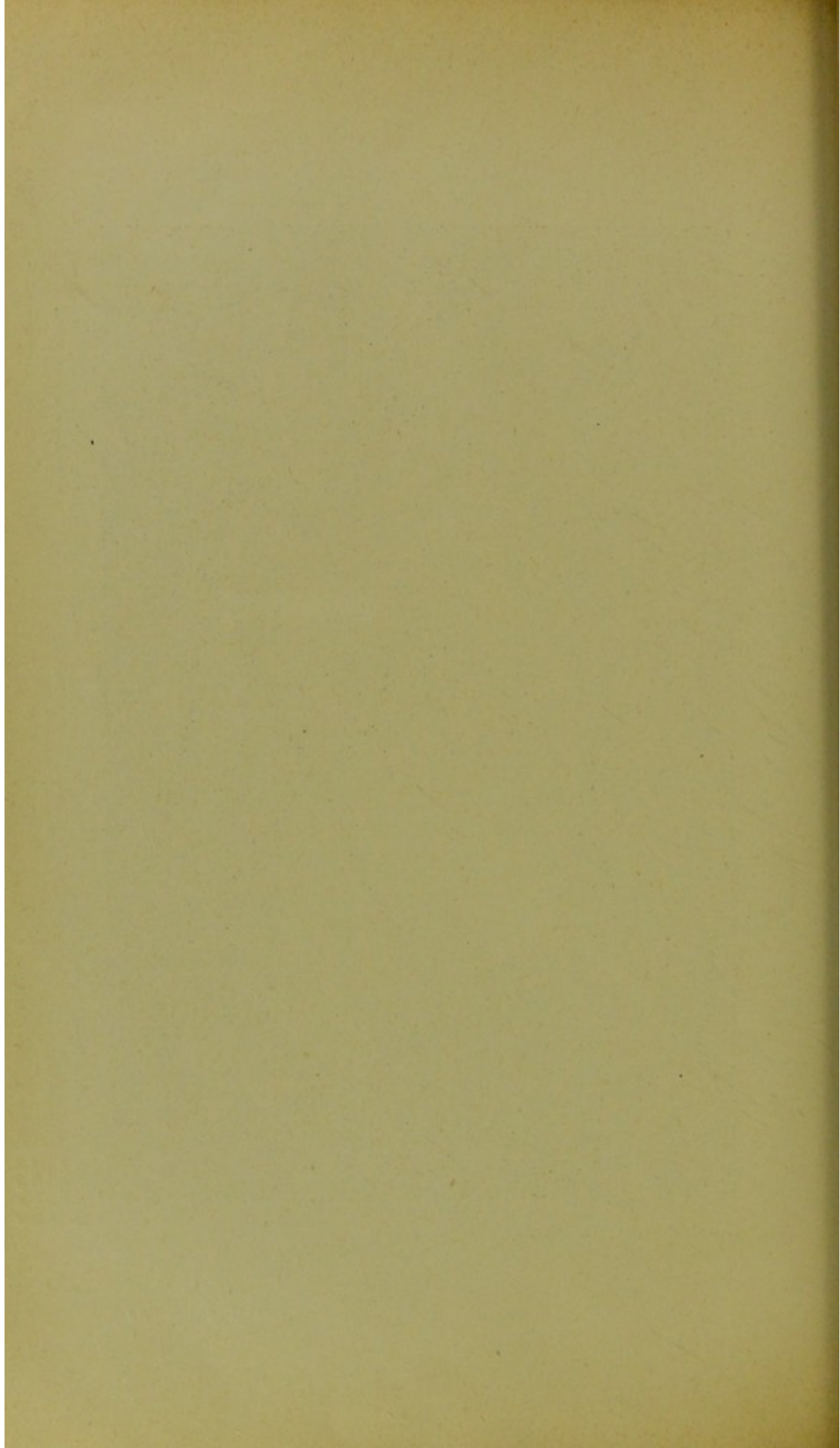
Seringues. — En fer blanc, ou en verre (ces dernières de provenance étrangère) pour lavages, injections uréthrales, etc.)

Nous ne parlerons pas des instruments de chirurgie empruntés à l'arsenal moderne, ciseaux, pinces, aiguilles à sutures, qui de plus en plus tendent à remplacer les anciens outils.



1. Hache avec laquelle les Hamadcha se fendent le crâne.
 2. Ciseaux à circoncision.
 3. Rasoir.
 4, 5, 6, 7. Daviers de forme diverse.
 8. Davier double, pour incisives et molaires.
 9. Ventouse à aspiration buccales.
 10. Ventouse ordinaire.
 11. Seringue en fer blanc.
 12 et 12 b. Différents modèles des pinces à épiler.
 13 et 13 b. Aiguilles pour arracher les épines.
 14. Pince avec son fourreau.
 15, 16, 17. Différents modèles de lancettes.

Instruments de chirurgie utilisés au Maroc



Anesthésie — La Jusquiame, fort connue des indigènes, est quelquefois employée pour obtenir l'anesthésie chirurgicale (1); il est très probable aussi que l'opium (2) et le kif, doivent être utilisés dans le même but. Nous avons signalé l'usage de la noix muscade pour insensibiliser l'enfant à circonciser, et les propriétés qu'on attribue au tabac à priser officiel, mélangé au café.

Si El Hadj Hassan prétend qu'avec du foie d'âne salé, du soufre, de l'Asa fætida, de la Jusquiame, mélangés, pilés et mis au feu, il obtient des vapeurs qui, respirées par ses malades, leur procurent un engourdissement pouvant durer 24 heures. Il assure avoir opéré dans ces conditions, à Marrakesh, et guéri un individu atteint de tumeur à la région hépatique. Après lui avoir ouvert le ventre et enlevé cette tumeur, grosse comme le poing, il l'aurait recousu, puis pansé avec de la graisse bouillante. Que les clients de Si El Hadj soient étourdis par la fumée âcre que dégage son mélange, cela nous semble tout naturel; mais pour que l'anesthésie puisse durer 24 heures, il faut que le tobib leur fasse absorber une autre drogue qu'il n'aura pas voulu nous nommer. Il est fort possible que ce médecin ait réussi une laparatomie, puisque dans l'Ouganda des ovariectomies ont été pratiquées avec des moyens encore plus primitifs.

Le Dr Miguérès (3) a signalé l'hypnose comme un moyen usité par les tobibs marocains pour guérir leurs malades ou les opérer; ils obtiennent tous les degrés du sommeil jusqu'à la catalepsie. Les procédés employés diffèrent peu des nôtres: on fait fixer un point brillant (souvent une bouteille éclairée par derrière avec

(1) Les Sahariens savent fort bien la mélanger aux dattes et aux aliments qu'ils vendent aux chamelières pour les endormir afin de les voler; c'est ainsi qu'ils empoisonnèrent le Colonel Flatters et ses compagnons.

(2) Préparation enivrante recommandée par Avicenne, et signalée par Abder Rezzak (p. 237).

« S'il est besoin de procurer une profonde ivresse pour le traitement douloureux d'un membre, il faut faire la préparation suivante :

Ajouter à de l'eau d'ivraie, du fumeterre, de l'opium et de la jusquiame, à parties égales, une once de chaque; de la noix muscade, du *Senk* ? et du bois de *Khâm* ? un quiraths de chaque; on administre dans du vin autant qu'il est nécessaire. Ou bien faire bouillir de la jusquiame noire et de l'écorce de Mandragore dans de l'eau jusqu'à ce que l'eau rougisce, ajouter du vin ».

(3) *Akhbar*, Alger, 1859.

une lampe), ou bien un cercle noir tracé dans la paume de la main, et le patient s'endort, pendant que des brûle-parfums répandent des odeurs de benjoin ou de santal.

Les Aïssaoua ont aussi des procédés connus pour arriver à l'anesthésie et à la catalepsie (1).

Petite Chirurgie

Les Pansements sont variables suivant les régions et les médecins ; ce qui ne varie pas, c'est le manque de propreté qui est général. Sur les plaies à peine lavées sont mises des feuilles ou des poudres dont nous allons donner la composition, puis on ferme avec du linge plus ou moins sale, de la corde de chameau ou d'alfa, souvent de la bouse de vache. On place aussi, directement sur la blessure, de la laine de mouton, des poils de chèvre, de chameau, des toiles d'araignée, ou de la terre glaise.

Chose déjà remarquée en Algérie et signalée, les complications septiques, les suppurations sont excessivement rares.

Parmi les produits employés aux pansements des plaies, citons :

- 1° Un mélange de poudre de noix de galle et de benjoin.
- 2° Pommade avec beurre frais et thym sauvage (zaâter).
- 3° Pommades avec beurre, henné, pelures d'oignon, résine.
- 4° Pommade de henné et miel, employée surtout pour panser les suites des bastonnades.
- 5° Henné mélangé à de l'huile chaude.

Il faut reconnaître cependant que les Marocains pratiquent l'antisepsie sans s'en rendre compte, lorsqu'ils emploient l'huile bouillante ou le goudron chaud, le henné, le charbon, la résine, les plantes à essences qui sont aussi anti-fermentescibles.

Abcès. — Les indigènes ont horreur des méthodes sanglantes ; aussi n'emploient-ils le couteau et la lancette que pour les saignées ou les applications de ventouses ; les abcès, les collections purulentes ne sont jamais ouverts, on les traite par le feu, les onguents et les emplâtres. Sur *Le Homra* (clou) on place des

(1) Le Dr Leared assure que les Marocains emploient les fourmies comme remède contre la léthargie.

cataplasmes de son ; sur l'*anthrax*, ou *Sultan des boutons*, une pommade de peroxyde de fer, carbonate et sulfate de cuivre mélangés à de la cervelle de vache ; on y ajoute, si besoin, du sel ammoniac. L'ail mêlé à de l'huile et de la graisse de pigeon fait disparaître les lymphangites et ouvrir les tumeurs.

Les *Brûlures* sont soignées avec : 1° de l'huile, 2° henné et feuilles de laurier rose distillées, 3° eau camphrée, 4° poudre de charbon, de laurier rose et camphre.

Hémorrhagies. — Sutures. — Pour arrêter une hémorrhagie, quand l'amadou, les poudres absorbantes (courge, farine de fèves), et la compression ne suffisent pas, les tobibs réunissent les deux lèvres de la plaie et font une suture en biais ; ils brûlent aussi le vaisseau soit avec le fer rouge, soit avec un morceau de bois. Le pansement est alors couvert avec du benjoin.

Dans certaines régions, pour suturer les blessures de l'intestin, les indigènes filent au fuseau des poils de lièvre, prétendant qu'ils sont exempts de « venin » (il y a là encore un commencement d'antisepsie).

M. Allal Abdi, chancelier du Consulat de Mogador, a vu un Arabe chauffer une plaque de tôle et l'approcher d'une plaie béante de l'abdomen. L'intestin, qui était légèrement hernié, s'est rétracté et a pu se réduire sans que l'opérateur y ait mis les mains.

Un barbier de Mogador nous a affirmé que dans la région du Haha et dans le Sud, il n'est pas pratiqué de suture, mais qu'on fait pincer les lèvres de la blessure, surtout si elle siège à l'intestin, par un insecte dont on coupe ensuite l'abdomen ; les mandibules restent fixées, remplissant l'office de serre-fines. Cet animal appelé *Agrab Ferbioun*, serait une sorte de fourmi qui habite la racine des Euphorbes (1).

Fractures, Entorses et Luxations. — Les membres sont replacés en bonne position après tractions et frictions avec de l'huile, ou de l'huile et du henné ; puis, en cas de fracture, enveloppés de compresses trempées soit dans de l'amidon soit dans du blanc d'œuf. Pour maintenir les fragments, des attelles en

(1) On emploie dans le même but, en Oranie, un Scarabée du genre *Scarites*.

roseaux, en laurier-rose, en bois quelconque, sont placées en nombre variable et fixées au moyen de bandes ou de ficelles.

D'autres fois ont fait un appareil avec du gros papier imprégné d'un mélange d'œuf et de farine de lin.

Le traitement des fractures par le massage a devancé depuis longtemps au Maroc les travaux de Lucas Championnière ; un Soussi, employé aux Mines de Beni-Saf, mécontent du traitement que le médecin français lui avait appliqué pour une fracture de bras, d'ailleurs très mal consolidée, partit dans son pays, disant qu'il allait se faire briser le membre à nouveau et traiter par des massages.

Il est d'usage aussi au Maghreb de nourrir ou plutôt de gaver d'*aïlan*, sorte de millet qui croit à Marrakesh, les gens atteints de fracture ; cette pratique est fort raisonnable, puisqu'elle tend à introduire dans l'économie des phosphates et des carbonates de chaux.

On contient très ingénieusement les *Hernies* avec des appareils en cuir ou en étoffe, dont la pelote est garnie de laine ou d'un tissu quelconque (voir fig. 4).

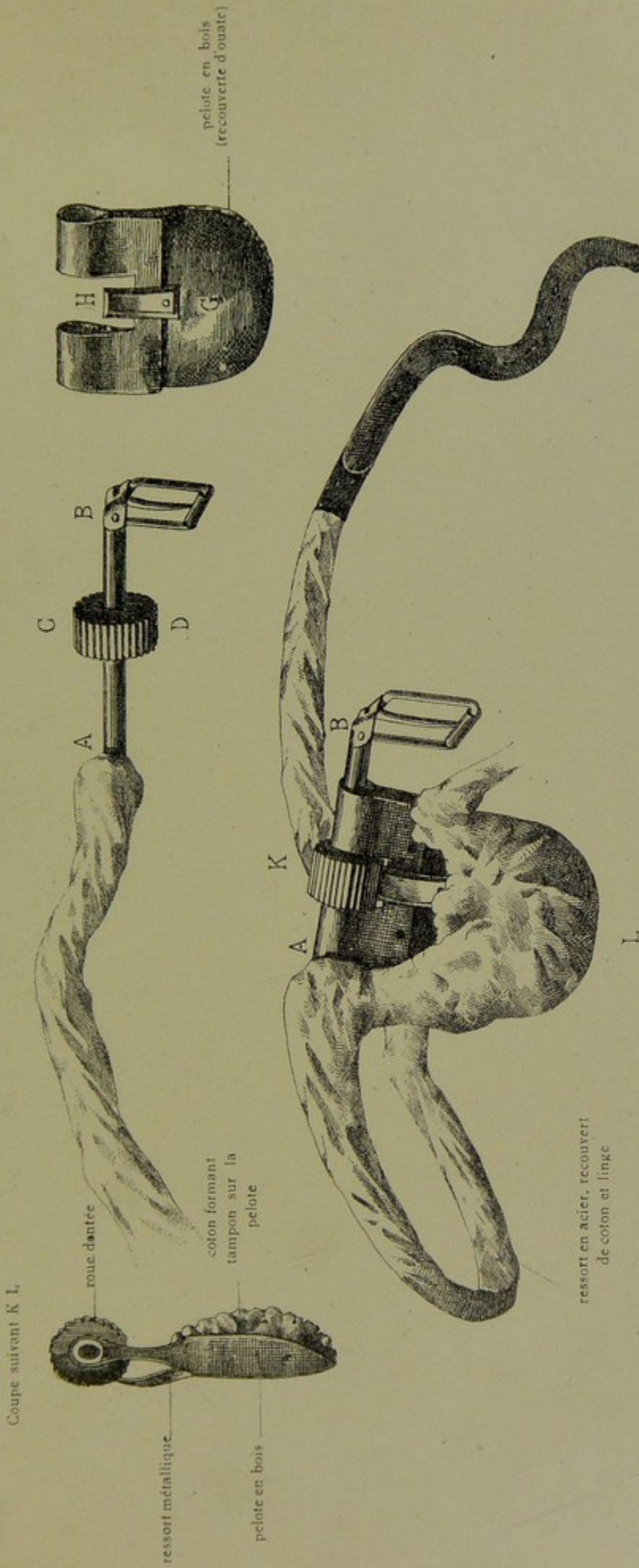
Les cautérisations sont employées à peu près pour toutes les maladies internes, beaucoup de maladies chirurgicales et surtout pour les douleurs. Outre le couteau ou la faucille portés au rouge, les indigènes placent sur la peau et allument des petits paquets de soufre ; ils disent que « le feu ôte le poison des nerfs. »

On *saigne* avec un couteau très affilé, ou une lancette, dans le sens de la veine et au bras de préférence ; au bras gauche quand il s'agit de décongestionner la rate, au bras droit pour le foie. On fait aussi des saignées à la temporale, ou à la langue ; les bons tobibs ne les pratiquent jamais aux jambes.

Les sangsues sont quelquefois employées, mais on préfère les ventouses simples ou scarifiées.

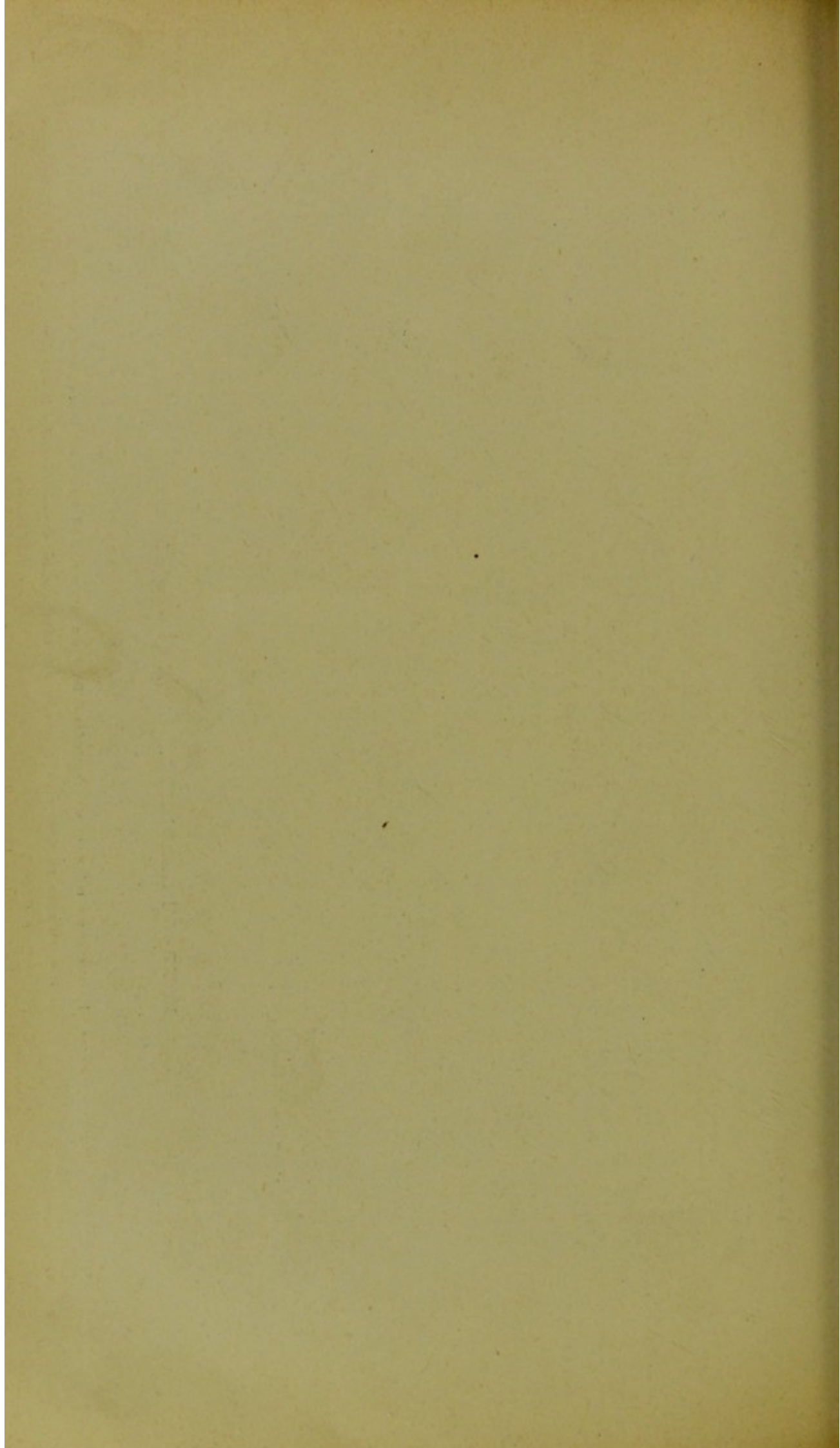
Le musulman n'aime pas les *amputations* ; aussi arrive-t-il très rarement que cette opération soit exécutée. Autrefois elle a été fréquemment faite au Maroc comme châtiment infligé par le Maghzen ; on arrêtait l'hémorragie en plongeant le moignon dans du goudron brûlant.

Bandage herniaire de fabrication arabe



BANDAGE HERNIAIRE. — Explication de la figure

L'appareil se compose essentiellement : 1° D'un axe A B portant en son milieu une roue dentée fixe C D ; à son extrémité B est frappée une boucle ; en A vient s'amorcer la ceinture du bandage.
 2° D'un tampon G pouvant tourner autour de A B. Pour cela le tampon porte une encoche dans sa partie métallique, afin de donner passage à la roue dentée ; un ressort H permet de fixer le tampon et de le rendre solide de l'axe.
 L'inclinaison du tampon, par rapport au plan de la ceinture, se maintient ainsi constante ; il ne peut donc jamais revenir en avant, les dents de la crémaillère C D s'y opposant ; aussi lorsque le malade veut changer l'inclinaison de son tampon (le presser plus ou moins sur la hernie est-il obligé de lui faire accomplir en arrière un tour complet.
 Le tout est matelassé par des débris de toile et de ouate.



Les Marocains ne connaissent pas la *trépanation* si en honneur dans l'Aurès Constantinois ; quand une esquille d'os ou une balle est restée dans la plaie, ils essaient de l'extraire avec une sorte de clou recourbé, et s'ils ne peuvent y arriver, mettent du goudron ou de la graisse de chouette (?) pour hâter l'expulsion naturelle.

Affections dentaires. — L'écorce de lentisque (drô) pour bains de bouche est le remède populaire contre les maux de dents ; à son défaut on utilise la racine de noyer, ou le vinaigre bouilli avec de la noix de galle. Lorsqu'une dent se gâte, c'est qu'un ver la ronge ; le traitement le plus sûr et le plus couramment usité dans ce cas est l'avulsion opérée avec les instruments décrits plus haut. Cependant quelques tobibs pansent la dent avec un mélange d'ail, sel, raifort et miel, ou bien font un plombage, composé de racine de Djouz raian (1) trempée dans du lait, qu'ils placent dans le trou et recouvrent de cire.

Les affections de l'oreille, quelle que soit leur nature, sont traitées par un liniment de benjoin, safran et huile, ou par du jus d'*Anab ed dib* (bryonne ou solanum nigrum).

Certaines tumeurs, qu'on ne veut pas opérer, se soignent par des frictions ou des cataplasmes de chaux pilée, mélangée à du savon et de la cire.

Les tobibs savent aussi faire le *cathétérisme* ; quelques-uns se risquent même à pratiquer des opérations plus graves, et, chose assez piquante, obtiennent encore une certaine proportion de succès, grâce au fait, déjà signalé, de la rareté des suppurations chez les musulmans.

Piqûres d'animaux venimeux. — Ce sont en général les Aïssaoua qui sont appelés pour les piqûres de scorpions et araignées ou les morsures de vipères. Nous avons vu (art. Aïssaoua) comment ces gens procèdent. Après avoir ligaturé le membre et aspiré le sang avec la bouche ou une ventouse, ils appliquent soit une tranche d'aubergine, soit un pansement composé d'un mélange d'absinthe, de soufre et de lavande.

Les **affections oculaires** forment avec la syphilis plus des deux tiers de la pathologie du Nord de l'Afrique. On rencontre beaucoup d'aveugles au Maroc ; il s'en faut que tous, comme on

(1) *Plumbago europœa*.

l'a dit, aient perdu la vue par châtement, et la variole, la syphilis ainsi que les ophtalmies blennorrhagiques ont une grande part dans l'étiologie de la cécité.

La malpropreté, l'indolence, le manque de soins favorisent la propagation de ces affections contagieuses, contre lesquelles aucune précaution préventive n'est prise, et qui ne sont soumises à un traitement que lorsque la lésion est devenue fort grave. Cependant, si en général l'hygiène oculaire est défectueuse au Maroc, les tobibs par contre ont d'intéressantes formules pour les ophtalmies et sont très renommés, même en Algérie, pour leur habileté. Ils savent pratiquer la cataracte par discission et luxation du cristallin, et opèrent couramment le trichiasis.

Pour se préserver des maux d'yeux beaucoup d'indigènes se passent du Koheul sur les paupières (sulfure d'antimoine); d'autres, atteints ou non de Kératite, emploient le tabac à priser comme exutoire.

Les recettes ne manquent pas pour traiter les conjonctivites: ce sont surtout des mélanges de poudres plutôt caustiques: alun, sulfate de cuivre, clou de girofle, benjoin, gingembre, sucre, poivre blanc.

Nous donnons ci-contre une formule d'un « *collyre merveilleux* » présenté en un tableau mnemotechnique, méthode couramment usitée chez les musulmans (fig. 5).

Les granulations se soignent avec le sulfate de cuivre et de zinc en solution dans du vinaigre; de l'alun et du fiel de bœuf; de la poudre de safran, de jacinthe et de sucre; les kératites sont entièrement du ressort de l'opothérapie (cervelle de vautour, foie et fiel d'animaux les plus divers, lait de femme, tête d'hirondelle ou d'oiseau quelconque, graisse de grenouille, de gerboise, sang de la crête d'un coq, fumigation de crins de hyène, etc.)

Pour certains troubles de la vue (amaurose, héméralopie), on a aussi recours aux produits organiques (foie, capsules surrénales, extraits oculaires, etc). Nous renvoyons au chapitre de l'organothérapie pour de plus grands détails.

Obstétrique

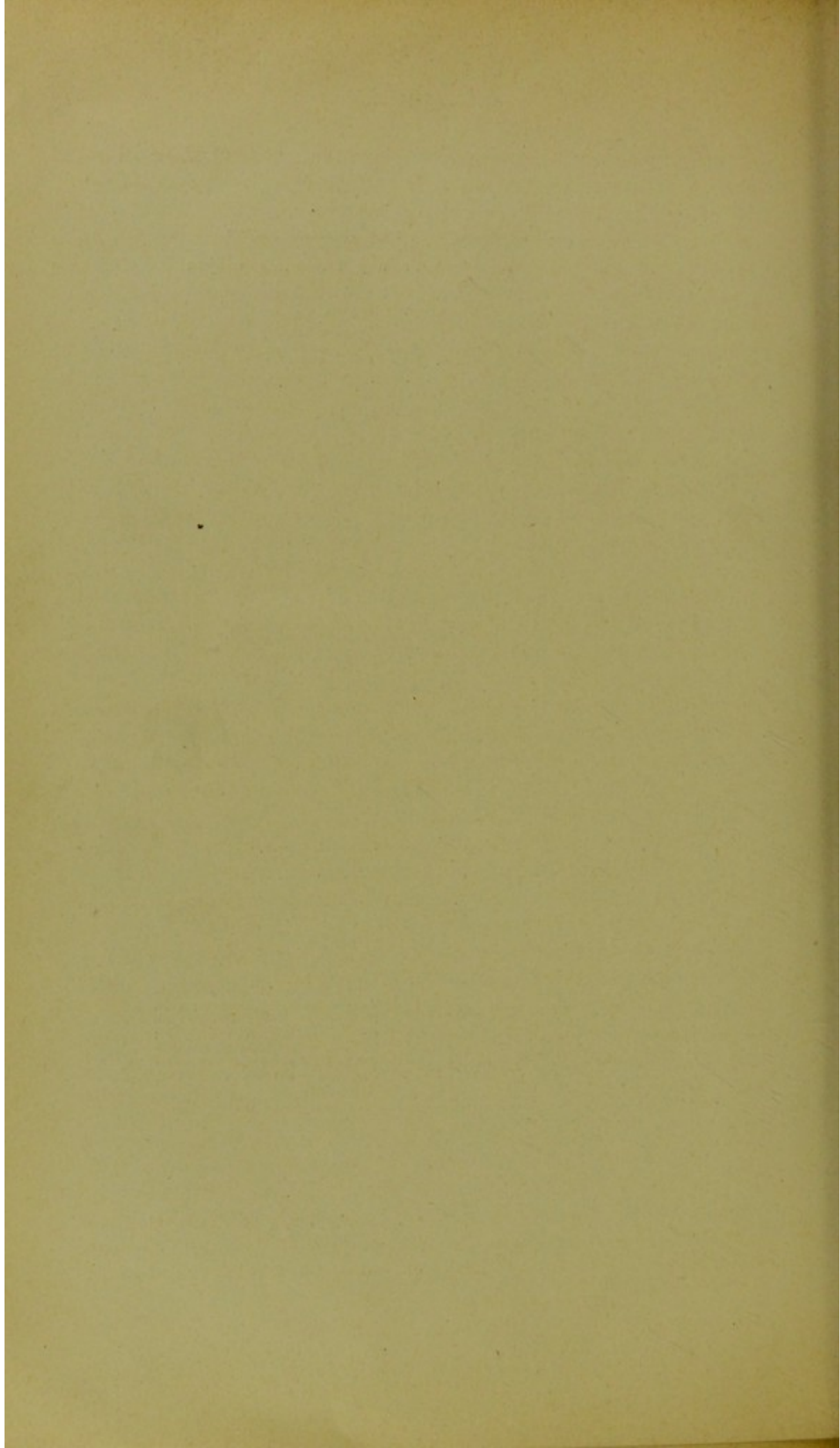
Les accouchements sont faits par des matrones, juives le plus souvent; celles-ci ignorent non seulement les principes les plus élémentaires de l'art obstétrical, mais encore l'antisepsie

Moyen mnémotechnique

pour retenir une forme de collyre

.....	بطل	Oignon,
.....	خلع احو	Vinaigre fort,
.....	صهارة التيسر	Foie de bouc,
.....	زيت	Huile,
.....	فطران	Goudron,
.....	شوع احمر	Ail rouge
		<i>Guérissent :</i>
.....	دموع	Epiphora,
.....	عمى	Cécité,
.....	غملع	Rhume de cerveau,
.....	شعر	Cils dans l'œil,
.....	كوكب	Lésion du globe oculaire.
		<i>Succédanés :</i>
.....	جربوع	Gévadille,
.....	بلبل	Poivre,
.....	زعفران	Safran,
.....	حديد	Peroxyde de fer,
.....	توتيد	Couperose,
.....	كحل النساء	Koheul de femme,
.....	نشادر	Sel Ammoniac,
.....	زرنيخ	Arsenic jaune,
.....	زنجار	Vert de gris.

La ligne verticale est composée de mots sans signification ; mais chaque lettre de ces mots est l'initiale des mots en colonne. C'est un moyen mnémotechnique fréquemment employé dans les diverses sciences par les musulmans.



et même la propreté. Comme en tous pays, elles pratiquent indifféremment les accouchements et les avortements ; connaissent la sorcellerie, les philtres qui provoquent une ardente passion, ou les sortilèges qui débarassent d'un amoureux encombrant. Elles savent quelles drogues favorisent la conception et relèvent les énergies défaillantes du mâle, et plus d'une fois aussi sont consultées sur la préparation des poisons.

Les honoraires de l'aide ou de la sage-femme sont rarement payés en espèces ; les parents donnent des cadeaux proportionnés à leur fortune et surtout des provisions de bouche (farine, beurre, mouton, etc).

Les maris, pas plus juifs que musulmans, n'assistent aux accouchements, mais la chambre est toujours pleine de parentes et d'amies, qui bruyamment rient ou s'inquiètent suivant la tournure des événements.

Chez les Israélites, dès qu'une femme ressent les premières douleurs, on la fait asseoir sur le bord d'un lit très bas, ou d'un banc, et l'on pend au plafond une ceinture (hazam) ou une corde à laquelle se tient au besoin la parturiente.

Une femme s'appuie sur chaque cuisse afin de les écarter, des aides maintenant les genoux pour qu'ils ne fléchissent pas ; la sage-femme ou la matrone s'accroupit alors afin de soutenir le périnée avec une serviette roulée en boule. L'accouchement se fait sous les jupes baissées.

Le cordon n'est coupé que lorsque le placenta est sorti, à moins que l'expulsion de ce dernier ne tarde trop ; on l'attache à quatre doigts de l'ombilic et on en brûle l'extrémité avec une bougie ; le lien ne porte que sur le côté fœtal.

Les injections sont inconnues ; une fois l'accouchement terminé, un pansement composé de laine cardée, arrosée de mahia et de sucre en poudre, est appliqué sur la région vulvaire ; la femme, sanglée pendant 3 jours, se lève du 3^e au 4^e jour ; deux semaines après, elle fait un grand lavage et prend un bain.

On a prétendu que les femmes arabes accouchaient debout ; le fait se présente très rarement ; elles sont assises, les jambes écartées, sur un siège bas, un haïk ou une étoffe roulés. Dans les cas normaux, une matrone reçoit l'enfant dans un linge sans toucher à l'accouchée. Le cordon n'est aussi coupé qu'après la chute du placenta, et attaché très loin de son insertion ombilicale.

Si la délivrance tarde à venir, on tire sur le cordon, tandis que la femme souffle dans une bouteille ; enfin on fait sous les vêtements des fumigations de peau de serpent. Toutes les membranes sont enterrées loin des regards.

En cas de dystocie, il faut que la parturiente change de position, marche debout ou à quatre pattes, se renverse en arrière, etc., tandis qu'on lui fait des onctions de la vulve avec un corps gras, des frictions sur le ventre, des fumigations d'écorce de lentisque.

Chez les deux races, il n'est guère pratiqué de manœuvres dans les cas délicats, aussi les difficultés obstétricales sont-elles le plus souvent suivies de la mort de la mère et de l'enfant (1).

On nous a cité cependant des essais d'opérations tentés par des matrones, tels que la compression de l'abdomen avec les mains, et l'introduction des doigts pour attirer la tête ou un des membres fœtaux, etc. A Casablanca et Marrakesh des embryotomies auraient même été faites.

Les déchirures sont traitées par une application de sucre et de benjoin ; pour les hémorrhagies on place sur le ventre un emplâtre, formé d'une plante appelée « Belsem » qui paraît être la matricaire. Si l'utérus reste gros après l'accouchement, la malade absorbe une préparation composée d'un chardon (le taskra ?) bouilli dans de l'huile.

L'accouchée n'est jamais lavée après la délivrance ; son repos ne dure pas longtemps ; aucun soin spécial n'est pris ni à son égard, ni à l'égard du nouveau-né.

Comme nous l'avons déjà dit, la matrone ignore les principes de la propreté ; sans se nettoyer les mains, elle soutient le périnée, enduit les lèvres de la parturiente d'huile ou d'un corps gras, boit, mange, et touche ce qui est à sa portée. Aussi les complications septiques sont-elles fréquentes, et y a-t-il un très grand nombre de femmes atteintes de lésions utérines.

Les métrites et affections para-utérines ne sont guère traitées que par des lavages d'infusions de noyer et des fumigations de

(1) On se contente le plus souvent d'user de talismans ou amulettes ; c'est ainsi que les femmes portent une hématite pour rendre l'accouchement aisé, s'ornent d'une cornaline contre l'hémorrhagie, etc.

toutes sortes. Quelques sage-femmes cependant recommandent parfois des tampons de myrthe, écorce de grenade et fiel de bœuf.

Les matrones ont des recettes nombreuses pour provoquer les *avortements*; elles sont le plus souvent infaillibles quant au résultat, qui est mortel pour la mère. Pourtant on nous a cité le fait d'une Juive de Casablanca primipare, grosse de 6 mois, qui s'étant introduit une tige de palmier nain dans le col, en sortit en 2 jours le fœtus morceau par morceau, et ne fut malade que 8 jours seulement, mais une de ses amies, qui voulut user des mêmes moyens, mourut.

Pour éviter la grossesse, les femmes emploieraient aussi d'après le D^r Leared, de la poudre d'or, de la poudre à canon, ou des raclures de cornes de rhinocéros en infusion; la rue est aussi connue comme emménagogue, ainsi que le champignon qui pousse sur la racine du peuplier, et le sang de règles de chat.

Si certaines femmes désirent éviter une grossesse, la plupart souhaitent d'avoir des enfants, et craignent les fausses couches; pour s'en préserver, elles portent sur leur poitrine un scorpion, ou des talismans ayant des vertus spéciales.

La superfétation est fort bien admise au Maghreb; lorsqu'un mari, après une longue absence, trouve sa femme enceinte, des matrones viennent déclarer que l'enfant s'est endormi depuis le départ du voyageur; ce sommeil peut durer de longues années. Les œufs de tortue terrestre, les inhalations de sperme parviennent à réveiller ce fœtus.

Il y a de nombreux procédés pour reconnaître à l'avance le sexe d'un enfant, nous n'en citerons que trois: les garçons remuent avant les filles; l'utérus porté à droite signifie mâle; si la mère part de chez elle du pied droit, elle accouche d'un fils.

La mère doit nourrir; quand elle a trop de lait, elle se fait tirer le sein par un jeune chien; si elle en manque au contraire, on lui fait absorber des infusions de racine de fenouil, qui passe pour très galactogène. La Juive qui ne peut donner le sein recherche une nourrice dont l'enfant soit du même sexe que le sien.

L'enfant juif, à peine venu au monde, est enroulé dans un linge, sans aucun soin de propreté jusqu'au septième jour, c'est-à-dire à la circoncision; ce n'est que la veille de cette opération qu'on le lave.

« Pour le faire dégorger », pendant cette première semaine on fait sucer chaque matin au nouveau né une poupée formée de grains d'anis entourés d'un morceau de linge, trempé dans l'eau.

L'allaitement dure environ deux ans, mais de très bonne heure, à 6 mois chez les Juifs, on commence à alimenter les enfants. Ce sont des potages farineux, du pain trempé dans du thé ! Croirait-on que, dès la moitié de la première année, on fait goûter journellement la *mahia* à ces enfants ?

La *circumcision* est pratiquée chez les musulmans par un opérateur, qui peut être un tobib, et se sert de rasoir ou de ciseaux. Cette cérémonie, correspondant à notre baptême, donne lieu à de grandes réjouissances.

C'est aussi une occasion de fête pour les Juifs ; ce jour là, la maison regorge d'invités qui envahissent la chambre d'opération, les escaliers et la rue. L'enfant, en costume de gala, est placé sur les genoux du parrain. Le rabbin, sans même s'être lavé les mains, tire sur le prépuce et le tranche d'un seul coup de rasoir, puis, après avoir décalotté complètement le gland, remplit sa bouche de *mahia* et suce trois fois le sang. Il applique ensuite des feuilles d'oranger et des bandelettes sur la plaie, fait de la compression avec une serviette sur la région, et attache les jambes serrées l'une contre l'autre.

Il trempe enfin son doigt dans un verre de vin cuit et en fait boire à l'enfant ; chacun se précipite alors pour goûter de ce breuvage, tandis que l'assemblée chante en chœur des psaumes à la louange de Jéhovah.

CHAPITRE VII. — PATHOLOGIE INTERNE

Parmi les maladies générales infectieuses ; fréquentes en Europe, il en est quelques-unes qui, au Maroc et en Algérie, sont à peine connues : ainsi la suette miliaire, la scarlatine n'y ont jamais été signalées ; la diphtérie y est rare ; la fièvre typhoïde passe inaperçue et l'on prétend que les indigènes n'y sont pas sujets. Il faut plutôt admettre que, buvant de l'eau le plus souvent contaminée, vivant sans hygiène, ils l'ont eue, étant enfants, assez légèrement pour ne pas éveiller l'attention. Cependant, dans les agglomérations comme les prisons, à en croire les

médecins (qui d'ailleurs n'ont jamais été appelés à le constater), presque tous les décès seraient dûs à la dothientérie et à la dysenterie.

La rougeole est générale à toutes les villes et tous les villages, ainsi que la coqueluche ; le typhus, endémique, prend la forme épidémique à l'occasion de famine ou de guerre (1).

Nous avons déjà vu que la tuberculose, qui enlève de bonne heure les enfants malingres, est rare chez les indigènes adultes mais fréquente au contraire dans la race juive et chez les nègres du Soudan ainsi qu'on l'observe en Algérie.

La peste n'a plus reparu depuis 1818 ; et le choléra a sévi pour la dernière fois en 1895.

La plupart de ces maladies infectieuses restent sans traitement actif ; on se contente de soumettre le patient à la diète hydrique et souvent à l'exposition au grand air ; les fumigations et surtout les talismans sont en revanche couramment usités.

La variole éclate à peu près tous les 7 ou 8 ans sous la forme épidémique et se généralise rapidement grâce à la variolisation. La vaccine est assez bien acceptée sur la côte lorsqu'elle est proposée par des médecins européens (2). On a dit que certains indigènes vaccinent avec des pustules de génisse, et même de chamelle, mais nous n'avons pu contrôler cette assertion, que nous croyons fantaisiste. La variole confirmée se soigne par une potion au soufre et au sel et le repos dans l'obscurité, les Arabes ayant remarqué depuis longtemps que la maladie laissait des cicatrices moins apparentes dans ces conditions.

La fièvre intermittente est relativement peu répandue, car, le pays étant formé de montagnes élevées et de plateaux successifs, qui par une pente assez sensible descendent à la mer, les eaux s'écoulent normalement et il y a très peu de sebka ou de marais. Le D^r Grellet (d'El-Biar) soutient que les terrains calcaires ne sont pas malarigènes ; la constitution géologique des grandes plaines marocaines viendrait donner raison aux théories de notre confrère ; presque toutes, d'après Brives (3), sont composées de grès calcaires ou recouvertes d'un dépôt de carbonate de chaux d'épaisseur variable. Les seules régions où se constate

(1) Voir Epidémies, page 91.

(2) M. Buschet (du Muséum), prêt à partir en mission dans l'Andjera, fut sollicité à Tanger par des indigènes qui lui demandaient d'apporter du vaccin avec lui.

(3) Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger, 1902.

le paludisme sont des dépressions argileuses, où des marécages ont pu se créer.

La quinine est connue des indigènes sous le nom de quina ; la centaurée et le marrube passent aussi pour fébrifuges ; on soigne encore la malaria par des applications de sangsues sur le front pendant l'accès, et par des fumigations d'œil d'épervier, de cou de coq blanc, de soie de sanglier, de tête de serpent. L'os de l'aile d'un coq en amulette préserve de la quarte.

Les bains froids sont souvent employés aussi pour combattre la fièvre, quelle que soit sa nature, et certains marabouts doivent leur renommée, à ce fait que, placés près d'une source, ils guérissent leurs malades par l'hydrothérapie, devançant ainsi depuis longtemps les exploits de l'abbé Kneip.

Les affections gastro intestinales sont la règle chez les indigènes ; nous avons expliqué plus haut en quoi leur hygiène alimentaire est défectueuse ; elle l'était déjà du temps de Léon l'Africain qui avait noté la fréquence des maladies d'estomac de ses coreligionnaires. Le retentissement de ces troubles sur le foie ne peut surprendre, aussi le médecin est-il très souvent consulté par des Arabes, qui se plaignent d'hémorroïdes. Ceux-ci se mettent d'eux-mêmes à un régime composé uniquement de pain, d'huile et de miel, cessent tout travail pénible, et afin d'éviter le surmenage ou l'effort cérébral ! il est recommandé au malade « de fuir avec persistance toute personne, et de ne voir que des gens intelligents ». Les purgatifs doux, le soufre entr'autres, et les fumigations complètent le traitement.

Les vers, ascarides et lombrics surtout, sont les hôtes habituels de l'intestin des indigènes ; les feuilles d'ivette, l'absinthe, l'écorce de grenade en ont raison.

La vie au grand air, en exposant les gens sans abri aux intempéries, prédispose aux bronchites et aux rhumatismes ; les loochs et autres préparations adoucissantes et les onguents révulsifs du pays ne manquent ni d'originalité, ni d'action.

Nous devons dire un mot des fous, des idiots, des imbéciles (bahloul, ou bou hâli) si nombreux dans le Maroc ; aucun traitement n'est tenté pour leur rendre la raison ; on les laisse libres dans la maison ou la cité, sans se soucier des excentricités qu'ils peuvent commettre ; vénérés et entourés d'attentions, ils sont consultés sur des décisions graves à prendre, et il faut qu'ils soient véritablement excités et dangereux pour qu'on se décide à les enfermer momentanément.

CHAPITRE VIII. — MALADIES SYPHILITIQUES ET CUTANÉES

Déjà au XV^e Siècle, Léon l'Africain, signalait la syphilis comme très fréquente au Maghreb « la dixième partie de la population n'y échappe pas », disait-il.

Elle y est en effet très répandue, ainsi que dans tous les pays musulmans, où l'hygiène est inobservée, où les mœurs et les habitudes de vie en commun propagent de toutes les façons le « Meurd el Kébir » (la grande maladie) ou plutôt le « *nouar* » qui est la dénomination la plus usitée (1).

Dans les villes du littoral nous n'avons pas observé beaucoup de ces lésions atroces de la face ou des membres, comme nous en avons tant remarqué chez les Kabyles d'Algérie; les voyageurs qui ont parcouru l'intérieur du pays déclarent cependant que ces vastes destructions syphilitiques s'y rencontrent souvent. Nous ne pensons pas qu'on doive attribuer la gravité de la syphilis indigène au climat, mais bien à ce fait que les Arabes ne se soignent pas ou ne suivent pas assez longtemps le traitement, la maladie qu'ils disséminent est violente parce qu'elle n'est pas mercurialisée.

Ses manifestations portent principalement sur la peau, la cloison nasale, la voûte palatine, et les os; puis viennent les yeux avec les kératites, iritis, etc. Le système nerveux semble épargné; le tabes et la paralysie générale, s'ils existent, y sont plutôt rares. On avait déjà noté que chez les Arabes algériens, qui sont sobres et dont le cerveau travaille peu, les lésions nerveuses de la vérole sont pour ainsi dire inconnues (2). Les Marocains,

(1) La syphilis se traduit encore par *Sultan* (le Sultan des maux), par *Babouche*, en Chleuh, et ô dérision, par *Hab el Frendj* (bouton des Francs, maladie franque).

(2) *Scherb* (Société de Neurologie, 1904). Cependant le Dr Meilhon (*Annales médico-psychologiques*, t. XIII, n° 3), déclare que sur les 498 arabes algériens reçus à l'asile d'Aix du 1^{er} janvier 1860 au 31 décembre 1889, il a relevé 13 paralytiques généraux, dont 2 femmes. Il ajoute que ce n'est qu'à partir de 1877 qu'on constate la paralysie générale chez les indigènes, de 1860 à 77 pas un cas. Sur ces 13 cas, six étaient des alcooliques; sur 10 professions connues, 17 donnaient lieu à un travail cérébral; l'auteur en conclut que la paralysie générale est surtout une « maladie de la civilisation ».

qui boivent volontiers de l'alcool et sont sujets aux intoxications par le kif et l'opium, paraissent plus prédisposés aux troubles cérébro-spinaux, et nous ne serions pas surpris qu'une étude plus approfondie fasse découvrir de nombreux cas de démence d'ataxie locomotrice, ou de névrite syphilitiques chez nos voisins de l'Ouest.

Dans les villes, les Marocains consultent volontiers les médecins européens et acceptent le traitement hydrargyrique ou ioduré qui leur est prescrit; mais dans les campagnes, la médication est tout empirique. Le malade se place pendant 40 jours dans l'obscurité complète; il ne doit manger ni bœuf, ni olives, ni mets salés; le pain sans levain lui est seul permis; il prend en outre une infusion de salsepareille le matin, à midi et le soir. Le traitement s'appelle « *yadjeb* », d'un mot qui signifie « se retirer dans la chambre ».

A Mogador on ordonne des pilules faites avec les cendres d'un corbeau brûlé tout entier; Abder Rezzak recommande le sassafras, le gayac, la salsepareille, le mercure (*zouaq*). Certains tobibs conseillent l'amalgame d'étain et de mercure, mélangé à parties égales avec le *natroun* (salpêtre), pour panser les ulcères spécifiques (1).

Il existe près de Fez des eaux sulfureuses (*Mouley-Yacoub*), aménagées spécialement pour traiter les syphilitiques; il y a une piscine pour les hommes et une pour les femmes; l'eau se rend de la première dans la seconde. Erckman (2) raconte que, pour ne pas être brûlés en entrant dans ces eaux très chaudes, les patients prononcent constamment les mots « beurd ou sekhoun » (froid et chaud). Cette station est très renommée; on y va de toutes les parties du Maroc, et les indigènes n'ont aucune honte à déclarer qu'ils ont eu le « nouar » et qu'ils se sont soignés à Mouley-Yacoub.

(1) Voici une formule de pilules que nous trouvons dans Abder Rezzak. « Le Cheik Daoud a inventé des pilules excellentes contre la maladie franque dont telle est la composition : Prendre de l'ambre et du musc, de chacun 1/4 de partie, du mercure 1/2 partie, de l'opium 1 partie, de la bonne scammonée 1 partie 1/2, mélanger le tout, y ajouter un peu d'euphorbe, pétrir avec un peu d'eau de roses et de farine de froment, réduire en pilules. On les donne à la dose d'un 1/2 drachme.

(2) Erckman (le Maroc moderne, p. III).

Un tobib nous disait à propos de la *Blennorrhagie* qu'il ne fallait pas en général employer les injections car elles abiment le canal. Si l'urine a de la peine à s'écouler, c'est qu'il y a un commencement de calcul ? ; on doit se contenter d'humecter l'urèthre d'huile, à l'aide d'une sonde ; en même temps faire boire pendant 3 jours l'infusion suivante : feuilles de roses, thym, lavande (1).

Au début, contre l'écoulement ordinaire, il est prescrit de mélanger du persil ou du persil sauvage avec de l'huile d'olives et de l'ail, d'en extraire le jus, et d'en boire pendant trois jours matin et soir. Le cubèbe est fort en honneur dans le pays, et nos capsules européennes font l'objet d'un commerce important.

Ce même tobib nous a énuméré les différentes affections cutanées communes au Maroc, ainsi que les traitements qu'il prescrivait pour les guérir.

On distingue comme dermatoses :

El machia (prurigo ?)

Sefrà (prurigo ?)

Djerab (gale).

Tafori (psoriasis ?)

Thaloula (verrue).

Nar el fersia (feu persique).

Djdem (lèpre).

El Baras (taches blanches).

El Behegh (taches noires).

Les deux premières dénominations semblent désigner toutes les affections prurigineuses, d'ordre parasitaire ou non (2) ; leur traitement, ainsi que celui de la *Djerab* (gale), est le même ; il consiste en frictions d'un mélange à parties égales d'huile d'olives, goudron, ail rouge, sulfate de cuivre, nitre et soufre (3).

Le *tafori* est « un bouton sec qui pèle sans former d'eau » ; telle est la définition qui nous en a été donnée ; elle se rapporterait assez au psoriasis, très fréquent dans la race arabe ; on le guérit par des lavages d'eau salée bien chaude, et des

(1) Ne sont-ce pas là des balsamiques ?

(2) Abder Rezzak signale le traitement suivant de la phtyriase « on éteint le mercure dans de la salive, et on en garnit une mèche de laine que doivent porter les sujets qui ont beaucoup de poux ».

(3) C'est bien un peu la composition de nos pommades antipsoriques.

frictions avec une pâte composée de laurier rose, thym et ronces dans l'huile ou le beurre.

Le *thaloula* (verruë) se traite, en grattant la tumeur avec un couteau et en y appliquant de l'acide azotique (1). Le *nar el fersia*, traduction exacte du *feu persique* qui était chez nous synonyme de zona, semble présenter une affection un peu différente au Maroc ; ce sont des pustules noires paraissant sans démangeaison sur les membres et la poitrine et qui sont d'un pronostic grave (2). On soigne le *nar el fersia* par applications d'un liniment comprenant de l'huile d'olives, de la chaux vive, du soufre, et la poudre d'une plante, le *Barrostoum* (Aristoloche) assez employée dans la matière médicale marocaine.

L'expression *Djdem* est usitée au Maroc pour définir la lèpre, affection qui, d'après les tobibs et les gens un peu instruits, fait tomber les sourcils laissant intacts les cheveux sauf aux endroits où il y a eu des plaies, détermine des mutilations des doigts et des orteils, etc.

A côté du *Djdem*, où lèpre vraie, il y a le *Baras*, lequel n'est autre chose que les taches blanches, vitiligo fréquent chez les gens à peau bronzée, cicatrices de lésions tuberculeuses ou syphilitiques, morphée, etc.

Le mot *Baras*, en Algérie et dans d'autres pays musulmans, signifie la lèpre, l'éléphantiasis des Grecs dans toutes ses manifestations ; au Maroc il a une définition plus spéciale. La médication du *Baras* est la suivante : laver à l'eau chaude la région décolorée, puis frictionner avec un mélange de poudres d'écorce de noyer et de racine de jujubier, de chaux et de savon.

La pigmentation anormale de la peau, déterminant des taches brunes ou noires, qu'elle soit une manifestation de la lèpre ou d'une autre dermatose, est dite *Behegh* ; cette mélanodermie correspond à l'ancien *melas* de Celse. Les tobibs ordonnent comme moyen thérapeutique : farine de fèves, de pois chiches, fenu-grec p. a ; plus 1/20 d'arsenic, mélangés avec du savon, et appliqués.

De tous temps la Lèpre a été connue et signalée au Maroc. Dans le *Roudh el Kartas* ou Histoire des souverains du Maghreb,

(1) C'est là une médication d'origine européenne sans doute.

(2) Le traitement ferait penser à de la tuberculose cutanée ou à une tumeur maligne.

on lit que Fez possédait près de la porte el Koukha le « bourg des lépreux » ; la rivière alimentait ce dernier après avoir traversé la ville, on ne craignait pas ainsi la corruption de l'eau par les malades. En 1222, quand Fez fut reconstruit, les lépreux allèrent s'établir un peu plus loin dans des grottes ; 20 ans plus tard, sous prétexte « qu'ils se baignaient, lavaient leurs vêtements, vaisselle et autres objets dans la rivière et compromettaient la santé des autres musulmans », on les relégua dans des cavernes de Bordj el Koukob.

Actuellement il n'existe plus de léproserie à Fez, mais à Marrakesh, tout un faubourg, près de la porte de Doukhala est destiné aux lépreux, on l'appelle « *El Hara* ».

A une heure environ de Mazagan, on voyait encore en 1899 un village de 200 lépreux, désigné sous le nom de Douar el Medjdâma. Un beau jour le caprice du sultan en fit disperser les habitants et les terrains furent livrés à d'autres indigènes, sans que les maisons aient été détruites ou désinfectées. Les anciens occupants se réfugièrent les uns à Marrakesh, les autres au nombre d'une centaine au douar de *Si Mohamed el Aouni*, à 10 heures de mulet de Mazagan, près du Souk du Thlat de Sidi ben Nour. On trouve aussi quelques-uns de ces malades à Tit, village de la même région.

Le Hara de Marrakesh est signalé dans toutes les relations des voyageurs ; ce sont des maisons en tob, des huttes en chaume et terre battue, entourées d'un mur à demi écroulé. C'est à peine si l'on peut compter dans ce bourg 2 à 300 habitants, en y comprenant les malades et leur famille. Le docteur Marcet (le Maroc, 1885) dit que les gens de ce hara sont presque tous sains ; « de véritables lépreux, nous avons peine à en découvrir, cependant un vieillard nous montre ses mains privées de phalangettes, seul vestige de son ancienne affection. Une négresse de 25 ans présente la maladie en voie de développement : tubercules ulcérés aux genoux, aux bras et sur les mains, crevasses sous la plante des pieds ; deux phalangettes de la main gauche sont détachées. Avec quelques eczéma et quelques psoriasis, c'est tout ce que nous y avons observé ».

Le Dr Leared (Morocco and the Moors) ayant visité ce village en 1875, observa qu'il possédait une mosquée, une prison, un marché, même un quartier juif. Les habitants faisaient du commerce ou de la culture ; quelques-uns étaient là depuis plus de 30 ans, et provenaient du Sous, du Haha, voire du Sahara. Les

lépreux n'étaient pas autorisés à pénétrer en ville, mais les gens de Marrakesh traversaient sans crainte ce quartier spécial, qui comprenait plus de femmes que d'hommes et aussi bien des personnes saines que des malades. Pour ces derniers, le seul traitement pratiqué consistait en des lavages à la fontaine de Sidi Ben Nour, marabout placé près de la seule entrée du Hara.

Comme il n'existe pas au Maroc d'organisation de l'assistance, qu'aucun médecin ne désigne les malades et ne vient les soigner, les malheureux signalés comme atteints de cette terrible affection sont internés au Hara d'une façon plutôt arbitraire. Il suffit d'une dénonciation pour être parqué dans ce faubourg ; le fils d'un caïd révoqué y fut ainsi rélégué, bien qu'indemne de tout symptôme contagieux. Acceptant philosophiquement son sort, il se fit construire une habitation très luxueuse, un véritable palais, et s'y installa tranquillement (1).

Les lépreux doivent, pour se distinguer, porter un costume uniforme, qui ne permet pas de reconnaître les sexes ; voilés et couverts d'un chapeau de paille à coiffe ronde et à larges bords, ils sont de plus, dans certaines régions, tenus d'agiter une sonnette pour signaler leur présence afin qu'on puisse les éviter, et tendent une longue écuelle pour recueillir les aumônes. Ils ne vivent d'ailleurs que de donations des passants ou de leur famille et des revenus des mosquées.

Quoiqu'au Maroc, la lèpre passe pour contagieuse, les malades ne sont cependant pas toujours ainsi isolés dans des quartiers spéciaux et maintenus à distance des agglomérations. Près de Mogador, en visitant un marché sur la route du Sous, nous avons vu deux individus qu'on nous a désignés comme lépreux et qui portaient en effet le costume particulier signalé plus haut. Ils étaient venus faire leurs provisions et recueillir des aumônes ; personne ne s'en éloignait ; on les approchait sans crainte ou répulsion.

C'était un couple, dont le visage était recouvert de linges tachés. La femme a, sur notre demande, soulevé un peu son voile, et nous avons pu constater des tubercules ulcérés caractéristiques des joues et du nez, les sourcils avaient disparu, le larynx semblait aussi atteint de lésions graves, car la voix était très altérée ; les mains en griffe présentaient des panaris et des

(1) Note du D^r Linarès.

troubles sensitifs accusés. Par contre, le mari absolument sain ne portait pas la moindre lésion lépreuse ; lorsque nous lui avons déclaré qu'il n'avait pas le djdem, et devait prendre des précautions pour ne pas être contagionné, il nous a répondu par la phrase habituelle aux musulmans « Incha Allah » (que la volonté de Dieu soit faite). La femme n'a pas voulu de remède, assurant que Dieu, lui ayant donné son mal, le lui enlèverait s'il lui plaisait.

Il y a cependant de nombreux traitements de l'éléphantiasis des Grecs au Maroc ; sans compter les pierres précieuses comme le jade, la topaze, le corail qui préservent de cette maladie, on emploie couramment des cantharides, des sauterelles, de la peau de serpent, de la chair de grenouille, de la chair d'âne, voire même des os humains. L'ail qui passe pour « faire disparaître la mauvaise odeur, est très efficace contre les ulcères, l'éléphantiasis et la lèpre ». On fait encore absorber du soufre pendant 40 jours de suite.

Les médications externes recommandées sont : des onctions durant 7 jours, d'un mélange de miel et *tafifer* ? (ombellifère) des frictions avec une pomade composée de goudron, sel et ivette ; enfin, le malade peut encore être enduit pendant 3 jours d'un onguent préparé avec de la farine d'orge fermentée, du goudron et de la fiente de chameau ou de pigeon.

Il est évident que sous le nom de djdem, beaucoup d'affections cutanées sont confondues ; aussi fait-on prendre le costume de lépreux à des gens qui n'ont en rien cette affection, ou bien laisse-t-on circuler des malades qui en sont manifestement atteints. C'est ainsi que nous avons rencontré des lépreux tuberculeux à Tanger ; ils parcouraient les rues, mendiant ou vivant de leur travail.

A Casablanca nous avons visité un marabout situé sur la plage aux portes de la ville, qui a été organisé par le gouvernement en refuge pour les lépreux. Les malades s'y trouvaient au nombre de cinq. Trois étaient des syphilitiques avérés avec des gommés de la jambe, du voile de palais ou du périnée ; les deux autres ne présentaient que de l'ecthyma et des lésions de grattage. De lépreux aucun. Ces individus logés dans le marabout, subvenaient à leur existence en mendiant à la porte.

Nous n'avons pas eu le temps de nous rendre à Marrakesh, ce

sera le but d'un autre voyage ; il serait intéressant d'étudier attentivement les affections diverses qui se trouvent dans la Léproserie de la Porte de Doukhala, de rechercher les cas de contagion que la proximité de gens sains et de gens malades doit provoquer, ou au contraire l'immunité de certains à l'égard de cette affection, sur la contagiosité de laquelle on discute encore.

A côté de la Lèpre, une autre affection l'*Éléphantiasis des Arabes* est assez fréquente. Cette difformité, qui était encore très commune en Algérie dans les premières années de la conquête, tend de plus en plus à disparaître à mesure que la civilisation et l'hygiène pénètrent dans notre colonie. Le Maroc, conservé intact, depuis le Moyen Age, au point de vue des mœurs, des habitudes, de l'hygiène, possède de nombreux types d'éléphantiasiques ; nous en avons rencontré dans presque toutes les villes du littoral, mais c'est à Salé qu'ils sont en plus grand nombre.

Salé se trouve situé à l'embouchure du Bou Regrag ; sur l'autre rive s'élève la ville plus connue de Rabat. Tandis qu'à Rabat on ne constate pas de cas d'éléphantiasis, on en cite beaucoup à Salé. Un de ces malades nous a conté cette légende : un thaleb avait écrit sur une table de marbre des louanges au Seigneur ; un Slaoui la brisa ; Dieu, irrité, le punit ainsi que toute sa tribu en les frappant de cette affection.

Le peu de temps dont nous disposions et le manque d'outillage micrographique nous a empêché de rechercher l'étiologie de ces éléphantiasis, et de déterminer si la filaire en était la cause.

Les tobibs traitent cette maladie par des frictions avec un mélange d'ail, céleri, huile d'olives cuits ensemble, et font aussi boire cette préparation. Ils savent distinguer l'éléphantiasis, appelé *Sât*, de l'œdème « qui provient du foie », et désignent sous le nom de « *Kh'bit* » le soignant par des infusions diurétiques (orge).

Nous devons signaler encore la médication de la scrofule (khenazir), qui est plus curieuse qu'engageante ; on pulvérise des excréments humains, et après les avoir mélangés avec du miel, on en fait des applications loco dolenti. Les fumigations de fiel de taureau noir, et la pâte d'épervier ont plus de vogue que la préparation pourtant plus efficace suivante : ail, alun, acide arsénieux.

Le benjoin et l'alun fondus dans l'huile, ainsi que le goudron et le henné sont aussi employés dans toutes les affections de la peau.

Nous avons indiqué ailleurs quels sont les soins que les indigènes donnent à leur corps et nous sommes étendus sur les bains, les fards, les cosmétiques, etc ; nous n'y reviendrons donc pas.

Un manuscrit de médecine indigène datant d'une trentaine d'années, indique un certain nombre de recettes pour les soins à donner au visage ; en voici quelques-unes fort employées par les femmes.

Pour augmenter la beauté, donner des couleurs et adoucir la peau, appliquer sur la face une pâte composée de farine de fèves, miel et vinaigre fort. Le fiel de lièvre et la graisse de gerboise produisent les mêmes effets, ainsi que le beurre de vache mélangé à la cire. On peut aussi battre un blanc d'œuf dans une infusion de pois chiches, laisser sur le visage toute la nuit, et laver le matin, avec de l'eau de pois chiches.

« Contre les taches de rousseur et les petits boutons qui viennent sur le visage des adolescents » (acné) : Farine de fèves, henné, alun, sel, aâ, piler, mélanger à un blanc d'œuf, en enduire le visage 7 soirs de suite, se laver le lendemain avec de l'urine de vache. — Ou encore : soufre, fenu-grec, alun, savon, appliquer 7 jours de suite et laver le matin avec de l'eau de pluie. Autre recette analogue ; henné, goudron, carbonate de cuivre, racine de noyer, huile ; s'en enduire la face.

Pour le traitement des taches noires du visage, brûler une corne de chèvre, en mélanger la poudre avec du *blanc de figure* (céruse) et du savon. S'en enduire 7 jours de suite. On ajoute quelquefois à cette formule du soufre, de la chaux, du carmin, quelques gouttes de *lait de figuier*, du henné.

Il n'y a pour ainsi dire pas de chauves chez les musulmans ; cela tient-il à leur coiffure, ou bien à ce que la séborrhée semble inconnue chez eux ? Mais en revanche, les teigneux sont légion.

La *teigne* faveuse est générale : on peut dire qu'il n'y a presque pas de Marocain, juif ou musulman, qui n'ait été plus ou moins atteint de favus. Le savon noir et le pétrole qu'ils appellent « l'gaz », sont les deux remèdes communément usités ; le plus souvent, on attend d'Allah la guérison. Le tricophyton est plus rare et nous n'avons pas constaté un seul cas de pelade ;

si l'on admet la théorie de Jacquet, on pourrait expliquer cette absence, par ce fait que les indigènes ont en général de bonnes dents.

Nous avons cherché à Mogador, qui est en relations fréquentes avec le Soudan et le Sénégal, s'il n'existait pas certaines affections signalées dans ces deux régions tropicales ; nous n'en avons pas observé.

Le Bouton d'Orient est inconnu à Mogador et dans cette région du Maroc. Quant au ver de Guinée ou de Médine, le tobib Si el Hadj Hassan nous a dit en avoir retiré un chez un indigène, qui avait longtemps habité la Mecque et était revenu dans le pays avec son parasite. Si El Hadj, ayant appris au Hedjaz à retirer le ver, put réussir son opération et guérir le malade, mais ne vit jamais d'autre cas dans ses courses à travers le Maroc.

Des recherches plus approfondies, et un séjour au milieu des tribus de l'intérieur permettraient certainement de découvrir des maladies qui depuis peu ont été reconnues en Algérie et doivent se retrouver au Maroc ; nous voulons parler du pied de Madura, de l'actinomyose, de la botryomyose, de la pinta, etc.

CHAPITRE IX. — THÉRAPEUTIQUE

La thérapeutique marocaine comprend une infinité de drogues que nous ne pourrions faire connaître dans leur totalité ; on trouvera plus loin une liste de celles qui ont cours à Mogador, avec une nomenclature des affections dans lesquelles elles sont employées ; nous nous contenterons d'indiquer ici quelques médications plus communément usitées, ou qui présentent une certaine originalité.

Les évacuants se distinguent en purgations chaudes et purgations froides. Sont froids tous les sels (magnésie, soude, etc.) employés par les Européens, et chauds les produits végétaux dont voici les plus connus :

Le Séné (Seneh Aram).

La Casse (Habbes Soudan).

L'Euphorbe (Ferbioum) dont on fait des pilules avec de la

semoule de blé, du mil et du blanc d'œuf (d'après les indigènes ce serait la meilleure purgation).

Le Croton tiglium (Habet el Melk) à la dose d'un à deux grains, ou en infusion.

L'Aloës (Sebbar).

La Coloquinte dans laquelle, après l'avoir privée de ses graines, on fait boire du lait ou de l'eau y ayant plus ou moins séjourné.

L'oreille de cochon (1) (ouden el hallouf) en infusion, pris aussi comme vomitif.

Enfin l'ipéca, très utilisé comme vomitif, mêlé à d'autres poudres.

Les lavements ne sont guère en honneur en pays musulman ; il est absolument impossible d'obtenir d'un Arabe qu'il use de ce mode d'évacuation abdominale, et cependant c'est à Avicenne (L. III. Ch. XV) qu'on doit la description du premier *clysoir*.

Les *cataplasmes* sont faits avec toutes sortes de plantes ou de graines bouillies et appliquées chaudes sur la peau ; la mauve, l'absinthe, la feuille de Cactus opuntia (figuier de Barbarie) dépouillée de ses épines, etc.

Il y a dans le pays une *thériaque* souveraine « contre les maux affectant le corps à quelle que partie que ce soit, interne ou externe », elle est composée d'ail, lait, huile, beurre, miel, figes, piments de la Jamaïque, muscade, cannelle, girofles, anis vert, carvi, nigelle, cumin, oreilles de porc. On doit en manger 7 jours de suite avec du pain, se coucher et bien transpirer.

Les poisons, d'un usage journalier au Maroc, tels que l'arsenic (appelé Sliman (2), les os de cadavre, la crasse de tête d'homme, la poussière d'argent, etc., ont, comme antidotes principaux, les vomitifs, les *Ghassoul* (3) pris en infusion avec du lait de chamelle, et le Béroard dont on fait un grand commerce dans le pays.

Les *ordonnances talmudiques* signalent un certain nombre de procédés thérapeutiques très en honneur chez les Juifs marocains, surtout à Marrakesh. Voici à titre de curiosité les remèdes

(1) Sorte de Ranunculus.

(2) Sans doute du nom d'un Sultan qui devait en user trop souvent.

(3) Plantes saponifiantes, dont il existe de nombreuses variétés.

de l'*épitaxis* ; faire écrire à rebours le mot de « Lévy » par un prêtre de ce nom, et tracer encore à rebours un charme en hébreu par un homme du monde ; ou bien former un tampon de laine imbibé de vinaigre et roulé dans les cendres obtenues en brûlant la sangle d'un vieux lit, du papier, du safran, des racines, et introduire ce tampon dans la narine. Enfin se mettre à cheval sur un ruisseau qui coule de l'Est à l'Ouest, prendre avec la main gauche du limon de droite et réciproquement, en imprégner deux fils de laine et les placer dans le nez, etc. (Note de M. Zerbib, de Mogador).

Il nous faut encore citer la thérapeutique usitée contre la rage, affection plutôt rare au Maroc, excepté cependant aux environs de Fez où pour s'en préserver, les habitants absorbent du thapsia cuit mélangé au kouskous ; ils se prétendent ainsi immunisés pour un an.

Le traitement anti-rabique varie d'une province à l'autre ; dans le Nord, les poils de l'animal tué sont réduits en cendres et appliqués sur la plaie, le mordu mange ensuite de l'ail cru pendant 10 jours ; sur la frontière algérienne, et même à Relizane, on fait prendre des pilules de cantharides.

Dans le Sud, le blessé est cautérisé au vertex, avec du soufre, puis placé dans une chambre obscure ; on doit lui donner des douceurs, lui passer toutes ses fantaisies et ne pas l'exciter.

A Mogador, il existe une zaouia qui a la spécialité de guérir les enflures et la rage. Les Maachet, qui l'occupent, frottent les morsures avec un bloc de sel gemme, font prendre au blessé un bain de mer ou un bain salé et l'obligent à demeurer enfermé dans l'obscurité pendant 7 jours.

Chez les Juifs, à Marrakesh, l'homme qui a été mordu doit, après avoir écrit sur la peau d'un serpent les mots « kanti, kanti, ktirus », se dépouiller de ses vêtements, les enfermer pendant 12 mois dans un tombeau, puis les brûler et en disperser les cendres ; mais durant ces 12 mois il faut qu'il boive dans un pot en or. Ces mots magiques et cette coutume sont tirés du Talmud (Yoma, folio 83).

Il est enfin un usage que nous signalons à l'opothérapie, et qui consiste à tuer le chien, et à donner au blessé un gramme du foie de la bête ; une autre préparation du même genre est recommandée, elle se compose d'une once d'utérus mélangé à des clous de girofles, à prendre pendant 7 jours de suite.

ORGANOTHÉRAPIE

On ne sera pas étonné, en réfléchissant aux origines de la médecine arabe de retrouver au Maghreb, au commencement du XX^e Siècle, l'usage de l'organothérapie, telle que la conseillaient Hippocrate, Celse, Dioscoride, Galien, et les Ecoles d'Alexandrie et de Salerne.

A côté des pratiques ophothérapeutiques imposées aux médecins arabes par la tradition grecque, il en existe d'autres simplement établies, chez les Musulmans comme chez tous les peuples, par un instinct ou un courant d'opinion qui fait rechercher tel animal ou telle partie de cet animal pour en acquérir les propriétés (1). C'est pourquoi les Marocains emploient tous les viscères, tous les tissus, les uns pour traiter les affections de ces mêmes organes, les autres par analogie de formes ou de fonctions, ou le plus souvent sans raison apparente.

Tantôt c'est l'homme lui-même auquel on emprunte ses sécrétions ou ses humeurs (urines, sang, etc.), tantôt ce sont les animaux domestiques qu'on sacrifie pour en avoir la partie utile, tantôt enfin des animaux rares ou difficiles à se procurer, (scorpion rouge, lézard du désert, tortue saharienne, hyène, lion, etc.) ces derniers prescrits de préférence par les empiriques désireux de frapper l'imagination de leur malade. Il est nécessaire aussi, pour compléter l'action du remède, qu'il soit recueilli dans des conditions particulières, à certaines heures, sous telles conjonctions astrales; des versets du Koran, des carrés magiques doivent être inscrits sur la substance ou le récipient qui la contient. Si après tout cela la guérison n'a pu être obtenue, c'est que la volonté d'Allah était autre.

Il ne faut pas croire cependant que l'organothérapie est une méthode d'un usage constant dans tout le Maghreb; pas plus qu'en Europe, où cette branche de la thérapeutique tend pourtant à prendre une place de plus en plus importante, elle n'est exclusive. Il arrive donc que l'utilisation de certains produits animaux signalés plus loin soit connue dans telle région et totalement ignorée dans d'autres.

(1) Les anthropophages du Banghi pensent s'approprier les qualités des individus qu'ils dévorent.

La loi musulmane défendant de manger de la viande crue, les organes ne sont pas toujours pris à l'état nature, mais souvent légèrement surpris au feu, à moins que le tobib ne formule le mode de préparation spécial à certains d'entre eux. Les Marocains n'ignorent cependant pas l'action bienfaisante de la chair non cuite ; depuis longtemps les Aissaoua font de la zomothérapie, il leur arrive en effet fréquemment, au moment de commencer leurs exercices, de se jeter sur un agneau ou un chien vivant pour le dévorer à belles dents, et sont après cette ingestion tellement surexcités, qu'ils deviennent anesthésiques, se livrant à toutes sortes d'excentricités au point qu'il faut les faire entourer de soldats.

Les renseignements, que nous allons livrer, nous ont été fournis par des matrones et divers empiriques marocains, notamment par le tobib Si El Hadj Hassan ; en outre nous avons pu en retrouver un certain nombre dans un manuscrit, recueil de recettes thérapeutiques, acheté par nous à Mogador, et dans un ouvrage très répandu au Maroc et en Algérie, le *Kechef er Roumouz* ou traité de matière médicale d'Abder Rezzak. Nous allons donc passer en revue les différents tissus et leurs emplois.

Le *cœur de chèvre* est souverain dans les maladies de cœur, et celui du lion contre la couardise.

Les poitrinaires absorbent du *poumon* cru ou à peine cuit, mélangé à des œufs ; suivant le même ordre d'idées, la *trachée* de chameau desséchée est attachée au cou des enfants atteints de maux de gorge.

La *rate* de hérisson, séchée au soleil et pilée, doit être prise avec du miel dans les affections spléniques ; on peut aussi manger une rate cuite, ou bien s'en appliquer une crue sur le flanc gauche, moyen utilisé encore contre la sciatique. L'ingestion à l'excès de cette drogue engendre l'atrabile.

Le *foie* est un des organes les plus fréquemment utilisés dans la médecine indigène ; on l'absorbe cru dans les hépatites (foie de rat), l'épilepsie (foie d'âne), ou le carreau (foie de chien) (1) ; à

(1) Les Marocains auraient-ils aussi reconnu que le chien est réfractaire à la tuberculose ?

l'extérieur, il est employé comme collyre, contre les kératites, la chassie et les « faiblesses de la vue », ainsi que le fiel d'animaux divers, tels que bœuf, taureau, chèvre, bouc, cheval, chameau, lion, lièvre, chat noir, gazelle, vautour, huppe, perdrix, poisson, tortue saharienne, etc.

Le petit lobe du foie de chèvre est un remède très efficace contre l'héméralopie. Le D^r Nantas a publié, en 1900, dans la (Semaine Médicale) ses travaux sur l'emploi de l'organothérapie hépatique dans l'héméralopie, il a obtenu des résultats satisfaisants et signale que cette médication était recommandée par Hippocrate (4).

Dans le Nord de l'Afrique, on donne très souvent à la personne mordue par un chien enragé un mekdal (un gramme) du foie de ce chien, dès qu'il est tué. Legrain a signalé le fait en Algérie; nous l'avons retrouvé au Maroc. Le D^r Frantzin (Semaine médicale, 14 mai 1898) n'a-t-il pas démontré que la bile des chiens enragés contenait une antitoxine capable, dans certaines conditions, de prévenir les manifestations de la rage ?

La *bile*, prise en pilule constitue un remède énergique contre les crises hépatiques, ainsi que les varices et certaines affections cutanées; on peut l'admettre si l'on reconnaît, avec le D^r Debouzy et d'autres, que les sels biliaires ont une action cholagogue et décongestionnante sur le foie.

Le fiel de bœuf peut au Maroc remplacer le *Kharza*, (calcul biliaire), très recherché pour acquérir de l'embonpoint.

Rappelons enfin que le fiel de lièvre et de gerboise, permettent de faire disparaître les taches de rousseur.

Les enfants atteints d'affection gastro intestinale doivent boire

(4) Voici, d'après notre manuscrit, comment procèdent les tobibs dans l'administration de ce produit; il s'agit de frapper l'imagination.

Prendre le foie d'un bouc, que l'on fait un peu griller, y inscrire le verset ci-dessous, le couper ensuite en 7 morceaux, que le malade doit emporter dans un endroit désert; il fera face à la Kibla (Mecque); mangera un des morceaux, jettera le second à sa droite, mangera le 3^e, jettera le 4^e à sa gauche; mangera encore le 5^e et jettera le 6^e derrière lui; quant au 7^e il l'enterrera sous son lit. Le patient ne devra ni dormir, ni parler à personne jusqu'à son lever; si on lui adresse la parole, il ne répondra pas. Voici ce verset: « Nous avons ôté le voile qui te couvrait les yeux; aujourd'hui ta vue est perçante ».

un bouillon de *tripes* de hérisson; le *gésier* de poulet (sans doute à cause des graviers qu'il contient) rompt les calculs vésicaux et prévient l'incontinence nocturne d'urine.

La *chair* de lion a, comme le cœur, la propriété de donner du courage aux craintifs; celle de l'âne fait disparaître les tubercules de la lèpre.

La *moëlle des os* du mouton et du chameau, ainsi que la *moëlle épinière*, mangées crues sont très actives dans l'anémie et contre les douleurs des jointures; celle du cerf est carminative; on use peu de celle du bœuf, qui est trop chaude (excitante).

Le tissu *osseux* du porc est un des nombreux remèdes de la lèpre blanche (vitiligo); l'os de baleine est antimalarique.

La loi musulmane veut que les animaux qui servent à l'alimentation soient saignés; aussi arrive-t-il rarement que l'Arabe emploie le *sang*, qui cependant passe, comme chez nous, pour un reconstituant dans l'anémie; assaisonné de sel gemme, il combat la stérilité de la femme et fait grossir; le sang de la tortue est appliqué sur les morsures de serpent; pris à l'intérieur il est utile contre l'épilepsie.

Les produits de sécrétion et d'excrétion du corps humain ou des animaux, leur revêtement cutané, font tous partie de la pharmacopée arabe; les uns sont employés à l'intérieur, les autres à l'extérieur: le *lait* (1), le *beurre*, l'*œuf* (2) sont aphrodisiaques et augmentent la puissance cérébrale; la *corne* est hémostatique, le *sabot* de bouc utile contre la dysurie; la *peau* de hérisson, si on la fume, guérit aussi les troubles urinaires, celle de serpent, en *applications externes*, détruit les verrues et fait disparaître les hémorroïdes; en *fumigations*, elle expulse le placenta; les vapeurs obtenues en brûlant des *crins* de hyène conviennent dans les kératites, la *graisse* de gerboise dans les éphélides.

Nous avons signalé le *Kharza* (calcul de foie); citons-en un autre, produit par la gazelle, le *Bézoard*, très recherché comme contre-poison, dans un pays où le mauvais café est assez

(1) Le lait est encore un collyre; suivant le genre d'ophtalmie, il faut le lait d'une femme qui allaite, soit un enfant mâle, soit au contraire une petite fille.

(2) Le jaune d'œuf battu avec une mouche est kératophile.

répandu, et le *calcul vésical humain*, collyre sec apprécié contre l'albugo. Le *musc*, le *castoréum* sont des aphrodisiaques, et des antispasmodiques.

L'*urine* de vache lave et enlève les tâches de rousseur, tandis que l'ingestion d'urine humaine guérit l'incontinence nocturne des enfants. Les *excréments* de hérisson sont un remède externe contre la gale et les hémorroïdes, ceux de l'homme contre la scrofule ; la fiente d'oiseau détruit le lentigo et les verrues, la lèpre se traite avec celle du pigeon ou du chameau. On calme les démangeaisons par la *salive* d'une vierge ; cette sécrétion glandulaire n'a pas toujours un effet aussi agréable, car dit Abder Rezzak, « un homme à jeun qui crache dans la bouche d'un serpent le tue immédiatement ».

Parmi les produits organiques humains que la médecine marocaine continue à utiliser encore, et qui eurent une très grande vogue autrefois en Europe, il faut signaler le *tissu osseux*, remarquable contre l'épilepsie, la *graisse humaine*, fort recherchée pour soigner les plaies du visage et éviter les cicatrices difformes. Nous avons cité aussi dans un autre chapitre les râclures de cadavre, et principalement de crânes humains, qui servent de poison ou sont administrés par des sorciers ou des matrones, au milieu d'incantations pour jeter un mauvais sort sur un ennemi.

A côté des organes ou des humeurs, la thérapeutique marocaine s'adresse aux animaux entiers ou à un de leurs membres : l'œil d'épervier, la tête de serpent, le cou de coq blanc, en fumigations guérissent la fièvre quarte (1), ainsi que la sauterelle, la soie de sanglier, l'os de l'aile d'un coq, portés au cou. L'huile de scorpion rouge fait cesser le mal de dent, l'huile de cafard les maux d'oreilles. Le hérisson et le porc épic sont préconisés contre l'habitude des enfants d'uriner au lit ; la souris arrête l'écoulement de la salive. On fait avec l'épervier une pâte excellente dans les ulcères scrofuleux. Les cantharides, utiles contre la rage, deviennent spécifiques dans la lèpre, de même que les grenouilles ; la tête de corbeau fait repousser les cheveux noirs ; l'oiseau lui-même, entier, réduit en cendres, blanchit la

(1) De même la toile d'araignée.

syphilis. Voici pour finir un traitement que nous ne saurions recommander à la clinique de Necker : des punaises triturées et introduites dans l'urèthre sont salutaires contre la dysurie, on peut les remplacer par un scorpion (Abder Rezzak).

C'est en oculistique surtout que la médication organique se livre largement carrière ; nous avons parlé de l'emploi du foie et du fiel de nombreux animaux, en ingestion et en collyre, dans certaines affections oculaires ; nous avons cité le jaune d'œuf, le lait auquel nos nourrices aussi ont recours journellement.

Ajoutons encore la graisse de grenouille, de poule noire ou de gerboise, pour l'épiphora et la chassie, la cervelle séchée de poule, contre les conjonctivites, le sang de pigeon, dans l'hyperhémie, celui de la crête d'un coq blanc dans les leucomes, le rein et l'atmosphère qui l'entoure, pour détruire les taches de l'œil.

Un autre collyre est curieux par sa composition ; nous citons le texte de notre manuscrit :

« Prends l'œil droit d'un hérisson, l'œil gauche d'une huppe ; de la graisse d'une poule noire ; fais cuire le tout avec de l'huile ; laisse évaporer ; tu distingueras alors l'eau sous terre, et tu verras la nuit comme en plein jour ».

On emploie aussi la tête de différents oiseaux, en collyre, sous forme d'extrait cru ou cuit ; cette pratique et la précédente semblent provenir de Paul d'Égine, qui recommande (Lettre VII), pour augmenter la vue, une pommade composée d'une hirondelle à la vue perçante, rotie et pulvérisée.

Les Marocains emploient donc en thérapeutique oculaire non seulement l'extrait hépatique, mais encore les capsules surrénales expérimentées avec succès contre l'épisclérite, la kérato-conjonctivite, etc., par Bates (de New-York), Dor (de Lyon), Darier (de Paris), et leurs collyres, composés d'un œil ou d'une tête représentent, sous une forme grossière, les préparations recommandées par les deux derniers maîtres cités, telles que l'extrait de corps ciliaire, de rétine, d'humeur vitré, de suc oculaire.

Il y a aussi un chapitre intéressant à consacrer à l'opothérapie génitale. En général les organes mâles sont utilisés comme aphrodisiaques. Nous nous sommes étendus, dans une autre partie, sur les produits végétaux nombreux que les musulmans absorbent pour recouvrer leur virilité émoussée par une hygiène

défectueuse, nous signalerons ici les formules tirées du règne animal (1).

Les *testicules* de mouton, surpris au feu, avec des œufs, font un excellent effet, mais pour une nuit seulement; ceux du coq, mélangés à un moineau (2) et son sang, après dessiccation et enrobage dans du miel, ont une vertu plus durable.

Les testicules de souris ou de rat sont recommandés aux femmes stériles, atteintes d'affection utérine, ou dont « l'enfant s'est endormi » (3)

La *verge* développe aussi la puissance génésique; la plus recherchée est celle de coq, ou de taureau noir; son action, de même que celle des testicules, s'étend à la femme comme à l'homme.

Quand un homme veut rendre une femme ardente, il lui fait absorber à son insu, de son *sperme* dans du sucre ou tout autre aliment sucré; « elle devient alors amoureuse jusqu'à la folie ».

La liqueur séminale d'animaux ou d'hommes peut encore combattre utilement la stérilité chez la femme; celle-ci met du sperme dans une bouteille; elle doit le humer durant 7 jours;

(1) Notre manuscrit donne les formules suivantes d'*Aphrodisiaques*. — « Prendre un *moineau* mâle, très pur, l'égorger, le saupoudrer de poivre de chrétiens, faire griller, piler; prendre ce que l'on peut de *verge de coq* faire sécher au soleil; ajouter de la *moëlle* des 2 membres postérieurs d'un bouc noir; mélanger le tout avec de la farine de blé bien bouillie, du bon sel et du miel; former une pâte, et en manger la valeur d'une graine de lentille, au moment du rapprochement; si on en prend davantage, ça tue ».

Ou encore: « Prendre du *fiel* de chacal ou de poule; le mélanger avec du miel, s'en enduire le membre, c'est efficace ».

De même: « une *verge* de taureau pilée, broyée, mise dans un œuf jusqu'à ce que les substances soient bien mariées; en manger, cela fait dans le corps un effet merveilleux ».

« Pour augmenter la puissance auprès des femmes, voici un remède du sultan Sliman, qui lui permit de satisfaire 40 pucelles dans une même nuit !!

Du gingembre vert, de la noix muscade, du poivre, du Staphysaigre, 3 *verges* de coq, etc., mélanger avec du miel, etc.; n'en prendre que la valeur d'un grain; car c'est très fort et très puissant; si l'on en prend davantage, ça fait mal et tue ».

(2) Certains animaux passent pour aphrodisiaques: l'oie, le canard, le scinque, le moineau, le rat, le homard (ingéré ou en suppositoire), la torpille, « La chair de ce poisson excite les passions des vieillards, même après que l'âge ne le comporte plus (Abder Rezzaz).

(3) Le *sperme*, en inhalations produit le même effet, de même que les *œufs* de tortue terrestre.

pendant ce même temps, elle s'en introduit dans l'utérus; le moyen est, dit-on, infaillible. Le procédé employé est tout simplement la *fécondation artificielle*; cette pratique, comme on le voit, a devancé depuis longtemps la méthode européenne moderne.

La *vessie* ne semble pas être en usage en thérapeutique.

Le *sang des règles*, comme le sperme est caché autant que possible à la vue de tous, car des ennemis peuvent en les découvrant faire des incantations ou jeter des sortilèges qui condamnent à la stérilité ou à l'impuissance, choses éminemment craintes dans un pays où les lois et les usages concourent à développer la vie sexuelle et la propagation de l'espèce. On utilise cependant le sang menstruel dans certaines conditions. Une femme qui veut se faire aimer d'un homme, met de ses règles desséchées dans son lit (1); si elle désire au contraire se séparer de lui, elle lui en fait absorber, et celui-ci éprouve ensuite pour elle une invincible répulsion.

A l'état pulvérulent ce sang peut servir de collyre dans l'albugo, ou de pansement des plaies infectées. Introduit sur un tampon dans l'utérus, il provoque les menstrues chez la femme mal réglée (sans doute par dilatation du col). Celles qui craignent la grossesse, boivent des règles de chat, et se trouvent presque assurées de ne pas avoir d'enfant: les Maltaises de Tunis et d'Alger absorbent, dans le même but, leur propre sang cataménial. Les Maltais étant des sémites comme les Arabes, il n'est pas étonnant de retrouver des médications analogues dans les deux races.

Les *ovaires* des oiseaux passent aussi pour aphrodisiaques; « il faut les prendre à jeun, assaisonnés de sel gemme, et ne pas manger avant midi ».

Nous avons parlé de l'*œuf* de tortue terrestre, et de son action sur l'utérus gravide; l'*huile d'œuf* « a des propriétés miraculeuses »; voici comment elle s'obtient: on fait cuire des jaunes d'œuf dans un vase verni, il surnage alors une huile épaisse très bonne pour l'anémie et les faiblesses d'estomac, qui sert aussi à frictionner la tête et les membres dans la migraine, les douleurs, etc. Ce produit n'est-il pas analogue à la *lécithine*?

Nous avons vu que l'utérus est un remède de la rage; il guérit

(1) Le Dr Brulard, de Gondreville, raconte que dans l'Est, il a vu réussir pour rendre un homme amoureux, un procédé qui consiste à mettre dans sa boisson, quelques gouttes de sang menstruel (Correspondant médical 1902).

encore les affections de la matrice et des organes du petit bassin lorsqu'on les prend sous forme d'un consommé avec des clous de girofle, à la dose d'un demi verre par jour; il faut en outre s'introduire dans le col un tampon imbibé de ce même extrait. Les bains locaux avec cette préparation déterminent la cessation de la dysurie chez l'homme.

La recherche minutieuse de l'utilisation des organes génitaux de l'homme et surtout de la femme nous a été suggérée par M. le D^r Bouchacourt, qui nous avait demandé des renseignements pour ses publications sur la *Placentophagie* (Obstétrique 15 mars et 15 mai 1902). Les documents que nous avons recueillis récemment confirment les opinions avancées par notre distingué confrère.

Les musulmans, prétendant que les animaux domestiques, lorsqu'ils mangent leur placenta, produisent presque uniquement des mâles, ont soin de les empêcher de satisfaire cet instinct, les femelles étant plus utiles à cause de la reproduction.

L'absorption du placenta n'est pas répandue au Maroc, comme elle l'est chez certaines peuplades signalées par le D^r Bouchacourt; la délivrance est en général enterrée loin des regards, toujours par crainte des sortilèges; mais la coiffe y est, comme chez nous, un signe de bonheur, que le père porte en amulette.

Il n'en est pas moins acquis que, dans certains cas, les matrones font ingérer de l'arrière faix de chat aux femmes qui veulent avoir des enfants. Celui des bêtes licites (1) est aussi utilisé « lorsque l'enfant est mort dans l'utérus de la femme, ou que le lit n'est pas tombé (2) ». Voici comment on procède alors; le délivre et les membranes, desséchés et pulvérisés, sont mélangés à du miel à parties égales; la parturiente en prend une once. Si l'on ne peut avoir du placenta sec, il faut se contenter de frais, qui est absorbé sous forme de bouillon très concentré; la délivrance ne tarde pas à survenir.

L'arrière faix et les membranes des bêtes illicites et des humains sont employés dans la cure de la folie, en consommé, à la dose de 1/8^e d'once par jour pendant 3 jours; en même temps

(1) Les ruminants, dont la chair est autorisée par le Koran.

(2) Nous citons les expressions d'un tobib qui nous a donné ces renseignements, par l'intermédiaire de M. Allal Abdi, chancelier du consulat de France à Mogador.

on fait faire des fumigations la nuit avec le même produit desséché et mélangé au soufre.

Ainsi, pour les Marocains la placentophagie aurait une action favorable contre la stérilité et les affections de l'encéphale ; elle hâterait en plus la délivrance et même la terminaison de l'accouchement.

On le voit, l'organothérapie, qui avait cessé d'être en usage en Europe vers la fin du XVIII^e Siècle, a persisté au Maroc jusqu'à nos jours ; certes elle est loin de donner les résultats qu'on pourrait en attendre, les préparations n'étant pas toujours faites dans les conditions voulues pour que les principes actifs des glandes ou des organes soient absorbés ; mais ne doit-on pas admirer la logique de certaines traditions, de certaines pratiques de l'empirisme, qui se trouvent être reconnues scientifiques et fondées de nos jours ? Les idées théoriques de nos savants, leur expérimentation les ramènent dans une voie où s'étaient maintenues des peuplades, restées dans la barbarie au point de vue médical. N'y a-t-il pas lieu de s'émerveiller de retrouver au Maroc, non seulement l'usage du foie dans l'héméralopie et les affections hépatiques, des capsules surrénales, des extraits oculaires dans les ophtalmies, de l'opothérapie génitale dans les troubles de la génération des deux sexes, mais encore l'idée même de la fécondation artificielle ?

DROGUERIE MAROCAINE

Avec une liste des produits employés dans la pharmacopée indigène

Il y a dans toutes les villes du Maroc des quartiers où se tiennent des herboristes musulmans et des droguistes juifs ; sur les marchés on voit aussi des indigènes étaler devant leur tente des plantes médicinales et des produits pharmaceutiques.

A Mogador, les boutiques d'herboristes arabes, installées au nombre d'une dizaine dans un même quartier, sont pleines de plantes sèches ou vertes, de minerais, de menus objets de rebut, formant un bric à brac incroyable. Le vendeur, assis dans son échoppe, peut à peine se mouvoir, et à tout instant est occupé à donner un ou deux flous de sa marchandise aux femmes de la

ville ou aux habitants de la campagne, notamment aux Berbères du Sous qui font leurs provisions.

Dans une autre rue éloignée, se trouvent groupées 25 échoppes juives; on y vend de tout, de l'épicerie, des étoffes et même de l'alcool; les drogues minérales ou végétales y abondent, tandis que les plantes et les produits bizarres de la pharmacopée marocaine: animaux, organes desséchés, peaux de lézard, de serpent, amulettes, chapelets, etc., se rencontrent de préférence chez les Arabes.

Les plantes sont ramassées dans la campagne par de vieilles femmes (1), quant à la droguerie, elle vient presque entièrement de Marseille; cependant on tire du pays un certain nombre de minerais employés en médecine. Les montagnes de l'Atlas et le Sous sont riches en cuivre, nikel, argent, antimoine, mercure, fer, soufre et salpêtre; le zinc se trouve dans le Rif; le sel gemme et le tefel (terre savonneuse) près de Fez.

Le Commandant Deporter a signalé un minéral connu dans le Sahara, le *Thomela*, probablement du sulfate de fer, qui sert à teindre en bleu les cuirs, à faire de l'encre, et à combattre les accidents de la syphilis.

Les eaux thermales, assez nombreuses, sont très appréciées, mais utilisées sur place et jamais transportées. Nous avons parlé de celles de Sidi Yacoub, près de Fez; il en existe d'autres sulfureuses, ferrugineuses ou alcalines en diverses régions du Maroc.

Nous avons recueilli les principales herbes et drogues vendues dans les boutiques de Mogador et les avons remises au Laboratoire d'histoire naturelle de l'École de Médecine d'Alger. MM. les Professeurs Battandier et Trabut ont bien voulu déterminer celles des plantes que nous n'avions pu définir; ce n'a pas été un travail bien facile, car beaucoup d'entre elles étaient à l'état pulvérulent; aussi dans la liste ci-dessous y a-t-il un certain nombre de produits qui ne sont pas déterminés. En général nous avons mis en regard du nom latin ou français la désignation indigène — arabe ou berbère — qui souvent diffère de celle employée en Algérie.

(1) Ball a constaté que sur 1.637 plantes recueillies au Maroc, 165 lui sont particulières, 96 communes avec l'Espagne, 64 avec l'Algérie, etc. (Journal de la Société Linnéenne).

Au moment où nous terminions notre travail nous avons trouvé dans un ouvrage sur le Maroc publié par le D^r Leared en 1876 (Morocco and the Moors), une nomenclature de 66 plantes recueillies par ce médecin chez les droguistes de Mogador ; elles étaient toutes comprises dans notre liste qui s'élève à 156. MM. Battandier et Trabut n'ont pas toujours donné les mêmes désignations que le D^r Leared à ces drogues ; la chose ne doit pas étonner, car les indigènes confondent facilement les plantes de la même famille et les vendent indistinctement les unes pour les autres sous le même nom.

Liste des drogues et simples employés dans la Pharmacopée marocaine à Mogador

N ^o D'ORDRE	NOM INDIGÈNE	NOM LATIN OU FRANÇAIS	PARTIE UTILISÉE	AFFECTIONS pour lesquelles on l'emploie	MODE D'EMPLOI — OBSERVATIONS
1	Siba, ou Sedjeret Meryem.	Artemisia Absinthium.	Plante entière	Dyspepsies — plaies.	Infusion — en poudre.
2	Henna.	Lawsonia inermis (henné).	»	Plaies.	En pâte — et pour teindre les cheveux ou les doigts.
3	Holba.	Fenu grec.	Graines	Constipation — pour engraisser les femmes	Faire bouillir avec de la laine, qu'on introduit dans l'anus (hémorroïdes) — Purgatif des chevaux.
4	Harmel.	Peganum Harmela.	Plante	Maux de tête (cataplasmes désinfectant - fumigations) se met dans les amulettes avec de l'alun, contre le mauvais œil.	»
5	Djouza tib.	Noix muscade.	Graine	Aphrodisiaque.	En confiture ou liqueur — ényrant à dose élevée.
6	Djouza Saharaoui.	Graine de paradis.	Graine	Aphrodisiaque.	En liqueur — Sinapisant us. ext.
7	Chieh.	Artemisia herba alba.	Plante	Gastralgies, rhumes, variole.	Infusion — cataplasmes.
8	Doua Mouley Ali, ou Kousset el haya.	Centaurée.	»	Fièvres, estomac.	On emploie la grande ou la petite centaurée.
9	Arâr.	Thuya.	Feuilles	Céphalée ; insolation.	Emplâtre sur la tête.
10	Liezou Illeg (L.)	Galle de Pistacia (L.).	Galle	Douleurs de ventre.	Infusion.
11	Hadedj.	Fruit de la Colocynthe.	Fruit	Purgatif - insecticide.	Sert pour préserver les laines en été.

(L.) Détermination du D^r Leared.

N° D'ORDRE	NOM INDIGÈNE	NOM LATIN OU FRANÇAIS	PARTIE UTILISÉE	AFFECTIONS pour lesquelles on l'emploie	MODE D'EMPLOI OBSERVATIONS
12	Horf.	Cressonnette.	Graines	Aphrodisiaque — sert à engraisser les taureaux et à panser les plaies.	»
13	Tiguentest.	Pyrèthre	Racine	Insecticide.	En poudre
14	Fliou.	Menthe pulegium	Feuilles	Maux de ventre, flatuosités.	Infusion. La menthe ordinairement consommée avec le thé s'appelle <i>Nana</i> .
15	Habek el lim.	Mentha	»	Stimulante.	Mélangée au thé
16	Habek el Harch	Mentha piperita.	»	»	»
17	Kzama.	Lavande.	Plante	Diurétique, stimulante	Infusion.
18	El Hal.	Lavande.	»	Gastralgies	Infusion — Fumigations.
19	Chendgoura.	Lavandula stoechas (T). Teucrium Chamœpitys (A).	Plante	Gastralgies — vers	»
20	Zaater.	Origanum (L). Thymus Broussonetii (T).	Plante	Rhumes (infusion) maux de gorge (fumée) — plaies (poudre).	
21	Zaater Chleuh.	Calamentha Acinos. (Var. rotundifolia).	Feuilles	Sudorifique	Infusion.
22	Tazerkemma.	Thymus saturcoïdes (T). Thymus vulgaris (L).	Plante	Gastralgies	Infusion.
23	Zafrana.	Safran.	Fleurs	Condiment, aphrodisiaque.	»
24	Karfa.	Cannelle.	Écorce	»	»
25	Djindjeber.	Gingembre.	Racine	»	»
26	Karkem.	Curcuma.	»	»	»
27	Kasbour.	Cariandre et Cerfeuil	Graines	»	»
28	Djeldjelane.	Sesame.	Graines	»	»
29	Anissoûn, ou Habbet el hla-aoua.	Anis.	»	»	Essence, liqueur.
30	Sanoudj, ou Habessoudan.	Nigelle.	»	»	»
31	Kemmoun.	Cumin.	»	»	Employé contre le rhume.
32	Karouia.	Carvi.	»	»	»
33	Kaakoulla.	Cardamome.	»	»	»

(L) Détermination du D^r Leared.

(T) Détermination de MM. Battandier et Trabut.

(A) Détermination de Leclerc, dans le Traité d'Abder Rezzak.

N. D'ORDRE	NOM INDIGÈNE	NOM LATIN OU FRANÇAIS	PARTIE UTILISÉE	AFFECTIONS pour lesquelles on l'emploie	MODE D'EMPLOI — OBSERVATIONS
34	Besbes (1).	Fenouil.	Plante	»	Infusion dans maux de ventre et lumbago.
35	Khoulendjan.	Galenga.	Racine	»	»
36	Merriout.	Marrubium vulgare.	Plante	Fièvre (infusion) ; vomitif (infusion).	Le suc est introduit dans le nez avec un tampon, contre le coryza.
37	Merriout Saharaoui.	Salvia triloba.	»	Blessures.	»
38	Achbardo.	Kleinia pteroneura (L.).	»	Entérite (le jus).	Rhumatisme (us. ext).
39	Azir.	Romarin.	»	Gastralgies.	Infusion.
40	Routa (2).	Rue.	»	Gastralgies — amenorrhée (infusion) — porté en amulette.	»
41	Hedouret errai.	Paronychia argentea.	Fleurs	Aphrodisiaque.	Infusion
42	Kasbour el bir.	Capillaire.	Plante	Gastralgies.	»
43	Lessan ettir.	(Langue d'oiseau) Frénc.	Fruits	Aphrodisiaque.	»
44	Defla.	Laurier rose.	Feuilles Fleurs	Affections cardiaques.	»
45	Djida.	Devera chlorantha.	»	Céphalée.	En cataplasmes sur la tête.
46	Aneb ed dib.	Solanum nigrum	Plante	Aphrodisiaque	Ce mot désigne aussi la bryone, l'arum arisarum, et le fruit du palmier nain.
47	Bselt ed dib.	Scilla maritima (L.).	Oignon	Aphrodisiaque — diurétique.	»
48	Baboundedj.	Matricaria aurea (T.).	Plante	Maux de ventre — bronchite.	Infusion.
		Camomille (L.).	»	»	»
49	Ferbioun.	Euphorbe.	»	Caustique.	»
50	Ouaz Kiza (ou Kidja).	Euphorbia terracina (L.).	Racine	Emétique.	»
51	Maslah clandar.	(Balai de l'œil). Verbascum sinuatum (L.).	»	Blépharite.	Poudre de racine sur les paupières.
52	Irifis ou Arifi.	Aristolochia bœtica.	Plante	Teigne, blessures.	»
53	Agaya.	Ipeca.	Poudre	Vomitif.	Contre diarrhée et mal de mer.
54	Sebbar.	Aloès.	Résine	Maladie de foie — purgatif.	»

(1) Naffa est le nom de la semence de fenouil.

(2) Soudah, ou Fedjel, en Algérie.

N° D'ORDRE	NOM INDIGÈNE	NOM LATIN OU FRANÇAIS	PARTIE UTILISÉE	AFFECTIONS pour lesquelles on l'emploie	MODE D'EMPLOI — OBSERVATIONS
55	Aourouar.	Gomme arabique	»	Bronchite	Infusion avec du lait.
56	Ktira.	Gomme adra- gante	»	Bronchite	»
57	Meâ.	Styrax.	»	Affections cutanées	»
58	Takaout.	Galle de tamaris.	Galle	Gastralgies, entérites.	Infusion.
59	Kemmoun bou Safa.	Ammodaucus leucotrichus.	Graines	» »	»
60	Djaïdia.	Teucrium Po- lium (L).	Plante	» »	»
61	Habberras (bou- ton de la tête)	Staphysaigre.	Graines	Phtyriase, teigne, etc.	Mélangé avec huile et gom- me ammoniacque.
62	Kebbaba.	Poivre cubèbe.	»	Affections des reins.	»
63	Dar el fefel.	Poivre long.	»	»	Se mélange avec cubèbe et cardamome pour frictions dans lumbago.
64	Kebbar.	Caprier.	Fruits	Hydropysies.	Infusion.
65	Tassera.	Salsola vermi- culata.	Feuilles	Boutons de la tête.	Cataplasmes.
66	Fouilia.	Astragalus eri- phaca (L).	Plante	Rhumatismes.	Us. ext. frictions, mélangé à l'huile.
67	Senahou Seneh.	Séné.	Feuilles	Purgatif.	en infusion avec feuilles de roses.
68	Sembel.	Nard celtique.	Plante	Parfum.	Pour les bains.
69	Kara.	Souchet.	Racine	Gastralgies.	Infusion
70	El afsa.	Noix de Galle.	Galle	Diarrhée.	»
71	Habet el Melk.	Croton tiglium.	Graines	Purgatif.	»
72	Castor.	Ricinus commu- nis.	Graines	Purgatif.	»
73	Khobbiz.	Mauve.	Feuilles	Emollient.	Infusions — cataplasmes.
74	Retem.	Rétame.	Racine	Diarrhée.	Inf. ; us. ext. en flagellations avec les tiges, contre l'en- flure.
75	Foua.	Rubia species.	Plante	Diarrhée—Ophtalmies	Infusion.
76	Drias bou nafa.	Thapsia.	»	Révulsif.	Us. ext.
77	El ochba.	Salsepareille.	Racine	Dépuratif—Syphilis.	Infusion.
78	Drô.	Lentisque.	Ecorce	Accouchements labo- rieux.	Fumigations.
79	Fassok.	Gomme amno- niacque.	Gomme	Pour épilation — oph- thalmies.	
80	Taïda.	Ecorce de pin d'Alep.	Ecorce	Plaies.	
81	Orizia, ou Aourizi	Solanum dulca- mara.	Plante	Tonique.	En infusion ou avec de la soupe.
82	Meurd ekouch.	Marjolaine.	»	Rhumes.	»

N.° D'ORDRE	NOM INDIGÈNE	NOM LATIN OU FRANÇAIS	PARTIE UTILISÉE	AFFECTIONS pour lesquelles on l'emploie	MODE D'EMPLOI — OBSERVATIONS
83	Habek ennahri.	Basilic.	Plante	Gastralgies.	Pris avec le thé.
84	Adad.	Atractylis gum- mifera.	Racine	Furoncles — purgatif et vomitif.	C'est aussi le Carthamus tinctorius, employé comme cosmétique.
85	El ghassoul el beri.	Mesembryanthe- mum nodiflorum.	Plante	Sert à laver les laines	Le ghassoul désigne encore d'autres plantes saponifian- tes (1).
86	El ghassoul el bahari.	Codium tomento- sa.	Algue	» »	
87	El ghassoul, ou tefel.	Terre saponaire.		» »	Se trouve aux environs de Fez.
88	El amber el dor.	Racine d'iris.	Racine	Condiment — parfum.	En poudre mêlée au cous- cous, pour engraisser les femmes.
89	Rommane.	Grenade.	Ecorce	Diarrhée, vermifuge	Infusion.
90	Kronfel.	Clous de girofle.	Fleurs	Condiment.	»
91	Souak.	Racine de noyer	Racine	Dentifrice.	En nature.
92	Souak Ennebi.	Sauge.	Plante	Douleurs de ventre.	Infusion.
93	Tsoum.	Ail rouge et ail blanc (ou de Roumi)	Fruits	Aphrodisiaque.	Maux d'yeux, en frotter les paupières; maux de gorge, frotter 7 têtes sur un mor- ceau de pain et l'avaler.
94	Kahou.	Amadou.		Hémorrhagies.	
95	Ouard.	Feuilles et eau de roses.		Maux d'yeux.	Collyre.
96	Hantit.	Asa fetida.	Résine	Vermifuge.	Infusion.
97	Raïan.	Myrthe.	Feuilles	Douleurs.	Fumigations.
98	Raoud.	Rhubarbe.	Racine	Purgatif.	Poudre.
99	Guetran.	Goudron.		Plaies, ulcères, tu- meurs.	1/2 once par jour, en pilule, pour faire maigrir.
100	Felfel.	Piment rouge.	Fruit	Aphrodisiaque.	
101	Mosteka.	Mastic.	Résine	Rhumes, maux de gorge.	Dans le lait ou dans le pain pour parfumer.
102	Sliman, zernikh ou Radj.	Arsenic.		Poison par excellence	Les juives en absorbent pour engraisser; on en fait un cosmétique pour le teint — employé en amulette, en bijouterie, en tannerie.
103	Schebba.	Alun.		Affections de la bouche.	»
104	Caphour.	Camphre.		Antiseptique.	»
105	El ras.	Sublimé corrosif.		Poison contre les rats	Employé en bijouterie.
106	Zououâq.	Mercur.		Syphilis parasites	Fumigations.

(1) Atriplex, racine de Teredj ?, un agave (Sâbra), etc.

N ^o D'ORDRE	NOM INDIGÈNE	NOM LATIN OU FRANÇAIS	PARTIE UTILISÉE	AFFECTIONS pour lesquelles on l'emploie	MODE D'EMPLOI OBSERVATIONS
107	Melhe.	Sel gemme - Sel marin.		Purgatif → vermifuge	Employé en tannerie.
108	N'mi.	Résine d'un arbre du Soudan.		Parfum - antiseptique	Fumigations.
109	Hassalbanc.	Encens.	Résine	Plaies - antiseptique.	En poudre ou en fumigations
110	Djaoui.	Benjoin.		» »	» »
111	Koheul.	Sulture d'antimoine.		Affections oculaires.	Appliqué sur le bord des paupières. Employé comme cosmétique.
112	Tenkar.	Borax.		Affections de la bouche	Gargarismes.
113	Tartar.	Tartre.		Purgatif.	
114	Hadida el hamra	Oxyde de fer.		Ophthalmies.	Collyre.
115	Hadida zerga.	Sulfate et sulfure de cuivre.		Ophthalmies et ulcères de mauvaise nature.	»
116	Nechader.	Sel ammoniac.		Stimulant.	Des marocains en tirent l'ammoniaque.
117	Meurr.	Myrrhe.	Résine	Antiseptique.	Fumigations.
118	Meusk.	Musc.	»	»	»
119	Natroun.	Nitre.			»
120	Zebd el bohar.	Os de seiche.			»
121	Arak.	Salvadora persica.	Bois	Dentifrice.	Rapporté de la Mecque par les pèlerins.
122	Sejret el Kettan.	Graine de lin.	Graine	Inflammations.	Cataplasmes.
123	Sejret el Karoua	Graine de ricin.	Graine	Constipation.	En nature ou broyée.
124	M'dilka, ou Nar Sefra ou Nar el Berda.	Euphorbiacée.	Tige	Ulcères.	La sérosité caustique.
125	Khontsa, ou Berouague.	Asphodèle.	Racine.	Jaunisse.	Fumigations.
126	L'gaz.	Pétrole.		Gale, teigne, affections cutanées.	Frictions.
127	Dem el Khouâ.	Tubipore polipier		Gastralgies.	
128	Bourlani Saharaoui.	Physalis somnifera.	»	Stérilité des femmes.	En prendre 4 gr. par jour dans du bouillon de mouton, pendant 7 jours de suite et garder la chambre
129	Ziata.	Polygonum maritimum.	Plante	Brûlures et enftures.	On appelle aussi ziata le céleri sauvage.
130	Tharfa.	Tamaris gallica.	»	Fièvres — Lèpre.	Infusion - en cataplasmes contre les poux.

N.° D'ORDRE	NOM INDIGÈNE	NOM LATIN OU FRANÇAIS	PARTIE UTILISÉE	AFFECTIONS pour lesquelles on l'emploie	MODE D'EMPLOI — OBSERVATIONS
131	Tbor el hor.	Cistus salviafolus.	Racine	Hémorragies ; bronchite.	C'est sans doute le cyinet (cistus hypocistus), parasite sur la racine qui est employé.
132	Tasselgha.	Globularia Alypum (T).	Plante entière	Evacuant.	Infusion.
133	Tarirech	Saponaire (A).	id.	Lavage des laines	Frictions dans gale, prurigo etc.
134	Tarialah, ou terhalâ.	Eupatoire ? (A).	Racine	Asthme.	Morceaux de racine qu'on fume.
135	Barrostoum, ou Bouroustam.	Aristoloché (A).	»	Maladies cutanées.	Contre-poison.
136	Ouden el haloulf (oreilles de cochon).	Ranunculus ? (T)	Racine et tiges	Purgatif, vomitif.	Employé aussi, mêlé au miel dans la blennorrhagie.
137	Serrina, ou Seghina.	Telephium imperati ? (A).	Petite plante	Tonique - gastralgies.	Serait le Tasserr'int, ou parfum des berbères (fumigations).
138	Gortofa.	(1) »	Plante	Enflure des gencives.	Frictions.
139	Afessas.	»	Feuilles	Epilepsie.	Se fume ; ou mêlé à l'huile en frictions.
140	Sfof.	»	Mélange de nombreuses plantes	Digestif pour les gens qui ont trop mangé.	Émétique.
141	Igoudi.	»	»	Diarrhée.	»
142	Taskra.	Chardon.	Racine	Suites de couches.	Si l'utérus reste gros, écraser cette racine avec de l'huile, faire bouillir et boire.
143	Djouz erraian.	Plumbago europea.	Poudre	Blessures.	
144	Ftachia.	Mélange de feuilles. M. Trabut y trouve de l'Osyris quadripartita.	Poudre	Purgatif.	

Des produits organiques employés dans la pharmacie marocaine sont aussi vendus chez les droguistes :

- 145 — Bid el moûr (Bézoard) — contre-poison.
- 146 — Kharza (calcul jaune du foie de bœuf) — en frictions, contre douleurs, et absorbé pour engraisser.
- 147 — Tezmekt (os de baleine) — contre la fièvre.

(1) Le Dr Gagé a bien voulu nous rapporter quelques échantillons frais qui ont permis, au dernier moment, de réduire le nombre des plantes qui n'avaient pu être déterminées.

- 148 — Tripes sèches de hérisson — en bouillon, aux enfants dyspeptiques.
149 — Trachée de chameau — attachée au cou des enfants atteints de maux de gorge.
150 — Droubana (peau de porc épic) — en amulette contre les gerçures du sein, chez les nourrices.
151 — Peau de la mue de serpent — en fumigations, contre les maladies.
152 — Peau de lézard du Sahara } en infusion contre la fièvre, en applications
153 — — caméléon } externes contre les piqûres d'arachnides ou d'insectes.
154 — Peau de hyène et viande sèche de hyène, en fumigations contre l'hydro-
pisie (médecine et art vétérinaire).
155 — Foie de chien — contre le carreau des enfants.
156 — Graisse humaine — pour empêcher les cicatrices vicieuses du visage, en cas de plaie ou brûlure.
- On trouve encore dans les boutiques de droguistes, des colliers de corail, de perles, de bois, d'ambre, des chapelets, etc., des amulettes utilisées contre les maladies et les maléfices.



CHAPITRE X. — NOTE SUR LES SOINS DONNÉS
AUX ANIMAUX DOMESTIQUES ET SUR L'ART
VÉTÉRINAIRE AU MAROC.

Au Maroc la race chevaline est moins pure qu'en Algérie; la cause principale de cette décadence est le découragement des éleveurs qui se voient enlever sans aucune rémunération leurs plus beaux étalons par le sultan ou ses caïds. Les chevaux sont réservés comme montures; quant aux juments, elles ne servent qu'à porter des fardeaux (1). Le Juif n'est pas autorisé à monter à cheval; c'est une bête trop noble pour lui, il n'a droit qu'au mulet et à l'âne. Les mulets et les mules sont l'objet d'attentions particulières de la part des Marocains qui, n'ayant que de mauvais sentiers, sont obligés d'avoir des bêtes au pied sûr.

Il y a rarement d'écurie fermée pour protéger les animaux; le plus souvent on leur entrave les pieds de devant et ils restent sans litière en plein air, exposés aux intempéries. Ils ne mangent et boivent que deux fois par jour, au repos ou en marche, quelle que soit l'étape parcourue; et pour éviter les refroidissements demeurent bâtés. Les chevaux et mulets sont quelquefois baignés à la mer ou dans les rivières; on les conduit encore sur le sable où ils se roulent et se frottent l'échine; c'est à peu près le seul mode de pansage.

Comme nourriture, ces animaux reçoivent de la paille, de l'orge, et le plus souvent sont envoyés simplement au pâturage. R. Caillé, prétend que dans le désert on les nourrit de dattes et de lait de chamelle.

Les chameaux se rencontrent dans toutes les parties du Maroc; ils sont employés surtout comme bêtes de charge et rarement comme montures.

Sous prétexte de prévenir les famines, l'exportation des bœufs, moutons, chèvres est interdite, sauf pour Gibraltar. Le bétail peu soigné a rarement un abri même en hiver; l'été il manque souvent d'eau et doit se contenter de maigres herbages.

(1) On laisse les chevaux entiers, mais en revanche tous les mulets sont châtrés.

C'est aux chiens, nombreux dans les tribus, qu'est confié le service du nettoyage; ne recevant jamais de nourriture, ils sont très féroces, et dans les famines se jettent sur les passants pour les dévorer. La rage, plutôt rare au Maroc, est dans certaines régions comme Mogador totalement inconnue; à Tanger, elle a disparu complètement depuis que le Conseil d'hygiène a pris une mesure radicale, celle de faire empoisonner tous les chiens errants; aussi ne voit-on pas de ces animaux dans la ville. Dans les environs de Fez où par contre elle serait assez fréquente, les indigènes, raconte Mouliéras, croient que les chiens acquièrent la rage en mangeant de l'herbe empoisonnée par la fiente d'un oiseau.

Les Marocains mangent beaucoup de volailles et d'œufs; mais ne possèdent guère que des poules dont la chair est très coriace, car elles aussi n'ont pour vivre que ce qu'elles peuvent trouver. On n'élève ni canards, ni oies, dindons ou pintades, sauf pour la vente aux européens à Mazagan, ville déjà renommée pour ses chapons.

Les animaux ne sont pas toujours fort bien traités; il n'est pas rare de voir, malgré l'amour proverbial de l'Arabe pour sa monture, des chevaux et surtout des mulets et des ânes dans un état lamentable. Cependant certains caïds obligent leurs administrés à ne pas maltraiter leurs bêtes; autrefois, à Tanger, l'amin des portes faisait décharger celles qui lui semblaient accablées par un trop lourd fardeau. Les marabouts ici encore jouent un rôle bienfaisant en enseignant la patience et la douceur envers les animaux⁽¹⁾.

Il n'y a pas, à proprement parler, de vétérinaire au Maroc; lorsqu'un animal est malade, on s'adresse au tobib, au forgeron, aux européens même qui doivent tout connaître.

On rencontre cependant dans toutes les villes des empiriques, qui se lèguent leur science de père en fils, et auxquels s'adressent les propriétaires des animaux malades. Ces *beitar* (c'est leur nom) ne possèdent aucun ouvrage spécial sur l'art vétérinaire, et ne connaissent que quelques maladies qu'ils

(1) Les cigognes, les hirondelles, les hiboux, et quelques autres oiseaux, sont considérés comme sacrés. Les Heddaoua ont une sorte de culte pour les chats et les chèvres, dont ils sont toujours entourés à la zaouïa du cheik.

soignent toutes à peu près de la même façon. Ils sont d'ailleurs spécialisés pour les affections des bêtes de somme (chevaux, mulets, ânes, chameaux).

Les animaux de basse cour sont indignes de tout soin ; on ne s'occupe pas de leur nourriture, à plus forte raison de leur santé. Quant aux troupeaux, il y a toujours parmi les bergers un individu plus expérimenté, qui passe pour connaître leurs maladies et les moyens de les en préserver ou de les guérir.

Les remèdes, assez simples, ne comprennent guère que le goudron, le savon noir, le henné, l'aloës, le soufre et les purgatifs, dont le plus communément employé est le fenu-grec, mélangé à l'orge. Citons aussi : la chair séchée et la peau de hyène, de caméléon, de serpent qui servent en fumigations dans l'hydroisie et toutes sortes d'inflammations ; la cressonnette avec laquelle on engraisse les taureaux, et le beurre fondu dont les indigènes donnent une demi livre 3 jours de suite à leurs chevaux lorsque ces derniers maigrissent.

La chirurgie vétérinaire est peu téméraire ; les pointes de feu, la saignée aux membres et au palais, la castration pratiquée sur les mulets, les taureaux (1) et quelques autres animaux domestiques, sont les seules opérations couramment usitées.

D'autres plus rarement employées sont : l'avulsion des dents supplémentaires, la ponction des tumeurs synoviales ou des abcès, l'opération du prolapsus rectal. Nous devons ajouter encore que quelques éleveurs n'hésitent pas, contrairement à l'habitude générale, à aider à l'accouchement dystocique de leurs juments ; ils savent aussi faire la dilatation du col utérin chez les bêtes qui ne peuvent porter (2). Enfin, nous constaterons avec étonnement la pratique de la vaccination contre une maladie infectieuse et mortelle des chèvres, le *Bayor*. Budgett Meakin raconte aussi, d'après Andrews que, lorsque les Sahariens ont un chameau à bosse trop développée, ils incisent la peau afin d'en enlever la graisse, puis suturent la plaie et pansent au henné.

(1) Suivant les sujets ou les régions, la castration se fait par bistournage, martelage ou excision.

(2) Voici la méthode employée : prendre un tampon de laine enveloppant une balle de plomb, pour « nettoyer la matrice », l'introduire dans le col, en frottant ; ce tampon et la balle doivent y rester un certain temps, puis on fait saillir ; le succès suit généralement cette pratique.

A part les périodes de famine, où l'on constate une grande mortalité dans les troupeaux, il n'y a pas de graves épizooties au Maroc ; certaines affections, fréquentes en Europe, sont inconnues dans le pays : le charbon, le tétanos, etc. La clavelée, la morve y sont rares, comme en Algérie, et on n'a pas encore signalé, que nous sachions, de botryomycose ou d'actinomycose.

Nous allons citer les noms des maladies les plus fréquemment observées au Maroc, en même temps que les traitements en usage ; les symptômes décrits par les empiriques se trouvant être si peu nets, et les désignations d'origine berbère ne se rapportant pas à celles employées par les Arabes algériens, il nous a été souvent impossible de déterminer parfaitement l'affection en cause. Quelque incomplets que soient nos renseignements, nous les donnons cependant pensant qu'ils pourront intéresser quelques-uns de nos lecteurs.

I. — **Maladies des Chevaux, Mulets, Anes et Chameaux**

El Djérah (gale). — Cette affection, peu transmissible à l'homme, est excessivement répandue, non seulement sur les bêtes de somme, mais aussi sur les chiens, les moutons et les chèvres. Elle est fort préjudiciable aux éleveurs, qui perdent une source de bénéfices très grands, par la non utilisation de la laine ou du poil, et la mortalité élevée des bêtes surprises l'hiver par le froid. La gale se traite par des frictions avec un mélange à parties égales de goudron, lait et huile d'olives, et encore avec de l'huile d'olives et de la poudre à fusil. On frotte aussi avec des feuilles de fèves vertes (1).

El Khenaguia, que l'on traduit par *morve* est en réalité la *gourme* ; elle se manifeste par un léger écoulement nasal et de l'engorgement des glandes ; cette maladie non contagieuse guérit facilement. Il en est autrement de la morve, excessivement rare dans le Nord de l'Afrique, et qui, on le sait, s'accompagne de phénomènes graves et d'une mortalité considérable.

(1) Nous reproduisons les expressions mêmes des indigènes que nous avons interrogés.

On traite l'abcès ganglionnaire par l'incision et la cautérisation au sel gemme ; quant au jettage, on en provoque la guérison par une poudre sternutatoire, composée des cendres mêlées à l'orge de la mangeoire.

El Debab (vers). — Introduire la main dans le rectum et les enlever ; s'ils habitent l'estomac, donner une infusion de *chieh* (armoïse).

El mâ Kredj (prolapsus du rectum). — Couper la partie de la muqueuse qui fait saillie, après l'avoir ligaturée avec une ficelle ; se servir d'un couteau porté au rouge.

El neghla (coliques foudroyantes), avec enflure, qui entraînent généralement la mort. — Faire boire de l'urine à l'animal.

El oudjaâ (coliques ordinaires). — Brûler de la poudre sous le ventre, assez près pour en faire sentir la chaleur, tout en provoquant la surprise chez l'animal.

Bou Sfaïr (jaunisse). — Tristesse de la bête, dont les gencives et les conjonctives deviennent jaunes, tandis que le poil perd son lustre. Saigner deux petites veines qui vont des joues sur le chanfrein. Cette même maladie chez les troupeaux se traite par le goudron, intus et extra.

El Guetia (déperissement ?) se reconnaît à un épaissement et au développement d'un réseau veineux ? exagéré qui se forme au bas ventre ; la bête maigrit et s'essouffle. Après avoir délimité les deux plus grosses veines, le vétérinaire les longe d'une raie de feu (1).

El Khenafes (ophtalmie). — Retourner la paupière, scarifier jusqu'au cartilage, frictionner avec de l'huile et appliquer le feu.

Er Rils (coup d'air, bronchite). — Doubles raies de feu derrière les oreilles, sur les flancs, les cuisses et de chaque côté du cou, une seule raie au milieu du front.

El Leha (lampas). — Inciser la tumeur du palais ; frotter de sel, ou cautériser au goudron.

Lesââ (aphtes). — Racler la langue jusqu'au sang et frotter de sel.

(1) Il est impossible de définir cette affection, non plus que la raison d'être du traitement ; est-ce de la tympanite, de la péritonite, de la lymphangite ou plutôt la dourine ?

El mâ (tumeur molle, abcès, kyste, etc.) — Provoquer l'écoulement du liquide par une incision, oindre de goudron, et appliquer le feu.

Adam Er Rokba (tumeur synoviale des jointures : molettes, capelets, etc.) — Même traitement que ci-dessus.

Ed Debra (plaie). — Couper la peau mortifiée, et entourer d'une raie de feu ; ou bien enduire d'huile et saupoudrer de harmel, de noir de fumée et de gros sel.

En Nedjema (paralysie des reins ?). — Incurable ; pointes de feu sur les reins.

Ed Djerana (crapaud) — Nettoyer le sabot, cautériser avec du suif et du goudron bouillants ; couvrir d'un morceau de peau, et ferrer ; ou encore panser à l'aloës.

En Nemla (seime). — Raboter le sabot, y appliquer de la graisse de serpent, que l'on fait fondre avec un fer chaud ; on panse aussi avec une solution d'aloës ; puis le sabot est recouvert et ferré.

Ez Zerr (effort des muscles postérieurs de la cuisse, causé par un arrêt trop brusque). — Faire une incision à la région tuméfiée, et introduire dans le tissu sous cutané une tige de fer chauffée au rouge.

El Medilaâ (effort des muscles latéraux de la cuisse). — Incision légère au point douloureux, tamponer avec de l'huile chaude.

Guetia el Leham (effort des muscles de l'omoplate). — Masser fortement avec une pierre, opérer quelques scarifications pour faire couler « le sang mauvais », et attacher la patte non malade, en faisant plier le genou, afin que l'animal soit obligé d'appuyer sur la jambe atteinte.

El Menzel (effort de l'épaule). — Mettre le feu sur l'épaule, faire marcher la bête avec des entraves reliant les pattes du même côté.

El Asba (javart, tumeur du canon). — Raie de feu entre le canon et le tendon.

El Foss (éparvin, exostose du canon). — Pointes de feu et goudron.

El Djerd (courbe, tumeur du jarret). — Incision pour faire couler le liquide ; plus tard, raies de feu sur l'exostose qui survient souvent.

Rouaoune (surdent) qui pousse au maxillaire supérieur. — La briser avec un ciseau à froid.

Salma. — Affection spéciale au chameau, qui devient triste, et dont l'œil larmoie. — On la traite par des fumigations de viande de hyène sous le nez, les parties sexuelles et l'anus.

II. — Maladies spéciales aux Bœufs

Bou Heriche. — Dépression qui se forme dans le ventre, au niveau du nombril, produit l'amaigrissement et la diminution du lait chez les vaches. — Appliquer un morceau de poterie chauffée au rouge sur cette dépression.

Bou Moure, affection qui présente les mêmes symptômes que la précédente, mais sans la dépression abdominale, elle se traite de même par la chaleur au niveau des reins.

— Ces deux maladies semblent être analogues à *El Guetia* que présentent les chevaux. Les indigènes font jouer un grand rôle à un symptôme banal, tympanisme ou flaccidité des téguments, dilatation variqueuse ou lymphangitique, etc., auquel ils rattachent la cause des phénomènes observés.

Tioukechal (Muguet ou fièvre aphteuse). — Frotter de sel les régions atteintes et surtout la bouche.

III. — Maladies du Mouton

Bou Teftaf. — ? Tristesse, manque d'appétit; le sang devient noir et poisseux. — Frictionner les reins avec une solution d'indigo dans de l'eau.

Bou Khessa (Rhume, Coryza). — Mettre au cou de la bête un collier de coquilles d'escargots.

Djedri (Clavelée; variole de mouton). — Affection très rare. — Fumigations de peau de hyène.

Fédrak (Fourchet ou Piétin). — Maladie fréquente aussi chez les chèvres. — Appliquer du goudron dans le sabot.

IV. — Maladies spéciales aux Chèvres

Bayor (En Algérie Ria). — ? — La bête devient triste, essoufflée et meurt en 2 ou 3 jours ; à l'autopsie on constate des ecchymoses de la rate et du foie : est-ce le charbon, la péripneumonie ? Il nous a été impossible d'avoir des détails précis à ce sujet. Le traitement suivant qui est préventif, s'applique surtout chez les Sahariens de l'O. Drâ : on prend à un animal mort une parcelle d'un des organes nommés plus haut et on l'inocule dans le tissu sous cutané de l'oreille des autres animaux du troupeau ; tous sont malades pendant quelques jours, puis guérissent ; ceux qui n'ont pas été vaccinés périssent.

Il est intéressant de relever cet essai d'immunisation ; l'inoculation tout empirique de parcelles de foie ou de rate malade doit en effet introduire dans l'organisme une bactérie, atténuée par une antitoxine élaborée dans le parenchyme hépatique ou splénique.



CHAPITRE XI

RÉFLEXIONS SUR LA MÉDECINE ARABE CONCLUSION PRATIQUE UTILISATION DES TOBIBS INDIGÈNES

Nous donnons ici quelques extraits d'un rapport que nous avons adressé le 31 janvier 1902 à M. le Gouverneur général de l'Algérie, au sujet de l'utilisation des tobibs indigènes ; ce sera la conclusion pratique de notre travail.

Monsieur le Gouverneur général,

L'étude à laquelle nous nous sommes livré sur l'état actuel de la médecine au Maroc, les recherches que nous avons pu faire sur le même sujet au cours de différentes missions en Kabylie et dans l'Aurès, nous ont permis de constater que les tobibs indigènes du Maghreb et du Nord de l'Afrique possèdent des notions médicales fort intéressantes et susceptibles d'être utilisées.

Certes il y a dans la pharmacopée des Arabes bien des produits inertes et inutiles, leur médication relève souvent de la magie et de la cabale, et s'appuie constamment sur la superstition des peuples auxquels elle s'adresse ; mais ces pratiques ne se retrouvent-elles pas dans nos classiques du Moyen Age, et même du XVIII^e Siècle ? Nous ne pouvons donc les condamner toutes entièrement, à une époque où l'on reconnaît l'influence si grande de la suggestion sur les phénomènes physiologiques.

A coté de l'emploi des talismans, des sortilèges, de la magie, ne devons nous pas admirer l'habileté des rebouteurs marocains qui, pour réduire des fractures par exemple, appliquent des appareils excellents ou procèdent au massage, devançant ainsi, depuis de longues années, les travaux récents de nos meilleurs chirurgiens ; ne faut-il pas s'étonner aussi de l'audace, suivie d'ailleurs de succès, des oculistes du Maghreb, qui opèrent couramment la trichiasis et la cataracte ?

Si la prophylaxie de la variole par la variolisation et le traitement de certaines maladies infectieuses (typhus, fièvre typhoïde) par la diète hydrique et l'exposition au grand air, n'ont pas toujours un résultat en rapport avec le but proposé, ils n'en indiquent pas moins une hygiène et une médication logiques. Logique aussi la méthode organothérapique, si en honneur chez nous

depuis les travaux de Brown Séquard, et conservée au Maroc depuis le VIII^e Siècle.

Enfin la chimie et la botanique continuent à passionner non seulement les praticiens indigènes, mais tous les musulmans ; et il n'est pas une matrone, pas un homme instruit qui ne connaissent les propriétés des simples et ne les utilisent journellement.

Ne serait-ce pas faire œuvre humanitaire d'étendre l'instruction des tobibs, de leur donner des notions d'hygiène, leur enseigner l'asepsie dans les pansements, introduire en un mot un peu de science dans leurs procédés, et les renvoyer au milieu de leurs semblables pour y répandre un léger bien être et la santé ?

Les médecins européens ne peuvent pénétrer en tous les points du Maroc ; en Algérie il est impossible à nos praticiens de desservir bien des régions éloignées ; un tobib musulman rendrait de grands services là où l'assistance ne peut être organisée.

Les Espagnols, au moment où Mouley Hassan envoyait de jeunes Marocains s'instruire en Europe, avaient eu l'idée d'organiser dans leur hôpital de Tanger des cours de médecine à l'usage des indigènes : une dizaine d'élèves ont pendant quelque temps suivi les visites à cet hôpital ; cette tentative ne semble pas avoir eu de suite. Ne pourrait-on pas reprendre cette idée, attirer à Alger des étudiants aussi bien algériens, que marocains ou tunisiens, les installer à la Médersa, où pendant une ou deux années, ils apprendraient le français, acquèreraient des notions scientifiques générales, après quoi on les attacherait à quelques services de l'hôpital civil. Ce dernier avec ses cliniques, ses diverses spécialités, pourrait constituer le noyau d'une école de tobibs indigènes.....

L'idée de former un corps de praticiens indigènes a été émise la première fois le 5 juin 1856 par le Maréchal Randon. Le décret du 4 août 1857, qui créait l'école de médecine d'Alger, prévoyait que les Arabes seraient admis aux cours ; un programme spécial était formulé en 1862. Le 4 août 1877 on instituait des bourses pour les étudiants en médecine musulmans ; enfin, le 3 août 1880, le Président de la République signait un décret autorisant l'Ecole de Médecine d'Alger à décerner un certificat d'aptitude permettant d'exercer la médecine en territoire indigène.

Ce décret ne fut pas exécuté, les professeurs de l'école de médecine ayant présenté un programme d'études hors de proportion avec le but proposé. Depuis, M. le Gouverneur général Cambon en 1893 et 1894 nommait deux commissions chargées de rechercher les moyens d'assurer l'assistance dans les tribus ; dans leurs rapports, ces commissions concluaient à la nécessité d'utiliser les tobibs déjà existants ou de créer des infirmiers capables de donner les premiers soins à leurs coreligionnaires. Ce fut encore le degré de connaissances à exiger de ces futurs praticiens qui empêcha le projet d'aboutir. Les médecins, qui avaient parcouru le pays ou exercé en territoire arabe, s'accordaient à admettre qu'il fallait des études très sommaires, surtout pratiques ; le haut personnel enseignant insistant pour faire de véritables docteurs, pourvus, à peu de choses près, de tous nos diplômes.

Tel n'est pas notre but ; il ne s'agit pas de créer de nouveaux docteurs qui encombreront les grandes villes, mais de former des aides qui pénétreront dans les tribus, assisteront les médecins des hôpitaux indigènes, informeront l'autorité de l'existence d'épidémies, pratiqueront la vaccination, la clavelisation, etc ; en un mot répandront l'assistance là où elle n'existe pas.

Les Anglais aux Indes, les Hollandais à Java ont depuis longtemps constitué un corps de praticiens indigènes ; à Madagascar le Général Gallieni, dès son arrivée, a créé une école spéciale de médecine ; tout récemment M. Doumer fit de même au Tonkin,

La pathologie indigène se réduit en somme à quelques affections peu variées qu'il est indispensable de connaître et parmi lesquelles on peut citer au premier rang la syphilis, la malaria, les troubles oculaires.

Les cours d'une durée de deux années pourraient être ainsi répartis :

I. — Affections de la peau. — Syphilis. — Hygiène, Médecine générale.

II. — Petite chirurgie. — Affections des yeux.

III. — Botanique, Chimie, Matière médicale.

Autrefois l'étude de la médecine était fort en honneur à l'université de Fez ; depuis quelques années il n'existe plus d'enseignement officiel de cette science. En réunissant à Alger des

étudiants du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, on pourrait faire de notre capitale le centre de l'enseignement musulman du Nord de l'Afrique ; l'université algérienne avec ses Médersa, ses écoles supérieures, son école de médecine arabe, ses ateliers professionnels d'industrie et d'art attirerait l'élite des travailleurs de l'Islam.

En ce qui concerne la médecine, il y aurait un intérêt humanitaire à répandre dans nos tribus éloignées et au Maroc les bienfaits de l'assistance. De plus ce serait travailler à l'extension de l'influence française que d'attirer chez nous quelques uns de nos voisins de l'Ouest ; une fois retournés dans leurs pays, reconnaissants de nos procédés vis-à-vis d'eux, ils propageraient notre langue, nos idées, et seraient les meilleurs auxiliaires de notre civilisation (1).

(1) M. Révoil, Gouverneur général de l'Algérie, a pris en considération le rapport ci-dessus et a chargé le service des Affaires indigènes d'étudier les moyens de créer à la Médersa d'Alger une section de médecine, ouverte aux musulmans.

TROISIÈME PARTIE

CLIMATOLOGIE

CHAPITRE XII. — NOTIONS GÉNÉRALES SUR LA
CLIMATOLOGIE DU MAROC

Le Maroc, grâce à l'altitude de ses montagnes, à sa situation entre l'Océan Atlantique et la Méditerranée, jouit d'un climat plus doux et plus tempéré que sa voisine l'Algérie.

Situé entre le 36° et le 28° de latitude, il présente une étendue de littoral de 420 km. sur la Méditerranée et de plus de 1,000 sur l'Atlantique. Si l'on regarde la carte ci-contre (1), on constate que le Maroc est constitué au point de vue orographique, par un large massif montagneux courant du Nord-Est au Sud-Ouest et séparant le pays en deux zones bien distinctes ; d'un côté le Sahara, de l'autre les immenses plaines qui bordent le littoral.

L'Atlas Marocain à une altitude moyenne de 1,000 mètres ; plusieurs sommets, dans la région de Marrakesh, s'élèvent jusqu'à 4,000^m et sont couverts de neiges éternelles ; des fleuves importants, navigables sur un long parcours, procurent une grande fertilité au sol.

Cette configuration géographique détermine une classification climatérique nettement définie : au Nord le climat méditerranéen, se rapprochant beaucoup de celui du Tell Algérien ; à l'Ouest, le climat atlantique assez uniformément tempéré ; au Sud la zone saharienne brûlante et désolée ; à l'Est celle des hauts plateaux de la frontière oranaise.

Climat méditerranéen. — La côte méditerranéenne, dont la direction générale va de l'Est à l'Ouest, est bordée par les hautes montagnes du Rif ; elle est exposée aux vents dominants sur

(1) Carte empruntée à l'étude si documentée de Reclus sur le Maroc (Géographie Universelle).

le littoral Nord de l'Afrique : vents d'Est en été, d'Ouest en hiver. A mesure qu'on approche de Tanger, la température estivale s'adoucit sous l'influence du voisinage de l'Océan et du courant d'air plus violent dans le détroit.

Climat Atlantique. — La région de l'Atlantique est soumise à l'influence des brises de l'Océan ; au Sud, à partir du Cap Cantin les Alizés soufflent parallèlement à la côte, du Nord-Est de mai à septembre, et du Sud-Ouest pendant 2 mois d'hiver. Mogador, étant la ville du littoral la plus exposée à ces vents réguliers, a, comme nous le verrons à l'article qui lui est consacré, un climat très uniforme ; la moyenne de la température pendant 6 ans a été de 21° 8 maxima, et 13° 6 minima.

Les villes situées au Nord de Mogador présentent plus de variations thermométriques ; c'est ainsi que Mazagan, Casablanca, Rabat ont des températures plus extrêmes. Reclus explique cette différence par l'influence des vents de l'Algérie (chauds l'été, rafraîchis au contraire l'hiver par la neige des hauts plateaux) qui, en passant par le col de Taza, se répandent sur la province du Gharb et le pays des Chaouïa. Il faut ajouter que les Alizés n'atteignent pas cette partie de la côte, que ces régions sont formées de plaines immenses dans lesquelles l'air, extrêmement surchauffé durant le jour, s'élève et se trouve remplacé violemment par l'air plus froid des montagnes de l'Atlas ; il en résulte des trombes qui effritent le sol et le dénudent : ces trombes sont fréquentes dans la plaine de Marrakesh et surtout dans le Tadla.

Climat Saharien. — Les brises de l'Océan ne se font pas sentir très loin dans les terres, néanmoins les plaines et les versants de l'Atlas qui regardent la mer doivent être compris dans la zone tempérée, le siroco, qui désole l'Algérie, ne pouvant guère franchir les hauts sommets ; les pentes tournées vers le Sud et l'Est, exposées au contraire aux vents desséchants du Sahara, sont dégarnies de végétation et les cours d'eau, torrents en hiver n'y sont plus l'été qu'un lit de sable et de cailloux roulés de plusieurs kilomètres de largeur. Les vallées de l'Atlas jouissent des deux climats suivant leur direction et leur altitude.

En général il y a sur le littoral une saison des pluies durant d'octobre à mai, et une saison sèche de 5 mois ; ce sont les vents d'Ouest et du Sud-Ouest qui amènent les orages et les

précipitations atmosphériques. Dans l'intérieur, comme nous le verrons pour Marrakesh, c'est à peine si Juillet et Août restent sans ondées, et souvent en décembre il ne tombe pas d'eau. Sur les montagnes regardant le Sahara les pluies sont rares.

Nous ajoutons à ces notions générales sur la climatologie du Maroc, une étude sur l'hygiène de Mogador, ainsi que des tableaux météorologiques établis d'après des observations recueillies pendant 6 ans à Mogador par M. de Maür, consul d'Allemagne, durant 4 ans 1/2 à Tanger par M. Goffart, 1 an et 4 mois à Rabat, par M. Bernaudat, et 2 ans à Marrakesh par M. le C^t Burkhardt. Nous avons aussi utilisé des documents barométriques et thermométriques, malheureusement incomplets, que le capitaine Erekmann avait réunis à Marrakesh de septembre 1878 à avril 1879, et que M. le Commandant Lacroix a bien voulu nous remettre.

M. Burkhardt nous a encore adressé un résumé des observations faites à Fez par M. le Colonel Ferrara de 1893 à 1900.

A part le relevé préparé par M. Burkhardt, les autres tableaux ont été faits sous notre direction et avec l'aide de MM. Béledin et Lefrère, du Service de la Santé d'Alger, nos compagnons de mission au Maroc, auxquels nous nous plaisons à rendre un juste hommage.

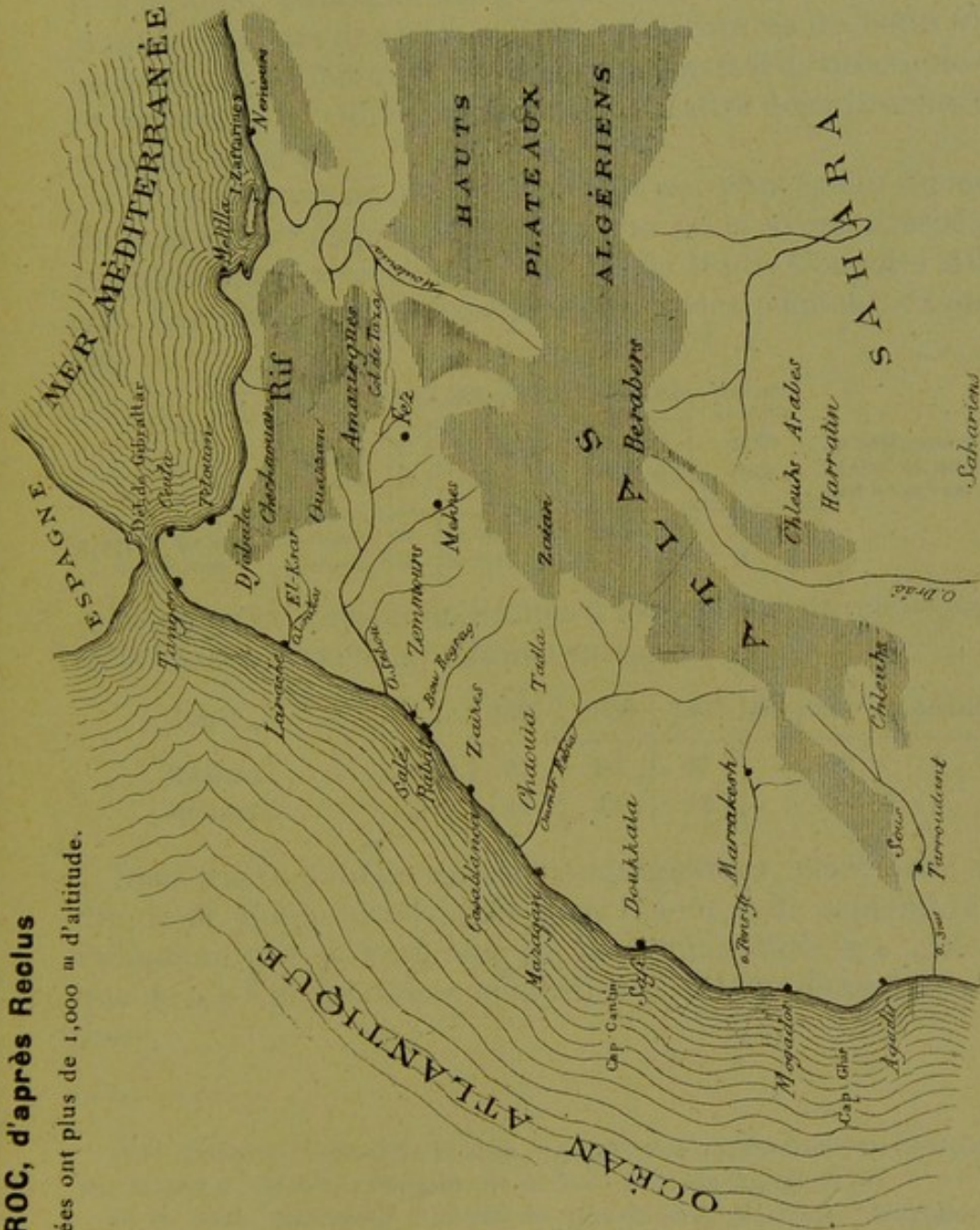
Au cours d'un voyage accompli cette année au Maroc nous avons pu nous procurer des documents sur la climatologie de Casablanca et de Safi; malheureusement un naufrage survenu au retour nous fit perdre toutes nos notes, et même les relevés originaux qui nous avaient été prêtés. Nous le regrettons d'autant plus que nous aurions eu des relevés de toutes les villes importantes, ce qui aurait permis de compléter l'étude de Ch. Fischer sur la climatologie du Maroc (Soc. de Géog. de Berlin, 1900).

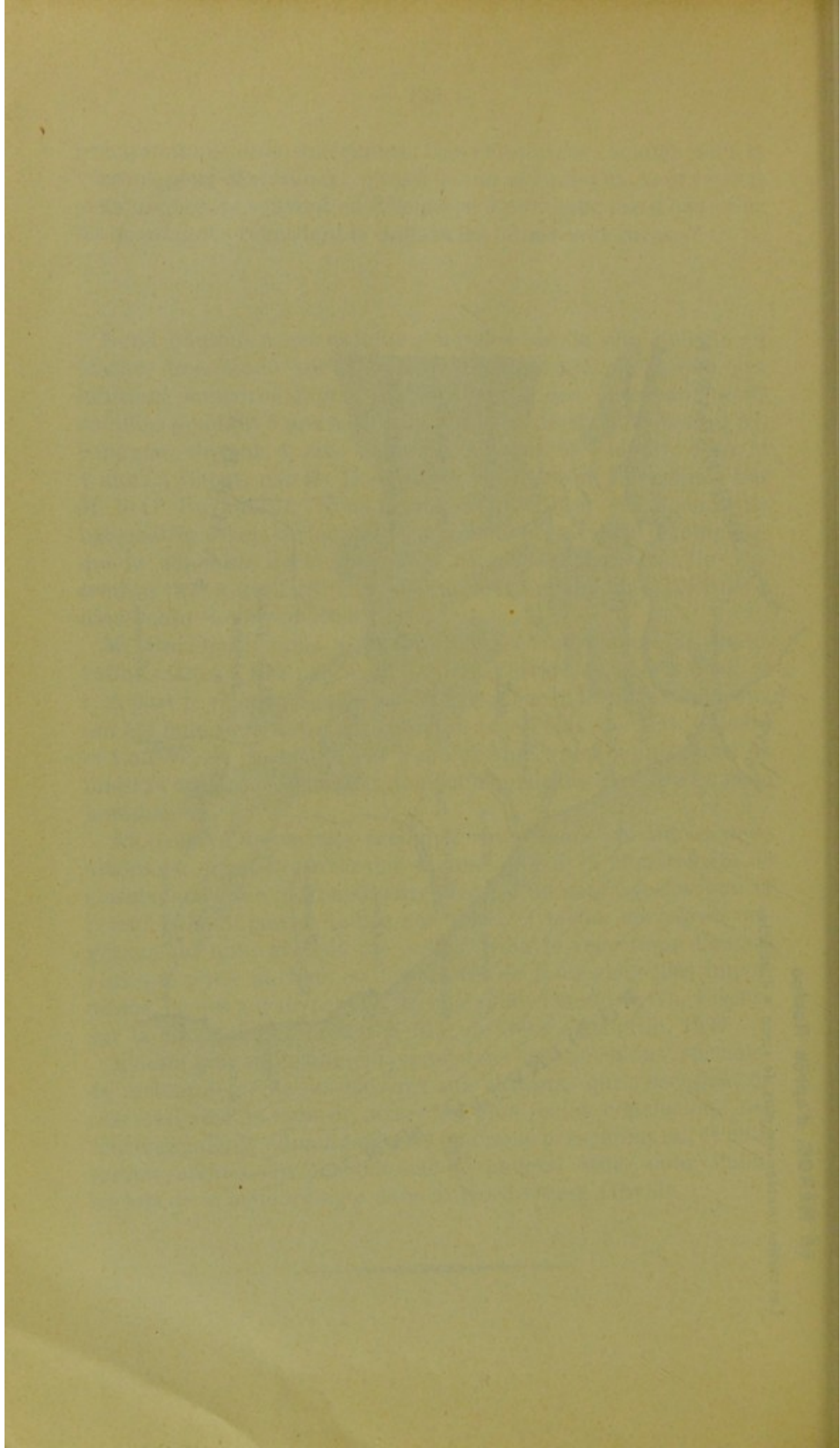
N'étant pas suffisamment versé dans ces questions spéciales de météorologie, nous laissons aux savants, qui s'occupent de ces matières, le soin de tirer les plus justes conclusions des renseignements climatologiques que nous présentons ici, et nous serons satisfait s'ils peuvent être de quelque utilité pour établir les lois de la météorologie dans le Nord-Ouest Africain.



LE MAROC, d'après Reclus

Les parties teintées ont plus de 1,000 m d'altitude.





CHAPITRE XIII. — NOTICE SUR LA CLIMATOLOGIE ET L'HYGIÈNE DE MOGADOR

Presque tous les voyageurs ayant séjourné à Mogador ont vanté la douceur et l'agrément de son climat (1). En 1868, le D^r Thévenin publiait dans les *Bulletins* de la Société de Géographie de Paris une note sur les températures de cette ville et insistait sur ce fait qu'il n'y avait pas constaté de tuberculose. Le D^r Seux et le D^r Ollive ont aussi fait paraître deux brochures sur ce même sujet (2).

La température de Mogador est une des plus égales du monde. On peut le voir d'après le tableau que nous avons dressé grâce aux observations recueillies par M. de Maür, Consul d'Allemagne. Les températures extrêmes constatées pendant six ans ont été :

Année	1894	1895	1896	1897	1898	1899	Moyenne générale	
Maximum	23.5	25.5	25.5	28	25	29	26.08	Ces températures de 7.5 et de 29 n'ont été observées qu'une seule fois en 6 ans.
Minimum	10	7.5	9.5	10	9.5	10.5	9.5	
La moyenne des tempér. extrêmes a été	Maximum	21	21.5	22	22	21	23.5	21.8
	Minimum	14	13.5	13	14.5	13	14.5	13.6

M. Baumier, Consul de France à Mogador avait relevé pendant trois ans les maxima et minima suivants :

Année.....	1867	1868	1869	Moyenne générale
Maxima	27	30	27	28
Minima.....	14	12	12	12.66

Deux tracés d'un thermomètre enregistreur, placé dans un jardin de M. Boule pendant les mois d'août et de septembre 1900, indiquent que la variation de la température n'a guère été que de 5 à 6 degrés entre le maximum et le minimum de chaque jour.

(1) M. Baumier, Consul de France, a publié des observations météorologiques sur Mogador, dans le « Bulletin de la Soc. de Géographie (1872).

(2) D^r Seux, professeur à l'école de médecine de Marseille : Mogador et son climat (Marseille médical).

D^r Olive : Climat de Mogador et de son influence sur la phtisie (Bulletin de la Soc. de Géographie, Paris oct., 1875).

D^r Leared : Morocco and the Moors (1876).

La ville est construite sur une presqu'île rocheuse (grès friable), entourée de dunes; les vents alizés qui soufflent constamment pendant l'été rafraîchissant l'atmosphère, amènent de l'humidité et soulèvent les sables. Cette poussière, peu sensible dans la ville, devient une gêne considérable dès que l'on veut sortir pour atteindre les régions boisées. A quelque distance dans les terres, le vent étant moins violent, l'humidité décroît aussi, mais la chaleur augmente alors beaucoup.

Sur le littoral, cette humidité n'est pas désagréable pour les habitants; la température très douce et même fraîche fait qu'on n'y transpire jamais, mais tous les objets qui ne peuvent être exposés au soleil quelques instants de la journée se couvrent de moisissures.

Mogador est une des cités les plus modernes du Maghreb; construite vers 1760 par le Sultan Sidi Mohamed, sur les plans d'un ingénieur français captif, elle a des quartiers bien séparés, des rues droites parfaitement alignées, des égouts, un aqueduc. La ville est propre, les rues reposant sur un fond de rocher et de sable, ne sont jamais transformées en torrents de boue, et les détritits sont à peu près régulièrement enlevés; malheureusement ils sont jetés aux portes de la ville, ainsi que les cadavres d'animaux qu'on laisse s'y putréfier. Le grand vent, qui emporte les odeurs, recouvre le tout de sable, et les fortes marées qui atteignent jusqu'à 3^m,30, entourant la ville d'eau, enlèvent tous les dépôts d'immondices et assainissent considérablement la plage.

La ville est divisée en quatre quartiers séparés par des murailles et fermés le soir: ce sont la Casbah où habitent le Caïd et les Européens, la nouvelle Casbah occupée aussi par des Européens et des Israélites riches, la Medina, et enfin le Mellah ou ghetto des Juifs. La Casbah et la nouvelle Casbah sont les parties les mieux entretenues de la ville, la Médina laisse par endroits fort à désirer, quant au Mellah il est absolument malpropre.

Mellah. — Les immondices forment dans les rues des tas élevés qu'il faut nécessairement franchir pour avancer; les égouts passant au milieu des voies, sont parfois ouverts par les habitants qui y versent directement les eaux ménagères, ou s'effondrent sous les pas, sans que le cheik du quartier se donne la peine de les faire fermer ou réparer. Le consistoire cependant perçoit sur les bêtes abattues un certain impôt qu'il devrait employer au soulagement des pauvres et à l'entretien des rues.

Les maisons sont encombrées d'habitants ; une d'elles comprenant quatre étages, en comptant la cave habitée, était composée, à chaque étage, de deux pièces donnant sur une cour ayant 3 m. 50 de côtés. Chaque chambre de 6 m. de long, 3 de large et 3,50 de haut était aérée seulement par une porte ouverte sur la cour et logeait de 4 à 6 ou 7 personnes, plus les chats, les chiens et poulets. A l'entresol, entre le W. C. abominablement sales et les chambres, deux veaux étaient enfermés dans une sorte de cage de 1,50 de dimension.

La plus grande promiscuité régnant dans ces logis, les affections contagieuses et parasitaires s'y propagent dans les meilleures conditions, et cependant, grâce au climat et au vent violent qui assainit tout, il y a moins de malades qu'on s'attendrait à en trouver parmi une telle population.

Depuis les menaces du choléra de 1895 on a fait construire un cabinet d'aisance par habitation ; c'est une pièce étroite, le plus souvent sans porte, et placée à l'entrée de la maison. Le conduit donne dans l'égout ; s'il se bouche, on en jette le contenu sur les tas d'ordure de la rue, auquel viennent ajouter les animaux (mulets, ânes, vaches) qui n'ayant pas d'écurie sont simplement attachés en plein air à la porte.

Dans la cour d'entrée de la maison se font les travaux du ménage de tous les habitants : cuisine, lessive, fabrication de conserves de viandes ou de poissons, cuvage du vin, distillation du marc, etc. Les fours, les moulins à farine sont sous terre, à peine éclairés, encore moins aérés. Les écoles nombreuses, installées au rez-de-chaussée, renferment dans une salle de 240 m. c. de 40 à 50 élèves, ce qui représente de 4 à 6 m. c. pour chacun.

Mogador possède plusieurs marchés spéciaux, la plupart situés hors des portes, mais les comestibles, les légumes et les provisions de bouche se vendent dans une avenue attenante au Mellah. Cette rue est dans un état de malpropreté pitoyable, et les marchandises traînent souvent à terre ou sur des nattes à côté d'immondices. — Les abattoirs sont hors de la ville, près de la mer, dans une région bien ventilée.

L'approvisionnement en légumes et en fruits vient de quelques jardins créés au milieu des dunes, et entretenus par des Juifs ; c'est là que se trouve la seule végétation de la ville.

Une source située près du lit de la rivière Diabet a été captée et canalisée dans un aqueduc couvert distribuant à la ville, dans

plusieurs bassins, l'eau qui est très bonne, ainsi qu'on peut le voir par l'analyse ci-jointe. Malheureusement, sur son parcours elle est souvent polluée par les femmes qui vont laver leur linge le long du canal, ou par des indigènes qui s'y baignent tranquillement les pieds. Les Européens ont soin de faire bouillir l'eau, ou de l'envoyer chercher près de la source.

Les bassins de distribution sont le plus souvent à ciel ouvert et exposés à être souillés; quelques-uns, couverts, laissent couler leur contenu par un robinet; ce système devrait être généralisé.

*Analyse de l'eau de Mogador, faite en 1898 par M. Barruet
Pharmacien-chimiste à Orléans (1).*

Degré hydrotimétrique.....	25
Carbonate de chaux.....	0 gr. 190
Sulfate et surtout chlorure de calcium.....	0 gr. 062
Magnésie.....	traces
Soude.....	traces
Acide carbonique libre.....	0
Matières organiques.....	0 gr. 0189

Examen microscopique... poussières en très petite quantité.
Très agréable à boire, quoique légèrement calcaire, l'eau de Mogador peut-être utilisée pour tous les usages domestiques.

Egouts. — Chaque rue a un égout où viennent s'aboucher les conduites particulières des habitations; quant aux égouts collecteurs ils sont au nombre de cinq, un par quartier; ceux du Mellah et de la Medina se jettent au nord dans la mer, celui de la Casbah à l'ouest, ceux de la nouvelle Casbah et d'Agadir finissent sur la plage. Ce dernier cependant s'abouche dans une sorte de canal formé par les grandes marées; deux fois par mois les matières sont entraînées ainsi à la mer, ou vont se répandre dans l'immense plaine qui entoure Mogador au Nord Est. Comme il n'y a pas de pente, le vent et les marées refoulent souvent le contenu des égouts, qu'il faut ouvrir et vider de temps en temps.

A deux milles en mer et au Sud de Mogador se trouve une île

(1) Nous devons communication de cette analyse à l'obligeance de M. Boulle

qui sert de lazaret pour désinfecter les pèlerins revenant de la Mecque. Au milieu est construit un enclos de murs élevés servant à contenir les détenus politiques. Nous avons déjà décrit cette prison, qui, malgré son manque d'abri, est plus salubre que l'ancienne douane de la ville où sont actuellement entassés les prisonniers ; il y aurait urgence à les évacuer de nouveau dans l'île.

Maladies régnantes. — Nous donnons ci-dessous à titre de curiosité une statistique que le D^r Alcaïde, médecin militaire espagnol attaché au consulat de Mogador, a bien voulu nous communiquer. On y verra que la tuberculose pulmonaire est loin d'être rare à Mogador, contrairement à ce que déclarait le D^r Thévenin.

Tous les auteurs ayant écrit sur Mogador ont, sans contrôler davantage, reproduit l'impression très optimiste du D^r Thévenin ; un *Sanatorium* ou plutôt un hôtel placé en dehors de la ville a été installé pour recevoir les tuberculeux que les avantages climatiques pouvaient attirer. La vérité nous oblige à dire que, si à l'époque du D^r Thévenin, la tuberculose était si rare qu'elle ait passé inaperçue de lui, nos observations démontrent qu'au contraire elle sévit à Mogador autant qu'ailleurs. Le D^r Isnard, médecin français établi depuis un an dans cette ville, nous a déclaré que chez les Juifs du Mellah surtout, la tuberculose existait sous toutes ses formes et dans de grandes proportions.

Quant aux chiffres sur le paludisme indiqués dans cette statistique, ils doivent être être soumis à une certaine discussion ; quoique pendant six mois d'été nous n'en ayons pas observé un seul cas, il n'est pas impossible que cette affection existe à Mogador, où la grande plaine du Nord est transformée en marais plusieurs fois par an à l'époque des hautes eaux ; cependant nous croyons la malaria rare, et aurions tendance à supposer que sous ce nom ont été rangées nombre d'infections intestinales ; nous voyons en effet que la dothiéntérie ne figure pas sur la note qui nous a été remise.

Cette statistique ne peut avoir une grande valeur si on l'applique aux musulmans (1) qui consultent le médecin européen moins souvent que les Juifs, car ces derniers quand ils ne sont pas en état de payer les soins et les remèdes sont secourus par l'alliance israélite, qui vient de créer un dispensaire.

Statistique

*des malades soignés en 1899 à la consultation du D^r Alcaïde,
à Mogador.*

3.088 malades ont été visités (1), les principales affections constatées ont été :

	Européens	Juifs	Arabes	Total
Tub-pulmonaire.....	4	72	14	93
Méningite.....	1	5	1	7
Paludisme.....	6	82	33	121
Parotidite.....	3	4	0	7
Rhumatisme.....	3	54	10	67
Hém. cérébrale.....	0	1	0	1
Helminthiase.....	15	102	31	148
Alcoolisme aigu.....	4	6	1	11
Tuberculose osseuse.....	1	1	2	4
Vénériens.....	8	16	8	32
Dermatoses.....	12	119	80	211
Erysipèle.....	0	14	0	14
etc., etc.				

Malgré l'incurie et la mauvaise hygiène des Juifs, malgré le peu de soin que les indigènes prennent de leur santé, en dépit des causes de pollution de l'eau, du déplorable état des égouts, des déféctuosités des marchés et du nettoyage des rues, Mogador peut être classée comme une ville très salubre. La présence des détenus politiques, qui encombrant la prison de la douane et sont emportés par la fièvre typhoïde et la dysenterie, l'affluence des femmes de ces prisonniers ainsi que des libertins que celles-ci attirent, n'augmentent pas sensiblement la morbidité et la mortalité des

(1) Il a été procédé à 259 vaccinations chez les Juifs, 30 chez les Européens, et 26 chez les Musulmans.

RELEVÉ DE L'ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE ET DES TEMPÉRATURES MAXIMA ET MINIMA OBSERVÉS A MOGADOR (Maroc) de 1894 à 1900

MOIS	1894							1895							1896							1897								
	Baromètre		Température sèche		Température mouillée		Humidité barométrique	Direction des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	Baromètre		Température sèche		Température mouillée		Humidité barométrique	Direction des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	Baromètre		Température sèche		Température mouillée		Humidité barométrique	Direction des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes			
Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima				Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima				Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima				Minima	Maxima	Minima
Janvier	720.2	708.2	17.5	7.5	15.5	11.5	33	NE 11	100.5	67.9	722.2	718.2	17.5	7.5	15.5	11.5	33	NE 11	100.5	67.9	722.2	718.2	17.5	7.5	15.5	11.5	33	NE 11	100.5	67.9

Baromètre Maxima	707.4	Baromètre Minima	729.4	Moyenne de Thermomètre Maxima	21	Année 1894	id. Minima	14	id. Humide	17.6
Baromètre Maxima	708.2	Baromètre Minima	728.3	Moyenne de Thermomètre Maxima	21.5	Année 1895	id. Minima	13.5	id. Humide	17.1
Baromètre Maxima	721.9	Baromètre Minima	728.4	Moyenne de Thermomètre Maxima	22	Année 1896	id. Minima	13	id. Humide	16
Baromètre Maxima	720.2	Baromètre Minima	728.2	Moyenne de Thermomètre Maxima	22	Année 1897	id. Minima	14.5	id. Humide	16.4

MOIS	1898							1899							1900															
	Baromètre		Température sèche		Température mouillée		Humidité barométrique	Direction des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	Baromètre		Température sèche		Température mouillée		Humidité barométrique	Direction des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	Baromètre		Température sèche		Température mouillée		Humidité barométrique	Direction des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes			
Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima				Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima				Minima	Maxima	Minima	Maxima	Minima	Maxima				Minima	Maxima	Minima
Janvier	721.2	706.5	17.5	7.5	15.5	11.5	33	NE 11	100.5	67.9	722.2	718.2	17.5	7.5	15.5	11.5	33	NE 11	100.5	67.9	722.2	718.2	17.5	7.5	15.5	11.5	33	NE 11	100.5	67.9

Baromètre Maxima	706.4	Baromètre Minima	729.4	Moyenne de Thermomètre Maxima	21	Année 1898	id. Minima	14	id. Humide	17.6
Baromètre Maxima	708.2	Baromètre Minima	728.3	Moyenne de Thermomètre Maxima	21.5	Année 1899	id. Minima	13.5	id. Humide	17.1
Baromètre Maxima	721.9	Baromètre Minima	728.4	Moyenne de Thermomètre Maxima	22	Année 1900	id. Minima	13	id. Humide	16

Pluies en millimètres et dixièmes

	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Septembre	0.8	50.4				
Octobre	77.4	44.9	43.	27.3	35.2	17.6
Novembre	16.4	18.2	112.	141.5	56.5	41.6
Décembre	27.2	61.7	26.9	76.5	1.5	43.7
ANNÉE DE PLUIE						
1894	121.8	214.8	332.4	348.3	93.2	102.9
1895	1896	1897	1898	1899	1900	
Janvier	65.9	27.7	171.5	113.6	80.4	134.6
Février	179.6	57.3		3.1	70.9	85.8
Mars	130.9	57.8		100.9	78.5	31.4
Avril	35.	10.6	28.3	7.4		4.3
Mai	2.	1.4	18.4	16.5	7.8	14.
1900	205.2	275.6	150.6	105.8	230.8	363.

Hauteur Barométrique et Température Maxima et Minima moyennes prise sur les mois de même nom pendant les années 1894-1900.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Baromètre	723.7	720.7	726.4	725.7	725.7	725.7	725.7
Thermomètre	18	20.5	21	21	21	21	21

I. — Moyenne annuelle des hauteurs barométriques pour les 6 ans. Maxima 768.7 Minima 703.9 Moyenne 736.3

II. — Moyenne annuelle de la température pour les 6 ans. Maxima 23.8 Minima 12.6 Moyenne 18.2

III. — Moyenne de la hauteur des pluies pour les 6 ans. 936.6/10

IV. — Moyenne de l'humidité relative pour les 6 ans (état hygrométrique). 88. (1)

V. — Moyenne de l'humidité pour les 6 ans (fonction de la vapeur d'eau au baromètre sec). 16. 6/10

(1) La hauteur entre le thermomètre et le baromètre humide est de 1.1 ; d'après les tables de Angot, elle se traduit par un état hygrométrique de 88. Pendant les 6 mois de pluie 1897-98, c'est-à-dire à partir du 15-2, le thermomètre sec, 17.2 — l'humidité relative est de 86.

habitants de la ville ; enfin les maux d'yeux peu fréquents sont dûs plutôt à des causes d'infection qu'à l'effet irritant des sables.

Cette salubrité de Mogador doit être attribuée, sans aucun doute, à l'influence des vents violents qui règnent pendant 5 mois de l'année et emportent tous les germes que l'ardent soleil n'a pu détruire.

*Relevé de l'état atmosphérique et des températures de Mogador
de 1894 à 1900*

Les renseignements ayant servi à faire ce relevé ont été fournis par M. de Maür, vice-consul d'Allemagne. Les appareils corrigés, envoyés par la station de Hambourg (baromètre Grenier et Geissler n° 565, thermomètre maxima n° 2953, thermomètre minima n° 2181) sont placés au 1^{er} étage, dans la cour et les observations prises à 7 h. le matin, à 2 h. et 9 h. le soir. Hauteur de la station 10 mètres au-dessus de la mer; le pluviomètre est sur la tour de la maison. Distance de la mer aux appareils 100 mètres. Distance de la ville au pied des dunes 800 mètres. Hauteur des dunes 250 mètres.

Mogador à : Latitude 31° 30' 30" N, Longitude 12° 4' 21" O. de Paris, a une superficie de 279,300 m. q. Située sur une presqu'île, elle est environnée de dunes et enveloppée entièrement par les hautes marées qui atteignent 11 pieds anglais (3^m30). Le vent de Nord-Est souffle de mai à septembre, depuis le Cap Cantin jusqu'au Cap Tagriwelt, il augmente de violence dès 9 heures du matin pour diminuer un peu la nuit. Le vent d'Ouest souffle l'hiver, et avec le Sud-Ouest (gros temps) amène la pluie, qui ne tombe que 8 mois dans l'année, d'octobre à mai. Le Sud et le Sud-Est sont excessivement rares ; le siroco, à peine sensible, ne dure guère plus d'une demi-journée, 2 ou 3 fois par an (1).

L'humidité à Mogador est de 88 %; 80 en hiver, 83 en été (état hygrométrique pour 1797).

(1) Dans le tableau, les chiffres de la colonne « Direction des vents » indiquent le nombre de jours pendant lesquels les vents dominants ont soufflé.

CHAPITRE XIV. — CLIMATOLOGIE DE TANGER

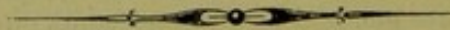
Latitude 35° 46' 56". — Longitude 8° 9' 5" de Paris

M. Goffart a bien voulu nous communiquer ses observations recueillies journellement à Tanger ; elles sont malheureusement incomplètes tantôt sous le rapport de la direction des vents, tantôt sous celui du régime des pluies ou de l'humidité, et les hauteurs barométriques ne peuvent avoir une valeur absolue, car elles ont été relevées sur un baromètre enregistreur, qui, comme on le sait, ne donne que des variations relatives.

Les observations barométriques et les températures ont été prises le matin à 7 h., le soir à 2 h. et à 9 h. Le thermomètre maxima portait le n° 66176, le minima le n° 66260 ; ils provenaient de l'Observatoire de Paris ; la hauteur de la station était à 72^m au-dessus du niveau de la mer, dans toutes les conditions exigées. Le pluviomètre (Association scientifique) se trouvait à 1^m, 90 au-dessus du sol.

Les vents dominants sont : 1° Ceux d'Est et de Nord-Est qui soufflent souvent avec violence d'avril à septembre ; 2° Ceux du Sud-Ouest et du Nord-Ouest qui règnent principalement en automne et en hiver. Le siroco est presque inconnu ; le Sud-Ouest amène la pluie. La sécheresse est à peu près absolue pendant 4 mois, de juin à septembre, et les pluies sont très abondantes de novembre à mars ; les plus fortes se produisent en automne, l'une d'elles a atteint en 8 heures de nuit 69^{m.m.} 5. La pluie et la température ont les relations les plus étroites et les mieux dessinées ; la première modifiant sensiblement la seconde. L'humidité n'est pas désagréable à Tanger comme à Alger.

Durant l'année 1900 les vents dominants seuls sont indiqués avec leur force en prenant pour cote les chiffres de 0 à 10 ; pour les années 1898 et commencement de 1899, les chiffres indiquent le nombre de jours pendant lesquels les vents dominants ont soufflé ; ces dernières observations (1898-99) ont été faites d'après les données de M. Serph, pharmacien français à Tanger, dont la station se trouvait en pleine ville près du Petit Socco.



RELEVÉ DE L'ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE ET DES TEMPÉRATURES MAXIMA ET MINIMA OBSERVÉS A TANGER (Maroc) de 1896 à 1900

MOIS	1896										1897										1898										1899										1900									
	THERMÈTRE SC					HÉTÉRO	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMÈTRE SC					HÉTÉRO	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMÈTRE SC					HÉTÉRO	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMÈTRE SC					HÉTÉRO	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMÈTRE SC					HÉTÉRO	Pluie en millimètres et dixièmes															
	Baromètre	Température maxima	Température moyenne	Température minima	Humidité			Baromètre	Température maxima	Température moyenne	Température minima	Humidité			Baromètre	Température maxima	Température moyenne	Température minima	Humidité			Baromètre	Température maxima	Température moyenne	Température minima	Humidité			Baromètre	Température maxima	Température moyenne	Température minima	Humidité			Baromètre	Température maxima	Température moyenne	Température minima	Humidité										
Janvier	784.0	20.2	13.0	23.0	14.8	8	784.0	20.2	13.0	23.0	14.8	8	784.0	20.2	13.0	23.0	14.8	8	784.0	20.2	13.0	23.0	14.8	8	784.0	20.2	13.0	23.0	14.8	8	784.0	20.2	13.0	23.0	14.8	8														

Hauteur barométrique et température Maxima et Minima Moyenne, mois correspondants 1896-1900. Pluie en Millimètres et dixièmes.

MOIS	ANNÉES					TOTAL par mois	Moyenne
	1896	1897	1898	1899	1900		
Janvier	144.2	139.8	80.8	81.5	419.3	112.3	
Février	20.5	41.0	109.2	107.5	398.1	84.8	
Mars	17.0	176.8	110.4	148.4	552.8	113.2	
Avril	67.8	54.1	10.6	23.6	156.1	39.0	
Mai	27.7	28.3	31.5	119.4	206.9	51.7	
Juin	5.8	83.1	0.6	49.4	138.9	34.7	
Juillet	5.1	9.0	9.0	9.0	37.1	9.3	
Août	5.1	9.0	9.0	9.0	37.1	9.3	
Septembre	5.1	9.0	9.0	9.0	37.1	9.3	
Octobre	133.7	218.7	12.5	108.3	463.2	115.8	
Novembre	83.2	16.3	176.0	191.1	570.6	142.7	
Décembre	574.1	730.6	751.7	791.8	2848.2	712.0	

(1) Moyenne annuelle des hauteurs barométriques pour les 5 ans... 773.2 (60.8 761.)
 (2) Moyenne annuelle des hauteurs thermométriques pour les 5 ans... 26.5 (9.6 18.00)
 (3) Moyenne de la hauteur des pluies pour les 4 ans... 729.6
 (4) Moyenne de l'humidité pour les 4 ans (tenus de la vapeur d'eau au thermomètre sec (pour 100 seulement)) 15.3

REPORT ON THE

Year	Month	Day	Hour	Temperature	Humidity	Wind	Direction	Remarks
1880	Jan	1	10	32	75	SW	10	Clear
1880	Jan	2	10	35	70	SW	12	Clear
1880	Jan	3	10	38	65	SW	15	Clear
1880	Jan	4	10	40	60	SW	18	Clear
1880	Jan	5	10	42	55	SW	20	Clear
1880	Jan	6	10	45	50	SW	22	Clear
1880	Jan	7	10	48	45	SW	25	Clear
1880	Jan	8	10	50	40	SW	28	Clear
1880	Jan	9	10	52	35	SW	30	Clear
1880	Jan	10	10	55	30	SW	32	Clear
1880	Jan	11	10	58	25	SW	35	Clear
1880	Jan	12	10	60	20	SW	38	Clear
1880	Jan	13	10	62	15	SW	40	Clear
1880	Jan	14	10	65	10	SW	42	Clear
1880	Jan	15	10	68	5	SW	45	Clear
1880	Jan	16	10	70	0	SW	48	Clear
1880	Jan	17	10	72	0	SW	50	Clear
1880	Jan	18	10	75	0	SW	52	Clear
1880	Jan	19	10	78	0	SW	55	Clear
1880	Jan	20	10	80	0	SW	58	Clear
1880	Jan	21	10	82	0	SW	60	Clear
1880	Jan	22	10	85	0	SW	62	Clear
1880	Jan	23	10	88	0	SW	65	Clear
1880	Jan	24	10	90	0	SW	68	Clear
1880	Jan	25	10	92	0	SW	70	Clear
1880	Jan	26	10	95	0	SW	72	Clear
1880	Jan	27	10	98	0	SW	75	Clear
1880	Jan	28	10	100	0	SW	78	Clear
1880	Jan	29	10	102	0	SW	80	Clear
1880	Jan	30	10	105	0	SW	82	Clear
1880	Jan	31	10	108	0	SW	85	Clear

Historical observations of temperature

Year	Month	Day	Hour	Temperature	Humidity	Wind	Direction	Remarks
1880	Jan	1	10	32	75	SW	10	Clear
1880	Jan	2	10	35	70	SW	12	Clear
1880	Jan	3	10	38	65	SW	15	Clear
1880	Jan	4	10	40	60	SW	18	Clear
1880	Jan	5	10	42	55	SW	20	Clear
1880	Jan	6	10	45	50	SW	22	Clear
1880	Jan	7	10	48	45	SW	25	Clear
1880	Jan	8	10	50	40	SW	28	Clear
1880	Jan	9	10	52	35	SW	30	Clear
1880	Jan	10	10	55	30	SW	32	Clear
1880	Jan	11	10	58	25	SW	35	Clear
1880	Jan	12	10	60	20	SW	38	Clear
1880	Jan	13	10	62	15	SW	40	Clear
1880	Jan	14	10	65	10	SW	42	Clear
1880	Jan	15	10	68	5	SW	45	Clear
1880	Jan	16	10	70	0	SW	48	Clear
1880	Jan	17	10	72	0	SW	50	Clear
1880	Jan	18	10	75	0	SW	52	Clear
1880	Jan	19	10	78	0	SW	55	Clear
1880	Jan	20	10	80	0	SW	58	Clear
1880	Jan	21	10	82	0	SW	60	Clear
1880	Jan	22	10	85	0	SW	62	Clear
1880	Jan	23	10	88	0	SW	65	Clear
1880	Jan	24	10	90	0	SW	68	Clear
1880	Jan	25	10	92	0	SW	70	Clear
1880	Jan	26	10	95	0	SW	72	Clear
1880	Jan	27	10	98	0	SW	75	Clear
1880	Jan	28	10	100	0	SW	78	Clear
1880	Jan	29	10	102	0	SW	80	Clear
1880	Jan	30	10	105	0	SW	82	Clear
1880	Jan	31	10	108	0	SW	85	Clear

M. Goffart nous a permis d'utiliser un profil des pluies à Tanger, établi d'après des observations recueillies par M. Weber et par lui de 1880 à 1899; on y voit que la moyenne annuelle pendant cette période a été de 807 ^{m.m.}; celle que nous avons obtenue d'après ses renseignements pendant 4 ans (1897 à 1900) a été de 729,6. Il nous avait remis aussi un profil de la température moyenne observée à Tanger, par M. Weber de 1880 à 1885 à la légation d'Allemagne, et par lui même à sa villa, de 1896 à 1899; malheureusement ce profil ne donnant pas les maxima et minima entre lesquels le thermomètre a varié, nous annexons simplement le classement auquel M. Goffart était arrivé.

Température moyenne mensuelle à Tanger
d'après les observations de MM. Weber et Goffart, faites pendant les années 1880 à 1899

Décembre.... 12.7	} 13.03	Juin..... 21.2	} 23
Janvier..... 12.7		Juillet..... 23.8	
Février..... 13.7	} 16.23	Août..... 24	} 18.67
Mars..... 14.7		Septembre... 21.8	
Avril..... 15.5	Octobre..... 19		
Mai..... 18.5		Novembre... 15.2	

Moyenne générale : 17.7

Moyenne des pluies à Tanger de 1880 à 1899 (1)

MOIS	NOMBRE d'années	Quantité d'eau tombée en millimètres.
Décembre.....	8	127
Janvier.....	9	103
Février.....	9	100
Mars.....	9	111
Avril.....	10	108
Mai.....	9	68
Juin.....	8	12
Juillet.....	9	10
Août.....	7	8
Septembre.....	7	8
Octobre.....	8	67
Novembre.....	8	85
TOTAUX	»	807

(1) Communiqué par M. Goffart.

Plusieurs auteurs ont publié des observations météorologiques de Tanger; nous donnons comme documents les températures suivantes signalées par Leared (1) qui en 1876 constata en été des hauteurs thermométriques de 78° F. (25° 5 C.) et 82 F. (27° 7 C.) et obtint du 15 au 23 septembre 72 F. (22° 2 C.) et 78° F. (25° 5 C.).

Leared, cite d'après M. Plumer, les températures ci-dessous prises à Tanger en 1872 (une seule observation étant faite par jour).

Mois	Maximum	Minimum
Janvier	16.1	12.2
Février	17.7	13.3
Mars	18.8	12.2
Avril	20	14.4
Mai.....	22.2	16.6
Juin.....	28.3	18.8
Juillet	27.2	20
Août	27.2	22.7
Septembre.....	26.1	21.1
Octobre.....	21.6	14.4
Novembre	18.8	12.2
Décembre.....	15.5	10

Le maximum a été + 28.3
Le minimum de + 10.
Ces températures sont exprimées en centigrades.

Budget Meakin admet que le thermomètre en été atteint rarement 80 F, ou 26, 6 C. et en hiver descend à peine à 40 F., ou 4, 4 C. (2).

(1) Leared (Morocco and the Moors) 1876.

(2) Budget Meakin (The Land of the Moors 1900).

M. White, chargé d'affaires d'Angleterre recueille depuis longtemps des observations à Tanger, nous ignorons si elles ont été publiées.

RELEVÉ DE L'ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE ET DES TEMPÉRATURES MAXIMA ET MINIMA OBSERVÉS A TANGER (Maroc) de 1896 à 1900

MOIS	1896										1897										1898										1899										1900									
	THERMOMÈTRE SEC					DIRECTION des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMOMÈTRE SEC					DIRECTION des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMOMÈTRE SEC					DIRECTION des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMOMÈTRE SEC					DIRECTION des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes	THERMOMÈTRE SEC					DIRECTION des Vents	Pluie en millimètres et dixièmes															
	Baromètre		Température maxima		Température minima			Baromètre		Température maxima		Température minima			Baromètre		Température maxima		Température minima			Baromètre		Température maxima		Température minima			Baromètre		Température maxima		Température minima			Baromètre		Température maxima		Température minima										
	mm	mm	mm	mm	mm			mm	mm	mm	mm	mm			mm	mm	mm	mm	mm			mm	mm	mm	mm	mm			mm	mm	mm	mm	mm			mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm						
Janvier	778.3	778.3	21.4	17.8	10.8	10.8	778.3	778.3	21.4	17.8	10.8	10.8	778.3	778.3	21.4	17.8	10.8	10.8	778.3	778.3	21.4	17.8	10.8	10.8	778.3	778.3	21.4	17.8	10.8	10.8	778.3	778.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Février	774.9	774.9	21.4	17.8	10.8	10.8	774.9	774.9	21.4	17.8	10.8	10.8	774.9	774.9	21.4	17.8	10.8	10.8	774.9	774.9	21.4	17.8	10.8	10.8	774.9	774.9	21.4	17.8	10.8	10.8	774.9	774.9	21.4	17.8	10.8	10.8														
Mars	773.4	773.4	21.4	17.8	10.8	10.8	773.4	773.4	21.4	17.8	10.8	10.8	773.4	773.4	21.4	17.8	10.8	10.8	773.4	773.4	21.4	17.8	10.8	10.8	773.4	773.4	21.4	17.8	10.8	10.8	773.4	773.4	21.4	17.8	10.8	10.8														
Avril	771.9	771.9	21.4	17.8	10.8	10.8	771.9	771.9	21.4	17.8	10.8	10.8	771.9	771.9	21.4	17.8	10.8	10.8	771.9	771.9	21.4	17.8	10.8	10.8	771.9	771.9	21.4	17.8	10.8	10.8	771.9	771.9	21.4	17.8	10.8	10.8														
Mai	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Juin	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Juillet	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Août	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Septembre	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Octobre	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Novembre	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Décembre	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8	770.3	770.3	21.4	17.8	10.8	10.8														
Moyennes	Année 1896	Année 1896	Année 1896	Année 1896	Année 1896	Année 1896	Année 1897	Année 1897	Année 1897	Année 1897	Année 1897	Année 1897	Année 1898	Année 1898	Année 1898	Année 1898	Année 1898	Année 1898	Année 1899	Année 1899	Année 1899	Année 1899	Année 1899	Année 1899	Année 1900	Année 1900	Année 1900	Année 1900	Année 1900	Année 1900	Année 1900	Année 1900	Année 1900	Année 1900																

Hauteur barométrique et température Maxima et Minima Moyenne, mois correspondants 1896-1900.

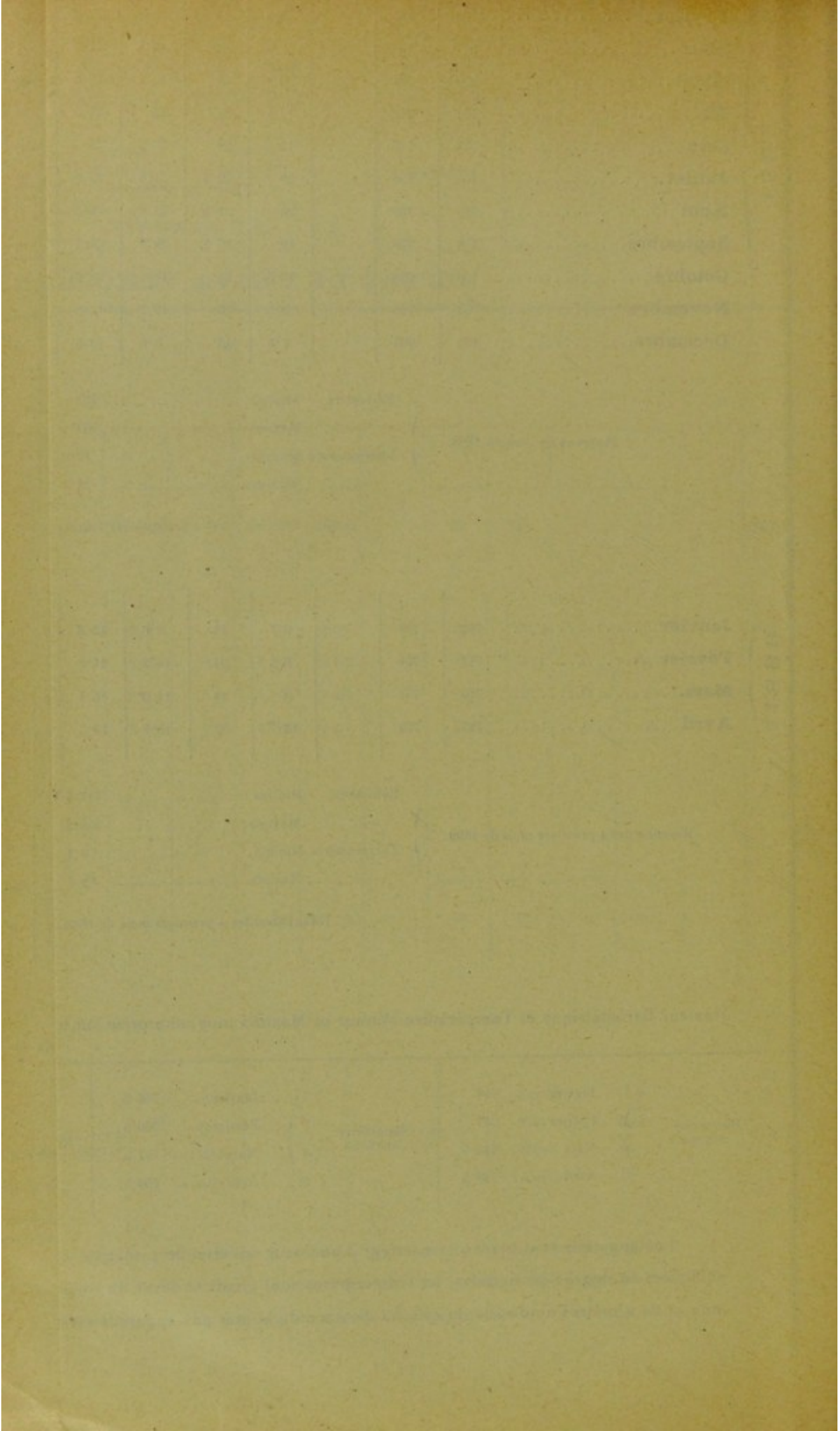
MOIS	Baromètre maxima	Baromètre minima	Thermomètre maxima	Thermomètre minima
Janvier	778.3	770.3	21.4	10.8
Février	774.9	770.3	21.4	10.8
Mars	773.4	770.3	21.4	10.8
Avril	773.4	770.3	21.4	10.8
Mai	771.9	770.3	21.4	10.8
Juin	770.3	770.3	21.4	10.8
Juillet	770.3	770.3	21.4	10.8
Août	770.3	770.3	21.4	10.8
Septembre	770.3	770.3	21.4	10.8
Octobre	770.3	770.3	21.4	10.8
Novembre	770.3	770.3	21.4	10.8
Décembre	770.3	770.3	21.4	10.8

Pluie en Millimètres et dixièmes.

MOIS	ANNÉES	MOYENNE
	1896 1897 1898 1899 1900	par Mois
Janvier	144.9 130.8 80.8 84.5 419.3	112.3
Février	20.5 41.9 109.2 107.5 339.1	84.8
Mars	17.2 176.8 110.4 148.4 155.8	113.2
Avril	67.8 51. 10.6 23.6 153. 38.2	
Mai	27.1 28.3 35.5 119.4 200.9	52.2
Juin	5.8 43. 0.6 49.4 12.3	
Juillet	5.8 43. 0.6 49.4 12.3	
Août	5.8 43. 0.6 49.4 12.3	
Septembre	5.8 43. 0.6 49.4 12.3	
Octobre	85.1 96. 115.1 58.2 351.4	88.6
Novembre	103.7 218.7 12.5 108.3 163.2	115.8
Décembre	83.2 16.3 176.6 191. 577.1	91.2
TOTAUX	574.4 795.6 751.7 701.8 2918.3	729.6

	HAUTEUR	MOYENNE
(1) Moyenne annuelle des hauteurs barométriques pour les 5 ans.....	774.2	767.
(2) Moyenne annuelle des hauteurs thermométriques pour les 5 ans.....	26.5	18.05

(1) Moyenne de la hauteur des pluies pour les 4 ans..... 729.6
 (2) Moyenne de l'humidité pour les 4 ans (tension de la vapeur) d'eau au thermomètre sec (pour 1000 seulement) 43.3



CHAPITRE XV. — CLIMATOLOGIE DE RABAT

Latitude 34°, 3' 13", Nord.

Longitude 9°, 8' 50", Ouest de Paris.

Rabat est situé sur l'Océan Atlantique à l'embouchure de *Bou Regrag* dont une barre, assez difficile à franchir, défend l'entrée ; le thermomètre subit à Rabat des variations beaucoup plus grandes qu'à Mogador, et le siroco s'y fait parfois sentir.

M. Bernaudat, adjudant à la mission militaire française au Maroc, nous a communiqué les renseignements qui nous ont permis de dresser le tableau ci-contre.

On verra que ces observations concordent avec les températures constatées par Frost et le D^r Kerr (1). Le premier, pendant la période s'étendant d'octobre 1874 à juin 1877, trouve que la moyenne des maxima de juillet à septembre est de 21° et 26°, 6 centigrades ; celle des minima (décembre et janvier) de 8°, 8 et 10°, 2 C. De son côté le D^r Kerr signale la température maxima de 27° 7 et une fois de 35° 5, avec un siroco de 3 jours.

(1) Budget Meakin.

CHAPITRE XVI. — CLIMATOLOGIE de MARRAKESH

Les observations météorologiques réunies à Marrakesh sont rares, ou plutôt elles n'ont jamais été prises d'une façon complète et pendant un espace de temps suffisamment long. Ainsi que le fait remarquer M. Demontès dans le Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger 1901, 2^e trimestre, les éléments fournis par Beaumier, et les explorateurs ayant séjourné à Marrakesh ont servi à Th. Fischer (1) pour un article sur la climatologie de cette région, mais cet auteur, qui n'a passé que quelques mois dans cette ville a surtout tiré ses conclusions de l'étude botanique et géologique du sol.

Nous renvoyons à cette article où l'on trouvera exposé des notions générales sur la climatologie de la plaine de Marrakesh et nous donnons ici simplement les renseignements que nous devons à l'obligeance du C^t Burkhardt. Nous y ajoutons un relevé fait d'après les notes du Capitaine Erckmann, qui nous a paru intéressant par l'indication des hauteurs barométriques.

On constatera que le thermomètre subit d'énormes variations ; c'est ainsi que le minimum et le maximum absolus observés en 2 ans ont été de + 1,5 et + 46, 6 ; la différence entre les températures du jour et de la nuit a pu dans l'été de 1900 atteindre 21° 9, 26° 4 et 31° 5.

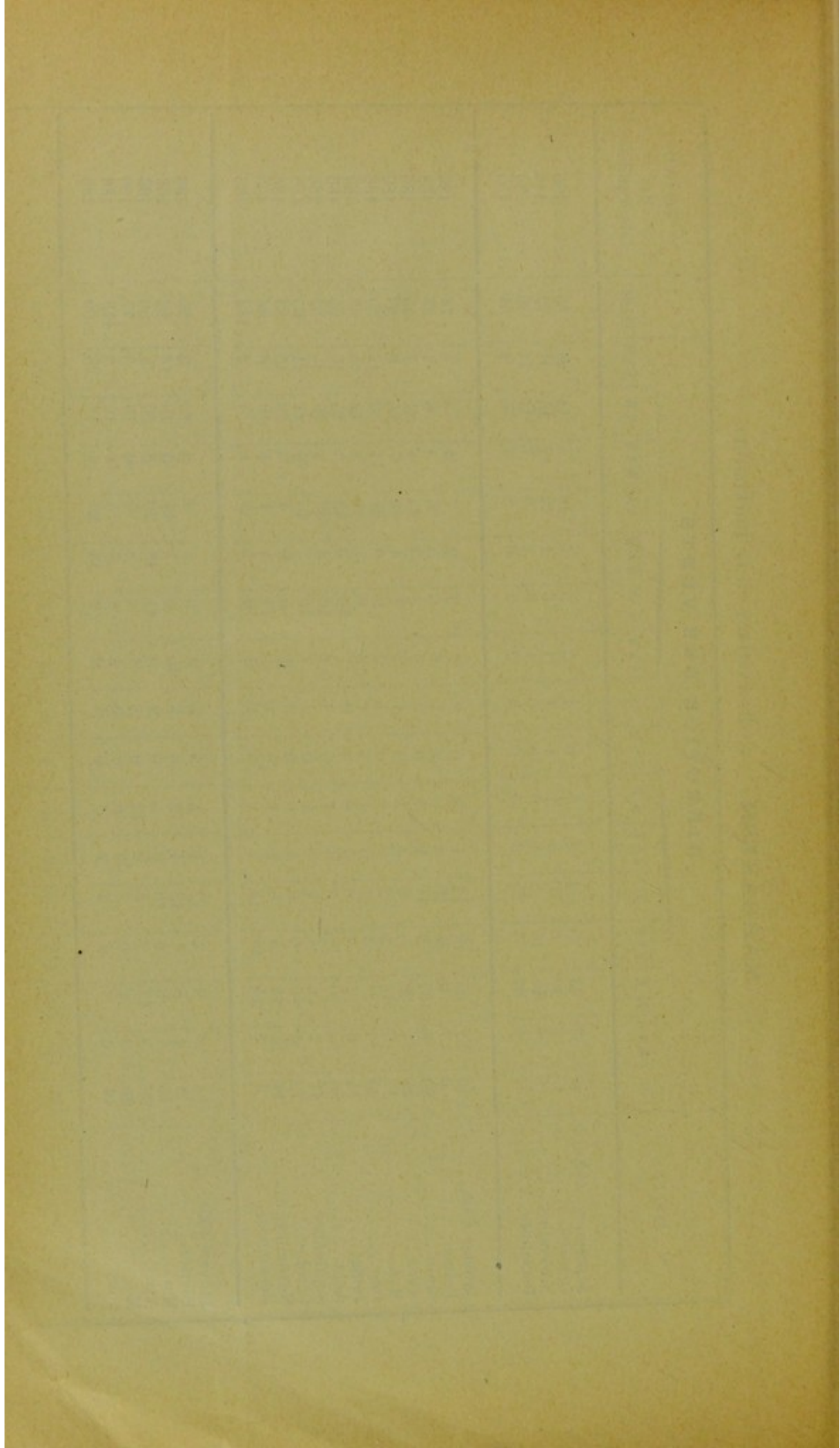
La situation de Marrakesh, dans une vaste plaine aux contreforts de l'Atlas, expose la ville à des sautes de vents fréquentes, et variant dans la même journée. Les brises du Nord et du Nord-Ouest se font le plus longuement sentir ; celles du Sud et le siroco sont très rares.

La saison pluvieuse n'est pas, comme à Mogador, nettement séparée de la saison sèche. Il ne pleut presque jamais en juillet et août, mais en septembre, octobre et novembre il tombe une proportion considérable d'eau ; décembre est souvent sec ; puis les précipitations reprennent en janvier, février et mars, pour aller en diminuant les trois mois suivants. Certains hivers ne reçoivent presque pas d'eau ; ces variations sont telles que, tandis que Fischer en 1886 ne signale que 64 milim. 8 de pluies en janvier, février et mars, nous en constatons 113, dans les mêmes mois de 1900. Ce sont en général les vents du Nord et du Nord-Est qui amènent les nuages pluvieux.

(1) Th. Fischer (*Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*. Vol. 35, Année 1900, n° 6).

MARRAKESH. — (Observations du C^t Burkhardt).

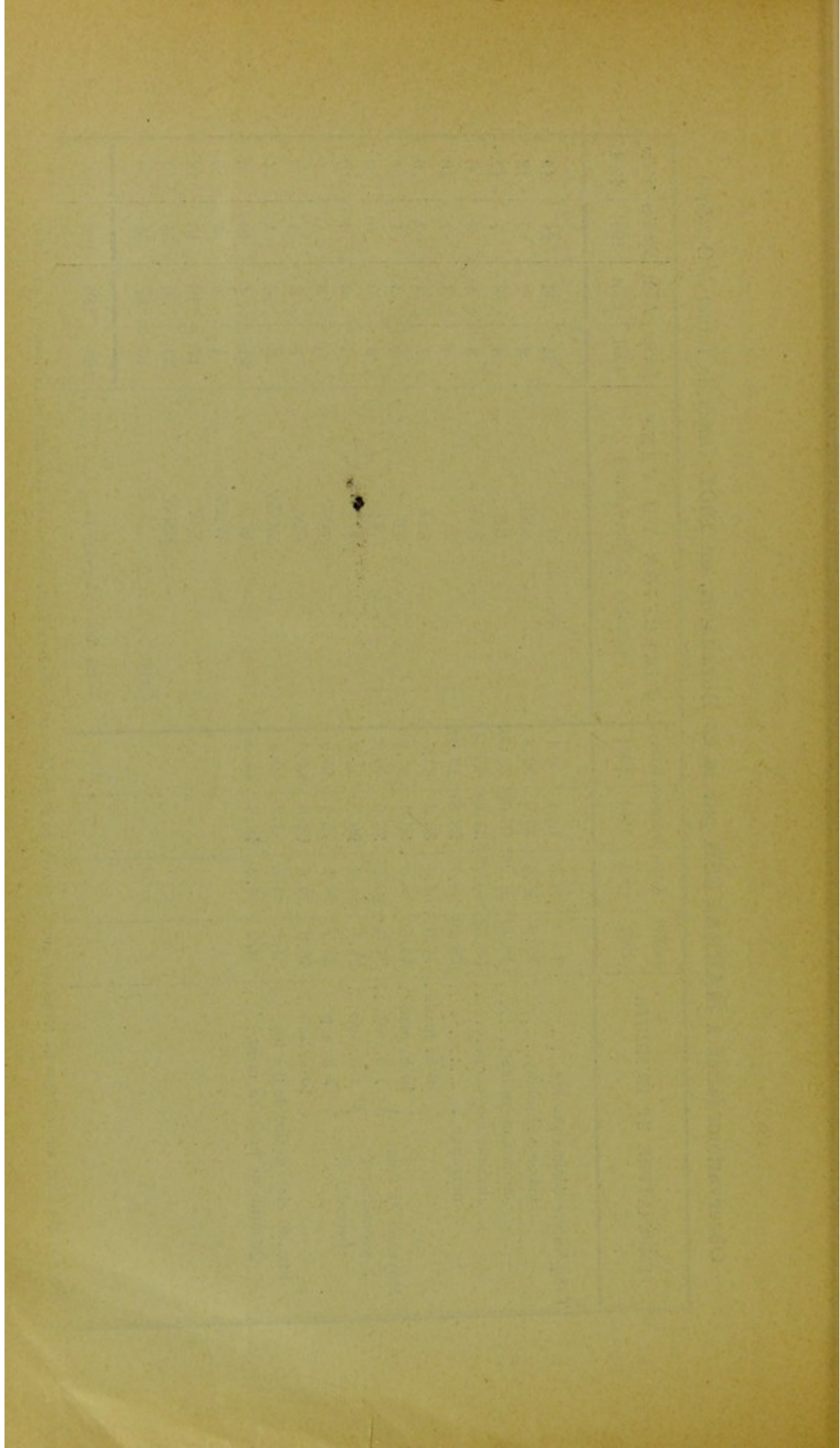
MOIS	DIRECTION DES VENTS													TOTAL des Observations				
	N	NNE	NE	ENE	E	ESE	SE	SSE	S	SSW	SW	WSW	W		WNW	NW	NNW	CALME
Septembre 1899.....	49	11	14	5	2	2	1	0	1	3	5	5	12	5	14	21	60	180
Octobre.....	17	8	10	6	10	3	1	1	1	6	4	12	12	12	41	44	72	186
Novembre.....	9	8	15	14	8	1	0	0	0	1	2	8	8	7	41	41	86	180
Décembre.....	23	4	34	3	20	0	3	0	0	2	9	0	8	4	16	4	34	455
Janvier 1900.....	16	14	20	18	14	1	0	0	3	2	3	2	7	4	3	4	78	186
Février.....	6	7	9	8	10	2	0	2	1	6	3	3	26	5	6	4	68	168
Mars.....	20	8	27	5	14	1	0	0	0	0	8	3	25	4	21	7	45	186
Avril.....	24	4	28	5	9	2	1	0	1	3	2	1	12	7	25	6	53	180
Mai.....	15	6	15	3	2	3	2	0	1	2	9	9	24	14	22	12	50	186
Juin.....	20	9	12	4	1	5	1	1	1	8	3	11	14	1	12	15	62	180
Juillet.....	14	6	4	3	8	0	0	0	1	16	6	6	20	3	25	15	65	186
Août.....	26	10	10	2	3	3	1	0	2	1	10	8	12	4	19	23	52	186
Septembre.....	11	1	2	1	1	1	4	0	0	7	15	7	13	40	21	21	65	180
Octobre.....	13	6	10	5	3	4	0	0	0	4	5	5	4	9	23	15	83	186
Novembre.....	14	11	14	5	5	1	1	0	1	13	4	4	4	4	10	6	86	180
Décembre.....	6	7	14	10	14	1	1	0	4	2	0	1	5	1	5	3	112	186
Janvier 1901.....	4	3	8	4	12	4	4	0	5	6	10	3	8	5	13	2	95	186
Février.....	3	1	8	1	13	4	2	0	2	10	9	7	11	3	19	13	62	168
Mars.....	11	1	6	9	10	0	5	0	2	9	14	18	20	6	20	5	50	186
Avril.....	28	3	13	1	13	2	12	0	5	1	2	1	0	0	19	3	77	180
Mai.....	29	2	4	0	3	0	0	0	0	1	0	5	5	2	12	5	118	186
Juin.....	19	4	3	4	4	2	0	0	0	9	14	4	20	4	12	25	60	180
TOTAL.....	344	128	280	413	176	42	40	4	30	68	158	446	267	411	339	298	1,533	3,977



Observations faites à MARRAKESH par le Ct Burkhardt, en 1901 (mois de Juillet à Octobre)

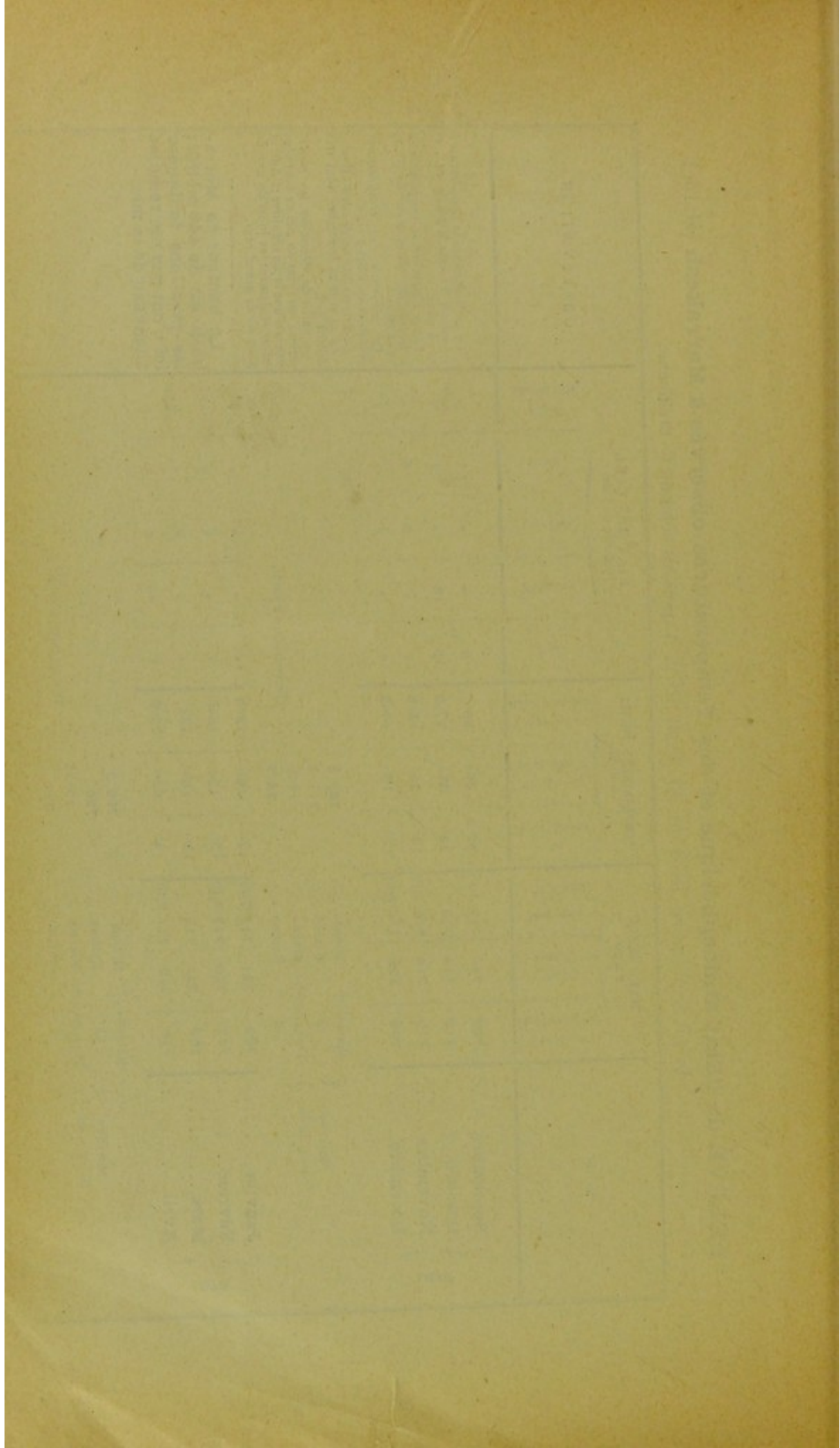
TEMPÉRATURE ET HUMIDITÉ	Juillet 1901	Août 1901	Septembre 1901	Octobre 1901	DIRECTION DU VENT (nombre d'observations)				Juillet 1901	Août 1901	Septembre 1901	Octobre 1901
Température minima absolue.....	45.3	17.5	13.4	6.4	Vent du N	24	32	21	18			
— maxima absolue.....	45.9	45.5	39.0	32.8	— NNE	2	7	9	13			
— minima moyenne.....	18.44	21.29	16.06	12.36	— NE	8	8	7	17			
— maxima moyenne.....	38.52	40.19	31.60	25.64	— ENE	3	4	3	6			
— moyenne.....	28.46	30.74	23.83	19.60	— E	4	3	7	16			
— 6 h. matin.	71.6	61.4	80.4	83.5	— ESE	7	3	2	6			
— 40 h. matin.	44.6	36.9	55.7	57.8	— SE	1	3	1	1			
— 1 h. soir...	27.3	20.5	35.6	40.6	— SSE	0	0	0	0			
— 4 h. soir...	21.7	17.2	29.7	34.7	— S	3	0	3	0			
— 7 h. soir...	29.7	28.1	42.4	46.9	— SSW	5	6	4	1			
— 40 h. soir...	46.0	39.8	62.6	64.6	— SW	7	6	4	3			
État du ciel évalué de 0 à 10).....	2.4	3.4	3.2	3.0	— WSW	5	6	4	4			
Quantité de pluie en m/m.....	3.2	0.2	16.3	11.5	— W	11	2	10	5			
					— WNW	4	1	4	5			
					— NW	17	18	16	12			
					— NNW	39	30	34	19			
					Calme.....	46	57	51	60			
					Total des observations.....	186	186	180	186			

Nous avons reçu, au moment de terminer notre travail, ce complément d'observations, que nous ajoutons au tableau qui précède.



RELEVÉ de l'Etat atmosphérique et des Températures observés à Marrakesh (Maroc)
 du 17 Septembre 1878 au 30 Avril 1879, d'après les notes du C^e Ereckmann.

MOIS	BAROMÈTRE à midi				TEMPÉRATURES PRISES à midi			ETAT DU CIEL nombre de jours				OBSERVATIONS	
	Pression la plus basse	Pression la plus haute	Moyenne du mois		la plus basse	la plus haute	Moyenne des maxima	Pur	Nuageux	Couvert	Pluie		Pluie abondante
1878	709	714	712	4 10	32.5	36.0	36.0	9	4	»	1	»	Le 30 Septembre la température à 10 heures du soir a été de 24°, et 15° à midi. Le 30 novembre la température à 6 heures du matin a été de 8°, et 13° à midi. La moyenne des températures nocturnes de mars a été 9°. Le 9 novembre neige sur l'Atlas. Le 24 et le 25 novembre vent très violent S. E. A partir de décembre les observations sur l'état du ciel ne sont plus prises d'une façon régulière; l'Auteur relève seulement les jours de grande pluie ou de grand vent. La hauteur de Marrakesh est de 442 mètres; les pressions indiquées ici n'ont pas été réduites au niveau de la mer.
	710	714	712		22.0	35.0	27.2	12	18	»	1	»	
	710	719	715	3 10	13.0	24.0	18.9	»	7	8	15	»	
	709	722	714	2 10	12.0	18.0	14.5	»	»	»	»	1	
1879	Moyenne des 4 mois				Moyenne des maxima			Température à midi.					
	Baromètre id	Minima	Maxima		la plus basse	la plus haute	Moyenne						
	702	721	717	7 10	12.0	16.0	13.9	»	»	»	»	1	
	712	720	717	8 10	12.0	17.0	15.6	»	»	»	»	»	
709	721	715		13.0	18.0	15.0	»	»	»	»	»		
710	719	711	9 10	14.0	33.0	22.6	»	»	»	»	»		
Moyenne des 4 mois				Moyenne des maxima			Température à midi.						
Baromètre id	Minima	Maxima		la plus basse	la plus haute	Moyenne							
708.2	720.	720.		12.0	17.0	15.0	»	»	»	»	»	»	
720.	720.	720.		12.0	17.0	15.0	»	»	»	»	»	»	
720.	720.	720.		12.0	17.0	15.0	»	»	»	»	»	»	
720.	720.	720.		12.0	17.0	15.0	»	»	»	»	»	»	



Observations Météorologiques

Faites à **Marrakesh**, du 1^{er} Juillet 1899 au 31 Mai 1901

Par le C^t Burckhardt, Chef de la Mission militaire française
au Maroc

Longitude de Paris	9.57' W	} Ces nombres sont approchés et auraient besoin d'être vérifiés et corrigés.
Latitude.....	31.35' N	
Altitude.....	442 mètres	

N° du thermomètre sec..... 10192
 N° du thermomètre mouillé.. 10192
 N° du thermomètre maxima. 13948 Negretti.
 N° du thermomètre minima.. 13174 Rutherford.
 Pluviomètre de l'association scientifique.

Les thermomètres placés sous un abri de la forme décrite dans les « Instructions Météorologiques » de M. Angot, est installé à 9^m50 au-dessus du sol sur la terrasse de la maison occupée par la Mission militaire française, maison isolée au milieu de terrains vagues, où ne s'élèvent que des murs de 2 à 3 m. au maximum. Le pluviomètre se trouve également sur la terrasse à 1^m46 au-dessus du niveau de celle-ci. L'état du ciel est évalué de 0 (ciel sans nuage) à 10 (ciel complètement couvert de nuages). La direction du vent a été notée 6 fois par jour du 1^{er} Septembre 1899 au 31 mai 1901, sauf pendant le mois de Décembre 1899 où il n'a été fait que 5 relevés. Les vents sont très variables à Marrakesh et bien souvent en 24 heures on observe des vents provenant de directions opposées. Voici, à titre d'exemples, ce qui a été remarqué le 8 octobre 1900 et le 28 janvier 1901.

	8 Oct. 1900	28 Janv. 1901
6 h. du matin	NE	calme
10 h. du matin	NW	ENE
1 h. du soir.	WNW	WNW
4 h. du soir.	SSW	NE
7 h. du soir.	ESE	calme
10 h. du soir.	ENE	S

Il est donc difficile d'indiquer la direction des vents par nombre de jours dans chaque mois. Il a paru préférable de constituer un tableau indiquant combien de fois chaque variété de vent a été observée par mois. La direction est estimée à vue au moyen d'un ruban d'étoffe attaché au bout d'une tige flexible placée au-dessus de l'abri des thermomètres.

CHAPITRE XVIII. — CLIMATOLOGIE DE FEZ

Fez (altitude 1,000 pieds anglais au-dessus de la mer)
environ 400 mètres.

Budgett Meakin donne les indications météorologiques suivantes sur Fez (1).

Température très chaude en été atteignant la nuit 32°2, et le jour 37°7, 43°3 et même, quoique rarement, 46°1 ; après 8 ou 10 jours de cette chaleur, ils survient des orages avec tonnerre mais peu de pluie. Lorsque l'O. et le N.-O soufflent le thermomètre tombe à 32°2 et 24°4.

Les maisons sont fort humides à cause des canaux qui les traversent ou les entourent ; souvent, tandis que le rez-de-chaussée indique 22°, le 1^{er} étage est à 30 ou 32°, le second à 37 et la terrasse, à 43° 3 à l'ombre.

L'hiver le thermomètre marque certaines nuits 1°.

Le tableau suivant dressé par M. le Commandant Burkhardt, d'après les observations de M. le Colonel Ferrara, confirment de point en point les indications de Budgett Meakin. (2)

(1) The Land of the Moors.

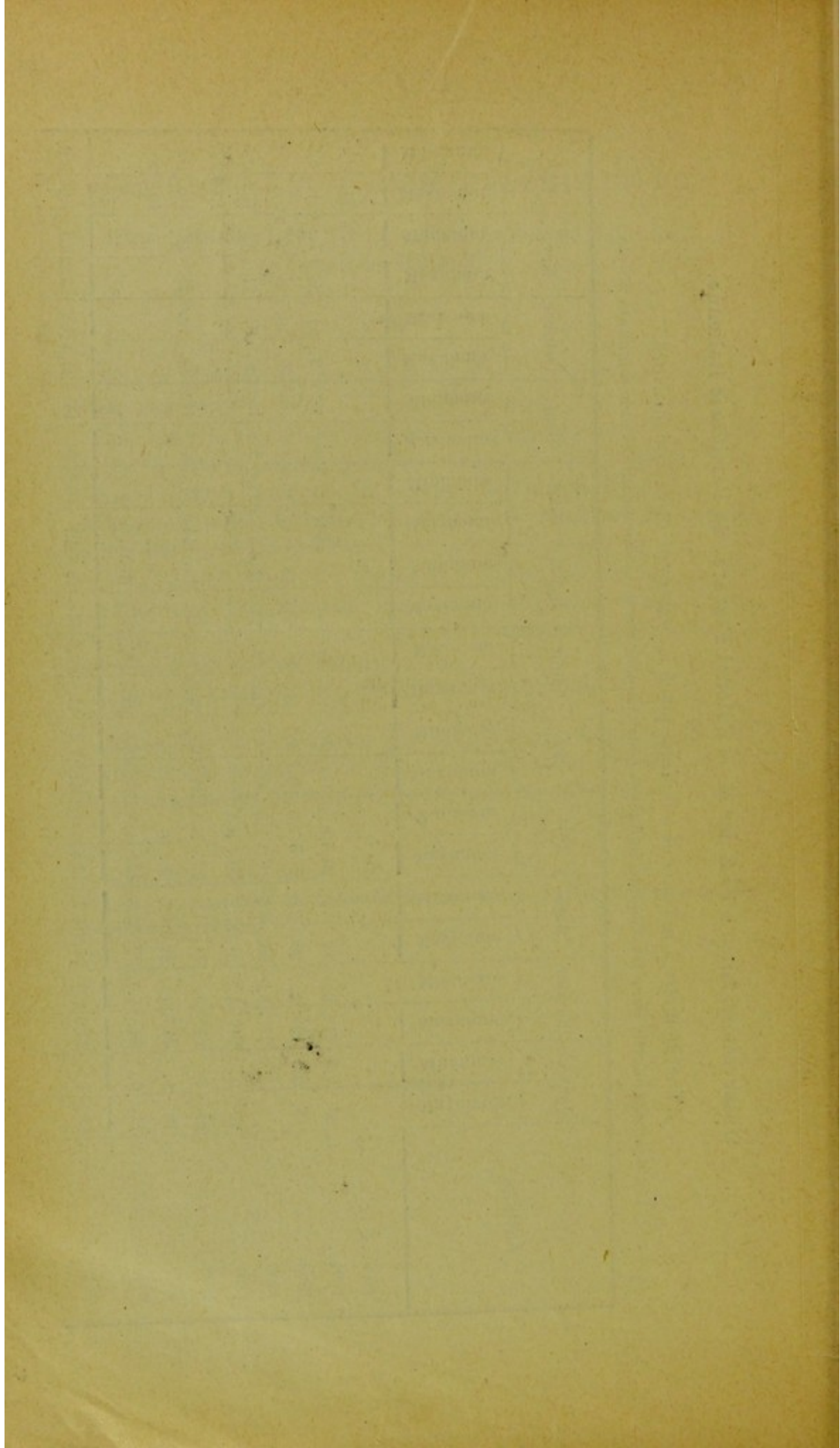
(2) Nous remercions M. le Colonel Ferrara d'avoir bien voulu nous permettre d'utiliser ses relevés.

Observations faites à FEZ par M. le Colonel Ferrara, de l'artillerie italienne.

Thermomètre à maxima et à minima placé à l'extérieur et exposé au Nord.

Les nombres inscrits dans les colonnes indiquent pour chaque mois le maximum absolu et le minimum absolu.

ANNÉES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Sept.		Octobre		Nov.		Déc.		
	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	
1893.....																									
1894.....	20.	2,5	21.	3,5	24.	4,5	24,5	8.	34,5	9.	42.	43.	44.	43.	47,5	39.	42,5	32.	41.	26,5	25.	2.	20,5	3.	
1895.....	19.	0,5	19.	4	25.	3,5	27,5	7,5	34,5	9,5	41.	17.	44,5	18	42,5	16,5	38.	16,5	32.	40,5					
1896.....			22,5	3,5	26,5	6,5	30.	7,5	30.	9,5	42,5	12.	44,5	15,5	42,5	14,5	38.	15,5	28,5	6.	21	3.	16,5	0,5	
1897.....	19,5	0.	21	4,5	31,5	5.	29.	6,5																	
1898.....	21,5	2.	24.	3.	24.	4.	29.	5,5	34,5	9,5	39,5	13,5	45.	16.	44.	17,5	37.	14,5	29.	10,5	21.	4,5	19.	2.	
1899.....	19.	4.	24,5	5.	24,5	6,5	28.	6.																	
1900.....	21.	0.	25.	4.	22.	3,5	32.	4,5	37,5	8,5	44,5	12,5	45.	16,5											
Moyenne.....	19,8	1	22,2	3,9	24,9	4,7	28,5	6,5	34,2	7,4	41,9	13,8	44,4	15,6	43	16,5	38	14	30,3	9,5	23,3	4,1	19,2	2,2	

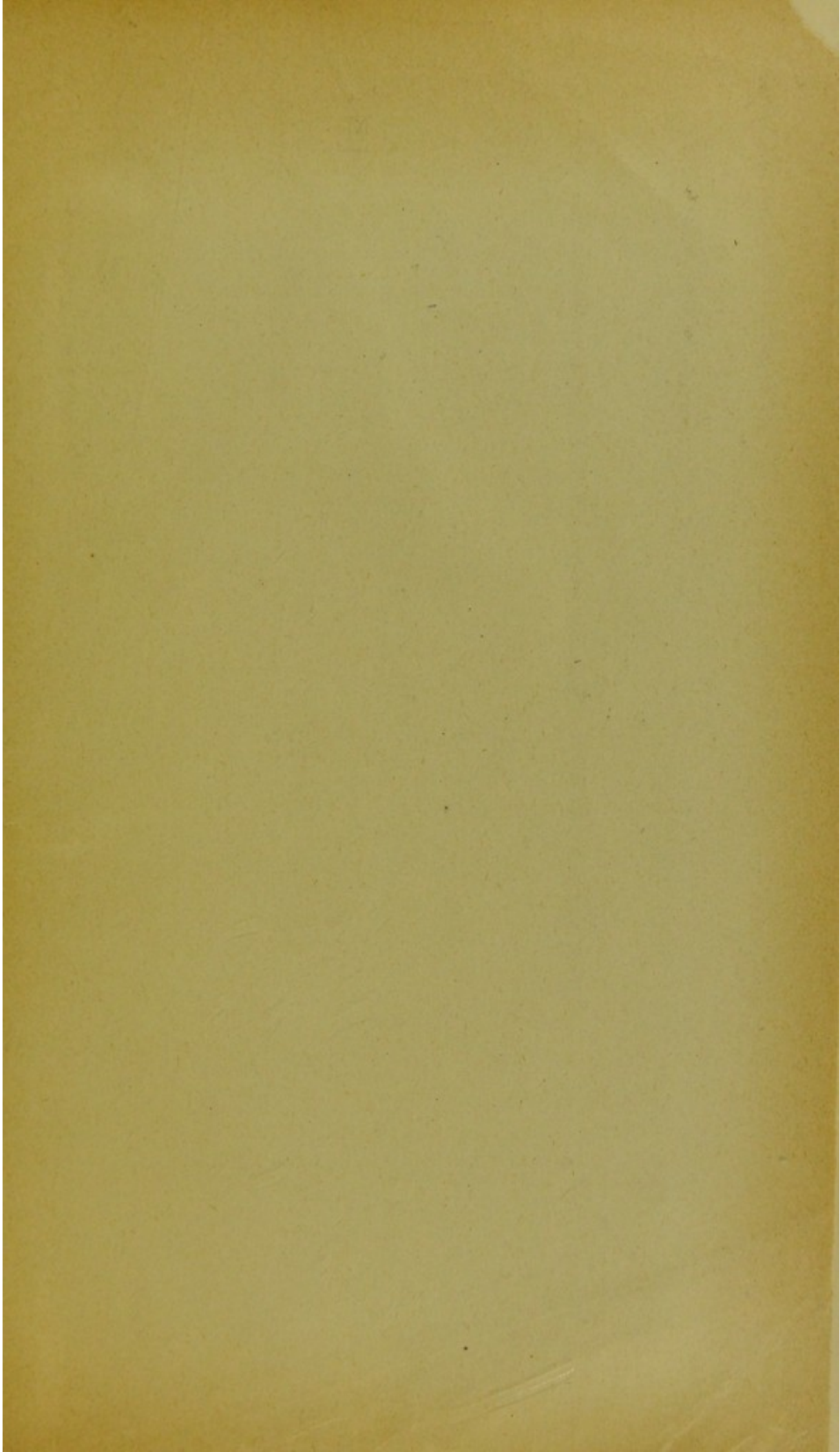


BIBLIOGRAPHIE

- BRAITHWAITE. — Histoire des révolutions de l'empire du Maroc en 1727.
D^r G. LEMPRIÈRE. — Voyage dans l'empire du Maroc et le royaume de Fez (1801).
GODARD. — Description et histoire du Maroc 1860.
BAUMIER. — Le choléra au Maroc en 1868. — Bulletin de la Société de géographie 1871.
D^r LEARED. — Morocco and the Moors 1876.
De FOUCAULD. — Reconnaissance au Maroc 1884.
ERCKMANN. — Le Maroc Moderne 1885.
D^r MARCET. — Le Maroc 1885.
De la MARTINIÈRE et LACROIX. — Documents sur le Nord-Ouest Africain.
DELPHIN. — Fez, son Université et l'Enseignement supérieur musulman 1889.
CASTELLANOS. — Apostolico serafico en Marrueccos 1896 — Madrid.
CASTELLANOS. — Historia de Marrueccos — 1898 — Madrid.
MOULIÉRAS. — Le Maroc inconnu.
DOUTTÉ. — Les Marabouts — (Revue de l'Histoire des Religions, 1900)
BUDGETT Meakin { The Moorish Empire chez Swan Sonnenschein, London
 { The land of the Moors.
ROUDH-EL-KARTAS (le jardin des Feuilletts) — Histoire des Sultans de Maroc)
NOZET-EL-HADI — Histoire de la dynastie saadienne au Maroc, par Mohamed Esseghir El Oufrani.
EL-TORDJMAN — Le Maroc de 1631 à 1813 par Aboulqassem ben Ahmed Ezziani.
ABDELOUALID — Histoire des Almohades — traduction de Fagnan.
AL BAYONO'L MOGRIB — Histoire de l'Afrique et de l'Espagne — trad. de Fagnan.
- 203 —

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-Propos.....	3
1^{er} PARTIE. — HYGIÈNE.	
Chapitre 1^{er}. — Hygiène générale	
Races qui peuplent le Maroc, Pages. 5	Alimentation 17
Esclaves..... 8	Habitations..... 21
Mariages..... 9	Exercices Physiques..... 23
Enterrements..... 11	Confréries et Ordres religieux ayant des rapports avec l'hygiène... 27
Vêtements. — Cosmétiques... 12-16	
Chapitre II. — Hygiène Publique.	
Mosquées..... 34	Cimetières..... 41
Bains..... 35	Prisons, supplices et châtiments, droit d'asile 43
Marchés..... 36	Pèlerinages à la Mecque..... 51
Enlèvement des immondices..... 37	Pèlerinages juifs à Jérusalem 53
Abattoirs..... 38	
Egouts. — Eaux de boisson..... 39	
Chapitre III. — Assistance Publique..... 53	
Assistance étrangère..... 56	Conseil sanitaire international... 62
Hôpitaux de Tanger..... 59	Conseils d'hygiène..... 69
Œuvres de bienfaisance..... 60	
Chapitre IV. — Causes de dépopulation..... 70	
1. <i>Famines</i> 74	3. <i>Intoxications.</i> — Alcool et alcoolisme..... 93
2. <i>Epidémies.</i> — Peste..... 77	— Tabac..... 105
— Choléra..... 84	— Kif..... 106
— Epid. indéterminées, typhus .. 91	— Opium 109
	— Aphrodisiaques et prod. toxiques. 110
2^e PARTIE. — MÉDECINE.	
Chapitre V. — Etat actuel de la Médecine au Maroc .. 116	
Les études médicales..... 116	Les santons..... 123
Ouvrages de médecine..... 118	Talismans et amulettes..... 124
Diplômes..... 119	Pierres précieuses..... 126
Les tobibs..... 121	Notions générales de médecine.. 127
Chapitre VI. — Pathologie externe	
Instruments de chirurgie..... 129	Affections oculaires..... 135
Anesthésie..... 131	Obstétrique..... 136
Petite chirurgie..... 132	
Chapitre VII. — Pathologie interne..... 140	
Chapitre VIII. — Maladies Syphilitiques et cutanées..... 143	
Chapitre IX. — Thérapeutique..... 152	
Organothérapie..... 155	
Droguerie Marocaine..... 164	
Chapitre X. — Note sur les soins donnés aux animaux domestiques et sur l'art vétérinaire..... 174	
Chapitre XI. — Réflexions sur la médecine arabe — Conclusion pratique. — Utilisation des tobibs indigènes. 182	
3^e PARTIE. — CLIMATOLOGIE	
Chapitre XII. — Climatologie générale du Maroc..... 186	
Chapitre XIII. — Notice sur la climatologie et l'hygiène de Mogador..... 189	
Chapitre XIV. — Climatologie de Tanger..... 196	
Chapitre XV. — Climatologie de Rabat..... 199	
Chapitre XVI. — Climatologie de Marrakesh..... 200	
Chapitre XVII. — Climatologie de Fez..... 202	
Bibliographie..... 203	



✓



